

Auteur ou collectivité : Martin, A. E. Victor

Auteur : Martin, A. E. Victor (Dr ; 18.-18..)

Auteur secondaire : Foley, Louis-Edmond

Titre : Histoire statistique de la colonisation algérienne au point de vue du peuplement et de l'hygiène

Adresse : Paris : Germer-Baillièrre ; Alger : Dubos frères, 1851

Collation : 1 vol. (356 p., 12 f. de dépl.) : tabl. ; 23 cm

Cote : CNAM-BIB 8 To 67

Sujet(s) : Algérie -- 1830-1871 (Conquête française) ; Démographie -- Algérie -- 19e siècle ; Économie de la santé -- Algérie -- 19e siècle ; Démographie -- Algérie -- 19e siècle ; Colonisation -- Algérie -- 19e siècle ; Algérie -- Conditions sociales -- 1830-1962 ; Algérie -- 1830-1871 (Conquête française) -- Statistiques médicales

URL permanente : <http://cnum.cnam.fr/redirect?8TO67>

1 Vol. en 10.

HISTOIRE STATISTIQUE
DE LA
COLONISATION
ALGÉRIENNE

ALGER, 1851. — IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

no To. 67

HISTOIRE STATISTIQUE
DE LA
COLONISATION
ALGÉRIENNE

AU POINT DE VUE DU PEUPEMENT ET DE L'HYGIÈNE

PAR MM.

A.-E. VICTOR MARTIN

CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR, MÉDECIN ORDINAIRE
A L'HOPITAL MILITAIRE DU DEY

et

L.-E. FOLEY

MÉDECIN A L'HOPITAL CIVIL D'ALGER

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'INSTITUT DE FRANCE
(PRIX DE STATISTIQUE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, FONDATION MONTHYON)
ET IMPRIMÉ PAR ORDRE DU MINISTRE DE LA GUERRE



PARIS
CHEZ GÉRMER-BAILLIÈRE

ALGER
CHEZ DUBOS FRÈRES

1851

La fondation des colonies agricoles en Algérie est une entreprise délicate et complexe qui ne relève pas moins des connaissances du médecin que des talents de l'administrateur et de l'économiste.

AVANT-PROPOS.

DEPUIS vingt ans bientôt la France possède l'Algérie : elle y envoie , chaque année , plusieurs milliers de ses enfants ; elle y accueille les nombreux étrangers qui accourent de divers points de l'Europe, elle peut donc , ce nous semble, commencer à se demander :

De quels éléments divers et à travers quelles vicissitudes s'est successivement recrutée, depuis 1830 , la population de cette contrée ?

Jusqu'à quel point la population européenne s'est identifiée avec le sol et constituée en familles ?

Ce qu'a été, sur la race indigène, l'influence de la colonisation française et du développement progressif des Européens ?

Quelle a été, sur les familles immigrantes et sur la viabilité de leurs enfants, l'action des causes plus ou moins délétères, émanées du climat et du sol ?

Quels sont, sous le rapport de l'hygiène et d'après l'expérience acquise , les moyens les plus capables de protéger la colonisation agricole ?

Ce qu'enfin , pour l'avenir, et au point de vue de l'appétitude de l'Européen , mais surtout du Français à vivre

et à se perpétuer dans le pays, il est permis d'augurer des résultats jusqu'à présent obtenus ?

Nous n'avons certainement pas, dans ce travail, la prétention de donner, à tous ces grands problèmes, une réponse satisfaisante; nous voulons simplement, africains depuis bientôt dix ans, apporter à la discussion notre tribut de faits et d'observations consciencieuses, et préparer ainsi au constructeur futur de l'édifice, une partie des matériaux dont il aura besoin pour atteindre le but.

Chacun sait que pendant les premières années de la conquête, le champ de nos possessions était fort restreint. L'esprit d'insurrection et de résistance qui agitait tout le pays, commandait alors l'emploi d'un système d'occupation presque exclusivement militaire.

Ce n'est guère qu'à l'époque où l'Émir fut repoussé vers le Maroc, qu'on commença à jouir d'une certaine sécurité, et que le Gouvernement, devenu possesseur paisible d'un territoire de quelque étendue, put songer sérieusement à coloniser.

Les Chambres législatives, saisies de ce grave sujet, accordèrent, à cet effet, de libérales allocations; des immigrations affluèrent de divers points de la France et de l'Europe, et, peu à peu, l'on vit s'organiser des centres de population vouée à l'agriculture.

Mais, il faut le dire, malgré de lourds sacrifices, ces premiers essais furent peu fructueux. A la vérité, tout ou presque tout étant à créer, rien d'étonnant qu'au début d'une aussi vaste entreprise, bien des embarras, bien des

conflits aient pu jeter de l'hésitation dans la marche des affaires, et, par fois même, stériliser les meilleures, les plus intelligentes intentions.

Et puis, en dehors du terrain, déjà si ardu, des questions administratives, un obstacle surgissait dont on n'ignorait certainement pas la portée, mais duquel les soins multipliés d'une installation naissante semblaient avoir détourné l'attention, c'était la mortalité considérable qui frappait les immigrants. A mesure, en effet, que le sol se peuplait d'Européens, la maladie infligeait à presque tous, mais surtout aux cultivateurs, les plus rudes épreuves. On voyait les derniers venus subir à peu près le même sort que leurs devanciers; les décès surpassaient de beaucoup les naissances, les départs croisaient les arrivées, au grand préjudice du peuplement du pays et du progrès de la colonisation.

D'autre part, plusieurs publicistes, mus assurément par des motifs honorables, s'emparant de ces faits, répandaient l'alarme et excitaient à la retraite; car ils en avaient conclu à l'impossibilité de l'acclimatement de l'Européen en Algérie. Cette opinion, que la prévention n'avait déjà que trop généralement accréditée, bientôt se propaga revêtue de l'autorité du nom et de l'incontestable talent de ses nouveaux défenseurs. On vit alors l'immigration, d'abord ralentie, s'arrêter, en même temps que les villages déjà créés, que les terres encore trop peu remuées, pour avoir vaincu l'ennemi caché dans leur sein, allaient être laissés à l'abandon.

Le Gouvernement ouvrit les yeux sur cet état de choses ; il dirigea, d'une manière plus spéciale, son attention vers l'étude hygiénique du nouveau problème. Plusieurs inspections médicales furent ordonnées, et, d'après l'indication des besoins que signalèrent, à ce point de vue, les divers rapports rédigés à la suite de ces enquêtes, des arrêtés ministériels furent rendus et des mesures prescrites, tendant à combattre plus activement les influences délétères, et, par là, à réduire graduellement le nombre et la gravité des maladies.

Tel est succinctement l'historique des premiers efforts de colonisation, tentés depuis 1830 jusqu'en 1848. Si ces essais n'ont pas toujours été heureux, il faut du moins que la connaissance de ce qu'ils ont laissé à désirer profite à l'ère nouvelle où nous entrons.

On comprend, d'après le titre de ce livre, que nous n'avons pas l'intention, en abordant l'étude de la colonisation algérienne, de toucher à ce qui regarde le côté politique du sujet ; laissant à d'autres plus compétents cette face de la question, nous ne voulons considérer celle-ci qu'au seul point de vue du peuplement et de l'hygiène.

Les principales sources auxquelles nous avons emprunté les faits qui doivent nous servir de base sont : 1° la collection des tableaux de la situation des établissements français en Algérie ; 2° les registres et bulletins de décès des mairies ; 3° les tables décennales ; 4° les archives de la police centrale ; 5° les registres de décès et les cahiers de visites de plusieurs hôpitaux civils et militaires, etc., etc.

Des divers matériaux numériques que nous a procurés

le dépouillement de toutes ces collections, nous avons, au fur et à mesure des besoins de notre investigation, construit des relevés synoptiques présentant, en chiffres, nos résultats dont une analyse rapide vient, à la suite de chaque tableau, résumer la substance.

Malgré l'aspect fastidieux que donne à notre œuvre un tel mode d'exposition, cette forme cependant nous a semblé la plus convenable, à cause de l'avantage qui en résulte pour les faits de pouvoir être utilisés par les personnes qui voudraient les interroger à de nouveaux points de vue et en pousser plus loin les [déductions.

Nous avons embrassé aussi complètement que nous l'avons pu, la période d'occupation comprise entre 1830 et 1848. Dans l'impossibilité matérielle d'étendre toujours nos recherches aux trois provinces, nous nous sommes en général bornés à la plus importante d'entr'elles, à celle surtout où les documents devaient offrir le plus d'exactitude, c'est-à-dire à la province d'Alger.

Cependant, pour ce qui concerne spécialement la statistique si intéressante de la mortalité des enfants européens et celle de la population militaire, il nous a été donné de pouvoir opérer sur l'ensemble de l'Algérie.

Que si, malgré ces explications, on nous objecte que la plus grande partie de notre travail ne comprenant pas l'Algérie tout entière, nous ne pouvons fournir que des résultats tronqués et sans valeur : voici notre réponse : Quel est notre but ? N'est-il pas d'étudier la colonisation algérienne dans ses rapports avec l'aptitude des Européens

à se naturaliser dans le pays ? Ne s'agit-il pas , avant tout , de rechercher les effets de la transplantation ou du passage d'un climat tempéré dans un climat chaud , les effets des premiers travaux d'installation et de défrichements dans un pays désolé par l'inculture et l'insouciance de ses premiers habitants ? Or, la province d'Alger, avec sa capitale , ses nombreux centres de population rurale et sa Métidja de proverbiale insalubrité , ne résume-t-elle pas à un assez haut point tous les éléments nécessaires à l'examen de ces diverses questions ?

Notre exposition se divise en deux parties : la première comprend la statistique comparée de la population d'Alger ; l'autre est relative à celle des nombreux villages groupés autour de cette capitale. Dans cette seconde partie , après avoir tracé un aperçu de l'histoire médicale de la colonisation agricole depuis la conquête , nous passons en revue , comme d'ailleurs nous l'avons fait pour la ville , le mouvement des naissances et des décès dans les villages ; puis nous recherchons comment se sont composées les immigrations de colons agriculteurs ; enfin , après avoir sommairement indiqué les maladies qui ont frappé ces Européens , nous en signalons les causes les plus générales , et nous terminons par un abrégé des principales mesures hygiéniques qu'on pourrait ajouter à celles déjà employées pour protéger la colonisation agricole.

Peut-être nous demandera-t-on pourquoi , à la méthode d'observation ou à celle basée sur l'expérience , nous en avons préféré une autre qui , vis-à-vis de certaines

personnes, est pleine de déceptions, et qui, sous l'apparence de la rigueur arithmétique, conduit à de fausses conséquences, en rapprochant, comme simples et identiques, des termes complexes et disparates? Qu'on nous permette, à ce sujet, quelques développements.

Ce qu'on est convenu d'appeler les résultats de l'observation ou les données de l'expérience n'est, en dernière analyse, qu'une *opinion* déduite de faits plus ou moins nombreux, plus ou moins constatés. Le jugement a donc passé par là, et qui ne sait à quelles illusions il peut entraîner? *Experientia fallax, judicium difficile*, a dit le Père de la médecine. Sur le terrain des questions que nous étudions, plus peut-être que sur tout autre, on voit se heurter les avis les plus divergents émis par des hommes également éminents, également considérables, également capables de bien observer; mais les uns s'étant affectionné pour ce qu'ils ont observé ou fait, voient les résultats à travers un prisme; d'autres, éloignés du théâtre des événements, se forment une idée des choses d'Afrique sur des récits souvent empreints du mécontentement de quelques ambitions déçues; ceux-là se trompent après avoir été trompés: il y a enfin une part, et celle-ci n'est pas la moindre, à faire au préjugé; et, en effet, en France, que de gens parfaitement étrangers à toute notion sur ce qui se passe en Algérie, auxquels on n'ôtera pas l'idée que cette contrée doit être, pour la Métropole, éternellement ruineuse et meurtrière. Il faut donc apporter des faits et faire table rase des opinions; or, la statistique, elle, et nous entendons la

statistique bien comprise, ne préjuge pas, elle donne le fait, plus la preuve. Assurément, si une telle méthode a aujourd'hui tant de détracteurs, c'est que, comme l'a dit Parent-Duchatelet, elle exige du travail, et que les travailleurs sont plus rares que les hommes d'esprit.

Si les avantages de la statistique sont encore diversement appréciés dans des pays où la civilisation a permis aux Gouvernements de recueillir, sur les sociétés, des documents numériques nombreux, personne cependant ne songe à rejeter absolument toutes les notions positives qui en ont été le résultat, et qui sont venues agrandir le cercle des connaissances humaines. Certaines lois économiques, qui ne sont que les corollaires d'observations statistiques, ont aujourd'hui pris droit de cité dans la science sociale, et si d'autres sont encore repoussées soit par les conséquences qui en découlent, soit par la singularité de leur formule, il en est un grand nombre dont le seul tort est de ne s'appuyer que sur des documents insuffisants, mais qui, par la suite, pourront être complétés. L'étude des faits sociaux fournit des notions vraies pour l'époque où on les observe, et les inductions qui en découlent conservent, pendant quelque temps, leur valeur presque absolue. Mais bientôt l'humanité, dans ses relations avec les choses, dans ses conflits avec les idées et avec la matière, se métamorphose peu à peu, se modifie, et, sous l'influence d'agents nouveaux, imprime à ses manifestations intellectuelles et physiques une marche nouvelle qui se traduit par des résultats différents des anciens. Or, si dans les pays déjà vieux de

civilisation, les formules qui caractérisent les diverses manifestations du mouvement social n'ont de valeur absolue que pendant des périodes très courtes, à plus forte raison, sans doute, en sera-t-il ainsi pour une contrée où, comme en Algérie, la civilisation ne fait que de s'asseoir sur les débris de la barbarie arabe.

Ici les oscillations devront être tellement fréquentes et brusques qu'il sera fort difficile d'en apprécier les résultats sur la société. Nous ne nous sommes pas dissimulé la valeur de cette objection; mais plus les difficultés nous ont paru grandes, plus nous avons persévéré dans nos recherches. C'est qu'aussi nous ne croyons pas que, au point de vue où nous nous sommes placés, la statistique ait des vérités éternelles, et que les lois qu'elle enseigne aujourd'hui établissent, avec celles que pourra révéler l'avenir, une solidarité telle qu'il faille conclure à l'absurde, parce que de nouvelles formules numériques établiront des différences considérables entre celles-ci et les anciennes. La statistique, ainsi que l'a dit un de ses plus fervents propagateurs, M. Quételet, ne s'occupe d'un État que pour une époque déterminée. D'après ce principe, nous avons essayé de formuler les diverses phases par lesquelles a successivement passé la colonisation algérienne, et nous nous sommes efforcés de constater la nature des causes qui ont influé sur la différence des résultats dans la série des années de l'occupation.

Nos recherches avaient été commencées dans un but d'abord purement médical. Notre intention était de nous borner à étudier l'influence du climat, des marais et des

défrichements sur la santé des immigrants; et, constatant numériquement la nature des maladies et les décès, suivant les âges, les sexes et les nationalités, nous voulions en faire des relevés qui nous auraient aidés à déterminer les modifications physiologiques et pathologiques qu'éprouvent les Européens en présence du climat et du sol. Mais il nous fallait, avec le chiffre exact de chacun de ces éléments de populations, une foule d'autres renseignements statistiques se rattachant à cet objet. C'est ainsi que, peu à peu et de recherches en recherches, nous nous sommes vus en possession d'une quantité de matériaux telle que l'histoire économique du sujet que nous avons à traiter, s'est trouvée assez avancée pour primer, de son intérêt puissant, son étude exclusivement médicale.

Au milieu de notre travail, les événements qui, en France, changèrent la forme du Gouvernement, vinrent retentir jusqu'en Algérie. Cette terre, à peine française, était, pour quelques personnes, un gouffre qui engloutissait à la fois, colons, armée, trésor; l'abandon de la colonie était la conséquence de cette opinion. Des voix nombreuses s'élevèrent pour protester contre des conclusions aussi funestes. Nous publiâmes, en faveur de la thèse de l'*acclimatement*, des chiffres dont nous établîmes la valeur relative, et dont nous discutâmes les conséquences fixes ou transitoires, en cherchant à faire la part des causes ou permanentes, ou mobiles de mortalité. Nous ne nous flattons certainement pas que les faits qu'alors nous avons produits soient entrés, pour si peu que ce soit, dans les

délibérations dont le sort de l'Algérie fut l'objet dans le sein de l'Assemblée Nationale; mais toujours est-il que nous avons eu la satisfaction de voir la presse nous rendre cette justice que les faits que nous apportions décidaient d'une manière *complète* la question de l'aptitude de l'Européen à vivre dans cette contrée.

Quoi qu'il en soit, en Algérie, plus encore qu'en Europe, la statistique ne peut indiquer l'état social que pour des époques très courtes, mais elle permet de fixer la trace des faits transitoires; elle permet d'apprécier les ondulations de chacun des éléments (population, naissances, mariages, décès) sur lesquels elle porte ses investigations. Sans doute, elle constate des données mobiles; mais n'est-ce donc rien que de savoir que des rapports se modifient, diminuent ou augmentent, lorsque de la permanence ou de la mobilité de faits bien étudiés, on peut logiquement conclure à l'action fixe ou transitoire des causes qui les provoquent? N'est-ce donc rien que de pouvoir apprécier numériquement l'intensité de ces causes, lorsque l'intelligence peut ensuite réagir sur elles, et, les prenant une à une, exalter ou amoindrir leurs effets dans un but humanitaire? Que n'a-t-on pas dit sur la mortalité en Algérie? Les chiffres ont tour à tour servi de base aux conclusions les plus opposées; c'est qu'on a perdu de vue que les colonnes numériques, avant de servir à l'établissement de rapports logiques, doivent être disposées en séries analogues et de même valeur; c'est qu'on a oublié qu'un résultat unique peut être l'effet de causes multiples dont on aurait dû

d'abord distinguer les éléments. Les tables obituelles expriment sans doute des vérités absolues, mais la statistique doit, par une étude analytique, raisonnée, rechercher si ces produits identiques sont la résultante d'une force simple ou composée.

Ainsi, parce que, jusque dans ces dernières années, les chiffres avaient indiqué chez les Européens de l'Algérie, une excessive mortalité, on a conclu à l'impossibilité de leur acclimatation, sans rechercher si, en dehors de la cause unique *climat*, il n'en existait pas d'autres qui, telles que les marais, les défrichements, les épidémies, la misère, l'inconduite, etc., etc., avaient ici, bien plus qu'en France, et indépendamment de l'influence climatique, pesé sur la mortalité d'un poids tout-à-fait insolite.

Ainsi, pour établir statistiquement la mortalité de l'armée d'Afrique, on a pris le chiffre des décès constatés dans les hôpitaux militaires, et, comparant celui-ci à l'effectif de l'armée, on a donné le rapport qui en résultait comme exprimant celui de sa mortalité. Mais on ne songeait pas que, dans cette mortalité, l'élément civil figurait pour une part qui devenait même de plus en plus considérable à mesure que la population civile s'accroissait. Or, nul doute qu'en procédant de la sorte, si l'immigration ne se fût ralentie, les décès ainsi imputés à l'armée eussent augmenté chaque année, alors cependant qu'en réalité la mortalité militaire, débarrassée de l'élément qui la grossissait à tort, diminuait dans des proportions rapides.

Enfin, voulant tirer, de la mortalité considérable des

enfants européens, en Algérie, un argument contre l'aptitude de la race à s'y acclimater, et, par suite, contre la possibilité de coloniser avec cette race, on a comparé la mortalité enfantine de l'Algérie, depuis dix-huit ans, avec la même mortalité pendant la même période en France. Mais on n'a pas pris garde qu'il n'y avait aucune analogie entre ces deux termes; en effet, d'une année à l'autre, la population en France ne s'accroît pas sensiblement; en Algérie, au contraire, depuis dix-huit ans elle a éprouvé, par les immigrations, un accroissement annuel de naissances d'autant plus considérable que nous approchons plus de ces dernières années. De là, au bout de dix-huit ans, entre les deux *âges moyens* des deux classes d'enfants algériens et français, une différence telle que, vu l'infériorité très notable d'*âge moyen* des enfants d'Algérie, leur mortalité devra nécessairement avoir été plus forte de beaucoup que celle des enfants de France. Or, le climat pourrait n'être pour rien dans cette différence qui, même sans cette cause, serait encore énorme, puisque l'enfance perd, d'autant plus qu'elle est plus voisine de la naissance. Il n'y a pas, on le voit, la moindre conséquence logique à espérer de pareils rapprochements.

Bien d'autres exemples appuieraient encore notre proposition et prouveraient l'abus qu'on a fait des chiffres, alors que, sans assez d'égard pour les circonstances capables d'altérer leur valeur, on s'en est laissé imposer par la quantité sur la qualité.

Dans cette histoire statistique de l'Européen venu en

Afrique, et considéré au double point de vue de la *race* et de l'*individu*, nous avons nous-mêmes d'abord recueilli les faits tels qu'ils se présentaient ; mais nous n'avons pas tardé à reconnaître que leur collection, pour avoir quelque valeur, devait être distribuée en séries analogues, c'est-à-dire qu'il fallait, après l'exposé brut du résultat, procéder à son analyse. Mais comment faire la part des causes, lorsque, pendant des périodes plus ou moins longues, leur intensité, pour avoir été variable, n'en a pas moins été continue ? C'est dans ce but d'analyse que nous avons établi des groupes d'années dont nous avons extrait des *moyennes* qui, comparées dans le temps, permettent de constater presque arithmétiquement l'action plus ou moins durable des influences dont nous avons déterminé en chiffres les résultats successifs. Nous ne prétendons pas cependant que, pour tous les points sur lesquels a porté notre investigation, nos documents aient été assez complets pour nous permettre de procéder constamment de la sorte ; mais on conçoit que, si beaucoup de lacunes existent encore dans la statistique des contrées qui jouissent, depuis des siècles, d'une constitution normale et régulière, à plus forte raison doit-il s'en trouver dans celle d'un pays dont les rouages administratifs ne peuvent pas encore observer une marche réglée, et où la tranquillité est à peine assise. Pouvions-nous d'ailleurs obtenir des renseignements que les circonstances n'avaient pas permis à l'administration elle-même de recueillir ?

Lorsque nos documents se sont montrés insuffisants,

nous les avons rejetés : parfois cependant quoiqu'incomplets, nous les avons présentés, quand nous pensions que, malgré cela, ils pouvaient encore avoir quelque degré d'utilité ; mais alors nous avons eu soin d'indiquer leur importance relative. D'autres fois, dans des séries de nombres, il a manqué un ou plusieurs termes auxquels la méthode d'interpolation est venue suppléer ; nous avons marqué d'un astérisque ces chiffres ainsi obtenus.

La statistique conjecturale a souvent fait faire fausse route ; aussi avons-nous été très sobres de ces inductions qui, si elles font briller l'imagination des auteurs, se trouvent presque toujours, plus tard, réduites à leur valeur de pur jeu d'esprit, ruinées qu'elles sont par des observations ultérieures.

Un dernier mot. Cet ouvrage fut entrepris à une époque où l'Algérie était livrée à cette fièvre de spéculations d'où naquit, pour elle, pendant quelques années, avec le délire des plus exorbitantes ambitions de fortune, l'éclat factice d'une prospérité brillante, mais passagère, et nous nous en occupions encore, quand elle penchait vers sa décadence.

En présence des tristes destinées qui menaçaient ce pays, fallait-il nous décourager et jeter au vent nos pages commencées ? Nous ne l'avons pas cru ; il nous semblait, quel que fût le délaissement dont il était devenu l'objet, que la France n'oublierait ni sa gloire, ni sa haute mission, et qu'elle ne manquerait pas de donner, un jour, à sa jeune colonie, un essor plus digne d'elle. Alors nous espérions que, plus tard, ces lignes, malgré toutes leurs imperfec-

tions, pourraient être consultées avec intérêt, et nous avons poursuivi notre œuvre avec foi dans son utilité à venir. Puisseons-nous ne nous être pas trompés !

Nous ne terminerons pas sans remercier publiquement les personnes qui ont bien voulu nous aider de leur concours.

Il nous est particulièrement doux de publier les honorables encouragements que nous avons reçus de M. le duc d'Aumale, alors Gouverneur-Général de l'Algérie ; il attachait la plus grande importance à l'étude statistique des questions que nous abordons, et il réclamait, avec une sollicitude toute spéciale, des travaux exacts sur l'éducation physique des enfants dans cette contrée. L'immigration, en effet, pensait-il, n'est qu'un moyen transitoire et anormal de peuplement, et c'est de la viabilité des *créoles* (1) ou enfants européens nés dans le pays que dépend essentiellement le succès de la colonisation.

Nous sommes heureux aussi de témoigner à M. Lacroix, préfet d'Alger, toute notre gratitude pour la bonté avec laquelle il a bien voulu accueillir nos demandes de renseignements et s'intéresser à notre travail. Pénétré de l'utilité des recherches qui avaient été commencées sous le Gouvernement précédent, il poursuivit activement la centralisation de tous les documents relatifs à ce sujet ; grâce à sa sollicitude éclairée et à son bienveillant concours, nous

(1) Nom qu'on donne à un Européen d'origine, né dans les colonies. (*Dict. National.*)

pûmes puiser à la fois, et dans les archives de la police centrale, et dans les relevés statistiques envoyés des divers points de l'Algérie.

Enfin il n'est pas de chef de service, pas d'employé des diverses Administrations civiles ou militaires auquel nous ayons dû nous adresser, quelquefois même jusqu'à l'importunité, qui n'ait mis, à nous prêter assistance, le plus obligeant empressement. Que tous veuillent bien ici recevoir l'expression de notre vive reconnaissance !



HISTOIRE STATISTIQUE
DE LA
COLONISATION ALGÉRIENNE.

PREMIÈRE PARTIE.

DE LA VILLE D'ALGER.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

QUAND la domination française vint s'implanter en Algérie, la ville d'Alger était occupée presque exclusivement par des Arabes, des Maures, des Turcs, des Israélites et quelques Nègres libres ou esclaves. De quelles régions provenaient et à quelles races appartenaient les éléments si divers de cette population bigarrée ? Notre intention n'est pas de nous livrer à l'étude de ces questions. Tous fixés depuis plus ou moins longtemps dans le pays, ils ont dû, eux et leurs générations successives, s'identifier à-peu-près au même degré à son climat ; nous croyons donc pouvoir les désigner sous le titre commun d'*Indigènes*.

Depuis 1830, à ces Indigènes se sont ajoutées et en partie substituées des immigrations qui, de plusieurs points de l'Europe,

sont venues, au fur et à mesure du progrès de la conquête, exploiter le sol pacifié par nos armes, et ainsi s'est formée une nouvelle classe d'habitants que nous appellerons *Immigrés*.

C'est de ces deux catégories d'individus que, dans cette première partie de notre travail nous nous proposons de faire la statistique.

Recherchons donc de quels éléments principaux elles se sont formées, de quelles nations diverses et dans quelles circonstances elles se sont recrutées, à quelles vicissitudes elles ont été soumises; analysons enfin, d'après les renseignements les plus précis, les fluctuations que, depuis 48 ans, elles ont offertes, en ayant égard au mouvement des populations ainsi qu'aux mariages, naissances et décès quelles ont donné lieu d'enregistrer.

Le tableau suivant n° 4, dressé d'après tous les documents officiels dont nous avons pu nous entourer, résume, par année, depuis 4830 jusques et y compris 4847, les matériaux nécessaires à l'étude du sujet qui doit d'abord nous occuper.



LIVRE PREMIER.

DE LA POPULATION.

CHAPITRE PREMIER.

POPULATION EUROPÉENNE.

ARTICLE 1^{er}. — APERÇU HISTORIQUE SUR SON MOUVEMENT ET SUR SES VICISSITUDES DEPUIS LA CONQUÊTE.

En jetant un coup-d'œil sur la deuxième colonne de ce tableau, qui, entr'autres faits numériques, donne le mouvement général, annuel de la population européenne d'Alger depuis la conquête, on voit que, à partir de 1830 jusqu'à 1846 inclus, le chiffre de cette population suit constamment une marche ascendante. Il faut, toutefois, excepter l'année 1843, où l'effectif reste stationnaire; à dater de cette même année, celui-ci s'élève d'une manière très rapide; c'est à tel point, qu'en 3 ans il augmente de 48,000 individus. Mais, tout-à-coup, en 1847, il se manifeste une décroissance qui se continue jusqu'à l'année suivante.

Notre effectif de la population européenne, en 1847, présente, avec les documents officiels, certaines différences que nous laissons subsister, mais sur lesquelles nous devons quelques explications.

Le dernier recensement de la classe européenne, commencé à

la fin de 1847 et terminé en mars 1848, ne portait celle-ci, à Alger, qu'au nombre de 24,587, résultat évidemment erroné, et bientôt reconnu tel par l'Administration, car il supposait, chose inadmissible, un dépeuplement de 20,000 individus en un an ! Une telle différence, quand même elle se fût prononcée dans les derniers mois de 1847, aurait nécessairement influé, à la fois, sur le chiffre des décès et sur celui des mariages et naissances de l'année ; or, il n'en est rien.

Pour rectifier une erreur aussi manifeste, et instituer le chiffre de la population sur une base au moins rationnelle et voisine le plus possible de la vérité, nous sommes partis de ce principe, savoir : que, dans des conditions données, une population donnée doit fournir, à très peu près, la même proportion de décès, de naissances et de mariages. Or, les années 1842 et 1843 où la population, à Alger, a été de 26,000 habitants environ, ont fourni, chacune, 4,200 décès, c'est-à-dire près de 48 décès sur 4,000 habitants ; donc, en supposant qu'en 1847 la mortalité ait donné ce même rapport, il faut admettre, pour cette même année, que la population était, ainsi que nous l'indiquons dans notre tableau, de 30,068 individus. Si, dans cette approximation, nous n'avons eu égard qu'aux décès, c'est que nous avons dû négliger les deux autres éléments (naissances et mariages) dont la mortalité exceptionnelle de 1846 (1) avait, au point de vue qui nous occupe, annihilé la valeur. On sait, en effet, qu'à la suite des grandes épidémies, les naissances s'accroissent notablement, entraînant, comme conséquence ordinaire de l'excessive mortalité qu'elles ont produite, l'augmentation des mariages.

Pour corriger la même erreur, l'Administration, au lieu de s'appuyer sur la mortalité, prit pour base de calcul les listes

(1) Due à la variole épidémique qui sévit à la fin de 1845 et au commencement de 1846.

d'électeurs, élément que nous avons du reste aussi consulté, et, d'après cette donnée, elle fixa le chiffre de la population du 31 décembre 1847, à 30,048 individus, c'est-à-dire 20 de moins que nous.

Jusque là, notre résultat diffère à peine du chiffre officiel; mais il y a, entre notre répartition en adultes et enfants et celle de l'Administration, des différences plus sensibles et que nous croyons, ici encore, devoir maintenir, parce qu'elles nous paraissent se rapprocher davantage du vrai. En effet, le chiffre d'adultes que nous donnons est celui qui était fourni par le recensement, et voici pourquoi, tout défectueux qu'il était, nous le conservons. Contrairement à la règle jusque-là suivie, et qui prenait la classe adulte à 15 ans, la limite d'âge de l'enfance a été, cette fois, fixée à 12 ans révolus. Il est résulté, dans ce recensement, au profit des adultes et aux dépens de la classe enfantine, une différence assez considérable. Dès-lors, en ajoutant au chiffre inexact du recensement l'augmentation complémentaire de 6,500 individus, ainsi fixée d'après le rapport des décès à la population des années antérieures, et l'examen des listes électorales, il ne fallait pas, comme l'a fait l'Administration, partager ce nombre entre les diverses classes; il fallait, et c'est ce que nous avons fait, le rapporter exclusivement aux enfants.

Quoi qu'il en soit, les années qui se sont fait remarquer par l'accroissement le plus sensible de la population immigrante sont, 1836, 1839, 1841, 1842, 1844 et 1845. Or, à quelles circonstances faut-il en attribuer l'origine?

En 1836, cette augmentation s'explique par la cessation des hostilités, à la suite du traité de la Tafna; d'où la jouissance d'une certaine sécurité qui multiplia les immigrations et permit aux Européens d'entreprendre des cultures, même au-delà des avant-postes. En 1839 et 1841, il faut l'attribuer au séjour forcé en ville de la population agricole, que le retour de la guerre

empêchait de se répandre dans les campagnes. Pendant les années 1842, 1844 et 1845, les nombreuses constructions exécutées tant à Alger qu'au faubourg Bab-Azoun, où s'improvisait une cité nouvelle, puis la fondation de plusieurs villages dans le Sahel, enfin la concession des lots de terre attenants à ces villages, ont déterminé une affluence énorme, à Alger, d'ouvriers européens et de colons.

Quant à la dépopulation qui eut lieu en 1847, elle provient d'un concours de circonstances assez complexes, mais principalement de la suspension des travaux, cause à laquelle s'ajouta la crise financière qui, en Algérie comme en France, a pesé sur les classes laborieuses. Aussi, les départs ont-ils surtout porté sur les ouvriers, qu'avait attirés momentanément à Alger l'appât des gros salaires. Notre opinion s'appuie sur les considérations qui suivent : si, d'une part, nous comparons le chiffre des naissances et mariages européens de 1846 avec celui de 1847, nous voyons que, malgré la différence considérable qui existe entre les populations de ces deux années, leur nombre reste à-peu-près le même. En effet, pour ce qui est des mariages, ceux des Français n'ont diminué que de fort peu d'une année à l'autre; tandis que, de leur côté, les mariages mixtes et étrangers ont augmenté légèrement; si, d'autre part, nous consultons les chiffres des naissances, nous voyons que, de la première de ces deux années à la seconde, les naissances d'enfants européens n'ont qu'à peine diminué, puisque, malgré la dépopulation de 1847, la différence n'est que d'un quatorzième en moins pour cette dernière année.

Le chiffre de la population vraiment fixe, de celle qui vit en famille, c'est-à-dire qui produit des mariages et des naissances, n'a, en réalité, que très peu baissé, à Alger, de 1846 à 1847; c'est donc sur la classe où prédominent les célibataires, c'est-à-dire sur les ouvriers qu'ont dû principalement porter les départs en question.

Ces ouvriers, appartenant d'ailleurs à diverses nations, paraissent s'être éloignés, dans des proportions à-peu-près égales, par rapport à leur effectif; mais les motifs ne sont pas exactement les mêmes chez tous. Ainsi les français, parmi lesquels prédominaient les ouvriers maçons, charpentiers, menuisiers, etc., partaient faute d'ouvrage. En ce qui concerne les étrangers, ceux surtout du sud, aux causes dépendantes du manque de travail, s'en sont jointes d'autres qui ont aussi déterminé leur émigration. Pour les Espagnols, qui composent la grande majorité de cette classe d'étrangers, nous signalerons le mariage de la reine Isabelle, circonstance d'où résulta, en même temps que la cessation de la guerre civile en Espagne, l'amnistie générale prononcée en faveur des condamnés politiques de cette nation dont un assez grand nombre s'étaient réfugiés ici. Ces événements, qui coïncidaient avec l'instant où, à Alger, l'industrie, le commerce et l'agriculture commençaient, à cause de la concurrence, à ne plus offrir d'aussi larges bénéfices qu'autrefois, ces événements, disons-nous, ont, chacun pour une part, provoqué le retour de beaucoup de ces étrangers dans leur patrie, dont, naturellement, à égalité d'avantages, ils préféraient le séjour à celui de l'Algérie.

ARTICLE 2. — NATIONALITÉS DIVERSES QUI ONT COMPOSÉ

LA POPULATION EUROPÉENNE D'ALGER.

L'inspection des colonnes 4, 5 et 6 du tableau qui précède nous mettra à même de savoir dans quelles proportions chaque zone d'Europe a contribué, depuis 1830, au peuplement d'Alger, et, par suite, de la colonie.

Depuis 1833, époque à laquelle, pour la première fois, le recensement a été fait avec la distinction des nationalités, jusqu'en 1840, l'élément français a suivi une marche ascension-

nelle très lente. En effet, à la fin de 1839, c'est-à-dire dans une période de sept années, cette population n'avait même pas triplé son chiffre primitif. Mais, à partir de 1841, elle augmente d'une manière assez rapide, sans cependant observer une progression régulière pour chaque année, et, de 7,000 qu'elle était en 1840, elle arrive, après 6 ans (en 1846), au chiffre de 21,000, c'est-à-dire qu'elle se triple pendant ce court espace de temps; mais bientôt, et, pendant la seule année 1847, elle décroît d'un tiers, puisqu'elle retombe à 14,432.

Les étrangers de la zone nord, suivent une marche beaucoup plus lente encore que celle qui est indiquée pour la population française, dans les premières années, puisqu'en neuf ans, cette population n'arrive même pas à se doubler. Ce n'est guère qu'à partir de 1839 qu'elle s'accroît d'une façon un peu notable, et jamais cependant elle n'arrive à dépasser le triple de ce qu'elle était en 1833. Pour elle, comme pour la population française, cet accroissement se rapporte aux années du plus grand développement de la colonisation, et, pour elle aussi, la dépopulation arrive en 1847, année à la fin de laquelle elle descend au-dessous de ce qu'elle était en 1841.

Ajoutons que la population étrangère du nord a été presque constamment au-dessous du vingtième de la population totale.

Les étrangers de la zone sud sont, en 1833, en minorité, eu égard aux français. Cette infériorité dure jusqu'à la fin de 1835; mais, à partir de 1836, la population française est surpassée, et ce mouvement se prolonge jusqu'en 1839, époque à laquelle celle-ci reprend le dessus. Toutefois cet état n'est que passager. En 1841 et 1842, le chiffre des français devient inférieur; puis, de 1843 à 1845 inclus, l'avantage retourne de rechef à ces derniers qui le conservent jusqu'à la fin de 1846; dans le courant de 1847, ainsi que nous l'avons déjà dit, la presque cessation des travaux éloigne une grande partie de la population flottante

de notre nation, ce qui fait prédominer, de quelques centaines d'individus, les étrangers de la zone sud.

En 1847, ceux-ci retombent un peu au-dessous de ce qu'ils étaient en 1844; mais la disparition de plus de 7,000, signalée dans leur population de 1846 à 1847, ne pèse point, comme il résulte de l'inspection des tableaux officiels, sur une seule année.

En effet, dès l'année 1845, les événements d'Espagne avaient déjà déterminé le retour dans leur pays, d'un certain nombre d'individus, de ceux surtout qui avaient émigré pour raison politique. La plupart avaient quitté l'Afrique sans prendre de passe-ports. Or, cette population qui, depuis 1843, n'a été recensée qu'à la fin de 1847, a pu, dans l'intervalle de ces deux époques, s'éclaircir sans qu'on ait su, chaque année, le chiffre exact de ses départs, c'est-à-dire sans qu'on ait constaté la quantité d'individus dont, chaque année, elle se réduisait; tandis que les arrivants, ne pouvant échapper, lors du débarquement, à la remise du passe-port délivré en Espagne par le consul français ou à l'obligation d'une carte de sûreté nécessaire à leur séjour, se trouvaient exactement enregistrés et par conséquent connus. Il suit de là que, si la population étrangère de la zone sud (et c'est presque dire la population espagnole), a été bien réellement, en 1843, de 44,960, et, en 1847, de 44,647, il se peut fort bien que, pour les années intermédiaires, son chiffre soit trop élevé et qu'en réalité le décroissement des individus de cette zone, doive se répartir entre les trois années 1844, 1845 et 1846. Or, ceci tendrait à affaiblir la différence numérique énorme observée de 1846 à 1847, différence toutefois qui, pour être moins brusque, reste toujours très forte. Une autre conséquence à tirer de ces remarques, c'est que la population totale d'Alger, à la fin des années 1844, 1845 et 1846, n'est peut-être point aussi nombreuse que, d'après les sources officielles, nous la portons sur nos tableaux, bien que nous ayons

eu soin, pour établir ces chiffres, de consulter les mouvements d'arrivées et de départs, et d'éliminer l'excédant de la population, qui traverse Alger pour se répandre dans les provinces.

Quoi qu'il en soit, voici un tableau qui indique, par année, de 1833 à 1847, le rapport, sur 4,000 individus, des français et des étrangers (zônes nord et sud) ayant contribué, depuis la conquête, au mouvement de la population européenne d'Alger. Dans la zone nord, nous comprenons la Suisse, la Belgique, la Hollande, l'Angleterre, la Suède, etc.; dans la zone sud, l'Espagne, le Portugal, la Lombardie, l'Italie, la Grèce et les possessions anglaises de la Méditerranée.

ANNÉES.	RAPPORT SUR 1000 INDIVIDUS			OBSERVATIONS.
	DES FRANÇAIS.	DES ÉTRANGERS.		
		ZÔNES		
		Nord.	Sud.	
1833	477	112	411	Les éléments qui servent de base à ces documents sont extraits de la collection des tableaux de la situation des établissements français en Algérie. Ce n'est qu'à partir de 1833 qu'est faite, dans ce recueil officiel, la distinction des diverses nationalités qui composent la population européenne.
1834	500	92	408	
1835	482	90	428	
1836	398	68	534	
1837	434	56	510	
1838	449	48	503	
1839	475	55	470	
1840	479	61	460	
1841	465	49	486	
1842	459	46	495	
1843	502	45	453	
1844	510	40	450	
1845	491	41	468	
1846	470	44	486	
1847	473	41	486	

En lisant avec attention ce document, on voit que, jusqu'en 1843, l'élément français n'a pas généralement formé la moitié de la population totale, si ce n'est, par exception, en 1834. Pendant les années 1843 et 1844, époque de la plus grande prospérité d'Alger, il a fourni momentanément un peu plus de la moitié totale des Européens; bientôt après, sa proportion relative a diminué sensiblement.

Les étrangers de la zone nord dont les arrivées, du reste, ne furent, en aucun temps, très nombreuses, si ce n'est en 1843 et 1845, n'ont jamais formé plus d'un dixième de la population européenne. Dans les années même de la plus grande prospérité (de 1844 à 1846) ils ont fourni moins du vingtième du total des européens, et, depuis sept ans, leur proportion n'a presque pas cessé d'aller en décroissant.

Les étrangers de la zone sud, inférieurs en nombre aux Français depuis 1833 jusqu'à 1835, ont subitement augmenté en 1836, 1837 et 1838, années pendant lesquelles ils ont fourni, à eux seuls, plus de la moitié de toute la population européenne. Mais, à partir de 1839, ils ne se sont plus présentés qu'en proportion égale à l'élément français, et cet état a peu varié jusqu'en 1842, époque à laquelle les travaux agricoles et l'accroissement de la population urbaine, c'est-à-dire de celle des consommateurs aisés, enrichis déjà, ou attirés par le goût des spéculations, leur ont offert, dans la culture des jardins maraîchers et des fermes du Sahel, plus d'avantages qu'ils n'en trouvaient comme manœuvres, dans les travaux de la ville.

A partir de 1843 donc, les étrangers de la zone sud deviennent inférieurs en nombre aux Français, sans toutefois que cette infériorité, d'ailleurs peu importante, se maintienne d'une manière constante. Ces oscillations proviennent des vicissitudes diverses de l'industrie qui, selon les besoins actuels, et aussi selon la spécialité des professions prédominantes dans chaque nation, attirait à

Alger ou bien en éloignaient tantôt des Français, tantôt des étrangers de la zone sud. Ces nationalités se balançaient ainsi inégalement, mais avec des différences numériques toujours peu tranchées.

La conséquence générale qui découle de tout ceci, c'est que la population étrangère sud ou espagnole a tendu constamment, avec l'élément français, à constituer la population européenne d'Alger; et que les étrangers du nord ont été, en général, en proportion si minime, qu'à peine faut-il en tenir compte dans la série des années dont nous esquissons l'histoire. Aussi quand, plus tard, nous examinerons le rapport des décès à la population, nous verrons que c'est principalement sur ces deux éléments que les décès doivent peser, et non, comme à tort on l'a prétendu, sur des Européens venus des contrées nord. Cette assertion était tout au plus applicable à l'émigration française, dont à certaines époques, une assez forte fraction se composait d'individus de nos départements du nord (Haut et Bas-Rhin surtout), ainsi que le document qui suit en donne une idée.

ÉTAT de l'émigration française pendant l'année 1843 (1).

Colons français venus des zones	$\left\{ \begin{array}{l} \text{nord. 8,800} \\ \text{sud. 4,720} \\ \text{centre. . . . 4,436} \end{array} \right\}$	44,956.
---------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------

Cette division de la France en trois zones fut adoptée par M. le Ministre de la guerre, lorsqu'il prescrivit de rechercher l'influence du climat sur les colons français, en ayant égard à leur lieu de provenance. Chaque zone est espacée du même nombre de degrés de latitude.

(1) *Tableau de la situation des établissements français en Algérie*, page 484, année 1840.

ART. 3.— PROPORTIONNALITÉ DES DIVERS AGES ET SEXES AYANT COMPOSÉ
LA POPULATION EUROPÉENNE D'ALGER DEPUIS LA CONQUÊTE (1).

1° *Adultes.* — (A.) *Hommes.* — A partir de l'année 1831, jusques dans le courant de 1838, le chiffre des hommes européens résidants à Alger, subit une progression lente mais constamment croissante. Ainsi, en 6 ans, c'est-à-dire de 1832 à 1838, cet élément de population s'est à-peu-près doublé. A partir de cette dernière année, la forte impulsion donnée à la colonisation, les nouvelles facilités ainsi que les avantages offerts par le Gouvernement aux colons français qui viendraient en Afrique, augmentent rapidement les arrivées, et surtout celles des hommes, qui, la plupart, ont laissé leurs familles en France. Malheureusement, la reprise, en 1839, des hostilités dans la plaine et la destruction des habitations qui y avaient été construites, paralysent les essais tentés par ces premiers colons (*Tableau de la situation, 1840, page 48*), et déterminent le retour en ville d'un grand nombre d'entr'eux. Plusieurs même retournent en Europe, et, de cet événement fâcheux, il résulte que le nombre des hommes, au 31 décembre 1840, est plus faible qu'il n'avait été à la fin de 1838. En 1841, le calme renaissant, l'immigration reprend son cours, si bien que, de 1841 à 1842, la population masculine s'accroît de plus de moitié. C'est de cette époque que date aussi la création d'une grande partie des villages du Sahel; comme aussi c'est au peuplement de ces villages et aux travaux d'installation de ceux-ci, que doit être rapporté l'abaissement, en 1843, du chiffre des hommes en ville. A la fin de 1844, le vide produit à Alger, au profit de la colonisation agricole, est déjà comblé, et, jusqu'à la fin de 1846, la population masculine continue à

(1) Voir les quatre dernières colonnes du *Tableau* n° 1.

s'y accroître. Les influences dépopulatrices que nous avons signalées plus haut, à propos de 1847, n'ont plus besoin d'être rappelées ici ; elles expliquent comment il se fait que, pendant cette année, le chiffre des hommes, à Alger, s'abaisse subitement de 6,000 environ, et qu'il n'est aujourd'hui que très peu supérieur à celui de l'année 1844.

(B.) *Femmes*.— La population féminine n'offre pas, à beaucoup près, les vicissitudes de déplacements et de départs auxquelles est sujette la population masculine. Cet élément, en effet, exprime la famille, et à ce titre, il possède un caractère de stabilité que ne sauraient comporter les besoins changeants de l'industrie et de la culture, principales occupations de l'autre sexe.

Dans les premières années de la conquête, le nombre des femmes est très peu élevé, par rapport à celui des hommes. Jusqu'en 1838, il est constamment inférieur de moitié au chiffre de ceux-ci. A partir de 1839, cependant, les femmes augmentent, quoique irrégulièrement ; et, en 1840, elles égalent les quatre cinquièmes des hommes. Mais bientôt, l'immigration masculine, par suite de l'appel fait aux ouvriers par le Gouvernement, rend presque stationnaire la proportion des femmes, et la fait même tomber, comme autrefois, au-dessous de la moitié de celle des hommes. Ce n'est guère qu'en 1843 que celles-ci augmentent bien sensiblement. A la fin de 1846, elles égalent les deux tiers du total des hommes. En 1847, la dépopulation d'Alger affaiblit bien aussi l'élément féminin, mais elle l'atteint beaucoup moins que le masculin. La proportion est en effet d'un tiers pour celui-ci, tandis qu'elle n'est que d'un cinquième pour celui-là.

L'élévation du chiffre proportionnel des femmes dans la population de l'Algérie peut, ce nous semble, être, à certains égards, considérée comme le *criterium* du degré de stabilité, c'est-à-dire de l'esprit colonisateur des immigrants, tandis que le chiffre des

hommes, avec les brusques oscillations auxquelles cet élément aventureux est sujet, dénote moins l'acquisition d'habitants fixes et permanents, qu'il n'exprime le flux et reflux d'une population balancée par les mouvements tour-à-tour progressifs et rétrogrades, des travaux de la colonisation et de l'industrie. Ainsi, de 1839 à 1840, alors que nous constatons, parmi les hommes, une dépopulation de près de 2,000, nous voyons, par opposition, les femmes augmenter de plus du tiers. La même preuve ressort encore de la comparaison de ces deux éléments de population dans les années 1846 et 1847.

2° *Enfants*. — Pendant les trois premières années de l'occupation, les documents officiels ne faisant, dans l'énoncé de la population totale, nulle distinction de cet élément, nous avons dû, pour cette période, en établir le chiffre par voie d'interpolation, en ayant égard aux naissances et aux décès. Mais, depuis 1833, nous l'avons emprunté, année par année, aux tableaux de la *Situation des établissements français en Algérie*. A l'égard des enfants, comme à l'égard des femmes, l'accroissement numérique a été continu chaque année, et n'a rien offert de ces oscillations qu'on observe dans la population masculine. Cependant, de 1843 à 1845, époque de la création des principaux villages, nous voyons les enfants augmenter notablement, et c'est à tel point, qu'ils deviennent plus nombreux que les hommes. Ce fait devra être mentionné avec soin quand, plus tard, nous étudierons la mortalité des enfants. Nous verrons, en effet, que le nombre de décès qui a frappé cette classe de population a été tellement considérable que, dans ces dernières années, l'attention de l'autorité en a été éveillée d'une manière sérieuse. Or, on était alors loin de croire que le chiffre des enfants, à Alger, surpassât de près de 3,000 celui de la population adulte.

En ce qui concerne leur sexe, chacun comprend que

les causes qui ont déterminé la disproportion des hommes aux femmes, n'étaient pas de nature à influencer sur la proportionnalité relative des garçons aux filles. En effet, arrivant tous avec leurs père et mère, les enfants ont dû offrir, quant aux sexes, un rapport différentiel égal à celui des naissances en France. Du reste, les recensements faits à diverses époques, confirment cette induction.

L'examen du mouvement de la population infantine, en 1847, donne lieu à une remarque fâcheuse. Nous voyons, pour cette année, qu'alors que le chiffre des femmes ne diminue que de 2,000, celui des enfants décroît dans une proportion beaucoup plus forte, puisqu'il baisse de 7,000 environ. Ce fait prouve d'une manière irréfragable que, de 1846 à 1847, des causes profondes de dépopulation ont frappé la colonie; car ici, on ne peut plus, comme dans les années antérieures, invoquer de ces circonstances accidentelles qui ne tendent à déplacer que les populations flottantes et ouvrières; on ne peut pas non plus l'attribuer à l'installation des familles dans les villages. La population qui émigre actuellement, si elle compte des individus célibataires, compte malheureusement aussi un très grand nombre de familles; et cette perte, qui grossit encore tous les jours, est vivement regrettable. Dans ce nombre, toutefois, il faut le dire, se trouvent prédominer sensiblement des familles espagnoles et mahonaises, pour qui, d'une part, le bon marché des subsistances dans leur pays, et, de l'autre, le prix exorbitant auquel leur avaient été loués les jardins des environs d'Alger, ont été des motifs déterminants de retour dans leur pays. Il faut observer, en effet, que ceux de ces étrangers qui sont venus en Afrique étaient, en général, pauvres; que, le bénéfice des concessions leur étant refusé, ils n'ont pu jamais qu'être fermiers à bail; que tous les chefs de ces familles venus ici entourés de leurs nombreux enfants, avaient placé les plus âgés comme

domestiques dans nos maisons françaises, tandis qu'eux-mêmes s'adonnaient à la petite culture, qu'ils pratiquent parfaitement. Pendant plusieurs années, ces diverses industries leur rapportèrent de gros bénéfices ; mais, par suite de la crise pécuniaire, la population française commerçante et propriétaire diminua ; une gêne toujours croissante ayant forcé celle qui restait à borner ses dépenses, la consommation se resserra, et la production des jardins excédant les besoins, l'exploitation n'en fut plus aussi avantageuse ; enfin, les places de domestiques devenant à leur tour plus rares, les gages de cette profession baissèrent, si bien que ces malheureux, assiégés déjà ou menacés par la misère, et obérés par des loyers dont le prix excédait actuellement leurs profits, ont rejoint leur patrie. Il résulte même de renseignements précis, parvenus à notre connaissance, que beaucoup d'entr'eux, malgré l'esprit d'ordre et la probité dont ils sont généralement doués, ont fui clandestinement Alger, employant à leur passage le peu qui leur restait, sans avoir pu payer le fermage de leurs terres (avril 1848).

ART. 4. — NATIONALITÉS DES ENFANTS EUROPÉENS IMMIGRÉS.

Voyons maintenant dans quelles proportions, depuis 47 ans, chaque nationalité a contribué à former la population enfantine immigrante. Les documents officiels gardent, sur ce point, un silence absolu. Pour combler cette lacune, qui aurait pour effet de rendre inutile toute recherche sur la mortalité de la classe enfantine européenne, nous avons consulté les registres de la police. Là, nous avons trouvé indiqués : 1^o la date de l'arrivée ; 2^o le lieu de provenance ou la nationalité ; 3^o le nombre des enfants venus avec leurs parents. Voici l'exposé succinct des résultats que nous avons tirés de cette source :

RELEVÉ NUMÉRIQUE, par nationalité, et d'après les registres de la police centrale, des enfants européens arrivés à Alger de 1830 à 1847 inclus.

ANNÉES.	FRANÇAIS.	ÉTRANGERS DE LA ZONE.		OBSERVATIONS.
		Nord.	Sud.	
1830, 31, 32,	562	61	324	(a) Cet accroissement d'émigration est dû aux dispositions ministérielles du 30 août 1838, qui font appel et donnent l'embarquement gratuit à tout individu, avec ou sans famille, exerçant une profession qui se rattache aux travaux publics et privés ou à l'agriculture. (Notice concernant les passages d'ouvriers et colons en Algérie. (Tableaux de la situation, page 121, année 1840.)
1833, 34, 35, 36	294	36	547	
1837	97	15	126	
1838	269	16	234	
1839	937 (a)	65	342	
1840	228	17	457	
1841	189	17	643	
1842	281	48	558	
1843	1044	145	67	
1844	2724	373	2139	
1845	3645	2622	989	
1846	2421	2439	371	
1847	798	683	164	
	13489	6537	6961	
		13498		
	26987			

Ce relevé ne saurait servir qu'à instituer la proportionnalité des diverses nationalités qui ont fourni à l'immigration enfantine de l'Algérie. Bien qu'il ne dise rien de la quantité ni de la nationalité de ceux de ces enfants qui sont restés à Alger, cependant nous croyons être en droit d'admettre que ceux d'entr'eux qui n'ont pas quitté cette ville, s'y sont répartis, par nationalités, dans des proportions qui ne doivent pas notablement différer de celles qu'ils présentaient à leur arrivée.

Partant de cette hypothèse, si on compare le chiffre, pris en masse, de l'immigration enfantine française avec celui de

l'immigration enfantine étrangère, on voit qu'au total, depuis 47 ans, ces deux classes ont fourni à-peu-près autant l'une que l'autre ; on voit en outre que, parmi les étrangers, l'immigration du nord, comparée à celle du midi, n'a donné qu'une faible différence.

Mais, considérés partiellement, et à travers les années, ces divers éléments offrent des oscillations assez remarquables pour que nous nous y arrêtions un moment.

De 1830 à 1832 inclusivement, l'immigration enfantine se compose d'individus appartenant à des commerçants venus à la suite de l'armée et à des fonctionnaires civils ou militaires qui, à poste fixe à Alger, et une fois la sécurité établie, y appellent leurs familles. Or, nous trouvons que ces enfants sont, dans une proportion des deux tiers, d'origine française ; des enfants étrangers composent le dernier tiers ; ceux-ci viennent presque tous de Malte, de Gibraltar, de Mahon, ou de l'Espagne, c'est-à-dire des contrées les plus voisines de notre littoral, avec lequel elles ont quelque analogie par le climat, les mœurs et le langage.

Mais, de 1833 à 1836 inclus, l'élément français n'entre plus que pour un tiers dans l'émigration enfantine. Des étrangers, en très grande partie venus de la zone sud, fournissent presque exclusivement les deux autres tiers. Les immigrations enfantines du nord sont insignifiantes, elles sont même inférieures, pendant cette série de 4 ans, à celles des trois premières années de l'occupation.

En 1837, l'immigration enfantine de la zone sud n'exède plus que d'un quart celle des enfants de notre nation. La proportion des enfants de la zone nord monte légèrement, mais elle ne forme encore qu'un quinzième de l'immigration totale.

En 1838, l'élément français prédomine sur les autres bien plus encore que l'année précédente. L'augmentation de cette

population, lente d'abord pendant les premiers mois, marche rapidement pendant les derniers ; c'est l'Alsace surtout qui déjà la fournit, mais elle ne forme encore, en quelque sorte, que l'avant-garde de l'énorme immigration en bas âge qui, l'année suivante, viendra, de cette province de France, se fixer en Algérie. Le nombre des enfants étrangers de la zone nord reste cependant très-faible, à peine égale-t-il, la soixantième partie des arrivées d'enfants.

En 1839 l'immigration infantine française devient très considérable. Elle porte, dans une proportion de moitié environ, sur des familles alsaciennes que la misère pousse hors de leur pays. Ces immigrants s'embarquent pour l'Afrique ayant, en moyenne, par famille, trois ou quatre enfants. Ils ont traversé la France à pied et débarquent à Alger, *sans aucun moyen d'existence*, telle est du moins la triste inscription qu'on lit assez souvent sur les registres de la Police, à la suite de beaucoup de noms de ces malheureux. Parfois un ou plusieurs de leurs enfans, sans doute épuisés de fatigue et de privations, ont succombé pendant leur longue route, c'est ce que nous avons constaté, en comparant le nombre des enfants portés sur le passe-port au moment du départ avec ce qu'il est à l'arrivée.

Il semble que l'exemple des immigrations alsaciennes entraîne à sa suite, venu des petits États voisins de cette province, un certain nombre d'imitateurs. En effet, en même temps qu'elles commencent, on voit venir de la zone nord de l'Europe, quelques familles d'étrangers dont le nombre est déjà même assez notable, quoiqu'il forme toujours, eu égard au total des arrivées, une très petite minorité. Les provenances de la zone sud ont continué, mais, au lieu de prédominer comme autrefois, elles n'égalent plus que le tiers de toute l'immigration infantine de l'année.

Cependant la reprise des hostilités, en 1839, diminue subitement les arrivées d'enfants français et d'enfants étrangers de la

zône nord; alors qu'au contraire celles de la zône sud, se soutenant, s'élèvent bientôt à la proportion des deux tiers. La continuation du même fait, en 1840 et 1841, porte presque aux deux tiers, pour ces deux années, le rapport proportionnel des enfants du sud.

En 1842, surtout vers le dernier trimestre, époque où la guerre s'éloigne d'Alger, les arrivées d'enfants français et de la zône nord d'Europe sont plus considérables que l'année précédente; celles d'enfants étrangers de la zône sud continuent, mais leur nombre ne domine plus autant qu'autrefois l'élément français.

En 1843, les cinq sixièmes de l'immigration infantine, sont fournis par des français, parmi lesquels figurent toujours beaucoup d'Alsaciens (près des trois quarts). Les contrées nord de l'Europe, voisines de l'Alsace, envoient aussi en Afrique beaucoup d'enfants; et, par une anomalie assez singulière, les provenances étrangères de la zône sud, qui ont été toujours si nombreuses et si supérieures à celles de la zône nord, se réduisent à un tel point, qu'elles se trouvent, cette année-là, être inférieures de moitié aux provenances de cette dernière contrée. Mais déjà la guerre a disparu du Sahel d'Alger et de la plaine, et c'est sans doute par suite de la sécurité qui en résulte, que le Gouvernement croit pouvoir donner, désormais, une impulsion plus énergique aux migrations des familles françaises dont le débarquement à Alger multiplie, dans cette ville, le nombre des enfants de cette nation.

En 1844, les arrivées d'enfants français et de la zône sud offrent des proportions à peu près égales; la zône nord fournit toujours peu.

Mais, en 1845, cette dernière région donne une population infantine très-considérable, qui égale les deux cinquièmes du chiffre des enfants français. De leur côté, ceux de la zône

sud, tombent à une infériorité numérique telle que leur proportion atteint à peine le tiers des arrivées du nord.

Enfin en 1846, pour la première fois, c'est le nord de l'Europe qui fournit à l'Algérie le plus d'enfants. Puis ensuite viennent, quoiqu'en nombre très peu inférieur, les enfants français; ceux du sud ne figurent plus que dans une proportion qui équivaut à peine au seizième des deux autres provenances réunies.

En 1847, l'élément français reprend un peu le dessus; après lui viennent les enfants du nord, et le nombre de ceux qui sont fournis par la zone sud s'élève à peine au neuvième de l'immigration totale de cette classe de population.

CHAPITRE II.

POPULATION INDIGÈNE.

§ 1^{er}. — MUSULMANS.

(A.) — *Race blanche*. — Si maintenant nous examinons la population indigène, et d'abord les Musulmans de la race blanche, nous voyons qu'il est impossible de rien savoir de précis sur leur chiffre réel. Avant l'occupation française, ce chiffre aurait été, d'après certains écrits, de 25 ou 30 mille. Mais cette donnée, d'ailleurs beaucoup exagérée par d'autres auteurs, ne mérite aucune confiance. Pendant les neuf premières années, il ne paraît pas que l'Administration se soit sérieusement occupée de leur dénombrement, ou tout au moins, nous n'en avons découvert aucune trace officielle. Ce n'est que de 1838 que date, pour les Musulmans, le premier essai de recensement. Mais le préjugé religieux a toujours été une barrière insurmontable à l'exacte

confection d'un tel travail, si bien qu'aujourd'hui même, on ne possède, sur ce point, que des résultats fort incertains.

On l'a dit d'ailleurs avec raison, tout ce qui se rattache à l'investigation des maisons musulmanes, à la reproduction, hors du foyer domestique, du nom de la femme et des détails de son existence, et enfin du nombre des enfants, leur semble une folie et presque un sacrilège. Incapables de concevoir l'utilité possible de nos constatations et de nos statistiques, ils ne voient, dans les moyens de les établir, que fantaisie tyrannique et vue odieuse de fiscalité.

Si encore il avait été possible d'obtenir d'eux la déclaration fidèle des naissances, on pourrait actuellement, s'appuyant sur cette donnée ajoutée à celle des décès, arriver par induction à la connaissance approximative du nombre d'individus qui composent leur population ; mais tous les efforts de l'autorité dirigés dans ce but ont été vains. Lors de l'invasion du choléra en Afrique, c'est-à-dire en 1835 et 1837, ils voulurent bien, un moment, quoique avec une extrême répugnance, se soumettre, mais seulement eu égard à la gravité des circonstances, car aussitôt le fléau passé, ils délèguèrent leurs chefs pour réclamer contre une mesure qu'ils considéraient comme vexatoire ou attentatoire à leur liberté religieuse, et il fut impossible désormais de les astreindre à s'y conformer.

Néanmoins si, prenant tels qu'ils sont, les chiffres que nous avons pu recueillir, on accorde à ce document une valeur, sinon absolue au moins relative, on voit que, depuis 1838, les Musulmans ont été plutôt en diminuant de nombre qu'en augmentant. Remarquons, en effet, qu'à partir de 1842, leurs naissances et leurs décès ont été constamment en décroissant ; et si, en 1846, on voit ceux-ci s'élever très sensiblement, c'est qu'à cette époque, correspond une épidémie de variole qui sévit parmi les Indigènes, en les frappant dans des proportions exces-

sives, d'une mortalité tout-à-fait insolite. Enfin si, continuant à procéder par induction, nous considérons que, depuis 1830, le nombre des maisons mauresques n'a cessé de diminuer à Alger et qu'une foule de boutiques, naguère tenues par des Maures, le sont depuis par des Israélites (1), on est porté encore à conclure à la diminution croissante des Musulmans. La misère où les précipitait l'impossibilité de soutenir la concurrence de notre commerce a peut-être, plus encore que la crainte des vainqueurs et la haine religieuse, déterminé leur émigration vers Tunis, Maroc et Alexandrie. En somme, nous n'avons, sur la race musulmane d'Alger, que des documents fort incomplets, et par conséquent, il n'y a tout au plus, en ce qui la concerne, d'autre enseignement à en tirer que celui obtenu par voie d'induction, du décroissement progressif de cette population, déduit lui-même du décroissement du nombre de décès, à la déclaration desquels il lui est difficile aujourd'hui de se soustraire.

Et cependant, il faut encore restreindre la confiance qu'on croirait ici pouvoir accorder aux conséquences tirées du chiffre des décès. En effet, en 1837, l'une des années du choléra, seule époque où les Musulmans aient permis qu'un médecin délégué par l'autorité pénétrât chez eux, les documents officiels annoncent 186 décès. Admettant que cette race dût succomber dans la même proportion que les Juifs, et sachant que la mortalité de ces derniers est de 27,3 sur 4000 habitants, on devrait, en multipliant 186 par 27,3, arriver à la connaissance approximative de la population musulmane. Or, le calcul nous fournit le chiffre 5078; par conséquent, en 1837, en s'appuyant sur le rapport probable des décès aux habitants, il n'y aurait eu à Alger que 5000 Musulmans environ. Mais, un an plus tard, malgré

(1) Les patentables musulmans ont diminué de 42 en 1838. (*Tableau de la Situation*, p. 194.)

leur dépopulation croissante, et après un recensement fort incomplet, leur nombre est encore de 42322! Évidemment donc, le chiffre de 486 annoncé en 1837, est de beaucoup trop faible, et la constatation des décès musulmans n'a mérité en aucun temps une sérieuse confiance. La conséquence de tout ceci, c'est qu'il n'existe pas de moyen d'établir l'effectif exact de cette population; la série des chiffres successifs des décès musulmans n'est pour nous une preuve statistique de quelque valeur qu'en tant que son témoignage concorde avec d'autres faits acquis à l'observation.

(B.) — *Race nègre.* — En ce qui regarde la race nègre, deux recensements ont été faits, en 1840 et 1843. Le premier porte sa population à 4462 individus, le second à 4380. Nous pouvons affirmer que ces chiffres ne sont point assez forts. Les idées françaises sur l'esclavage avaient, dès le principe, éveillé les craintes des Musulmans, qui, parfaitement certains que leurs maisons resteraient murées, ont dissimulé avec soin, dans leurs déclarations, le chiffre réel de leurs esclaves, et celui des enfants auxquels ceux-ci donnaient naissance. Quoi qu'il en soit, sous le titre de race nègre, nous comprenons les individus de cette race qui sont libres et ceux qui sont esclaves. Mais nous ferons remarquer que le nombre des négresses est beaucoup plus considérable à Alger que celui des nègres; il est d'ailleurs de notoriété que, parmi les esclaves (hommes et femmes) qui circulent en ville, le nombre des femmes l'emporte de beaucoup sur celui des hommes. Le chiffre lui-même des décès, qui, chez les négresses, est double de ce qu'il est chez les nègres, vient encore appuyer les résultats de l'observation générale. Ajoutons enfin que, contrairement à ce que nous verrons se passer chez les Juifs indigènes, le chiffre des enfants nègres est très minime, puisque, dans les recensements faits, celui-ci ne s'élève qu'au septième du nombre des adultes; puisqu'aussi, sur 348 décès

de ces enfants, déclarés à Alger, dans la période de 1843 à 1847, 46 seulement, c'est-à-dire un septième, sont morts avant l'âge de huit ans, alors que, chez les Juifs, sur un total de 724 décès, nous verrons que 366, c'est-à-dire plus de moitié, ont eu lieu avant la huitième année révolue.

Le petit nombre des décès d'enfants nègres tient, sans aucun doute, au petit nombre de leurs naissances ; et cette opinion tire une certaine valeur de la diminution rapide, depuis plusieurs années, des ventes d'esclaves à Alger, et du très petit nombre d'enfants nègres qu'on y rencontre dans les rues, où, cependant, rien ne les empêcherait de circuler librement. Notons, en outre, que l'énorme différence proportionnelle des nègres aux négresses doit aussi nuire au développement de leur population. C'est un sujet d'ailleurs sur lequel nous aurons à revenir quand nous traiterons de la mortalité ; il nous suffit de noter ici qu'à Alger, les nègres ont besoin, pour maintenir le niveau de leur population, de recourir à l'immigration. En effet, il est reconnu que leur progéniture s'y élève très difficilement ; et, d'après des renseignements recueillis auprès de plusieurs d'entr'eux, les jeunes nègres qui, à Alger, auraient échappé à la mortalité du premier âge, échapperaient avec peine à la période de 44 à 45 ans. En présence de ces faits et quand on considère que le nègre esclave à Alger, est loin cependant de subir les fatigues auxquelles il est soumis dans les colonies, on voit qu'il nous est impossible de partager l'opinion des personnes qui voudraient coloniser l'Algérie avec des engagés pris dans cette race.

§ 2. — ISRAËLITES.

Bien que les raisons qui dérobent à nos investigations la classe des Musulmans disparaissent à l'égard des Israélites,

puisque leurs demeures nous sont facilement accessibles ; puisque, chez eux, la déclaration des naissances et décès se fait exactement ; puisqu'enfin, au lieu d'avoir, pour nous, cet éloignement fanatique de l'autre classe, ils n'ont, au contraire, qu'à s'applaudir de notre régime administratif et des droits qu'il leur confère, cependant, si nous prenions à la lettre la révélation des documents officiels, nous verrions que, depuis 1830, ainsi que nous l'avons observé pour les Musulmans, leur population, au lieu d'augmenter, aurait au contraire été en diminuant.

En présence de renseignements dont l'inexactitude flagrante nous était parfaitement démontrée, nous avons cherché s'il n'y aurait pas quelque moyen de rectifier les faits. En conséquence, après nous être bien assurés, vis-à-vis de personnes compétentes, que la population juive n'émigre pas d'Alger d'une manière notable, nous appuyant sur le chiffre exact des naissances et des décès, nous avons déduit, du rapport de ces deux termes, le mouvement de la population juive depuis l'origine de l'occupation française ; faisant ainsi, en ce qui concerne cette population, table rase des chiffres officiels évidemment inférieurs à la vérité, puisque les naissances des Israélites ont presque toujours excédé leurs décès. Nous avons rapproché ces divers éléments recueillis par nous-mêmes sur les registres de l'état civil, et nous en avons construit, à partir de 1838, le mouvement qui suit :

MOUVEMENT de la population israélite.

ANNÉES.	Chiffre du recense- ment des Israélites	Naissan- ces.	Décès.	Effectif réel.	Effectif en			
					hommes	femmes	Enfants.	
							garçons.	filles.
1838	6065	»	»	»	»	»	»	
1839	6065	224	177	6132	»	»	»	
1840	6132	200	172	6160	»	»	»	
1841	6160	235	221	6174	»	»	»	
1842	6174	205	221	6158	»	»	»	
1843	6158	240	138	6260	1228	1538	1754	1640
1844	6260	256	146	6370	1351	1566	1785	1668
1845	6370	215	141	6444	1298	1653	1805	1688
1846	6444	196	202	6438	1297	1652	1803	1686
1847	6438	144	139	6443	1298	1653	1805	1687
					6472	8062	8952	8369
					14534		17321	

OBSERVATIONS.

Pour l'établissement de ce tableau de la population Israélite, divisée par sexe et âge, nous nous sommes servis des documents statistiques résultant du recensement des Israélites pour l'année 1838. Nous avons, pour toutes les années, jusqu'en 1843, complété la population par l'excès de ses naissances sur les décès. A partir de cette époque, nous avons établi le rapport des hommes, des femmes et des enfants des deux sexes de la manière suivante: Pour les hommes et les femmes, nous avons conservé la relation numérique, qui existe dans les documents de l'année 1843; pour les enfants considérés comme tels, jusqu'à l'âge de 20 ans, nous avons divisé leur nombre total en suivant le rapport proportionnel des naissances de garçons aux filles, afin d'obtenir la division par sexes.

Ce tableau qui, selon nous, est l'expression aussi exacte que possible du mouvement de la population juive d'Alger depuis 1838, nous enseigne un fait qu'on ne soupçonnait généralement

pas, c'est que cette classe d'indigènes ne s'est que très peu accrue, et qu'en définitive, notre résultat numérique ne se distingue réellement de celui des documents officiels (1844. Tableau de la situation) que par le faible gain d'un dixième depuis cette époque. On voit en effet que nous n'avons constaté, pendant une période de neuf ans, qu'une augmentation de 378 individus, c'est-à-dire un gain annuel moyen de 42, ou un accroissement de 4 sur 148. Il faudrait, d'après cette base, plus de cent ans à cette population pour atteindre, à Alger, le doublement de son chiffre de recensement de 1838 ; résultat qui, comme on le voit est loin d'être satisfaisant (1). On aurait peut-être droit de s'en étonner, quand on songe à l'avantage qu'ils ont de compter déjà de nombreuses générations dans le pays, et d'y être aussi naturalisés que possible.

Nous aurons à chercher, par la suite, à quelles causes, dépendantes du climat, de l'hygiène ou des institutions de cette nation, il est permis de rapporter ce fait.

Mais, disons dès à présent que, de tous les éléments qui composent la population d'Alger, la nation juive est celle chez laquelle s'observe le plus d'incurie, lorsqu'il s'agit de soustraire l'enfance aux influences meurtrières de la variole, qui, tous les trois ou quatre ans, paraît sévir ici avec une grande violence. Un simple exemple peut en donner une idée. La dernière épidémie de variole, dont l'apparition remonte à 1846, a fait de tels ravages chez les Israélites que, sur 202 décès

(1) Cette période de doublement est, d'après M. Moreau de Jonnés :

En Belgique,	de 41	ans.
En Hollande,	de 42	»
En Irlande,	de 50	»
En Espagne,	de 57	»
En Italie,	de 66	»
En Portugal,	de 97	»

constatés dans l'année, 95 ont été déterminés par cette maladie : ce qui revient à dire que presque la moitié de leurs décès est due à un mal dont ils auraient pu se préserver par la vaccination.

La variole est une cause extrêmement fréquente de mortalité dans la population indigène.

La sollicitude de l'Administration s'est depuis longtemps émue des résultats désastreux de cette affreuse maladie.

En 1842, un service de vaccinations gratuites, confié au zèle désintéressé des médecins civils et militaires, fut organisé dans les principales villes de l'Algérie.

En 1848, le service des vaccinations fut réorganisé sur d'autres bases ; nous aurions désiré que les dépenses qu'occasionne ce nouveau service, au lieu d'être employées au profit des médecins vaccinateurs, eussent servi d'encouragement pour les pauvres familles européennes ou indigènes.



LIVRE DEUXIÈME.

DES MARIAGES A ALGER.



CHAPITRE PREMIER.

MARIAGES EUROPÉENS.



Les documents que nous avons recueillis concernant les mariages européens à Alger, quoique comprenant [la série de 1834 à 1847 inclus, n'offrent pas pour chacune de ces années, les divisions que nous aurions désirées. Ainsi de 1834 à 1836, le chiffre des mariages s'applique à toute la population européenne, sans distinction de nationalités.

A partir de 1837, les mariages européens sont divisés en : 1^o Français, 2^o Mixtes et 3^o Étrangers.

Divers enseignements ressortent de l'examen du *Tableau n^o 4*. Il démontre d'abord, contrairement à ce que le raisonnement aurait pu faire admettre, que l'augmentation des mariages n'est pas proportionnelle à l'accroissement de la population pour chacune des années successives. Ainsi, en 1834, alors que la population européenne s'élevait à plus de 6,000 individus, on compte 44 mariages, tandis que, en 1836, 9,000 individus n'en fournissent plus que 47.

A travers la série des années, les mariages, dans les trois catégories établies, fournissent les mêmes oscillations, sans qu'il nous soit possible d'en indiquer, même approximativement, la cause. Nous remarquons, toutefois, qu'à partir de 1838, les mariages étrangers sont supérieurs en nombre aux mariages français et que ce fait se maintient jusqu'à la fin de 1845, époque à laquelle, depuis déjà deux ans, le chiffre de la population française surpassait celui de la population étrangère.

Les mariages mixtes n'augmentent point dans une proportion égale aux autres. Leur progression, quoique généralement croissante, n'indique pas une tendance très active vers la fusion des divers éléments de population, ni, par conséquent, vers le croisement des diverses races, puisque, pendant ces dix dernières années, ces mariages n'ont fourni que le cinquième de tous ceux qui ont été enregistrés. Ainsi, en 1838, alors que, sur 42,000 habitants, on comptait 22 mariages mixtes, en 1845, sur 42,000 habitants, on n'en compte que 42.

L'année 1847, comme nous le verrons pour les naissances et les décès, présente aussi un nombre de mariages inférieur à celui de 1846, mais qui n'entraîne pas cependant la preuve de la dépopulation qui est constatée pour cette année.

Si l'on se reporte au *Tableau* n° 4, on constate, pour la population d'Alger, et pendant 45 années, un mariage pour 420 habitants.

Les mariages examinés dans leurs rapports avec chacune des nationalités qui forment la population, donnent une proportion relative différente pour chacune d'elles. Ainsi, pendant dix ans, une population annuelle moyenne de :

42,859 Français donne 93 mariages, ou 4 mariage sur 438 Français ;

43,870 Étrangers donne 405 mariages, ou 1 mariage sur 432 Étrangers ;

26,726 individus de toutes nationalités donne 36 mariages mixtes, ou 1 mariage mixte sur 742 habitants de toutes nationalités.

D'où il suit que :

Les unions ont été plus nombreuses parmi les Étrangers que parmi les Français; les mariages mixtes qui tendent au mélange des races et, par suite, à l'assimilation et à la prépondérance des idées françaises, n'entrent que pour un peu plus du sixième dans la totalité.

La prédominance des mariages entre étrangers, s'explique facilement par la composition même de la population espagnole et mahonnaise qui a formé la plus grande partie de l'immigration étrangère.

Les Espagnols arrivent en effet, nous l'avons déjà dit, avec des familles constituées. Celles-ci se connaissant assez ordinairement, contractent entr'elles des unions plus fréquentes que la population française, dont les membres sont en général beaucoup plus étrangers les uns aux autres.

CHAPITRE II.

MARIAGES INDIGÈNES.

(A.) MARIAGES MUSULMANS.

Nous n'avons, pour les mariages musulmans, que la série des neuf années comprises entre 1838 et 1847. A l'année

1841 correspond le *maximum* des mariages. Depuis cette époque, ils diminuent peu-à-peu.

Nous observons ; relativement aux divorces en usage dans cette nation, que ceux-ci, très nombreux en 1841 et 1842, puisqu'ils dépassent, pour une de ces années du moins, le chiffre des mariages, tendent cependant à diminuer légèrement dans la suite.

Du reste, l'incertitude qui pèse sur la déclaration exacte des mariages de la part de ces indigènes, doit rendre très circonspect sur les conséquences à tirer de la fréquence du divorce considéré dans ses rapports avec la constitution de la famille musulmane.

Nous ne pouvons, en effet, qu'avec beaucoup de réserve, garantir l'exactitude du chiffre des mariages chez les Musulmans. Pour eux, la cérémonie religieuse n'est pas toujours obligatoire, tandis que le divorce a constamment besoin de la sanction de l'autorité des Cadis.

Le défaut de renseignements sur l'effectif de la population musulmane rend d'ailleurs impossible l'établissement de tout rapport entre celle-ci et ses mariages.

(B.) MARIAGES ISRAËLITES.

Les mariages israélites ont été soumis, de 1837 à 1847, à des alternatives d'accroissement et de diminution dont la cause nous échappe complètement. Remarquons toutefois que, si le chiffre des mariages, dans la population musulmane, paraît être énorme, eu égard à l'effectif fourni par les recensements, il s'en faut de beaucoup que, chez les Israélites, cette proportion soit égale à celle qu'on trouve chez les premiers. Pour ceux-là, en effet, ce rapport est d'un mariage pour 407 habitants, tandis que les Musulmans donneraient au *minimum* un mariage pour environ 50 habitants.

Constatons encore à l'avantage de la population juive qu'il s'en faut de beaucoup que les divorces soient aussi fréquents chez elle que chez les Musulmans. Les Israélites, depuis quelques années, acceptent de plus en plus facilement la loi française qui exclut le divorce, et ce progrès date de 1846, époque où fut institué à Alger un Rabbín français. On voit en effet que, depuis lors, les divorces ont totalement disparu de l'état-civil des Israélites.

Autant le Musulman, en suivant la lettre du Coran, qui permet le divorce et la polygamie, reste attaché à la partie sensuelle et matérielle du mariage, sans se préoccuper du dommage qu'en peut éprouver la famille, autant, au contraire, l'Israélite, sans transgresser, en ce qui regarde cette institution, sa loi religieuse, trouve, dans le texte de celle-ci, des facilités pour s'adapter aux exigences diverses des conditions de la vie sociale des peuples au milieu desquels il habite. Depuis la domination française, cette race, en répudiant le divorce, a pu, à la fois, consolider les liens de la famille, préparer la bonne éducation des enfants et produire, dans son état matériel et moral, des modifications capables d'assurer son existence, même au milieu des nécessités nouvelles de notre civilisation et de la concurrence si redoutable pour elle de notre commerce et de notre industrie.

C'est ainsi que les Juifs ont pu échapper à la misère profonde et, par suite, à la dépopulation à laquelle les Musulmans fatalistes sont nécessairement condamnés par leurs préjugés et par l'influence de cette vieille routine qui les fait s'attacher avec une obstination aveugle à un état social qui, tous les jours, s'ébranle et tombe au souffle de nos institutions.

Peut-être cependant ce que nous considérons comme une tendance des Juifs à s'assimiler, à l'égard du mariage, nos mœurs et notre loi civile, n'est-il que l'expression naturelle

et comme instinctive d'une nécessité de conservation individuelle. Le divorce en effet, en multipliant les enfants, imposait aux Israélites des charges auxquelles, depuis notre occupation, ils cessaient de pouvoir suffire. Plus tard, il sera curieux de rechercher quelle influence aura eue, sur la conservation de la *race*, cette manifestation de la vie sociale israélite qui, aujourd'hui, semble avoir été déterminée par la nécessité de conserver l'*individu*.

Du reste, il faut le dire à l'honneur de notre civilisation dont le génie providentiel poursuit, au milieu du peuple indigène, sa marche lente mais irrésistible, le contact de l'élément européen a été évidemment pour beaucoup dans le progrès que nous constatons; les préceptes de la religion juive permettaient, avec nos mœurs plus avancées, des transactions dont les Israélites ont profité, tandis que les préjugés indéracinables de la religion mahométane semblent rendre le Musulman réfractaire à tous progrès. De là, sans nul doute, les différences si remarquables de rapidité dans la progression de ces deux peuples, tous deux pourtant, également protégés par nos lois, tous deux également appelés à en partager les bienfaits.

LIVRE TROISIÈME.

DES NAISSANCES.

Examinons comment, depuis 47 ans se sont distribuées les naissances à Alger, et, pour cela, reportons-nous encore à notre *Tableau n° 4*.

Des rapprochements nombreux sont nécessaires pour tirer de ce document toutes les instructions qu'il renferme. Nous comparerons d'abord les deux populations européenne et indigène, puis, interrogeant les faits qui se déroulent sous des latitudes plus chaudes que celle de l'Algérie et sous d'autres plus froides, nous déduirons, des rapports établis entre ces nouveaux termes de comparaison, les analogies et les différences qui nous paraîtront le plus dignes d'intérêt.

CHAPITRE PREMIER.

NAISSANCES EUROPÉENNES.

Il résulte des documents officiels publiés par ordre du Ministre de la guerre que, du 1^{er} janvier 1831 au 31 décembre 1847 il est né à Alger 40,473 enfants d'Européens.

(A.) RAPPORT DES NAISSANCES DES DEUX SEXES.

Si, confondant ensemble ces 40,473 naissances, nous nous bornons à les considérer au point de vue du rapport des sexes entr'eux, nous constatons :

Naissances de garçons, 5,476

Naissances de filles, 4,997

Rapport sur 4,000 naissances,	{	Garçons, 508,8
		Filles, 494,2

Il y a donc eu, depuis 47 ans, à Alger, dans le rapport des naissances européennes des deux sexes, une différence en plus de 47 garçons sur 4,000 naissances.

En France, (1) pendant les 27 années comprises entre 1817 et 1843, on a constaté la naissance de 43,477,489 garçons et de 42,680,776 filles, c'est-à-dire que, sur 4,000 de ces naissances, il y a eu 515,2 garçons et 484,8 filles ; ce qui fait une différence en plus, pour les garçons, de 30 sur 4,000.

Or, cet excès de 30 garçons sur 4,000 observé en France, se trouve, à Alger, réduit à 47.

A quoi tient cette différence ? quand, plus loin, nous arriverons à l'étude de la mortalité, nous aurons occasion de démontrer que l'*impaludation*, en Algérie, joue, dans la production des décès, un rôle très considérable qui paraît même primer l'influence climatérique ; nous pouvons donc ici nous demander si l'intoxication paludéenne ne serait pas pour quelque chose dans la différence dont nous recherchons la cause. Pour arriver à la solution de cette question, nous avons comparé,

(1) *Annuaire du bureau des longitudes*, 1846.

d'après l'*Annuaire du bureau des longitudes* (Année 1845), les naissances dans les départements les plus impaludés et dans ceux qui le sont le moins. Nous avons trouvé sur 4000 naissances :

Dans les départ. les moins marécageux,	{	Garçons, 513-5
		Filles, 486-5
Dans les départ. les plus marécageux,	{	Garçons, 514-0
		Filles, 486-0

Par conséquent, dans les départements les plus marécageux de France, le rapport des naissances de garçons à celles des filles est encore plus élevé que dans ceux qui sont le moins marécageux, d'où cette conclusion que :

Si, à Alger, il existe, comme le démontrent les faits, une influence quelconque qui tend à détruire l'inégalité proportionnelle existant, en France, entre les naissances des deux sexes, évidemment l'impaludation n'y est pour rien.

(B.) RAPPORT DES NAISSANCES LÉGITIMES AUX NATURELLES.

Recherchant le rapport proportionnel, pendant ces 47 années, des naissances légitimes aux naturelles, nous trouvons, sur les 40,473 naissances :

Enfants légitimes, 7,980
Enfants naturels, 2,493

Rapport sur 4,000 naissances,	{	Légitimes, 784
		Naturels, 216

c'est-à-dire que les naissances naturelles ont été aux légitimes, dans le rapport d'un peu moins du quart.

En France, sur 4,000 naissances (1), on en compte 72 naturelles et 928 légitimes.

A Paris, sur 34,956 naissances, on compte 40,430 enfants naturels, ou, sur 4,000 naissances, 326 naturelles et 674 légitimes, d'où il faut conclure que :

A Alger, depuis l'occupation française, il est né, parmi la classe européenne, trois fois plus d'enfants naturels qu'en France, et presque un tiers de moins qu'à Paris.

(C.) RAPPORT DES ENFANTS RECONNUS AUX NON RECONNUS.

Il doit être du plus vif intérêt, dans une société nouvelle, de savoir comment, au milieu d'un aussi grand nombre d'enfants naturels, se comportent les reconnaissances. Les registres de l'état-civil, divisent les 2,193 enfants indiqués plus haut, en :

Enfants reconnus,	4,373					
Enfants non reconnus,	820					
Proportion sur 4,000 enfants naturels,		<table> <tr> <td>{ Reconnus,</td> <td>626</td> </tr> <tr> <td>{ Non reconnus,</td> <td>374</td> </tr> </table>	{ Reconnus,	626	{ Non reconnus,	374
{ Reconnus,	626					
{ Non reconnus,	374					

A Paris (2), le rapport de ceux-ci aux premiers, est :

Enfants reconnus,	205
Enfants non reconnus,	795

D'où il suit que :

A Alger, le rapport des reconnaissances d'enfants naturels est triple de ce qu'il est à Paris.

(1) *Annuaire du bureau des longitudes, 1846.*

(2) *Idem.*

Ces deux derniers résultats, contradictoires en apparence, sont dignes de remarque, et il suffit d'un moment de réflexion pour saisir le lien qui les rattache l'un à l'autre. En effet, le grand nombre d'enfants naturels à Alger, la multiplicité de leurs reconnaissances se comprennent très bien quand on songe que, dans la population d'Alger, comme dans toute colonie naissante, les unions illégitimes sont nombreuses. Qui ne sait en effet que, loin de la patrie, loin de la famille, dans un pays tout nouveau, et alors que l'accroissement ainsi que la nouveauté des besoins font de l'isolement, un poids insupportable, ces unions se forment facilement et se rencontrent très communes ; comme aussi l'on conçoit que, se perpétuant, protégées quelles sont par l'absence du contrôle public, elles finissent par constituer une sorte de contrat sanctionné par l'habitude et le temps, contrat souvent alors aussi durable que le mariage lui-même et dont les produits devront être reconnus, quand ils n'auront pas, pendant la grossesse, déterminé le mariage légal.

(D.) ÉTAT ET MARCHÉ, DEPUIS L'OCCUPATION, DES NAISSANCES LÉGITIMES ET NATURELLES ET DES RECONNAISSANCES D'ENFANTS ILLÉGITIMES.

Dans quelles proportions successives ont été, depuis la conquête, d'une part, les enfants naturels et légitimes, d'autre part, les non reconnus et reconnus ?

Le tableau suivant résume tous les documents nécessaires à la solution de cette question.

Pour en faire mieux ressortir les résultats et mettre à même de les saisir d'un coup-d'œil, nous avons groupé ces 17 années en trois périodes, dont les deux premières embrassent, chacune, six ans, et la troisième, cinq ans seulement :

ANNÉES.	ENFANTS		RAPPORTS des enfants légitimes aux naturels sur 1000.	ENFANTS NATURELS		RAPPORTS des enfants naturels reconnus aux non reconnus sur 1000.
	légitimes.	naturels.		non reconnus.	reconnus.	
1831	42	6		6		
1832	113	21		20	1	
1833	202	49		34	15	
1834	137	58	244 naturels.	39	19	284 reconnus.
1835	165	61		40	21	
1836	186	79		57	22	
1837	273	88		55	33	
1838	321	90		59	51	
1839	384	160		95	65	
1840	391	155	249 id.	81	74	424 id.
1841	457	161		94	67	
1842	552	143		86	57	
1843	734	177		104	73	
1844	839	219		141	78	
1845	923	210	188 id.	130	80	644 id.
1846	1185	242		162	80	
1847	1076	254		170	84	
	7980	2193		1373	820	
	10173	2193		2193		

Or, voici les principaux faits qui ressortent de l'examen des chiffres précédents.

4° En ce qui regarde la marche des naissances légitimes et naturelles, on voit que, de la première à la seconde période,

le chiffre proportionnel des enfants naturels s'accroît légèrement, mais, de la seconde à la troisième période, une marche en sens inverse se manifeste tellement favorable que la proportion des enfants naturels, déjà inférieure de beaucoup à celle de la seconde période, est même loin d'atteindre le chiffre des six premières années.

2° Le rapport des reconnaissances d'enfants naturels aux légitimes, à travers nos trois périodes, suit une progression constamment ascendante et parallèle à l'accroissement de la prospérité d'Alger. Cette progression est telle, que, pendant la troisième période, le chiffre des enfants reconnus est double de ce qu'il était dans la première.

3° De ces deux faits numériquement constatés, savoir : *progression décroissante d'enfants illégitimes et progression croissante de reconnaissances d'enfants naturels*, découle une conséquence importante, bonne à consigner ici, c'est que, depuis 47 ans, la population européenne d'Alger a tendu à se moraliser ; c'est que l'esprit de famille y a fait de réels progrès ; car si, en même temps qu'ont diminué les enfants naturels, on a vu aussi s'en multiplier les reconnaissances, c'est qu'évidemment, les unions illégitimes sont devenues de moins en moins nombreuses, et c'est qu'en outre le chiffre assez considérable de celles de ces unions qui existaient dans le principe, s'est de plus en plus réduit en se terminant par le mariage qui entraînait naturellement la reconnaissance des enfants dont la venue avait précédé sa consécration.

4° Si enfin l'on rapproche ces déductions, et si l'on admet la continuation de la marche que suivent les faits de la deuxième période à la troisième, on est, ce nous semble, autorisé à établir ces propositions rassurantes pour l'avenir de la colonisation algérienne :

Les enfants naturels d'Afrique trouvent, dans le progrès

croissant des reconnaissances, que précède ou suit la légitimation des mariages (4) de leurs parents, des conditions d'existence qui garantissent l'avenir du peuplement de la colonie par des individus nés sur le sol lui-même.

La décroissance des unions illégitimes y annonce le développement de plus en plus marqué de l'esprit de famille, et, par suite, de la moralisation de la société qui tend à s'y constituer sur des bases chaque jour plus normales.

(E.) INFLUENCE DU SEXE SUR LA RECONNAISSANCE DES ENFANTS NATURELS.

Nous venons d'indiquer que, sur 4,000 enfants naturels, il y avait 505 garçons et 495 filles : cherchant maintenant le rapport proportionnel des reconnaissances dans les deux sexes de cette catégorie, nous trouvons, depuis dix-sept ans :

Garçons reconnus, 432 ;
 Filles reconnues, 388.

Rapport sur 4,000 { Garçons, 526 ;
 Filles, 474.

A Paris, ce rapport est de { Garçons, 572 ;
 Filles, 428.

D'où il suit que :

Les reconnaissances de garçons, quoiqu'un peu plus nombreuses à Alger que celles des filles, le sont toutefois notablement moins qu'à Paris.

(4) Cette tendance des unions illégitimes à se terminer par la légitimation n'a point échappé à l'observation du clergé catholique. Il s'est formé, en effet, depuis plusieurs années, à Alger, une succursale de la société religieuse dite de St-Régis, qui a pour but de favoriser la consécration de ces sortes d'unions, en s'employant à applanir les obstacles qui pourraient s'y opposer.

Or, de la différence que nous venons de constater, entre ces deux capitales, il résulte que, au point de vue des reconnaissances, le sexe masculin est moins favorisé à Alger qu'à Paris.

Ne serait-on pas porté à conclure de là, moins à l'intention, de la part des parents algériens, de perpétuer un nom qu'à celle d'y constituer la famille?

(F.) RAPPORT DES NAISSANCES DE GARÇONS LÉGITIMES AUX FILLES

LÉGITIMES.

Pendant la période de 1834 à 1847 inclus, il est né à Alger, sur 7980 enfants légitimes :

	Garçons, 4,068 ;
	Filles, 3,942.
Rapport sur 4,000	{ Garçons, 509 7 ;
	{ Filles, 490 3.

En France (1) ce rapport est de :

Sur 4,000 naissances légitimes,	{ Garçons, 545
	{ Filles, 485

A Alger, la différence entre les deux sexes n'est que de 49 ; en France, nous voyons qu'elle est de 30, d'où il suit qu'ici :

Les naissances des filles légitimes tendent, plus qu'en France, à égaler les mêmes naissances de garçons.

Ajoutons que :

A Alger, la proportionnalité des garçons aux filles légitimes égale celle des garçons aux filles naturelles de France.

(G.) RAPPORT DES NAISSANCES DE GARÇONS ILLÉGITIMES AUX FILLES

ILLÉGITIMES.

Notre tableau des naissances, pour dix-sept ans, a

(1) *Annuaire du bureau des longitudes, 1846.*

donné 2,493 enfants illégitimes, (naturels et reconnus) dont :

Garçons illégitimes, 4,408

Filles illégitimes, 4,085

Rapport sur 4,000,	}	Garçons, 505
		Filles, 495

Or, la différence entre les deux sexes, n'est que de 10 en plus pour les garçons.

Ici donc, comme en France, l'illégitimité de la naissance tend à augmenter le nombre des filles.

Et déjà on peut, des faits qui précèdent, déduire la conséquence générale, qu'à Alger, la différence entre le chiffre des naissances de garçons et celui des naissances de filles est inférieure à celle qu'on observe en France, ou, en d'autres termes, que :

Alger, plus que la France, est favorable à la procréation des enfants du sexe féminin ;

Or, nous ne voyons qu'une action climatérique qui puisse, de ce fait, donner une explication plausible.

En France, on a comparé (4) le rapport des naissances masculines et féminines dans les départements du midi et dans ceux du nord, et, de ce rapprochement, on a conclu que l'excédant des garçons sur les filles, étant à peu-près le même dans les deux zones extrêmes de cette contrée, le climat devait être étranger à la différence numérique des deux sexes entr'eux.

A Alger, au contraire, nous voyons, abstraction même faite des naissances illégitimes (où relativement, prédominent les filles), la différence, entre les naissances des deux sexes, s'affaiblir au profit du sexe féminin.

(4) *Annuaire du bureau des longitudes, 1846.*

D'où nous concluons :

1° Que, sous le rapport de la proportionnalité des naissances des deux sexes, le sud de la France diffère notablement du littoral nord de l'Afrique française ;

2° Que l'influence de la chaleur sur cette proportionnalité, nulle entre les 4,5 degrés de latitude qui, en France, séparent les zones nord et sud de cette contrée, commence à être sensible sous la latitude d'Alger, ville située environ 6^e degrés plus haut que le midi de la France.

Si maintenant nous transportons l'examen de cette importante question sous un climat plus chaud que celui d'Alger, nous voyons se manifester avec un grossissement très marqué, l'évidence du fait sur lequel nous insistons.

D'après un relevé, établi pour dix ans, des naissances au Sénégal, dans la classe indigène, M. Thévenot (1) a trouvé sur 1000 naissances d'enfants des deux sexes 497 garçons et 503 filles. Bien que l'auteur n'offre ce résultat qu'à titre d'approximation, cependant l'excès relatif des filles y est tellement tranché, que la prédominance numérique de ce sexe demeure, malgré sa restriction, une chose suffisamment démontrée.

Or, ce que nous observons à Alger, se reproduisant identiquement semblable et à un plus haut degré, sous un climat plus chaud, il faut bien admettre que la même cause préside à cette concordance d'effets; d'où nous nous croyons en droit d'établir que :

La prépondérance relative des naissances féminines sur les masculines, a pour cause essentielle, à Alger, l'influence de son climat.

(1) Thévenot, *Traité des maladies des Européens dans les pays chauds*, page 425.

Telle paraît du moins la loi générale. Toutefois ici, comme en France, la proportionnalité des naissances des deux sexes subit, à travers les années, quelques oscillations dont il est encore impossible de donner la raison qui, sans doute, est fort complexe. Ainsi, dans le cours de ces dix-sept années, une fois les naissances annuelles des filles ont égalé celles des garçons; quatre fois celles des filles ont surpassé celles des garçons, et douze fois celles des garçons ont excédé celles des filles.

(H.) INFLUENCE DES SAISONS SUR LES NAISSANCES.

Les six années, pour lesquelles il nous a été donné de pouvoir relever les naissances européennes par mois, embrassent la période de 1842 à 1847. Celles-ci sont ainsi réparties (voir le *Tableau ci-contre*) :

NAISSANCES PAR									
SAISONS (a)	MOIS.	TOTAL.	ANNÉES					ORDRE MENSUEL des NAISSANCES.	
			1842	1843	1844	1845	1846		1847
Hiver, 2393	Novembre	563	56	102	86	105	110	633	
	Décembre	606	75	71	83	149	105	631	
	Janvier	633	58	74	116	93	166	606	
Printemps, 2160	Février	591	66	88	86	103	130	591	
	Mars	631	59	83	106	108	143	563	
	Avril	542	64	62	94	80	132	542	
Été, 2001	Mai	488	58	55	109	69	98	530	
	Juin	499	56	67	73	85	117	511	
	Juillet	511	58	83	72	81	113	499	
6554	Août	474	55	68	66	88	81	488	
	Septembre	486	44	82	81	81	108	486	
	Octobre	530	46	76	86	117	98	476	
		6554	695	911	1058	1133	1427	1330	6554

(a) Nous indiquerons plus loin les motifs qui nous ont déterminés à adopter la division de l'année en trois saisons.

Il suit de là que, à Alger :

1° Le *maximum* des naissances a lieu en hiver et en janvier, ce qui reporte le *maximum* des conceptions au printemps et au mois de mai ;

2° Le *minimum* des naissances a lieu en été, au mois d'août, ce qui reporte le *minimum* des conceptions, en hiver, au mois de décembre.

Si nous comparons ces résultats avec ce qui s'observe, d'une part, sous des latitudes plus tempérées, et d'autre part sous un climat plus chaud que celui où nous écrivons, nous trouvons qu'à Florence et, en général, dans l'Europe méridionale, les deux tiers des naissances ont lieu de novembre à mai, c'est-à-dire dans la moitié la plus froide de l'année ; et que, dès-lors, les conceptions les plus nombreuses ont lieu au printemps, qu'au Sénégal, les deux tiers des naissances ont lieu de juin à décembre, c'est-à-dire dans la moitié la plus chaude de l'année, ce qui reporte à la saison tempérée le *maximum* des conceptions (Thévenot).

Par conséquent Alger, sous le rapport des époques *maxima* des naissances et des conceptions, se rapprocherait plus des climats tempérés que des pays tropicaux ; car, comme à Florence, et contrairement à ce qui se passe au Sénégal, le plus grand nombre des naissances s'y observe pendant la moitié la plus froide de l'année ; et il est bon de remarquer aussi qu'à Alger, comme en France, c'est janvier qui offre ce *maximum*.

Enfin un dernier fait qu'il convient de signaler, c'est la coïncidence constante, dans ces trois contrées, midi de l'Europe, nord de l'Afrique et centre de l'Afrique, du *maximum* des conceptions avec le règne d'une température modérée.

De tous ces rapprochements, il nous semble que l'on peut déduire cette double conséquence générale ; 1° c'est que l'ex-

cessive chaleur, sans être précisément nuisible à la fécondation, lui est cependant moins favorable qu'une température modérée; 2° c'est qu'en outre, si la chaleur a réellement pour effet d'exalter le penchant aux rapprochements sexuels, comme nous l'apprennent, par leurs mœurs, les peuples lascifs de l'Orient et de l'Algérie, il s'en faut de beaucoup qu'il y ait solidarité physiologique entre cet orgasme du sens génital dans les deux sexes et une aptitude plus grande chez la femme à concevoir.

(I.) RAPPORT DES NAISSANCES A LA POPULATION EUROPÉENNE.

Si, en Algérie, les éléments de la population européenne offraient, quant aux âges et aux sexes, des conditions analogues à celles qui s'observent en France, on pourrait, rapprochant les chiffres des naissances dans les deux populations, obtenir des rapports comparables. Malheureusement cette identité n'existe pas; et, nous l'avons dit plus haut, l'élément féminin de l'immigration algérienne a constamment offert un effectif inférieur à celui de l'élément masculin. De plus, les vieillards des deux sexes s'y rencontrent en proportion minime. Si donc, le point à résoudre consiste à savoir quel est, sous le climat de l'Algérie, la fécondité comparative des femmes européennes, il faut, non pas déterminer le rapport des naissances à la population européenne prise en masse, mais bien établir celui des naissances à la population féminine. Sans doute il eût été fort utile de constater le chiffre exact des femmes en état de concevoir, c'est-à-dire depuis la quinzième jusqu'à la quarante-cinquième année environ; mais, en l'absence de renseignements précis à ce sujet, nous sommes réduits à ne considérer que le sexe sans distinction d'âge. En France, d'après Demonferrand, à

une moyenne annuelle de 46,696,030 individus du sexe féminin, correspondent 968,925 naissances ; pour Alger, à une moyenne annuelle de 7,402 individus du sexe féminin de tout âge, correspondent 598 naissances ; ou en d'autres termes :

A 4000 personnes du sexe féminin se rapportent :

En France, 58 naissances.

A Alger, 84 naissances.

Donc en Algérie, si l'on ne peut pas dire que les femmes ne soient pas plus fécondes qu'en France, il est du moins prouvé, qu'eu égard à la répartition, par âge, de leur population, elles sont dans des conditions favorables à une fécondité plus grande.

D'où il suit que :

En l'état actuel de la qualité de l'immigration féminine en Afrique, on doit compter sur un peuplement plus rapide dans cette contrée qu'en France.

Un dernier fait vient à l'appui de ce que nous avançons. La population française, calculée à 33,088,042 individus donne 968,825 naissances annuelles ; ou bien, si nous supposons un instant les populations comparables entr'elles, 342,936 individus donnent 9,406 naissances ; or, en Algérie, le même effectif en a donné 40,473.

Voyons maintenant quel a été chaque année depuis la conquête, le rapport des naissances à la population européenne (voir le *Tableau* ci-contre) :

ANNÉES.	EFFECTIF de la population.	NAISSANCES.	RAPPORT des naissances à la population.	RAPPORTS sur 1000.
1831	3228	48	1 sur 67,0	15,5 sur 1000
1832	4858	134	36,0	21,0
1833	5716	251	23,0	41,9
1834	6373	195	33,0	30,5
1835	6649	226	29,5	33,2
1836	9094	265	24,0	21,9
1837	9824	361	27,0	29,5
1838	12008	431	28,0	32,3
1839	14434	544	26,5	34,2
1840	15270	546	28,0	32,1
1841	20982	618	34,0	30,2
1842	26754	695	35,5	24,9
1843	26423	911	29,0	30,0
1844	33714	1058	32,0	39,0
1845	42635	1133	37,5	24,2
1846	44906	1427	31,5	31,6
1847	30068	1330	22,5	44,2
Totaux.	312936	10173	544,0	526,2
Moyen. génér.	18408	598	1 sur 32,6	30,9 sur 1000

Il résulte de ce document que depuis 1831 jusqu'à 1847, le rapport annuel des naissances européennes à la population de cette classe a été de 1 sur 32,6 au 34 sur 1,000.

Toutefois cette proportion n'a pas été constante dans le cours des dix-sept années; nous verrons par la suite, en étudiant la *mortalité*, s'il est possible de connaître la cause de ces oscillations.

Nous ajouterons une remarque qui n'est pas sans importance. Le rapport des naissances à la population, qui est à Alger de 1 sur 32,6 individus, est, en France, de une naissance sur 33 habitants. Ce résultat est ou du moins paraît favo-

rable à l'Algérie ; si on ne consultait que ce seul fait, on serait disposé à penser que l'immigration des Européennes en Algérie augmente leur fécondité ; nous avons indiqué plus haut ce qu'on doit penser à ce sujet. L'âge relatif des femmes doit toujours être pris en considération dans des résultats de ce genre.

C'est sans doute un raisonnement semblable qui a dicté à M. Thévenot l'opinion qu'au Sénégal, le climat ne paraît pas influencer sur la fécondité des Européennes, bien que, plus loin, mais seulement pour les années 1835 et 1836 il fixe le rapport des naissances d'Européens, à cette classe d'habitants à 4 sur 27,5, résultat qui serait plus avantageux encore que celui que nous avons noté plus haut.

CHAPITRE II.

NAISSANCES INDIGÈNES.

Ce n'est qu'à dater des années 1837 et 1838 qu'il est possible de suivre l'état-civil des Indigènes. Et encore, n'a-t-on, à cet égard, de documents un peu précis que sur les Israélites. Ceux-ci, du moins, n'ont pas opposé aux efforts de l'autorité cette défiance que semble, chez les Musulmans, rendre plus vivace leur fanatisme incurable et le culte absurde des vieilles routines.

C'est à peine si, pour ces derniers, on peut ajouter foi au rapport des naissances considérées dans les deux sexes. Parmi celles qu'ils ont bien voulu déclarer depuis 1838, nous serions portés à croire qu'ils ont dissimulé une partie des filles.

(A.) RAPPORT DES NAISSANCES MUSULMANES DANS LES DEUX SEXES
(CLASSE NÈGRE COMPRISE).

Le chiffre des naissances musulmanes déclarées à la mairie d'Alger pendant les années 1838, 1844, 1845, 1846, 1847 est de 1176, dont :

	Naissances de garçons,	618
	Id. de filles,	558
Rapport sur 1000	{	Garçons, 526
		Filles, 474

Si ce document était exact, ce que nous sommes loin de garantir, il y aurait, chez les Musulmans, une proportion plus forte de naissances masculines que chez nos créoles d'Alger dont nous savons que les deux sexes ne sont entr'eux que comme 508,8 est à 491,2.

(B.) RAPPORT DES NAISSANCES ISRAËLITES DANS LES DEUX SEXES.

Du 1^{er} janvier 1837 au 31 décembre 1847, il est né à Alger, 2439 enfants israélites ainsi divisés :

	Garçons,	1267,
	Filles,	1172.
Rapport sur 1000	{	Garçons, 517;
		Filles, 483.

Les chiffres qui ont servi à instituer ces rapports ne sont ni assez élevés ni entourés, surtout pour les premières années, d'une certitude suffisante pour qu'il soit permis d'en tirer des conclusions rigoureuses. Le temps et plus de régularité dans les constatations des naissances indigènes combleront cette lacune.

(C.) NAISSANCES MUSULMANES PAR RAPPORT A LA POPULATION.

ANNÉES.	EFFECTIF		RAPPORT SUR 1000 habitants.	OBSERVATIONS.
	de la population musulmane.	des naissances musulmanes.		
1838	12322	198	16,0	
1844	20084	118	5,8	
1845	20084	362	18,0	
1846	20084	246	12,2	
1847	20084	252	12,5	
Totaux.	92658	1176	64,5	
Moyennes.	18531	235	12,9	

Ce document est d'une telle invraisemblance qu'il n'y a aucune déduction de quelque valeur à en tirer. Il n'est pas soutenable que le rapport moyen des naissances à la population musulmane ne soit, pour la période dont il s'agit, et comme il y est indiqué, que de 43 sur 4000 individus.

(D.) NAISSANCES ISRAËLITES PAR RAPPORT A LA POPULATION.

La classe israélite, à la différence de celle que nous venons d'examiner, fait assez exactement la déclaration de ses naissances; à ce titre, le document qui va suivre nous présente plus d'exactitude. C'est donc d'après lui seul que nous établirons la comparaison entre les naissances indigènes et les naissances européennes considérées dans leurs rapports avec les deux populations.

ANNÉES.	EFFECTIF		RAPPORT	
	de la population israélite.	des naissances israélites.	des naissances à la population.	sur 1000.
1838	6065	261	1 sur 27,0	43,0
1839	6132	244	25,1	39,7
1840	6160	200	30,6	32,4
1841	6174	235	26,2	38,0
1842	6158	205	30,0	33,2
1843	6260	240	26,0	38,3
1844	6370	256	24,8	40,1
1845	6444	215	29,9	33,3
1846	6438	196	32,8	30,4
1847	6443	144	44,7	22,3
Totaux.	62644	2196		
Moyenn.	6264	219,6	1 sur 29,7	35

D'où il suit que, parmi les Juifs d'Alger, il y a, en moyenne, chaque année, depuis le 1^{er} janvier 1838 jusqu'en 1847 inclus, une naissance pour 29,7 habitants.

Mais l'examen de cette proportionnalité dans la succession des années, révèle un fait assez remarquable. Ainsi, depuis 1838 jusques et y compris 1843, le chiffre des naissances éprouve, d'une année à l'autre, des oscillations qui se compensent à-peu-près les unes les autres. Toutefois, depuis 1844 jusqu'à ce jour, chaque année donne à observer une diminution sensible sur la précédente; c'est à tel point que l'année 1847 produit une proportion presque moitié moindre que 1844: et pourtant, nous avons vu que 1847 avait été, pour les naissances de la classe européenne, l'année la plus favorable. Comment donc se fait-il que, pour la classe juive, ce soit au contraire l'année la plus pauvre? Nous comprenons que la chaleur insolite et la variole

aient déterminé en 1846, chez les Européens, un surcroît de décès, et que, par contre, ainsi qu'on l'a observé à la suite des grandes épidémies, l'année suivante ait été remarquable par l'accroissement des naissances. Mais ce fait paraît être exclusif à la population européenne, car si la classe israélite est habituée au climat, elle aussi a payé un énorme tribut à la variole, et cependant ses naissances de 1847, non-seulement n'ont pas éprouvé de hausse, mais même elles ont continué à suivre la marche décroissante commencée depuis quatre ans.

L'origine de cette décroissance appartient à des causes qu'il serait intéressant de rechercher. A leur tête, figure sans doute l'extinction lente puis complète du divorce coïncidant avec la crise commerciale qui pèse depuis trois ou quatre ans sur les Indigènes plus encore que sur les Européens : c'est un fait bien digne d'attention que ce résultat de la misère qui, en Europe, diminue la fécondité, et qui, chez les Israélites d'Alger, aide encore à la destruction du divorce.

Voyons maintenant si, comparant entr'eux les rapports des naissances d'Indigènes et d'Européens à leur population respective, nous pourrions en déduire la solution du problème de la fécondité relative de ces deux classes d'individus.

Et d'abord, rappelons que les rapports moyens des naissances à ces populations, sont :

Pour les Européens de 4 sur 32,6 — ou 34 sur 1000

Pour les Israélites ou Indigènes 4 » 29,7 — » 35 » »

D'où il suivrait que les Israélites, à Alger, compteraient, sur 1000 habitants, quatre naissances de plus que les Européens.

Tel est du moins le résultat numérique brut que la statistique nous donne. Mais, en Afrique, diverses circonstances empêchent la comparaison du rapport de la population aux naissances chez les Européens et chez les Israélites.

En effet, la prédominance, dans la population européenne

d'Alger, du nombre des hommes, est cause que beaucoup de nos nationaux cohabitent avec des filles juives. Or, de ces unions, résultent quelques naissances mixtes (israélites et européennes); l'enregistrement à la Mairie s'en faisant d'ordinaire sous le titre de *parents inconnus*, celles-ci se trouvent grossies d'un excédant qui augmente le chiffre des naissances *illégitimes* européennes.

D'ailleurs, les Israélites forment ici une population à composition normale, c'est-à-dire que les hommes, les femmes et les enfants s'y trouvent numériquement dans les proportions d'âge et de sexe voulus par les lois de la nature. Dans la population européenne de l'Algérie, au contraire, les vieillards et l'élément féminin sont en minorité relative très prononcée; et, par contre, presque toutes les femmes sont dans l'âge de la conception. Il suit de là, puisqu'il n'y a pas parité entre les termes, l'impossibilité d'obtenir un rapport exact, une conclusion légitime.

La remarque que nous venons d'exposer doit s'appliquer aussi au rapport établi entre les naissances de France et celles d'Alger, eu égard à leur population respective.

Il faudrait, pour obtenir une déduction vraiment rationnelle, comparer, dans les deux pays, le rapport des naissances à la population féminine en état de concevoir. Jusque là, l'observation seule peut donner un aperçu général des faits. Toutefois, il est de notoriété publique que si les femmes européennes conçoivent presque toutes peu de temps après leur arrivée en Afrique, le changement de climat détermine, chez elles, un trouble plus ou moins marqué des fonctions sexuelles, qui rend plus difficile qu'en Europe la gestation jusqu'à terme. Si, dans les premiers temps de leur arrivée, leur fécondité est aussi fréquente, elle est généralement moins productive quand aux résultats. Le nombre considérable, à Alger, des enfants morts-nés, vient corroborer cette assertion.

En résumé, le rapport des naissances à la population ne pourra être définitivement et rationnellement fixé en Algérie, et, dès lors, il ne pourra devenir comparable à celui de France, que quand, au flux et reflux de la population qui immigre en Afrique et en part, s'en substituera enfin une autre stable et à composition normale, semblable à celle de France. Or, on comprend que cela ne peut arriver qu'après une assez longue suite d'années.



LIVRE QUATRIÈME.

MORTALITÉ.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA MORTALITÉ EUROPÉENNE EN GÉNÉRAL.

La population Européenne totale d'Alger, additionnée d'année en année depuis 1834 jusqu'en 1847 inclus, s'élève à 343,538 individus (*Tableau n° 4*).

La mortalité a été pendant cette période, de 44,425 décès : le rapport des décès à la population est de 43,4 sur 1000 habitants (1).

Telle est la révélation brute des chiffres pris en bloc, mais ce résultat peut-il être considéré comme l'expression vraie de la mortalité européenne d'Alger ? Nous ne le pensons pas, et en voici les raisons :

D'abord le chiffre de population ne comprend que les habitants à demeure fixe, tandis que les décès portent, à la fois, sur les deux populations fixe et flottante ; de là amoin-

(1) D'après les *tableaux de la situation des établissements français*, la mortalité générale des Européens en Algérie serait, en moyenne, d'environ 44 à 45 sur 1,000. Mais dans ce chiffre sont à tort compris les morts-nés que nous verrons plus loin être de 87,8 sur 1,000 naissances. Or, si défalcation faite de ceux-ci, nous comparons le nouveau rapport avec celui de la mortalité non pas brute mais *réelle* de la population d'Alger, nous avons une différence, laquelle, selon nous, traduit assez bien l'intensité, plus grande dans les campagnes que dans les villes, des causes de cette mortalité.

drissement du chiffre réel de la population qui a fourni les décès, et, par suite, exagération du chiffre des décès de la population fixe. Essayons de faire disparaître cette source d'erreurs.

On sait que, jusqu'en 1846, une grande partie des arrivées d'Europe en Afrique a eu lieu par Alger. Or, il s'en est suivi, pour cette ville, depuis l'occupation, un roulement annuel moyen de 9763 débarqués (Registres de la Police).

Une partie de ces individus ont établi résidence définitive à Alger dont ils ont réellement accru la *population fixe*; une autre partie n'y a séjourné qu'un certain temps et a fourni la *population flottante*.

Établissons quels ont été successivement, depuis 17 ans, les chiffres de ces deux populations :

ANNÉES	POPULATION FIXE au 31 décembre	ARRIVÉES dans L'ANNÉE.	POPULATION flottante.	OBSERVATIONS.
1831	3228	»	»	
1832	4858	1790	160	
1833	5716	2458	1600	
1834	6373	2974	2317	
1835	6649	2327	2051	
1836	9094	4867	2422	
1837	9824	3488	2758	
1838	12008	5079	2895	
1839	14434	6881	4455	
1840	15270	6376	5540	
1841	20982	10908	5196	
1842	26754	12713	6941	
1843	26423	21728	22059	
1844	33714	21952	14661	
1845	42635	28019	19098	
1846	44906	23837	21562	
1847	30068	13119	27957	
			141672	

Il résulte de ce document, que, depuis 47 ans, le chiffre de la population flottante, déduit de celui des arrivées d'Europe, est de 444672 individus, ou de plus de 8000 par an, lesquels ne figurent pas dans notre rapport des décès aux habitants.

Nous comprenons parfaitement que, ne résidant pas toute l'année à Alger, cette population n'ait pas dû contribuer à la mortalité dans une proportion comparable à celle de la population sédentaire ; mais, durant son séjour plus ou moins long en ville, séjour qu'on peut, ce nous semble, fixer en moyenne, à deux mois, c'est-à-dire au sixième de l'année, elle a évidemment fourni un certain nombre de décès.

Si donc, au chiffre de la population fixe, nous ajoutons le sixième de la population flottante, qui, ainsi réduite, se trouve en définitive, ramenée aux conditions d'une population fixe, nous avons :

Population fixe,	343538	}	337450
Sixième de la population flottante,	23612		
Décès,			44425
Rapport à 1000,	39,7		

Et notons bien, qu'il ne s'agit ici que de la portion de population flottante fournie par les arrivées d'Europe et que dénonce l'enregistrement des passeports à la police ; car il y a une autre population de passage, réfractaire à tout essai de dénombrement même approximatif : c'est celle, qui, soit pour affaires, soit pour raison de santé, arrive journellement des divers points de l'intérieur.

Nous négligeons à dessein d'en tenir compte, quoiqu'elle fournisse encore à la mortalité de la ville ; elle compensera,

pour nous, et la part de décès que peuvent soustraire au nécrologe d'Alger les émigrations de convalescents pour l'Europe, et la différence qui peut exister entre la population prise au 4^{er} janvier et celle prise au 31 décembre ; différence moins grande qu'on ne le croirait d'abord, car nous avons constaté, en dépouillant les registres de la police, que la plus grande partie des arrivées en Afrique, ont, en général, eu lieu dans le dernier trimestre de chaque année.

Mais une circonstance bien plus importante à considérer, si l'on veut connaître le rapport exact des décès d'Alger à sa population, c'est la mortalité spéciale et tout exceptionnelle de l'hôpital civil. Il faut savoir, en effet, et déjà M. le docteur Trolliet a insisté sur ce point, que cet établissement reçoit, en moyenne, par an, plus de 3000 malades dont les quatre cinquièmes viennent de la plaine, porteurs d'affections endémo-épidémiques tellement graves qu'ils y succombent dans la proportion d'un sur sept. En 1839, sur 2460 individus entrés à l'hôpital, 426 ou moins du cinquième appartenaient à Alger ; tous les autres venaient du dehors, savoir : 503 des collines du Sahel, et 4234 de la plaine de la Mitidja. Les quatre cinquièmes des malades, et par conséquent des décès, étaient donc étrangers à la ville. Or, les choses n'ont pas changé, aujourd'hui encore comme en 1839, c'est toujours la campagne, surtout pendant la fenaison, qui donne à l'hôpital civil le plus d'entrées et le plus de décès.

De ces faits il résulte que, pour avoir le rapport aussi exact que possible de la mortalité d'Alger à sa population, on doit non seulement avoir égard à sa population flottante nombreuse, mais qu'il faut même, de la mortalité générale, défalquer une partie des décès de l'hôpital civil, soit les deux tiers, pour n'être pas taxé d'exagération.

Quelqu'élevée que paraisse la proportion que nous extrayons

ici, elle est cependant inférieure à ce qui existe réellement, car il est certain que les quatre cinquièmes au moins des malades qui entrent à l'hôpital civil, ont contracté leur maladie au dehors.

Du reste, un fait analogue peut être remarqué à Dély-Ibrahim. Avant la création de l'hôpital civil de ce village, la mortalité a été, sans que la population change très notablement :

En 1842	de 23	décès
En 1843	de 37	»
En 1844	de 30	»
En 1845	de 105	»
En 1846	de 116	»

Ainsi qu'on le voit, de 1844 à 1845, la mortalité monte de 30 décès à 105. C'est qu'en 1844, la population seule fournissait aux décès, tandis que, l'année suivante, époque de la fondation d'un hôpital dans cette localité, la mortalité s'alimentait des décès des individus venus des plaines, qui ne trouvaient pas de lits à l'hôpital civil d'Alger trop encombré. Qu'on se représente maintenant l'hôpital d'Alger recrutant les malades dans tout le Sahel et dans presque toute la plaine, comme en effet la chose a lieu, on comprendra jusqu'à quel point la mortalité peut se grossir d'individus étrangers à la ville.

Procédant d'après ce principe, si nous additionnons d'année en année, depuis 1837 jusqu'à 1847 inclus, la population européenne fixe, augmentée du sixième, pendant cette même période, de la population flottante; si, d'autre part, nous défalquons du chiffre total des décès, les deux tiers de ceux de l'hôpital civil, et si enfin, ayant égard à toutes

ces données, nous déduisons de là un nouveau rapport, nous aurons :

Population fixe, de 1837 à 1847,	277018	}	299844
Sixième de la population flottante, » » »	22796		
Décès à domicile, auxquels on a ajouté le tiers des décès de l'hôpital,			9458
Rapport sur 4000, 34,5 (1)			

Le rapport vrai de la mortalité à la population est donc,
à Alger, de 34,5 sur 4000

Il est, en France, de 25,5 » »

à Breslau,	de 38	»	»
à Milan,	de 42	»	»
à Stockholm,	de 45	»	»
à Amsterdam,			
à Vienne,	de 58	»	»

Mais la mortalité considérée à travers les années successives, n'a pas constamment observé à Alger, la même marche.

Nous ne pouvons, il est vrai, la suivre qu'à partir de 1837, mais, voici, depuis cette époque, un tableau qui en résume les phases :

(1) Dans ce rapport, il y aurait encore à tenir compte des mort-nés que nous avons laissé subsister dans le chiffre des décès, et dont, plus tard, nous ferons la défalcation quand nous traiterons de la mortalité infantine.

ANNÉES	TOTAL de la population fixe, augmentée du sixième de la po- pulation flottante.	TOTAL pour chaque année, diminué des deux tiers des décès de l'hôpital civil.	RAPPORT des décès à la population sur 1000	OBSERVATIONS.
1837	10283	339	38,7	
1838	12491	331	26,5	
1839	15146	640	42, »	
1840	16823	516	30,7	Moyenne, 31,6
1841	21828	550	25, »	
1842	27910	947	33,9	
1843	30099	961	32, »	
1844	36100	1010	27,9	Moyenne, 30,7
1845	45818	1219	26, »	
1846	48509	1759	36, »	
1847	34727	1125	32, »	
		9458		

Il suit de là, que les trois années 1837, 1839 et 1846 sont celles qui présentent *le maximum* des décès. Or, à 1837 cor-

respond la seconde invasion du Choléra ; en 1846, a régné une épidémie de variole tellement meurtrière, qu'elle revendique à elle seule un sixième de la totalité des décès dans la population européenne. L'année 1839, qui offre la plus grande mortalité, rappelle l'incendie et la destruction, par les Arabes, des fermes européennes de la Mitidja, c'est-à-dire le retour à Alger des habitants de la plaine et des quelques villages groupés dans le Sahel d'Alger. En rentrant en ville, les colons rapportèrent les germes de maladies graves contractées au milieu des marais pour lesquels on n'avait fait encore presque aucun travail de dessèchement. D'autre part, l'insuffisance des locaux de l'hôpital civil obligea un grand nombre de ces malheureux de rester chez eux, plus ou moins dépourvus de soins et dans la misère ; dès lors, la mortalité éprouva subitement un surcroît considérable.

Dans la série des autres années, le chiffre se maintient à peu près constamment le même, et ce fait s'explique par l'influence propre du climat d'Alger, qui, sain par lui-même ne voit s'élever sa mortalité que lorsque, exceptionnellement, se manifestent des causes insolites de maladie ou des perturbations météorologiques inaccoutumées, comme on en observa dans les années 1842 et 1846 dont les étés furent excessivement chauds et pendant l'une desquelles (1846) sévit une épidémie de variole.

N'oublions pas enfin qu'à Alger, comme au sein de toutes les sociétés possibles, il y a des causes qui, en dehors même du climat et des influences diverses émanées du sol et de l'air exercent, sur la mortalité des populations, leur action tour-à-tour favorable ou nuisible.

Un exemple bien remarquable s'est présenté à Alger pendant les trois années 1843, 1844, 1845, époque de la plus grande prospérité de la colonie : nous voulons parler du temps où l'industrie se livrant aux spéculations les plus heureuses

ou les plus fécondes en promesses, fournissait à la population ouvrière du travail et de gros salaires, c'est-à-dire du bien-être. En 1843, commençait l'édification d'une ville nouvelle au faubourg Bab-Azoun, et une partie du vieil Alger tombait pour faire place à de vastes constructions européennes; partout, en ville, régnait l'aisance, aussi la mortalité qui, en 1842, était d'environ 34 sur 1000 tombait en 1844, à 28, puis à 26 en 1845; c'est-à-dire que, de la première à la dernière de ces quatre années, elle diminuait de près d'un quart. Mais, en 1846, en dehors des décès causés par la variole, déjà l'industrie avait fini d'exploiter son champ d'opérations, et la ville se trouva encombrée d'ouvriers sans travail; alors commencèrent les émigrations pour l'Europe. A la misère occasionnée par le manque d'ouvrage succéda le découragement; de là, malgré les conditions favorables de la constitution atmosphérique de 1847, un excès de mortalité sur l'année 1845.

L'armée exempte de ces causes prédisposantes et surtout aggravantes de maladie, vit au contraire, sa mortalité éprouver un notable abaissement sur celle des années précédentes; ainsi que l'indique le tableau suivant extrait du *Moniteur de l'Armée* (août 1847) :

ANNÉES	EFFECTIF des troupes de la division d'Alger; chiffres suppu- tés par approximation.	MOYENNE de jours de séjour à l'hôpital, par homme de l'effectif	NOMBRE DE DÉCÈS pour 1000 hommes de l'effectif.	
			dans la province d'Alger	dans l'armée en France.
1840	34000	39	170	
1841	37000	34	102	
1842	38000	27	68	24,6
1843	40000	22	44	20,4
1844	43000	19	31	15,6
1845	44000	19	32	14,6
1846	47000	19	44	17,6
1847	47000	15	21	

Moy. 18,6

Pour nous résumer, nous pensons que la mortalité moyenne d'Alger est, en réalité, tout compte fait, ainsi que nous l'avons établi, de 34,5 sur 4000 habitants.

Si cette mortalité n'a pas suivi une marche constamment décroissante, d'une année à l'autre, cela tient à la nature des circonstances imprévues ou accidentelles qui peuvent intervenir dans l'évolution de l'œuvre colonisatrice. Mais ce qu'il n'est pas permis d'établir, quand on ne procède que d'année à année, devient manifeste si l'on groupe celles-ci en périodes ; ainsi, de 1838 à 1842, le rapport des décès aux habitants est de 34,6 sur 4000 ; de 1843 à 1847 inclus, le rapport est de 30,7 sur 4000.

Depuis 40 ans donc, la mortalité européenne d'Alger a éprouvé une légère diminution. Si elle n'a pas été plus sensible, cela tient à des causes particulières que nous avons déjà signalées et sur lesquelles nous reviendrons plus tard. Observons seulement ici que si les premiers travaux de colonisation ont amené du dehors une mortalité plus considérable, une extension plus grande donnée à ceux-ci devra nécessairement avoir pour effet de produire, au moins momentanément, des résultats identiques dans la mortalité de la ville d'Alger.

CHAPITRE PREMIER.

MORTALITÉ ENFANTINE.

ARTICLE PREMIER. — MORTALITÉ DES ENFANTS EUROPÉENS.

De tous les âges de la vie, l'enfance est partout, mais

particulièrement en Afrique, chez les européens, environnée des chances de mort les plus nombreuses.

Ce n'est pas que les Indigènes ne paient pas à cet âge un large tribut ; chez eux, comme nous le verrons, on compte aussi de bien longues listes de décès, et nul doute qu'un jour, des soins plus intelligents et les secours d'une hygiène plus éclairée n'en réduisent beaucoup le nombre.

Parmi les enfants européens, qui succombent à Alger, il faut distinguer ceux qui sont nés dans le pays (*créoles*) de ceux qui y sont venus avec leurs parents (*immigrés*). On comprend, en effet, que, à ces deux catégories peuvent se rattacher des chances de mortalité différentes qu'il est intéressant de connaître et qu'il faut analyser séparément.

Voici pour toute la période de l'occupation française, c'est-à-dire depuis 48 ans, l'état numérique, par année et par sexe, de la population et des décès de ces deux classes d'enfants (voir le *Tableau n° 2*, ci-contre).

Si l'on compare le total des décès d'enfants consigné dans ce tableau, avec celui qui se trouve porté sur notre tableau n° 4, page 24, lequel a été dressé d'après les registres de l'état-civil, on voit que, entre le chiffre 7499 qu'annonce l'état-civil et le chiffre 5722, total des décès indiqués sur notre dernier tableau, il existe une différence en moins de 4477.

Avant de passer outre, donnons d'abord, sur ce point, des explications indispensables.

Ainsi que nous le verrons plus loin, aux relevés obituaires de l'état-civil, sont imputés, depuis 1834 jusqu'en 1847, 884 morts-nés. Or, déjà ceux-ci ne figurent pas sur notre tableau de décès d'enfants *créoles* et *immigrés*. Nous n'y avons porté, en décès d'enfants, que ceux des non-viables, c'est-à-dire qui ont respiré, mais sans être susceptibles de vivre.

De plus, l'état-civil a enregistré comme décédés à Alger, des créoles nés dans les villages et morts à Alger. Or, nous avons pris soin de reporter ces décès à chacun des villages où les enfants étaient nés, de 1843 à 1847. Toutefois, remarquons que le chiffre 270, somme des décès de cette catégorie, ne se retrouve pas et ne saurait se retrouver intégralement dans le chiffre de décès des villages examinés par nous, car il en est un certain nombre qui sont nés en dehors des centres de population compris dans notre statistique, par exemple à Bône, Oran, Blidah, Bouffarick, Médéah etc. ; mais ces chiffres additionnels 884 et 270, comprenant les morts-nés et les créoles des villages morts à Alger, ne font pas encore concorder entièrement nos états nécrologiques avec ceux de la Mairie, et il reste une différence de 323. Elle provient des décès, à Alger, de créoles nés dans les villages dont la création est antérieure à 1843, et, aussi, de ce que l'état-civil a pour habitude de donner les titres de *Garçons* et *Filles* qui pour lui désignent la classe des enfants, aux individus des deux sexes qui sont âgés de moins de 21 ans, tandis que, dans nos tableaux, nous faisons cesser l'enfance à 15 ans révolus. Par conséquent, la différence 323 se compose, à la fois, et d'un certain nombre de créoles nés hors d'Alger et décédés dans cette ville, et de tous les décès, à Alger, de jeunes immigrants âgés de 15 à 21 ans, qui, rangés par l'état-civil, dans la classe des enfants, sont au contraire classés par nous parmi les adultes.

Nous avons défalqué à dessein, dans notre état des décès d'enfants créoles, tous ceux qui n'étaient point nés à Alger, de manière à n'avoir, pour cette localité, que des éléments de naissances et de décès qui fussent comparables entr'eux.

En revanche, il résulte de cette défalcation que nous devons avoir, pour les villages dont nous nous occuperons, plus de décès d'enfants que n'en annonce leur état-civil.

Quoi qu'il en soit, l'essentiel, pour nous, était moins de savoir quel était le chiffre brut des enfants nés et morts dans ces villages, que de pouvoir comparer, comme nous l'avons fait pour Alger, la proportion des naissances dans ces nouveaux centres de population, aux décès produits par l'influence du climat local; et puisqu'il est démontré que beaucoup d'enfants nés dans les nouvelles colonies sont venus mourir à Alger, si nous n'avions pas reporté ces décès d'enfants à leurs lieux respectifs de naissances, nous les aurions déchargés d'un excès de mortalité que nous aurions à tort imputée à Alger.

Enfin, résumant le sommaire de nos observations rectificatives, nous avons :

Créoles nés et morts à Alger (garçons et filles),	3507	
Morts-nés,	884	
Créoles nés en Afrique hors d'Alger, de 1843		
à 1847, et morts à Alger,	270	
Enfants immigrés morts à Alger,	2245	
Créoles nés hors d'Alger de 1830 à 1843 et		
morts à Alger,	74	} 323
Enfants immigrés morts de 15 à 21 ans		
à Alger,	249	
		<hr/>
Total égal à celui de l'état-civil,	7199	

Revenons maintenant à l'objet principal de cet article et voyons quelles sont les déductions qu'on peut tirer des tableaux qui précèdent. Mais avant, intercalons ici deux séries de documents qui vont être nécessaires dans le cours de ces recherches sur la mortalité infantine.

Voici, d'après les relevés faits sur les registres de l'état-civil, deux tableaux qui indiquent la distribution, par mois,

âges et sexes, des décès d'enfants européens créoles et immigrés, constatés dans la ville d'Alger depuis la conquête (voir les *Tableaux* n^{os} 3 et 4 ci-contre).

§ 4^{er}. MORTALITÉ CRÉOLE.

La statistique mortuaire des créoles mérite, considérée au point de vue de la colonisation, une attention très sérieuse.

C'est sur cet élément de population, c'est sur son degré de viabilité sous le climat d'Afrique, que repose essentiellement la solution du problème de l'aptitude de la race européenne à s'y naturaliser et à y former une véritable colonie. Le peuplement d'une contrée ne saurait perpétuellement s'alimenter d'immigrations. Il n'y a, dans un pays, de colonisation possible, qu'autant que l'homme né sur le sol peut y vivre du sol, comme individu et comme race; qu'autant qu'il peut s'y assimiler l'air, l'eau et les lieux; et enfin qu'autant qu'il s'en est fait une patrie, c'est-à-dire qu'il y compte des aïeux et qu'il y voit grandir et prospérer sa famille; autrement, c'est un comptoir, un rendez-vous de commerce, un poste militaire où vient momentanément s'engraisser une poignée de trafiquants, ce n'est pas une colonie.

Voyons donc à quelles vicissitudes, à quelles lois particulières a obéi la mortalité de cette classe d'enfants; examinons leurs décès, dans les divers rapports qu'ils offriront avec leur population depuis 1831, et avec les naissances, les âges, les sexes, les saisons ou la température, etc.

(A) RAPPORT DES DÉCÈS CRÉOLES AUX NAISSANCES.

Si dans ce tableau n^o 3 qui précède, nous examinons la colonne réservée aux enfants créoles et que nous en comparions

le chiffre de mortalité avec celui des naissances (tableau n° 4, page 24), nous voyons que, du 4^{er} janvier 1834 au 31 décembre 1847, il est mort 3507 enfants créoles, savoir : 1866 garçons et 1644 filles. Or, les naissances, pendant cette même période, ayant été de 10473 dans la population européenne, il s'ensuit que *le rapport des décès aux naissances est de 344 sur 1000 ou comme 4 est à 3.*

Pour la France, si l'on prenait les mêmes bases de calcul, la proportion serait d'un décès sur quatre naissances, à supposer que l'âge moyen fût le même.

(B) RÉPARTITION, ENTRE LES DIVERS AGES, DES DÉCÈS D'ENFANTS CRÉOLES.

On sait que, sur un nombre donné d'enfants qui meurent pendant la période de la naissance à 15 ans, chaque âge paie pour sa part, un tribut proportionnel différent. Examinons comment, à Alger, la mortalité a sévi sur chacun d'eux en particulier. Mais d'abord faisons observer que la population créole d'Alger, éprouvant chaque année, par suite des nouvelles immigrations d'Européens producteurs de naissances, une augmentation de plus en plus considérable, il nous est impossible de procéder ici, comme on le fait en France, où la population, à raison de sa fixité, présente annuellement des catégories d'âges semblables.

Le problème consiste donc, dans ce cas-ci, à constituer avec les naissances d'Alger, et malgré la mobilité de la population, des conditions telles que celle-ci se trouve en quelque sorte fixée, c'est-à-dire que cette mobilité soit, sinon complètement neutralisée, au moins réduite à des proportions aussi faibles que possible, et qu'on puisse, dès lors, comparer la marche de la mortalité chez l'enfance créole à Alger, avec la même marche chez l'enfance à Paris.

Chercher la loi de répartition qui fait le sujet de cet article, dans la série entière de nos 17 ans, ce serait évidemment procéder avec certitude d'atteindre un résultat faux. Mais il n'en est plus de même, si on choisit une période plus courte. Or, nous n'en pouvons trouver de mieux appropriées à la solution du problème, que les cinq années de 1840 à 1845. Alors l'état prospère du pays, et la confiance dans son avenir avaient rendu ici les populations adulte et infantine à peu-près sédentaires ou du moins très peu mobiles.

Institué à cet effet, le tableau ci-après, donne pour Alger et Paris, la mortalité comparative de 4000 enfants de 0 jour à 5 ans inclus, nés et morts dans ces deux localités depuis 1840 jusques et y compris 1845.

PARIS. — ANNUAIRE DES LONGITUDES.

Décès de 0 âge à 3 mois		3357	ou	402	sur	1000
3 mois à 6 mois		425		51		
6	1 an	805		96		
1 an	2	1476		178		
2	3	880		105		
3	4	615		73		
4	5	451		54		
5	6	345		41		
						<u>1000</u>

ALGER.

Décès de 0 jour à 3 mois		483	ou	317	sur	1000
3 mois à 6 mois		158		104		
6	1 an	299		197		
1 an	2	381		250		
2	3	116		76		
3	4	57		37		
4	5	14		9		
5	6	15		10		
						<u>1000</u>

DÉCÈS CRÉOLES DANS LA VILLE D'ALGER.

RÉCAPITULATION par mois, âge et sexe des enfants de 0 jour à 45 ans inclusivement, nés à Alger de parents Européens, depuis l'année 1831 jusqu'à celle de 1847 inclus.

TABLEAU N° 3, page 92.

MOIS et SEXES.	TOTAL général des créoles.	DE																		TOTALUX.							
		0 à 10 jours	10 jours à 20 jours	20 jours à 1 mois	1 mois à 2 mois	2 mois à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an.	1 an à 2 ans.	2 ans à 3 ans.	3 ans à 4 ans.	4 ans à 5 ans.	5 ans à 6 ans.	6 ans à 7 ans.	7 ans à 8 ans.	8 ans à 9 ans.	9 ans à 10 ans.	10 ans à 11 ans.	11 ans à 12 ans.	12 ans à 13 ans.	13 ans à 14 ans.	14 ans à 15 ans.	15 ans à 16 ans.	Garçons	Filles		
JANVIER. Garçons. Filles.	161 115	25 16	10 5	1 2	8 5	7 7	16 9	28 22	41 26	13 16	7 3	1 1	1 2	2 »	» 1	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	161	115
FÉVRIER. Garçons. Filles.	132 122	21 20	9 4	2 1	10 8	10 5	8 15	20 22	33 23	9 11	2 8	1 1	1 1	2 2	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	132	122
MARS. Garçons. Filles.	114 121	16 19	12 11	3 5	9 2	5 7	18 19	15 20	24 26	7 6	1 2	1 2	1 1	1 1	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	114	121
AVRIL. Garçons. Filles.	137 118	29 19	7 11	1 4	11 14	7 8	10 16	18 12	30 25	14 5	5 2	5 »	» 1	» 1	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	137	118
MAR. Garçons. Filles.	120 114	16 13	7 4	3 3	6 4	8 5	15 14	21 25	24 32	15 12	3 2	1 »	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	120	114
JUN. Garçons. Filles.	150 126	18 14	9 7	3 1	5 3	7 8	21 15	30 25	34 33	11 8	5 4	3 1	2 1	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	150	120
JUILLET. Garçons. Filles.	165 167	18 15	7 7	1 3	9 8	7 5	17 20	30 43	54 52	16 10	1 1	2 1	» »	1 »	2 »	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	165	167
AOÛT. Garçons. Filles.	220 163	26 17	9 2	1 1	9 5	11 7	15 19	60 49	64 48	14 12	5 2	2 1	3 »	» »	» »	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	220	163
SEPTEMBRE. Garçons. Filles.	167 156	23 23	8 3	2 2	7 7	1 6	17 19	46 28	43 48	9 12	7 4	3 2	» 1	» 1	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	167	156
OCTOBRE. Garçons. Filles.	188 158	34 17	14 9	4 4	10 7	7 4	15 17	38 40	34 35	18 15	9 5	2 1	1 2	1 2	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	188	158
NOVEMBRE. Garçons. Filles.	164 163	32 24	11 17	» »	7 6	7 6	14 13	30 35	30 35	17 15	8 7	3 2	3 2	2 1	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	164	163
DÉCEMBRE. Garçons. Filles.	148 124	38 23	17 9	» 1	8 8	13 4	10 11	15 25	23 25	14 9	6 7	2 1	1 »	» 1	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	148	124
TOTALUX.....	3507	519	209	48	176	162	363	697	862	288	106	39	25	18	6	7	1	1	»	»	»	»	»	»	»	1866	1641

ETAT RECAPITULATIF par mois, éqrs, sexes et zones de provenance des Décs dans la ville d'Alger, des enfants Européens de 0 jour à 15 ans inclusivement, nés en Europe, depuis l'année 1834 jusqu'à celle de 1847, inclus.

TABLÉAU N. 4, page 92.

MOIS	DE 0 JOUR A 6 MOIS.		DE 6 MOIS A 1 AN.		DE 1 AN A 2.		DE 2 ANS A 3.		DE 3 ANS A 4.		DE 4 ANS A 5.		DE 5 ANS A 6.		DE 6 ANS A 7.		DE 7 ANS A 8.		DE 8 ANS A 9.		DE 9 ANS A 10.		DE 10 ANS A 11.		DE 11 ANS A 12.		DE 12 ANS A 13.		DE 13 ANS A 14.		DE 14 ANS A 15.		TOTAL.	Garçons.				
	Zone de France	Région de France	Zone de France	Région de France	Zone de France	Région de France	Zone de France	Région de France	Zone de France	Région de France	Zone de France	Région de France	Zone de France	Région de France	Zone de France	Région de France	Zone de France	Région de France	Zone de France	Région de France	Zone de France	Région de France	Zone de France	Région de France	Zone de France	Région de France	Zone de France	Région de France	Zone de France	Région de France								
Janv.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
Fev.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
Mars.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
Avril.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Mai.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Juin.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Juillet.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Août.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Sept.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Oct.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Nov.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Déc.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
TOTAL.	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12

Un coup d'œil jeté sur l'ensemble de ces rapports met en évidence les faits qui suivent :

1° Les trois premiers mois de la vie comptent, à Alger, beaucoup moins de décès qu'à Paris ;

2° De trois mois à 2 ans, les décès sont, au contraire, beaucoup plus nombreux à Alger qu'à Paris ;

3° De 2 ans à 6, les décès diminuent rapidement à Alger, et cette décroissance est tellement rapide, par rapport à Paris, qu'alors que, dans la capitale de la France, cette période de la vie donne encore 273 décès sur 1000, on n'en compte plus, à Alger, sur le même nombre, que 134, c'est-à-dire moitié moins.

Mais veut-on savoir comment, depuis 47 ans, s'est comportée, selon les âges, cette mortalité ? le tableau suivant répondra à cette nouvelle question (voir le *Tableau* ci-contre).

Années	Alger	Paris
1847	134	273
1848	134	273
1849	134	273
1850	134	273
1851	134	273
1852	134	273
1853	134	273
1854	134	273
1855	134	273
1856	134	273
1857	134	273
1858	134	273
1859	134	273
1860	134	273
1861	134	273
1862	134	273
1863	134	273
1864	134	273
1865	134	273
1866	134	273
1867	134	273
1868	134	273
1869	134	273
1870	134	273
1871	134	273
1872	134	273
1873	134	273
1874	134	273
1875	134	273
1876	134	273
1877	134	273
1878	134	273
1879	134	273
1880	134	273
1881	134	273
1882	134	273
1883	134	273
1884	134	273
1885	134	273
1886	134	273
1887	134	273
1888	134	273
1889	134	273
1890	134	273
1891	134	273
1892	134	273
1893	134	273
1894	134	273
1895	134	273
1896	134	273
1897	134	273
1898	134	273
1899	134	273
1900	134	273

ÉTAT par années

ÉTAT, par années et âges, des créoles nés à Alger et morts dans cette ville, depuis 1831 jusqu'à 1847 inclus.

ANNÉES.	0 à 10 jours.	10 jours à 20.	20 jours à 1 mois.	1 mois à 2.	2 mois à 3.	3 mois à 6.	6 mois à 1 an.	1 an à 2.	2 ans à 3.	3 ans à 4.	4 ans à 5.	5 ans à 6.	6 ans à 7.	7 ans à 8.	8 ans à 9.	9 ans à 10.	10 ans à 11.	11 ans à 15.	TOTAL.
1831	4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	8
1832	10	1	3	3	5	9	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	60
1833	11	6	5	5	5	8	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	60
1834	12	8	2	3	3	8	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	69
1835	10	4	1	2	8	8	21	22	8	3	2	2	2	2	2	2	2	2	89
1836	22	5	4	4	5	14	26	14	7	11	2	1	1	1	1	1	1	1	111
1837	24	6	2	9	11	11	18	30	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1	123
1838	17	15	7	7	12	13	30	28	8	2	1	1	1	1	1	1	1	1	136
1839	34	19	2	9	10	27	41	55	13	4	2	1	1	1	1	1	1	1	220
1840	21	7	4	4	10	17	23	45	11	7	1	1	1	1	1	1	1	1	149
1841	17	8	3	3	10	17	22	58	14	7	2	1	1	1	1	1	1	1	165
1842	18	5	4	12	7	16	33	35	10	4	1	1	1	1	1	1	1	1	141
1843	50	17	18	20	20	27	68	70	21	8	1	6	1	1	2	2	2	2	309
1844	59	21	18	17	17	34	72	70	32	17	2	3	1	1	1	1	1	1	349
1845	67	29	1	20	16	47	81	103	28	15	8	4	5	1	2	1	1	1	427
1846	76	39	26	37	12	45	109	170	74	21	10	6	2	1	1	1	1	1	629
1847	67	17	1	20	16	59	100	113	46	7	7	1	3	3	1	1	1	1	462
	518	209	48	176	162	363	697	642	288	107	39	25	18	6	7	1	1	1	3507

En parcourant ce tableau, dont la valeur est entièrement absolue, et en dehors de toute comparaison avec ce qui s'observe en d'autres contrées, voici les principaux faits qu'on peut constater :

1° Les dix premiers jours de la vie absorbent à eux seuls

plus d'un septième des décès ; le premier mois en enlève 775 c'est-à-dire un peu moins du quart du chiffre total.

2° Pendant les 2^e et 3^e mois, la mortalité diminue et ne forme plus qu'un peu moins du vingtième des décès.

3° Du 4^e au 6^e mois inclus, ceux-ci restent stationnaires et sont moindres qu'ils n'étaient dans le second et le troisième mois.

4° De six mois à un an, le mouvement de la mortalité reste à peu près le même que de 4 à 6 mois, mais cependant, déjà se manifeste une tendance vers une diminution évidente surtout dans le cours de la 2^e année. Celle-ci, en effet, est telle que le chiffre des décès, comparé à ce qu'il était dans les six derniers mois de la première année, accuse une mortalité réduite de moitié.

5° De la 2^e année révolue à la 3^e, la mortalité est plus de moitié moindre qu'elle n'était l'année précédente, et cette diminution se prononce dans une progression d'autant plus rapide qu'on l'examine aux 4^e, 5^e et 6^e années.

6° A partir enfin de l'âge de neuf ans, les décès tombent presque à zéro.

En résumé, c'est de la naissance à la 2^e année révolue qu'à eu lieu, à Alger, le plus grand nombre des décès d'enfants créoles, puisque cette période de temps en absorbe 2845, c'est-à-dire près des quatre cinquièmes du chiffre total.

(C) RAPPORT DES DÉCÈS CRÉOLES DANS LES DEUX SEXES.

Passant au rapport des décès créoles dans les deux sexes, le calcul nous démontre que, sur 4000 décès des deux sexes, le rapport des garçons aux filles est, à Alger, de 534 à 469. Cette proportion de mortalité masculine est très considérable si on la rapproche de celle qu'on observe à Paris, puisque,

dans cette ville, sur 4000 décès d'enfants, les garçons ne sont aux filles que comme 540 est à 490. Il paraît donc constaté, que, à Alger, non seulement il meurt, de 0 jour à 44 ans, plus de garçons que de filles; mais même qu'il y succombe, comparativement avec Paris, plus de garçons encore que de filles. Nous avons établi plus haut, d'une part, que les naissances de garçons avaient été, pendant une période de 47 ans, à celles des filles, comme 540 est à 490, ou dans le rapport de 47|46; d'autre part, nous venons de prouver que le rapport de mortalité des garçons aux filles avait été, pendant la même période, comme 534 est à 469; or, si on rapproche ces données, on voit clairement que :

Malgré la prédominance des naissances masculines sur les féminines, les décès des garçons, excédant proportionnellement ceux des filles, et cet excès dépassant le rapport des naissances des premiers à celles des secondes, un moment doit arriver où la survivance des filles surpassera celles des garçons. Et en effet, bien qu'il soit né, en 47 ans, 5476 garçons et 4997 filles, puisque ces jeunes créoles ont donné 4866 décès masculins et 4644 féminins, l'excès, sur le chiffre des garçons, des filles survivantes, égale déjà 44 depuis l'occupation.

Or, il est bon de noter que, à Paris, entre ces limites d'âge, la différence est nulle. Là, l'excédant des filles sur les garçons ne commence qu'après 45 ans, âge auquel la mortalité masculine tend à augmenter, et cela sans doute, par des causes accidentelles et plus dépendantes de l'individu que de la nature. Parmi ces causes il faut surtout tenir compte du tribut levé par le recrutement et la guerre; il faut mentionner aussi l'influence de la vie plus aventureuse de l'homme et de ses professions en général plus périlleuses que celles de la femme; puis les conséquences morbides, souvent funestes pour les jeunes gens, du déplacement

auquel ils sont plus sujets que l'autre sexe. Enfin les excès ne sont certainement pas sans revendiquer aussi une part dans l'augmentation de mortalité masculine après 45 ans.

Si donc, à Alger, jusqu'à l'âge de 44 ans, et depuis l'occupation, il y a eu déjà contrairement à ce qui se passe à Paris, perte d'individus masculins dans une proportion aussi notable que cela ressort de nos chiffres ; si d'autre part, ce qu'on ne saurait mettre en doute, cet élément de population est, à dater de 45 ans, appelé à subir en Algérie l'influence des mêmes causes de mort qu'en France, évidemment il devra arriver, après une somme d'années plus ou moins considérable, que, dans la population créole, l'élément féminin prédominera très sensiblement sur l'autre.

Des conséquences importantes de natures diverses, découlent de ces faits, mais nous ne pourrions les placer ici sans anticiper sur un ordre d'idées dont la place est marquée ailleurs.

(D) INFLUENCE DES SAISONS SUR LA MORTALITÉ CRÉOLE DES DEUX SEXES.

HIVER.	Il est mort 1129 enfants	Garçons 605 ou 173 sur 1000	Filles 524 ou 149 sur 1000
PRINTEMPS.	Il est mort 994 enfants	Id. 521 » 148 »	Id. 473 » 135 »
ÉTÉ.	Il est mort 1384 enfants	Id. 740 » 211 »	Id. 644 » 184 »
TOTAL.	3507	1866 ou 532 sur 1000	1641 ou 468 sur 1000

Du tableau qui précède on est en droit de tirer les conclusions suivantes :

1° *La mortalité pour les enfants des deux sexes, est plus forte pendant la saison chaude que pendant les deux autres. Le printemps est, pour eux, la saison la plus favorable.*

2° *La mortalité proportionnelle est constamment plus forte chez les garçons que chez les filles : fait déjà prouvé ailleurs.*

3° *Cette mortalité, proportionnellement plus forte des garçons atteint son maximum sous l'influence de l'accroissement de la température, c'est-à-dire pendant l'été; fait qui tend à confirmer encore ce que nous avons dit précédemment de l'action des climats chauds sur la mortalité masculine.*

4° Mais la chaleur quoiqu'entraînant le *maximum* des décès n'est pas seule cause de leur accroissement, car l'hiver moins chaud que le printemps et qui, à ce titre, devrait compter moins de décès que celui-ci, est cependant, après l'été, la saison qui entraîne le plus de mortalité. On peut donc dire que, après la chaleur, l'humidité est la cause qui influe le plus sur la mortalité des enfants créoles de l'Algérie.

Toutefois il faut ici tenir compte d'une circonstance très importante, c'est que, parmi ces décès d'enfants qui ont lieu pendant l'hiver, plusieurs portent sur des individus qui, ayant contracté leurs maladies dans les villages, pendant la saison précédente, reviennent à Alger leur lieu de naissance, après la saison chaude, et succombent, après une longue chronicité, à des maladies qu'ils avaient contractées pendant l'été. En sorte que, pour être exact, il faudrait rapporter à cette dernière saison les causes d'une partie de la mortalité constatée en hiver.

(E) CRÉOLES MORTS-NÉS.

Dans les décès d'enfants créoles dont la statistique vient

de nous occuper, nous avons dit que les morts-nés n'étaient pas compris. Le moment est venu de nous y arrêter.

Nous nous sommes assurés que les morts-nés n'ont été enregistrés séparément à la Mairie d'Alger qu'à dater du commencement de 1842. Nous en avons fait le relevé jusqu'à 1847 inclus. Leur nombre monte, pendant ces 6 années à 569. Si, faute de documents, nous appliquons la moyenne tirée de ce chiffre aux années antérieures (de 1830 à 1842), pour lesquelles nous manquons de renseignements, nous arrivons aux résultats suivants :

Morts-nés en	1831	4
	1832	11
	1833	22
	1834	17
	1835	21
	1836	23
	1837	32
	1838	39
	1839	48
	1840	48
	1841	50
	1842	80
	1843	71
	1844	103
	1845	86
	1846	125
	1847	104
		<hr/>
	Total	884

(F.) RAPPORT DES CRÉOLES MORTS-NÉS AUX NAISSANCES.

Si, comme l'indique le tableau qui précède, nous évaluons à 884 le nombre des créoles morts-nés depuis 1831 et que

nous rapprochions ce nombre de celui des naissances, qui est de 40473, nous constatons que :

A Alger, il y a eu 4 mort-né sur 44,4 naissances ou 87,8 morts-nés pour 4000 naissances.

Cette proportion est considérable, si on la compare à celle qu'on observe en diverses localités de l'Europe. Ainsi d'après les statistiques de huit grandes capitales d'Europe, il y a en moyenne 4 mort-né sur 22 naissances environ. A Berlin, ce rapport est de 4 sur 49,8 naissances ; à Paris (*Annuaire du bureau des longitudes*), il est de 4 sur 47,7 naissances,

A Alger, donc, on compte annuellement un tiers de morts-nés de plus qu'à Paris et le double des morts-nés des huit grandes capitales de l'Europe.

Mais rappelons qu'à Alger, il y a trois fois plus d'enfants naturels qu'en France. Or, en Europe (Gœttingue et Berlin), l'illégitimité triple le rapport des morts-nés aux naissances. Ce fait explique déjà en partie le chiffre considérable des morts-nés à Alger.

Bien d'autres circonstances, mais de chacune desquelles il est impossible de préciser la part, surgissent, dans cette ville, pour donner raison de la différence de ce résultat avec ceux d'Europe. Il est d'abord d'observation très positive que l'arrivée récente en Afrique prédispose la femme aux troubles des fonctions de l'utérus et aux maladies endémo-épidémiques (dysenterie, fièvres); d'où il résulte un certain nombre de fausses-couches et d'accouchements prématurés.

Une police médicale encore trop peu active ne laisse-t-elle pas aussi ignorer beaucoup d'infanticides, crimes qui, ayant frappé des enfants viables, se cachent parmi les décès des morts-nés dont le chiffre alors s'accroît d'autant.

Enfin n'est-on pas autorisé à penser que, loin de leur pays, ignorées, affranchies du joug de l'opinion et enhardies par l'es-

poir de l'impunité, bien des misérables devront plus souvent qu'en Europe, détruire leur fruit, et, à cet effet, mettre à contribution l'art criminel de certaines matrones sur lesquelles déjà nous savons que des enquêtes judiciaires ont été faites.

Le contact de la population musulmane, dont les habitudes sont très peu scrupuleuses à l'égard de l'avortement, ne doit-il pas enfin, par la puissance de l'exemple, enlever toute répugnance à certaines femmes qui, chez elles, peut-être, fussent restées mères vertueuses.

Mais voyons si les progrès de la moralisation d'Alger depuis ces six années, a influé sur la proportionnalité des morts-nés aux naissances, et, en même temps, si, entre leur nombre et la température régnante, il existe quelque relation.

Pour résoudre cette double question, nous avons dressé le tableau qui suit:

TABLEAU COMPARATIF par mois des morts-nés et des naissances à Alger, depuis 1842, jusqu'en 1847, inclus.

MOIS.	1842		1843		1844		1845		1846		1847		TOTAL.	
	Morts-nés	Naissances	Morts-nés	Naissances	Morts-nés	Naissances	Morts-nés	Naissances	Morts-nés	Naissances	Morts-nés	Naissances	Morts-nés	Naissances
Janvier	5	58	8	74	3	116	13	93	14	106	5	126	48	633
Février	6	66	6	88	10	86	4	103	11	118	6	130	43	591
Mars	7	59	4	83	2	106	2	108	15	132	7	143	37	631
Avril	9	64	7	62	7	94	1	80	10	132	8	110	42	542
Mai	6	58	6	55	8	109	6	69	9	99	14	98	49	488
Juin	11	56	5	67	7	73	7	85	9	101	6	117	45	499
Juillet	6	58	5	83	17	72	10	81	9	104	11	113	58	511
Août	5	55	5	68	7	66	6	88	9	116	9	81	41	474
Septembre	5	44	7	82	12	81	4	81	8	108	8	90	54	486
Octobre	8	46	4	76	12	86	5	117	10	98	7	107	46	530
Novembre	5	56	6	102	7	86	9	105	7	104	14	110	48	563
Décembre	7	75	8	71	11	83	9	123	14	149	9	105	58	606
Totaux	80	695	71	911	103	1058	86	1133	125	1427	104	1330	569	6554
Rapport des morts-nés sur 100 naissances	14,5		7,8		9,6		7,5		8,9		7,8		Moyenne gen. 8,7	

La moyenne générale 8,7 nous a servi à faire les interpolations avec le chiffre des naissances de 1831 à 1842 inclusivement, période pendant laquelle les morts-nés n'ont pas été distingués aux décès.

Il résulte des moyennes annuelles consignées au bas de ce document que, depuis 1843, le chiffre des morts-nés, dont le *maximum* se remarque en 1842, a baissé sensiblement, sans toutefois qu'on puisse, dans la série des années, admettre une marche régulièrement décroissante.

G. INFLUENCE DES SAISONS SUR LES MORTS-NÉS.

Dans le but de savoir si les saisons exerçaient quelque influence sur la proportionnalité des morts-nés aux naissances, ou, en d'autres termes, si la chaleur ou le froid diminuait ou augmentait le nombre de ces genres de décès, nous avons résumé, sous la forme suivante, les documents exposés dans notre précédent tableau :

SAISONS.	NAISSANCES.	MORTS-NÉS.	RAPPORT des morts-nés sur 1000 naissances.	OBSERVATIONS.
Hiver,	2393	197	8,2	
Printemps,	2160	173	8,0	
Été,	2001	199	9,4	

D'où l'on voit que :

La proportion des morts-nés aux naissances atteint son maximum pendant l'été, c'est-à-dire pendant la saison des maladies endémo-épidémiques, et son minimum au printemps; la différence entre l'hiver et le printemps, quoique légèrement favorable à celui-ci, ne l'est cependant pas assez pour autoriser des conclusions d'une valeur sérieuse.

Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que le *maximum* des morts-nés a lieu pendant la saison des chaleurs,

alors que c'est à cette saison que correspond le *minimum* des naissances. D'où la conséquence que :

Il existe une relation moins directe entre les naissances et les morts-nés qu'entre ceux-ci et la température élevée ou les maladies qu'elle engendre.

C'est donc encore un fait à réunir à ceux qui nous ont servi à expliquer le nombre considérable des morts-nés à Alger.

§ 2. — MORTALITÉ DES ENFANTS EUROPÉENS IMMIGRÉS.

Passant à la statistique des enfants immigrés d'Europe à Alger, et morts dans cette ville, voyons, comme nous l'avons fait pour les *créoles*, 1^o quel a été le rapport de leur décès à leur population ; 2^o quelle a été, depuis 1834 jusques et y compris 1847, leur mortalité par âges, de 0 jour à 45 ans inclusivement ; 3^o quelle a été la relation des décès avec les saisons ; 4^o enfin quelle a été l'influence du lieu de provenance sur leur aptitude à résister au climat.

(A.) RAPPORT DES DÉCÈS D'ENFANTS IMMIGRÉS A LEUR POPULATION.

En se reportant à notre tableau n^o 4 de la population enfantine *immigrée*, on observe que, du 1^{er} janvier 1834 au 31 décembre 1847, le chiffre de cette population additionnée année par année, s'élève à 64840. La mortalité qui a pesé sur elle, dans la même période, a fourni 2245 décès : ce sont, en moyenne, 3637 enfants ayant fourni 430 décès :

Il est donc mort à Alger 35, 7 enfants immigrés sur 1000.

(B.) RÉPARTITION DES DÉCÈS DES ENFANTS IMMIGRÉS SUIVANT LES AGES.

Les divers âges qui ont donné lieu à tous ces décès, depuis l'occupation, sont résumés dans le tableau ci-après (voir le *Tableau n^o 5*).

ETAT, par année et par sexe, depuis 1831, des décès d'enfants immigrés dans la ville d'Alger.

Tableau n° 5, page 106.

ANNÉES	DE 0 à 6 MOIS.		DE 6 MOIS à 1 an.		DE 1 AN à 2.		DE 2 ANS à 3.		DE 3 ANS à 4.		DE 4 ANS à 5.		DE 5 ANS à 6.		DE 6 ANS à 7.		DE 7 ANS à 8.		DE 8 ANS à 9.		DE 9 ANS à 10.		DE 10 ANS à 11.		DE 11 ANS à 12.		DE 12 ANS à 13.		DE 13 ANS à 14.		DE 14 ANS à 15.		TOTAL.														
	Garç.	Filles.	Garç.	Filles.	Garç.	Filles.	Garç.	Filles.	Garç.	Filles.	Garç.	Filles.	Garç.	Filles.	Garç.	Filles.	Garç.	Filles.	Garç.	Filles.	Garç.	Filles.	Garç.	Filles.	Garç.	Filles.	Garç.	Filles.	Garç.	Filles.	Garç.	Filles.															
1831	1	»	3	1	6	2	1	»	2	4	1	2	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	16	9													
1832	1	»	1	4	8	3	3	1	4	4	»	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	31	28													
1833	»	1	2	1	3	2	1	»	1	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	17	14													
1834	»	»	4	»	»	1	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	4														
1835	»	»	»	»	1	4	2	»	1	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	14	21														
1836	»	»	3	»	8	3	4	»	4	5	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	38	28														
1837	1	»	1	3	4	3	7	»	7	6	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	33	27														
1838	»	1	2	10	3	2	1	»	2	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	13	22														
1839	1	»	4	6	16	15	6	»	6	6	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	67	65														
1840	1	»	2	4	7	5	3	»	3	3	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	31	29														
1841	1	»	11	6	7	4	7	»	7	6	»	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	48	40														
1842	2	»	4	2	15	11	7	»	7	5	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	59	51														
1843	3	»	12	19	36	32	24	»	24	33	»	9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	141	144														
1844	1	»	8	14	31	34	28	»	28	15	»	10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	140	135														
1845	4	»	18	16	25	28	23	»	22	13	»	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	146	148														
1846	2	»	17	15	47	67	43	»	32	8	»	12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	270	234														
1847	»	»	3	2	10	10	13	»	14	6	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	100	76														
Totaux des Garçons.	18	»	95	»	227	»	172	»	106	»	91	»	57	»	60	»	78	»	50	»	54	»	41	»	29	»	39	»	34	»	32	»	29	»	20	»	28	»	30	»	69	»	45	»	1170	»	1045
Totaux des Filles.	»	25	»	106	»	226	»	149	»	84	»	61	»	60	»	57	»	57	»	54	»	41	»	29	»	39	»	34	»	29	»	20	»	28	»	30	»	69	»	45	»	1170	»	1045			

Ce document ne pourrait servir de point de comparaison avec la France, qu'autant qu'à l'époque du débarquement à Alger, on aurait constaté l'âge de chaque enfant. Malheureusement nous n'avons trouvé dans les registres de la police qu'un très petit nombre d'indications à cet égard : de sorte qu'une partie de la question que nous nous sommes posée reste insoluble ; cependant quelques renseignements peuvent encore ressortir de l'analyse de ce tableau.

Ainsi, il démontre que la première enfance n'a point été, comme on aurait pu le croire, un obstacle à l'émigration européenne en Afrique ; il prouve aussi que la prescription ministérielle qui fixait à 42 ans la limite la plus basse de l'âge des immigrants n'a point été observée, puisque sur 2215 décès d'enfants européens constatés à Alger, du 1^{er} janvier 1834 au 31 décembre 1847, depuis la première enfance jusqu'à 15 ans, 4920 c'est-à-dire près des sept huitièmes, ont eu lieu avant la douzième année révolue.

Il démontre enfin que l'âge de six mois à deux ans ou celui pendant lequel s'accomplit la dentition, est de tous le plus périlleux pour les immigrants, puisque cette période fournit, à elle seule, 975 décès sur 2215, c'est-à-dire 440 sur 1000, ou près de la moitié.

Cette proportion est énorme ; *elle indique la presque impossibilité d'élever en Afrique, les enfants européens qu'on y a amenés avant ou pendant la dentition.* En effet, si nous ne possédons point le nombre exact des enfants arrivés à cette époque de la vie, en revanche, nous devons supposer, comme chose très probable, que la population enfantine immigrée a dû, plus particulièrement, se composer d'individus ayant passé la première dentition. Si donc nous voyons cette population fournir, sur un nombre donné de décès, le chiffre considérable

que nous venons de constater, nous devons en conclure que la mortalité a sévi, sur l'âge de six mois à deux ans, dans une proportion qu'il ne nous est pas donné, il est vrai, de préciser, mais qui, certainement, dépasse de beaucoup celle qui frappe les créoles du même âge.

Du reste, nous sommes convaincus que l'observation unanime des médecins d'Afrique viendra pleinement confirmer cette induction.

(C.) MORTALITÉ DES ENFANTS IMMIGRÉS SUIVANT LES SEXES.

La population enfantine, additionnée d'année en année, pendant la période de temps que nous examinons, fournit 32724 garçons et 29446 filles; le rapport, sur 4000, des garçons aux filles, est donc comme 529 est à 471. Or, la mortalité a enlevé 4470 garçons et 4045 filles; le rapport sur 4000 est de 528 à 472. Il suit de là que :

Parmi les enfants de la classe immigrée, les deux sexes sont soumis à une mortalité presque égale; la différence qui existe entre le rapport de leurs décès est presque la même que celle qu'on trouve entre celui de leur population respective.

Nous verrons plus bas que cette égalité, vraie pour chacun des sexes de la population enfantine immigrée prise en masse, présente, quand on l'examine dans chaque nationalité en particulier, des variations remarquables.

(D.) INFLUENCE DES SAISONS SUR LA MORTALITÉ DES ENFANTS IMMIGRÉS DES DEUX SEXES.

Comme nous l'avons fait pour les créoles, voyons quelle est l'influence des diverses saisons sur la mortalité de ces enfants dans les deux sexes.

SAISONS.	TOTAUX	DÉCÈS D'ENFANS immigrés.		RAPPORT sur 1000.		OBSERVATIONS.
		Garçons	Filles	Garçons	Filles	
Hiver,	895	456	439	389	420	
Printemps,	557	295	262	253	251	
Été,	763	419	344	358	329	
	2215	1170	1045	1000	1000	

Ce tableau indique que :

1° *Le maximum de mortalité des enfants immigrés des deux sexes, a lieu en hiver, contrairement à ce qui s'observe chez les créoles, qui atteignent leur maximum de mortalité en été;*

2° *Le minimum, ainsi qu'il a été constaté déjà chez les enfants créoles, coïncide chez les immigrés avec le printemps;*

3° *La mortalité pèse, en hiver, plus fortement sur les filles que sur les garçons, alors que, en été, et par une loi inverse, c'est, au contraire, chez les garçons qu'elle se montre supérieure;*

4° *Le printemps n'a pas d'influence sensiblement plus marquée sur la mortalité d'un sexe que sur celle de l'autre.*

(E.) INFLUENCE DU LIEU DE PROVENANCE SUR LA MORTALITÉ
DES ENFANTS IMMIGRÉS.

Il est important, au point de vue de la question d'aptitude de la race européenne à s'acclimater en Algérie, de savoir quelle est l'influence du lieu de provenance sur la mortalité des enfants qui composent cette population.

Différents auteurs, des recherches qu'ils ont faites dans le

but d'apprécier l'influence des climats chauds sur les Européens venus de diverses contrées, ont conclu à l'impossibilité, pour certaines provenances, de se naturaliser en Algérie. Pour les uns, l'émigration des latitudes froides est un obstacle insurmontable à l'acclimatement ; pour les autres, l'aptitude à s'acclimater serait subordonnée, non plus à une condition de latitude, mais à certaines conditions physiologiques trahies au dehors par la coloration brune des téguments, de l'iris et du système pileux.

Voyons si dans nos documents, se trouvent des faits capables d'appuyer ou d'infirmer ces opinions.

Le tableau suivant présente, divisé par nationalités ou zones géographiques de provenance et par sexes, l'état de la population enfantine immigrée et résidant à Alger, depuis 1834 jusques et y compris 1847, avec indication, en regard, des décès qu'elle a fournis, chaque année, pendant cette même période (voir le tableau ci-contre) :

ANNÉES.	ENFANTS FRANÇAIS.				ENFANTS ÉTRANGERS.			
	POPULATION		DÉCÈS		ZONE NORD		ZONE SUD	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
1831	431	110	5	1	13	40	78	67
1832	209	205	22	15	22	21	121	119
1833	253	241	11	11	27	26	202	193
1834	278	269	4	3	30	29	250	242
1835	279	265	8	11	30	28	251	239
1836	394	342	18	8	44	38	471	409
1837	378	322	12	10	38	32	451	385
1838	494	401	6	10	44	36	551	452
1839	646	538	36	37	54	44	609	508
1840	750	637	15	16	61	51	819	697
1841	805	697	16	12	66	57	1007	873
1842	1028	915	17	17	104	92	1449	1293
1843	1040	921	66	67	106	93	1396	1238
1844	1537	1369	84	72	172	153	1789	1594
1845	2725	2471	79	60	1027	931	2114	1918
1846	2758	2487	136	93	1062	957	2123	1916
1847	4132	4013	48	34	434	388	875	784
Totaux	14834	13203	583	477	3334	2986	14556	12927
Rapports particuliers sur 1000			39,3	36,1	33,8	33,8	32,5	36,2
Rapports généraux sur 1000			37,8		33,86		33,79	

On voit que, depuis l'occupation, la mortalité a sévi dans des proportions différentes sur les diverses nationalités composant la population enfantine d'Alger.

Ainsi les enfants français ont fourni le plus de décès ; la proportion s'en élève à 37,8 sur 4000 individus.

Parmi les enfants étrangers, ceux du nord fournissent 33,86 décès sur 4000, tandis que les enfants du sud n'en donnent que 33,79 ; l'avantage est donc, en définitive, aux enfants de la zone sud.

Les causes qui ont augmenté la mortalité française sont imputables à la colonisation par des familles de cette nation auxquelles seules on donnait des concessions, et qui, jusques dans ces dernières années, ne trouvant pas à leur portée les moyens de combattre les maladies causées par les défrichements, venaient chercher à Alger, les soins qui leur manquaient chez elles. Cette considération explique un fait en contradiction apparente avec la théorie qui tendait à faire penser que l'immigration française devait être moins maltraitée que l'immigration du nord de l'Europe.

(F.) MORTALITÉ COMPARÉE DES ENFANTS IMMIGRÉS DES DEUX SEXES
DANS CHAQUE NATIONALITÉ.

Des faits consignés dans le dernier tableau, il résulte que :

Chez les enfants français, la mortalité sévit dans une proportion sensiblement plus forte sur les garçons que sur les filles, puisque, pour les premiers, la proportion est de 39,3 sur 4000, tandis que, pour les secondes, elle n'est que de 36,4.

Chez les enfants venus de la zone nord de l'Europe, la proportion est absolument la même pour les deux sexes, elle est de 34,8 sur 4000.

Enfin, parmi les enfants du sud, les filles supportent une mortalité beaucoup plus forte que les garçons ; la proportion des décès est, chez ceux-ci, de 32,5 sur 4000, alors

que chez celles-là, c'est-à-dire chez les filles, elle est de 36,2.

(G.) EXAMEN DE LA MORTALITÉ DES ENFANTS IMMIGRÉS, SUIVANT LES AGES, DANS LES DEUX SEXES, DE 1831 à 1847.

AGES.	FRANÇAIS.						ÉTRANGERS EUROPÉENS.						TOTAL général.
	ZONE SUD.		ZONE CENTRE.		ZONE NORD.		RÉGION DU SUD.		RÉG. DU NORD.		TOTAL		
	G.	F.	G.	F.	G.	F.	G.	F.	G.	F.			
De 0 jour à 6 mois.	12	8	2	1	1	4	18	9	3	3	43		
De 6 mois à 1 an.	40	20	14	6	8	23	89	47	8	8	201		
De 1 an à 2.	86	46	39	23	16	55	177	82	21	23	453		
De 2 ans à 3.	55	27	25	16	9	36	149	80	13	12	321		
De 3 ans à 4.	36	20	16	11	5	28	83	38	9	5	190		
De 4 ans à 5.	23	15	14	9	5	22	57	32	13	13	152		
De 5 ans à 6.	25	15	10	7	4	14	52	20	5	5	117		
De 6 ans à 7.	18	12	6	7	1	15	61	31	6	7	135		
De 7 ans à 8.	18	10	8	5	4	12	42	19	4	2	104		
De 8 ans à 9.	10	9	9	4	5	9	29	16	3	3	70		
De 9 ans à 10.	9	4	5	5	5	12	28	13	5	4	73		
De 10 ans à 11.	11	5	7	4	3	8	22	13	2	4	61		
De 11 ans à 12.	6	4	6	4	2	7	28	18	9	4	62		
De 12 ans à 13.	8	1	4	3	1	6	30	16	4	1	61		
De 13 ans à 14.	11	5	1	1	1	3	29	18	2	6	58		
De 14 ans à 15 inclus.	20	11	6	4	2	14	47	26	14	6	114		
	388	208	180	180	103	77	941	473	214	113	101	2215	
TOTAUX.....	388			180		492	941		941		214	1155	
				1060									

Le fait principal qui ressort de ce tableau c'est que l'émigration européenne a amené en Afrique des enfants de tous les âges et de toutes les nationalités. Il eût été sans doute fort utile de connaître l'âge de chacun de ces enfants à l'époque de son arrivée, nous aurions pu alors savoir quelles auraient été les chances de mortalité suivant l'âge. Malheureusement nous n'avons pu nous procurer ces renseignements : les registres de la police donnent bien le chiffre des enfants, mais rarement ils donnent l'indication de l'âge qui d'ailleurs fût restée stérile. En effet, Alger a été, pendant un grand nombre d'années, le seul point d'arrivée des colons en Afrique ; de ce centre, l'émigration rayonnait au dehors, et, avec elle, les jeunes colons. Or, eût-il été possible de suivre la dispersion des enfants dans toutes les localités en ayant égard à leur âge ? Le tableau qui précède ne révèle donc que des vérités relatives. Notons toutefois que la période de la dentition, c'est-à-dire celle de 6 mois à 2 ou 3 ans révolus, absorbe, à elle seule, presque la moitié des décès.

Nous verrons plus tard, quelle est la cause de cette mortalité excessive, en examinant l'influence du climat sur ces enfants et sur leurs mères, quand celles-ci les nourrissent.

Ce document prouve encore que dans les ordres ministériels il y avait plutôt réserve prudente que défense absolue d'amener les jeunes enfants en Afrique. D'ailleurs, l'arrêté date d'une époque où les Français étaient déjà nombreux ici, et il ne pouvait s'adresser qu'à cet élément de population qui seul jouissait du passage gratuit. Si on peut reprocher aux Français de trop fréquentes infractions à cet ordre, il n'en reste pas moins vrai que ce sont les étrangers, ceux surtout de la région sud, qui ont le plus chargé la classe infantine immigrée d'individus dont l'âge devait être le plus rudement éprouvé par le climat.

Bien que nous ayons divisé la population infantine française

immigrée en trois zones, sud, centre et nord, il nous est impossible d'indiquer dans quelles proportions a eu lieu l'immigration en Algérie de chacune de ces zones ; toutefois, les différences considérables qui existent dans la mortalité de chacune d'elles, nous paraissent de nature à en fournir un aperçu. C'est ainsi qu'on voit la mortalité absolue peser le plus sur la zone nord, tandis que, de toutes, c'est la zone centre qui offre le moins de décès. Enfin l'observation même, prise en dehors de la statistique, semblerait faire conclure à une mortalité proportionnelle plus forte dans la zone nord que dans les deux autres.

Cet excès de mortalité enfantine du nord de la France provient, nous le pensons du moins, du fait même de la transition brusque d'une latitude à une autre, c'est-à-dire de l'acclimatement ; car, ainsi que nous l'avons dit dans notre chapitre de la population, l'émigration alsacienne devient nombreuse à la fin de 1838 et pendant 1839 ; et, d'un autre côté, nous voyons la mortalité française, qui, en 1838, n'était que de 46 sur 892 individus, monter à 73 sur 4484 en 1839. Or, la zone nord de la France, a fourni presque exclusivement l'immigration enfantine de 1839. Le même fait se reproduit en 1843 et 1844, avec une émigration fournie en grande partie par cette même zone. Toutefois, nous ne devons point oublier que si l'influence du changement de latitude a grossi la mortalité de la population des enfants français immigrés, les décès ont dû être aussi en rapport avec le chiffre de l'émigration de chacune de ces trois zones.

Quoi qu'il en soit, s'il est vrai de dire que toutes les parties de la France ont fourni à l'immigration enfantine, il faut reconnaître que, de toutes, c'est la zone centre qui paraît y avoir le moins contribué.

La division de notre tableau en 2 périodes, l'une depuis le plus jeune âge jusqu'à 8 ans, l'autre de 8 à 15, nous permet

d'établir encore quelques faits qui, bien que d'une valeur relative, méritent cependant de trouver place ici :

1 ^{re} Période, de 0 à 8 ans inclus,	4716 décès ;
2 ^e Période, de 8 à 15 ans inclus,	499 décès.

TOTAL	2215
-------	------

On voit ici que la période de 0 à 8 ans, compte à elle seule, les trois-quarts de la totalité des décès, la seconde période n'en formant que le quart.

Nul doute que les parents immigrés jeunes en général et dans la force de l'âge, n'ont pu amener avec eux beaucoup d'enfants ayant dépassé la huitième année. Toutefois, si nous remarquons que, de la quatorzième à la quinzième année, la mortalité prend un accroissement brusque et devient double de ce qu'elle était de 13 à 14 ans, il est impossible de ne point admettre l'existence d'un assez grand nombre d'enfants âgés de 8 à 15 ans ; et, selon toutes les probabilités, ils doivent être d'autant plus nombreux qu'on remonte vers un âge moins avancé dans la vie. Or, de 8 à 13 ans, la mortalité décroît constamment. Si on doit attribuer cette décroissance à une diminution proportionnelle dans la population enfantine, il est évident qu'il doit y avoir, de 14 à 15 ans, une cause de mortalité qui ne commence à agir qu'à cette période. Nous pensons qu'on doit en trouver la raison dans les premières fatigues imposées à cet âge où les enfants commencent à aider leurs familles par leur travail. Cette assertion se trouve corroborée par l'observation qui indique, pour la quinzième année, une mortalité de 69 garçons contre 45 filles, alors qu'au contraire pour la treizième et la quatorzième année on ne compte que 47 décès de garçons contre 62 de filles. L'influence du premier travail sur l'enfance a été signalée depuis longtemps, mais nous ne pensons pas qu'elle se soit exprimée nulle part, en Europe, par une différence de mortalité aussi tranchée qu'ici.

APPENDICE

A L'ARTICLE PREMIER, D'APRÈS LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS.

SECTION I^{re}. — MORTALITÉ DES ENFANTS EUROPÉENS
DANS TOUTE L'ALGÉRIE.

Cet article sur la mortalité infantine à Alger venait d'être terminé, quand, par suite d'ordres supérieurs, des recherches statistiques furent prescrites, ayant pour objet l'étude de la mortalité des enfants européens en Algérie.

De tous les points de la colonie furent envoyés à la Direction générale des affaires civiles, des documents officiels qui furent analysés par une commission de médecins dont nous fûmes appelés à faire partie sous la présidence de M. le docteur Léonard, médecin en chef de l'hôpital du Dey.

Les recherches effectuées sur une échelle plus grande que la nôtre par les soins de l'administration, se composent de tableaux synoptiques nombreux qui embrassent les populations enfantines *créole et immigrée* depuis 1830 jusqu'en 1847 inclus, et dans la période d'âge de 0 à 12 ans. Malheureusement ces documents ne sont pas tous également complets ni toujours satisfaisants. D'insurmontables difficultés s'opposaient à ce qu'il en fût autrement. Toutefois, l'analyse des tableaux relatifs à l'élément créole a, sauf quelques irrégularités de minime importance, donné lieu à des résultats d'une valeur incontestable et dont, à la suite des nôtres, nous nous empressons de consigner ici les principaux, parce que, comprenant l'ensemble des trois provinces et mis en regard de ceux que nous a fournis, sur le même sujet, l'examen de la seule province d'Alger, ils en deviennent à la fois le complément et le moyen de contrôle.

Nous diviserons cet *appendice* en quatre sections. Dans la première nous donnerons successivement l'histoire statistique des naissances et des décès d'enfants européens nés dans toute l'Algérie ; dans la seconde, nous dirons quelques mots de la mortalité des enfants immigrés ; puis nous passerons en revue la mortalité des orphelins de l'établissement religieux de Ben-Acknoun ; enfin, pour donner un aperçu de l'influence de la misère sur les créoles, nous examinerons la mortalité parmi les enfants exposés et recueillis, à Alger, par les soins des Dames de la Miséricorde.

CHAPITRE PREMIER.

NAISSANCES ET DÉCÈS D'ENFANTS CRÉOLES EN ALGÉRIE.

Avant d'aborder l'histoire statistique de la mortalité, il est nécessaire d'être fixé sur le chiffre et l'espèce de la population parmi laquelle elle a dû s'exercer, sur la quantité et la qualité des naissances européennes ainsi que sur le chiffre des décès créoles constatés depuis 1830 jusques et y compris 1847. Le *Tableau* n° 6 ci-contre a été institué dans ce but. (Voir ce *Tableau*.)

Ce premier document qui résume, par provinces, par années, par nationalités et par sexes, l'état des naissances européennes dans toute l'Algérie de 1830 à 1847 inclus, indique tout d'abord que la province d'Alger possède à elle seule plus de naissances que les deux autres réunies.

Envisagées au point de vue de l'origine des parents, ces naissances présentent des vicissitudes intéressantes, qui, jusqu'à un certain point, résumement, pour chacune des trois pro-

vinces, la nationalité des divers éléments venus pour s'implanter en Afrique et y fournir une population fixe.

Ainsi, de 1830 à 1836, la supériorité des naissances françaises sur les étrangères doit faire admettre, dans la colonie, la prédominance de l'élément français.

De 1837 à 1844, au contraire, on peut conclure à un résultat inverse, puisque les naissances étrangères excèdent les françaises.

A partir de 1844, la supériorité numérique se dessine de nouveau, en faveur des naissances françaises, qui, en 1846 et 1847, fournissent un excédant bien plus considérable que les étrangères.

Les naissances d'enfants provenant de parents étrangers de la zone sud, augmentent chaque année d'une manière constante.

Les naissances d'enfants issus de parents étrangers venus du nord de l'Europe, suivent une marche ascendante, qu'interrompt parfois une légère décroissance après laquelle la progression augmente de nouveau quoique faiblement.

Ce n'est qu'en 1844, que les naissances d'enfants étrangers de la zone nord, doublent leur chiffre de l'année précédente; et, de 1844 à 1847, elles restent à peu près stationnaires pour chaque année.

(A) RAPPORT DES NAISSANCES, PAR SEXES, DANS CHAQUE NATIONALITÉ.

Dans toutes les nationalités, le chiffre des naissances masculines excède celui des féminines; et voici dans quels rapports :

1° RAPPORT général entre les naissances	$\left\{ \begin{array}{l} \text{Garçons,} \quad 544,4 \\ \text{Filles,} \quad 488,6 \\ \hline 1000,0 \end{array} \right.$
des deux sexes dans toutes	
les nationalités,	

2° RAPPORT général entre les naissances des deux sexes d'origine française,	{ Garçons, 544,7 Filles, 488,3	4000,0
3° RAPPORT entre les naissances des deux sexes d'origine étrangère méridionale,	{ Garçons, 508,7 Filles, 494,3	4000,0
4° RAPPORT entre les naissances des deux sexes d'origine étrangère septentrionale,	{ Garçons, 534,4 Filles, 468,6	4000,0

En France, le rapport des naissances de garçons est à celui des naissances de filles, comme 545,2, est à 488,8 ; donc :

En Algérie, le nombre des naissances de filles tend à égaler celui des naissances de garçons.

Examiné dans chacune des nationalités, ce rapport présente un fait assez intéressant, et qui semble corroborer l'opinion déjà émise plus haut, à savoir que :

Le climat est la cause de la tendance qu'ont, en Algérie les naissances des deux sexes, à s'égaliser. En effet les naissances étrangères de la zone sud, sont celles dans lesquelles la différence entre les deux sexes, est la plus faible, après elles, viennent les françaises, tandis que les naissances d'origine septentrionale sont celles dans lesquelles s'observe la différence proportionnelle la plus tranchée dans les rapports entre les deux sexes.

Ainsi, pour résumer le document qui précède, on compte en chiffres ronds, sur 4000 naissances des deux sexes :

EN FRANCE,		30	garçons en plus que de filles.
EN ALGÉRIE,	}	Population totale,	22 Id.
		Population française,	23 Id.
		Popul. étrangère méridionale,	47 Id.
		Popul. étrangère septentrionale,	63 Id.

(B.) ÉTAT DES NAISSANCES PAR SEXES ET PAR NATIONALITÉS
DANS CHAQUE PROVINCE.

Nous avons réuni dans le tableau qui suit les naissances de toute l'Algérie en reportant à chaque province la part qui lui revient :

PROVINCES.	ÉLÉMENTS					
	FRANÇAIS.		ÉTRANGERS			
			ZONE SUD.		ZONE NORD.	
	Garçons.	Filles.	Garçons	Filles.	Garçons.	Filles.
Alger.	4079	3918	3049	2971	537	455
Oran.	1198	1145	1679	1635	83	95
Constantine.	1166	1083	821	752	65	54

Ainsi, aux provinces d'Alger et de Constantine, incombe le plus grand nombre des naissances françaises, tandis que, pour la province d'Oran, la supériorité numérique revient aux naissances d'origine méridionale. Le petit nombre des naissances

d'origine septentrionale est encore plus remarquable dans la province de Constantine que dans celle d'Oran.

Afin de préciser plus nettement les termes des propositions qui découlent de ce tableau, nous dirons que :

Sur 4000 naissances issues des diverses nations européennes qui ont immigré en Algérie :

L'ÉLÉMENT	}	<i>Français a donné</i>	—	508	<i>naissances.</i>
		<i>Étranger méridional</i>	—	440	—
		<i>Étranger septentrional</i>	—	52	—
				4000	



CHAPITRE II.

MORTALITÉ DES ENFANTS CRÉOLES EN ALGÉRIE.



Si, nous plaçant au point de vue le plus général, nous mettons en regard, le chiffre total des naissances et celui des décès des enfants créoles de toute l'Algérie, nous obtenons :

Naissances,	24785	
Décès,	44256	
Rapport :	454	décès sur 4000 naissances,

c'est-à-dire que, depuis 48 ans, les créoles de l'Algérie auraient succombé dans la proportion d'à peu près la moitié.

Il faut dire toutefois, et nous nous sommes assurés du fait, qu'ici, les morts-nés sont confondus dans les décès sans avoir été portés aux naissances, ce qui charge la mortalité réelle d'un nombre considérable d'individus qui n'y doivent pas figurer.

DÉFALCATION DES MORTS-NÉS.

En l'absence de documents qui nous permettent d'apprécier, pour chaque localité, la proportion des morts-nés, dans les décès créoles, nous avons dû prendre le rapport 87,8 sur 1000 qui résulte de nos recherches particulières sur la mortalité créole d'Alger. Ce chiffre, quoique plus fort que celui qu'on observe en France, n'est cependant point exagéré, si on l'applique à toute l'Algérie ; car, à la colonne d'observation des tableaux statistiques institués par l'administration, nous trouvons pour certaines localités, un rapport plus élevé encore : ainsi, alors qu'à Mustapha, tout près d'Alger, on constate, d'après les relevés de la Mairie, un mort-né sur trois naissances, le rapport en monte au Fondouck à l'effrayante proportion de 9 sur 20 !

Quelques renseignements, trop incomplets par malheur pour servir de base à une statistique complète, nous font admettre une influence réelle des miasmes marécageux sur l'utérus, et comme conséquence sur l'avortement. On a prétendu que la cause devait en être attribuée à l'usage du sulfate de quinine ; nous pensons que c'est une erreur, car à l'hôpital civil, où les femmes fiévreuses sont traitées par le sulfate de quinine à assez hautes doses, on est loin d'observer l'énorme proportion de morts-nés constatée dans quelques localités marécageuses.

Raisonnant donc, d'après le chiffre 87,8, nous trouvons ;

Décès créoles en Algérie,	44256
Morts-nés,	2185
Résultat de la différence,	<u>9074</u>

Il faut donc dire :

Naissances en Algérie,	24785
Décès (moins les morts-nés), en Algérie,	9074
Rapport : 365 décès sur 1000 naissances ;	

Par conséquent la mortalité des créoles, défalcation faite des morts-nés, au lieu d'avoir absorbé la moitié de cette population, n'en aurait frappé qu'un peu plus du tiers.

Nous avons vu plus haut qu'à Paris la perte n'est que du quart.

Toutefois, si on soumet ce rapprochement à un examen attentif, on voit bientôt que la légitimité de la conclusion qui en découle est plus apparente que réelle. En effet, remarquons que notre premier terme 24785 naissances, exprime un fait qui se fractionne en chiffres graduellement croissants et d'autant plus élevés, qu'on s'éloigne plus des premières années de l'occupation; d'où il suit, que la mortalité créole de l'Algérie, examinée dans chacune des années, porte sur une population d'enfants de plus en plus nombreuse et de plus en plus jeune, et dont, par conséquent, *l'âge moyen* est bien inférieur à l'âge d'un nombre égal d'enfants nés et morts à Paris, dans une même série d'années. En effet, dans cette capitale, les calculs s'établissent en supposant, dans une population fixe et qui ne s'accroît pas sensiblement, un chiffre déterminé de naissances accomplies toutes le même jour et ayant donné pendant les dix-huit années qui suivent, un chiffre également déterminé de décès. L'âge moyen de la survivance à Paris, d'après cette manière de procéder, est donc nécessairement supérieur à celui de la survivance en Algérie. Or, comme chez les enfants, la mortalité est d'autant plus forte qu'ils sont plus voisins de la naissance, cette considération tend à amoindrir encore la différence entre les deux rapports que nous avons indiqués. D'ailleurs les conditions matérielles de la vie, l'influence d'un nouveau climat, les causes morbides inhérentes au sol et qui ont porté bien souvent leur action sur les mères avant de l'exercer sur leurs fruits, sont des conditions spéciales et transitoires qui n'existent qu'à un degré assez faible à Paris, tandis qu'elles doi-

vent nécessairement beaucoup grossir le chiffre de la mortalité enfantine en Afrique (1).

Si, en France, en dehors des conditions défavorables exposées plus haut, la mortalité a éprouvé, à travers le temps, une décroissance sensible (2), n'est-on pas en droit d'en espérer dans l'avenir une plus rapide encore pour l'Algérie? Quoi qu'il en soit, cette première donnée numérique (365 décès sur 1000 naissances) nous servira désormais de terme pour comparer le passé au présent.

Revenons maintenant sur *l'âge moyen* des enfants nés en Algérie pendant la période de 48 ans qui vient de s'écouler.

(1) D'après M. Villermé, voici depuis six cents ans, la marche décroissante de la mortalité en France :

Au 14 ^e siècle,	4	décès sur	47	habitants.
Au 17 ^e id.	4	id.	26	id.
Au 18 ^e id.	4	id.	32	id.
Au 19 ^e id.	4	id.	39	id.

Le même auteur a, en outre, reconnu que la mortalité est à peu près double dans les villes habitées par une population nécessiteuse, de ce qu'elle est dans les autres; et que, dans les départements riches de la France, elle n'enlève annuellement qu'un homme sur 46, tandis que, dans les départements pauvres, elle en prend 4 sur 33. Mais ajoute-t-il, ce n'est pas la pauvreté qui abrège la vie, c'est seulement *le manque d'énergie pour la combattre et la mauvaise conduite*. (*Mémoires de l'Académie de médecine*, tome 1^{er}, page 54.)

Or n'est-il pas évident, que ces causes, mais surtout la misère et l'inconduite, doivent, en Algérie, revendiquer une très large part parmi celles qui ont déterminé jusqu'à ce jour la mortalité considérable qu'on a observée dans la population?

(2) L'accroissement de la mortalité résultant des marais s'observe plutôt pour les enfants que pour les adultes (Villermé); or, on sait que les défrichements et, en général, les remuements de terre produisent des effets analogues à ceux des marais.

AGE MOYEN DES CRÉOLES DE L'ALGÉRIE.

Convaincus de l'intérêt qui s'attachait à la connaissance de l'*âge moyen* de la population créole, nous avons essayé d'établir, aussi exacte que nous pouvions l'obtenir, cette donnée qui seule rend possible la comparaison entre les deux mortalités enfantines d'Algérie et de France.

A cet effet, opérant sur toutes les naissances créoles enregistrées depuis la conquête (*Tableau n° 6*, page 448), et supposant que tous les enfants aient vécu, nous avons constaté que leur *âge moyen* serait de 4 ans 4 mois et 29 jours.

Or, le problème à résoudre consiste à savoir combien sur 4000 enfants de France et d'Algérie, nés le même jour et abstraction faite des morts-nés, il en est mort depuis la naissance jusqu'à 4 ans et 5 mois.

Nous avons trouvé que, pour cet âge, la proportion sur 4000 naissances est :

En France, d'après les tables de Demonferrand, de	256 décès.
En Algérie, d'après nos calculs,	365 —

Mais, à Alger, ville vers laquelle s'est tout d'abord concentrée l'émigration européenne, et où, par conséquent, dans l'origine, ont eu lieu le plus de naissances, l'*âge moyen* devait être plus élevé que dans toute l'Algérie. C'est en effet ce que démontrent nos recherches, dont le résultat donne pour cette ville l'*âge-moyen* de 4 ans 44 mois et 25 jours ; c'est presque dire 5 ans.

Or, pour cet âge, nous avons trouvé que dans la capitale de l'Algérie la proportion des décès sur 4000 naissances, comparée avec le même terme pris dans la capitale de la France, est :

A Paris, d'après l'annuaire du bureau des longitudes, de	332 décès;
----------------------------------------------------------	------------

A Alger, d'après nos calculs, de	344 décès.
----------------------------------	------------

Les différences qui existent entre ces chiffres de décès expri-

ment l'influence des causes plus ou moins complexes, plus ou moins délétères qui ont agi sur les enfants européens nés dans la colonie. Ainsi l'on voit :

1° Que jusqu'à l'âge d'environ 5 ans, l'Algérie impose à l'enfance des Européens nés dans le pays depuis la conquête, une mortalité qui excède d'un dixième celle des enfants du même âge en France;

2° Que, entre Paris et Alger, la différence est moindre qu'entre l'Algérie et la France, résultat dont nous donnerons l'explication en traitant de la mortalité des enfants dans les villes et dans les campagnes de la colonie.

Il est une autre remarque à faire, c'est que l'âge moyen de la vie des enfants n'est pas en corrélation avec l'âge moyen à l'époque des décès, et que ces deux âges varient suivant la nationalité des parents, c'est ce que démontrent les résultats qui suivent :

1° AGE MOYEN, PAR NATIONALITÉS, DES ENFANTS EUROPÉENS NÉS EN ALGÉRIE DEPUIS LA CONQUÊTE, ET SANS AVOIR ÉGARD AUX DÉCÈS.

CRÉOLES	} Français,	4 ans, 7 mois, 6 jours.				} Moyenne : 4 ans, 4 mois et 29 jours.
		} Étrangers	du sud,	4 — 3 — 2 —	}	
			du nord,	4 — 4 — 24 —		

2° AGE MOYEN, PAR NATIONALITÉS, DES CRÉOLES A L'ÉPOQUE DES DÉCÈS.

CRÉOLES	} Français,	0 ans, 10 mois, 24 jours.				} Moyenne : 10 mois et 19 jours.
		} Étrangers	du sud,	0 — 11 — 7 —	}	
			du nord,	0 — 9 — 25 —		

Ainsi, l'âge moyen de ces mêmes enfants à l'époque du décès, calculé d'après les tableaux mortuaires des trois provinces et en ayant égard à la division par mois et par semestres de la première année, serait de 10 mois et 19 jours.

§ 4^{er}. MORTALITÉ CRÉOLE DANS CHACUNE DES TROIS PROVINCES.

Dans le but de savoir si des influences locales pouvaient déterminer, dans la mortalité infantine, des variations assez sensibles pour modifier le rapport général établi plus haut, nous avons comparé, comme il suit, les décès aux naissances dans chacune des trois provinces :

PROVINCE D'ALGER.	}	Naissances,	45009
		Décès (moins les morts-nés),	6780

RAPPORT : 364 décès sur 1000 naissances.

PROVINCE D'ORAN.	}	Naissances,	5823
		Décès (moins les morts-nés),	2535

RAPPORT : 347 décès sur 1000 naissances.

PROVINCE DE CONSTANTINE.	}	Naissances,	3944
		Décès (moins les morts-nés),	4928

RAPPORT : 404 décès sur 1000 naissances.

De l'examen comparatif des rapports ci-dessus exposés, il résulte que :

La marche de la mortalité créole diffère dans chacune des trois provinces : celle d'Oran présente le minimum des décès, celle de Constantine, au contraire, offre le maximum.

Le rapport des naissances aux décès, dans toute la province d'Alger, comparé au même rapport pour la ville et les campagnes, a donné :

RAPPORT des décès aux naissances pour	DÉCÈS.	sur	NAISSANCES
toute la province d'Alger,	364	sur	1000
Id. des décès aux naissances pour			
la ville d'Alger,	344	—	1000

RAPPORT des décès aux naissances pour les villages du Sahel,	487	sur	4000
RAPPORTS réunis pour la ville et les villages du Sahel d'Alger,	373	—	4000

La relation qui existe entre tous ces chiffres exprime les différences d'activité des influences nocives des diverses localités d'une même province. Ainsi, dans la ville type du littoral (Alger), les décès sont au *minimum* ; aux campagnes, au contraire, revient le *maximum*. La mortalité de la province entière est proportionnellement plus forte que celle de la ville, et elle est moindre que celle des campagnes. Nul doute que c'est à la mortalité moindre dans les villes de l'intérieur qu'on doit l'abaissement à 364 sur 4000, du rapport 487 indiquant les décès dans les campagnes du Sahel.

Si donc la mortalité est plus forte dans les villages que dans les villes de l'intérieur, il doit exister, dans ceux-ci, indépendamment du climat, des causes léthifères qui n'existent pas dans celles-là.

§ II. MORTALITÉ CRÉOLE PAR NATIONALITÉS EN ALGÉRIE.

L'origine des parents a-t-elle, sur leurs descendants, en Algérie, une influence qui puisse se traduire par des chances plus ou moins grandes de viabilité? Cette question est, sans contredit, une des plus importantes au point de vue du succès ultérieur de la colonisation, car sa solution implique un choix à faire parmi les diverses nations qui, de tous les points de l'Europe, émigrent en Afrique. Elle peut guider aussi dans la détermination des avantages à concéder aux diverses classes de colons, en effet, il va sans dire que, à titre égal entre des nationalités étrangères, celle dont la postérité a le plus de chances de se naturaliser doit mériter la préférence.

Le dépouillement des tableaux statistiques institués par l'administration donne, sur ce point, des renseignements qui contribuent à résoudre le problème ; ils se résument dans les faits suivants :

1° Enfants d'origine française,	}	Naissances, 42589
		Décès, 6005
Rapport des décès aux naissances,		389,2 (4).
2° Enfants étrangers d'origine mérid.	}	Naissances, 40907
		Décès, 4542
Rapport des décès aux naissances,		328,6
3° Enfants étrang. d'origine septentr.	}	Naissances, 4289
		Décès, 744
Rapport des décès aux naissances,		456,2

De la comparaison de ces rapports, les conséquences à déduire sont que :

- 1° *Les enfants créoles d'origine méridionale fournissent, toute proportion gardée, le minimum des décès ;*
- 2° *Après eux viennent les créoles français ;*
- 3° *C'est sur les enfants d'origine septentrionale que pèse la mortalité la plus forte.*

D'après ces résultats, *ce sont les Européens du midi de l'Europe, qui, au point de vue de la viabilité de la race, devraient être préférés, si le gouvernement français jugeait à propos d'employer les étrangers à l'œuvre de la colonisation.*

§ III. MORTALITÉ CRÉOLE PAR NATIONALITÉS DANS CHAQUE PROVINCE.

A l'aide du tableau suivant, on remarque, pour chacune des

(4) Dans tous ces rapports les morts-nés ont été défalqués.

trois provinces considérée en particulier, des différences dans les rapports des décès aux naissances, qui peuvent servir encore à la répartition géographique des divers éléments de population à employer à l'œuvre de la culture algérienne.

PROVINCES.	CRÉOLES.								
	FRANCAIS.			ÉTRANGERS.					
				SUD.			NORD.		
	Naissances.	Décès. (1)	Rapport sur 1000.	Naissances.	Décès.	Rapport sur 1000.	Naissances.	Décès.	Rapport sur 1000.
Alger	7997	3714	391	6020	2516	330	992	550	467
Oran	2343	1065	367	3314	1399	335	178	71	311
Constantine.	2249	1206	449	1573	627	311	179	95	711

(1) Dans ce tableau, nous comptons les morts-nés dans le chiffre des décès; mais dans chacun des rapports, nous avons eu soin d'en opérer la défalcation

Ainsi les enfants français sont au minimum de mortalité dans la province d'Oran et au maximum dans celle de Constantine.

Les enfants étrangers d'origine méridionale présentent leur minimum de mortalité dans la province de Constantine et leur maximum dans celle d'Oran.

Les enfants étrangers d'origine septentrionale donnent leur minimum de mortalité dans la province d'Oran et leur maximum dans celle de Constantine.

Des trois province, celle de Constantine est donc la plus funeste aux enfants français et étrangers du nord; et, chose assez singulière, cette province est la plus favorable aux enfants étrangers venus de la zone sud.

La province d'Oran, toute proportion gardée, est celle dans laquelle les différences de mortalité sont les plus faibles entre les enfants de chaque nationalité, et, par une circonstance que nous n'expliquons pas, elle est, des trois provinces, celle qui est la plus favorable aux enfants de la zone nord.

La province d'Alger offre aux enfants du sud le plus de chances de viabilité et le moins à ceux du nord.

S'il nous était permis d'établir une relation entre chaque nationalité et le climat spécial de chacune des provinces, nous serions tentés d'admettre que les larges oscillations thermométriques ou mieux la grande étendue des variations annuelles de température, sont d'autant plus funestes aux enfants, que ceux-ci appartiennent à une origine plus septentrionale. Ainsi la province de Constantine est, de toutes, celle dans laquelle les extrêmes de la température annuelle sont les plus marqués; c'est elle aussi qui se montre la plus défavorable aux enfants du nord de l'Europe et aux enfants français. La province d'Oran, au contraire, est celle où ces extrêmes offrent la différence moindre, c'est celle aussi qui est la plus favorable à la race septentrionale et dans laquelle la différence des rapports de mortalité entre chaque nationalité est la plus faible. Pour la province d'Alger, dont les extrêmes de température annuelle tiennent le milieu entre ce qui s'observe à cet égard dans les provinces d'Oran et de Constantine, les effets sont moins tranchés, mais il ne faut point oublier que, dans cette province, les concessions n'ont presque jamais été distribuées qu'à des français ou à des étrangers du nord; l'influence de la culture et des marais doit donc ici revendiquer sa part dans la différence de mortalité.

NAISSANCES ET DÉCÈS dans les plaines, sur les lieux élevés et sur le littoral.

TABLEAU N° 7, page 133.

LOCALITÉS.	ÉLÉVATION an-dessus du niveau de la mer.	ANNÉES depuis lesquelles on a constaté les naissances et les décès.	NAISSANCES.		DÉCÈS (1).		RAPPORT des décès sur 1000 naiss.	
			Nombre	Total.	Nombre.	Total.		
4° Dans les plaines.	Bouffarick.	»	1835 à 1847	267	1331	205	460	
	Dalmatie,	»	1843 — —	25		7		
	Fondouck.	»	1845 — —	20		20		
	Blidah.	»	1841 — —	723		340		
	Orléanville.	»	1843 — —	72		47		
	Béni-Méred.	»	1843 — —	39		26		
	Joinville.	»	1844 — —	23		12		729
	Souma.	»	1846 — —	15		10		
	Montpensier.	»	1844 — —	7		6		
	Lalla-Maghrnia.	»	1844 — —	2		2		
	St-Denis-du-Sig.	»	1846 — —	14		9		
	El-Arouch.	»	1839 — —	40		26		
	Misserghouin.	»	1838 — —	80		19		
2° Sur les lieux élevés.	Sétif.	1100	1841 à 1847	90	886	47	419	
	Médéah.	920	1843 — —	139		66		
	Miliatnah.	900	1844 — —	153		65		
	Constantine.	600	1843 — —	379		203		
	Boghar.	1070	1846 — —	4		1		395
	Aumale.	835	1847 — —	12		11		
	Téniet-el-Had.	1161	1843 — —	27		11		
	Boujaréa.	380	1835 — —	82		15		
3° Sur le littoral.	Alger.	»	1830 à 1847	10173	16502	4735	7501	
	Oran.	»	1831 — —	4654		2007		
	Lacalle.	»	1836 — —	65		23		
	Philippeville.	»	1839 — —	1091		538		366
	Cherchell.	»	1840 — —	273		113		
	Gigelli.	»	1840 — —	8		3		
	Dellys.	»	1844 — —	43		18		
	Bougie.	»	1833 — —	195		64		
TOTAUX GÉNÉRAUX. . . .				18719		8649		

(1) A l'égard des morts-nés, même observation ici que dans la note précédente.

§ IV. — MORTALITÉ CRÉOLE SUIVANT LES LIEUX.

La topographie générale de l'Algérie peut se diviser en trois topographies spéciales, c'est-à-dire en trois zones distinctes, offrant chacune des conditions particulières de sol et de climat. Examinons la marche de la mortalité créole dans chacune de ces trois zones, c'est-à-dire :

1° dans les plaines ; 2° sur les lieux élevés ; 3° sur le littoral. (Voir le *Tableau n° 7* ci-contre.)

Il ressort de la comparaison des rapports fournis par ce tableau que :

1° *La mortalité créole est à son maximum dans les plaines et à son minimum sur le littoral.*

2° *La mortalité, sur les lieux élevés, plus forte que sur le littoral, l'est cependant beaucoup moins sur ceux-ci que dans les plaines.*

§ V. — INFLUENCE DES MARAIS ET DES DÉFRICHEMENTS SUR LA MORTALITÉ CRÉOLE DANS LES CAMPAGNES EN ALGÉRIE.

Contrairement à ce qu'on observe généralement en Europe, la mortalité dans les villes est inférieure à celle des campagnes, en Algérie, puisque, ainsi que nous venons de le voir, le littoral et les lieux élevés, seuls points où l'on rencontre des villes, offrent une mortalité moindre que les plaines, dans lesquelles il n'existe que des villages et des centres de population agricole.

A l'effet de constater la part : 1° de l'influence des *marais*, 2° de l'influence des *défrichements* sur la mortalité créole, nous avons disposé synoptiquement les documents ci-après :

(A) MORTALITÉ CRÉOLE DANS LES CENTRES DE POPULATION
EXPOSÉS A L'INFLUENCE DES MARAIS ET DES DÉFRICHEMENTS.

CENTRES DE POPULATION.	NAISSANCES.	DÉCÈS.
		(Morts-nés compris.)
Beni-Méred.	39	26
Joinville..	23	12
Montpensier.	7	6
Bouffarick.	267	205
Blidah.	723	340
Dalmatie.	25	7
Fondouck.	20	20
Souma.	15	10
Orléanville.	72	47
Saint-Denis-du-Sig..	14	9
El-Arouch.	40	26
	1245	708
Rapport des décès sur 1000 naissances : 568		

Sans doute, ce rapport 568 décès est fort élevé, mais il ne faut l'admettre que comme l'expression de causes qui n'existent que transitoirement et s'amointrissent chaque jour ; plus loin, on verra que la mortalité enfantine dans les campagnes diminue avec le temps, et que les deux premières années de l'installation sont les seules qui soient marquées par un excès de maladies et de mortalité.

(B.) MORTALITÉ CRÉOLE DANS LES CENTRES DE POPULATION AGRICOLE SITUÉS HORS DE LA SPHÈRE D'ACTIVITÉ DES ÉMANATIONS MARÉCAGEUSES, MAIS SOUMIS A L'INFLUENCE DES DÉFRICHEMENTS.

VILLAGES.	ANNÉES.	NAISSANCES.	DÉCÈS. (Morts-nés comp.)
Fouka	1832 à 1847	32	15
Douaouda	1844 — —	14	8
Coléah	1842 — —	137	82
Saint-Ferdinand.....	1844 — —	13	9
Sainte-Amélie.....	1844 — —	20	14
Mahelma.....	1844 — —	23	7
Crescia.....	1844 — —	27	19
Bab-Assein.....	1844 — —	19	12
Douéra	1840 — —	330	177
Ouled-Fayet.....	1844 — —	27	7
Kouba	1835 — —	199	85
El-Biar	1837 — —	246	87
Drariah et Kaddous.	1837 — —	109	48
Chéragas.....	1844 — —	40	16
Birmandreïs.....	1837 à 1844	77	20
Boudjaréah.....	1835 à 1847	82	15
Birkadem.....	1835 — —	157	84
		1552	705
		Rapport à 1000 : 454	

D'où il suit que :

La mortalité est plus forte chez les enfants qui habitent les localités marécageuses, que chez eux qui ne sont exposés qu'à la seule influence des défrichements.

§ VI. — MORTALITÉ CRÉOLE EN ALGÉRIE DANS LE TEMPS.

Parmi les objections qui se sont élevées récemment contre la possibilité de la naturalisation de la race européenne en Algérie, la principale a été tirée de la mortalité excessive des enfants depuis la conquête. Il est donc à propos, pour faire apprécier les consé-

quences qu'on a prétendu faire découler de ce fait, de rechercher comment s'est comportée, depuis dix-huit ans, la mortalité chez les enfants européens nés en Algérie. Nul doute que les causes léthifères qui ont existé à l'origine conservent encore aujourd'hui, dans certains endroits, dans ceux surtout de création récente, toute leur intensité; ainsi pour ceux-ci persiste encore l'action fâcheuse du remuement des terres jointe à celle de la transplantation récente des individus et des premiers embarras de l'installation d'une famille sur un sol vierge.

Quoi qu'il en soit, mettant à profit les renseignements que nous avons, nous avons noté un certain nombre de villages dont la fondation remonte à une époque assez éloignée, puis nous avons divisé la série d'années écoulées depuis leur occupation jusqu'à ce jour, en deux périodes autant que possible égales; la mortalité pendant la 1^{re} période doit exprimer les influences réunies du climat, du sol et des premiers travaux agricoles, celle de la 2^e période donnera la mesure du progrès qui se sera accompli. Or, si la mortalité de cette seconde série d'années offre un rapport égal à celui de la première, on pourra, dès-lors, être fondé à conclure à l'impossibilité matérielle de l'acclimatement ou de la naturalisation de la race européenne en Algérie.

Dans le tableau qui suit se trouvent consignés numériquement les faits qui peuvent contribuer à la solution de ce grave problème :

(A) MORTALITÉ CRÉOLE DANS LES VILLAGES.

VILLAGES.		DEUXIÈME PÉRIODE jusqu'en 1847 inclus.				PREMIÈRE PÉRIODE.			
		SUR-VIVANCE de la première période.	NAISSANCES.	TOTAL DES NAISSANCES et survivances ou population enfantine.	DÉCÈS, morts-nés compris.	ANNÉES.	NAISSANCES.	DÉCÈS, morts-nés compris.	
Bouffarick.		35	181	216	167	1835 à 1841	73	38	
Bir-Kadem.		13	121	134	61	1835 — —	36	23	
Boudjaréah.		16	57	73	6	1835 — —	25	9	
Birmandreïs.		5	66	71	38	1837 à 1842	11	6	
Drariah.		6	99	105	44	1837 — —	10	4	
El-Biar.		59	142	201	52	1837 — —	94	35	
Kouba.		35	134	169	55	1835 — —	65	30	
Mustapha.		95	715	810	393	1835 — —	161	66	
Pointe-Pescade		7	61	68	17	1835 — —	21	14	
Douéra.		49	250	299	146	1840 — —	80	31	
Miserguin.		26	49	75	14	1841 — —	31	5	
El-Arouch. { St-Charles. }		5	28	33	29	1839 — —	12	7	
	TOTAUX...	351	1903	2254	1012	Totaux...	519	268	

Rapport (1) : 401 décès sur 4000 naissances.

Rapport (1) : 428 décès sur 1000 naissances.

(1) Les morts-nés ont été déduits dans les rapports des décès aux naissances.

Les rapports des décès aux naissances de la première période, comparés aux mêmes termes de la deuxième se trouvent favorables aux dernières années écoulées.

Donc, dans les campagnes, on doit, pour l'acclimatement des européens et de leur progéniture, compter sur le bénéfice du temps, puisque sa prolongation se traduit par une diminution réelle de mortalité.

Il est bon, toutefois, de remarquer que cette décroissance de mortalité sensible dans les villages, et qui s'opère sous l'influence du temps, n'existe pas dans les villes, c'est qu'aussi celles-ci ont été, dans ces dernières années surtout, encombrées de milliers de familles s'expatriant d'Europe dans la croyance qu'il leur suffirait d'arriver en Afrique pour y être immédiatement placées dans des villages dont le nombre était restreint ; ce sont ces émigrations, qui de 1843 à 1846 doublèrent presque le chiffre de la population de certaines villes du littoral ou de l'intérieur ; il ne pouvait donc pas y avoir pour ces immigrations incessantes, ni pour leur progéniture, de motif à une mortalité moindre, puisqu'elles arrivaient à peine, et qu'aux fatigues du voyage, aux regrets d'un espoir déçu, il fallait encore ajouter l'influence de l'encombrement dans des chambres à loyer excessif, et bientôt après, celle plus terrible de la misère et des maladies qui la suivent fatalement.

Dès 1846 il fut évident que les immigrations avaient dépassé les prévisions, et on appliqua comme remède à cette exhubérance de population le seul moyen possible, le retour au foyer natal.

C'est ce fait, mis à exécution, qui contribua encore à la diminution rapide de la population dite flottante d'Alger, dont le chiffre baisse de 42,000 habitants en moins de 15 mois ; cet ensemble de circonstances malheureuses explique le maintien et même l'exagération de la mortalité dans les villes pendant la deuxième période, ainsi que l'indique le tableau suivant.

(B) MORTALITÉ CRÉOLE DANS LES VILLES.

VILLES.		PREMIÈRE PÉRIODE				DEUXIÈME PÉRIODE jusqu'en 1847 inclus.			
ANNÉES.	ANNÉES.	NAISSANCES.	DÉCÈS, morts-nés compris.	NAISSANCES.	DÉCÈS, morts-nés compris.	SUR-VIVANCE de la première période.	NAISSANCES.	TOTAL DES NAISSANCES et survivances ou population enfantine.	DÉCÈS, morts-nés compris.
Alger.	1830 à 1839	2455	1016	Alger.	3719	1439	7718	9457	3719
Bône.	1832 — 1839	532	278	Bône.	4654	712	3589	4301	4654
Oran.	1831 — 1839	1065	353	Oran.	749	254	1596	1850	749
Blidah.	1840 — 1843	419	56	Blidah.	284	63	604	667	284
Bougie.	1840 — 1843	88	29	Bougie.	35	59	107	166	35
Cherchell.	1840 — 1843	67	26	Cherchell.	107	41	206	247	107
Médéah.	1840 — 1843	10	3	Médéah.	63	7	129	136	63
Mostaganem.	1840 — 1840	43	22	Mostaganem.	282	21	453	474	282
Arzew.	1834 — 1840	5	3	Arzew.	22	2	59	61	22
Mascara.	1841 — 1844	55	21	Mascara.	31	34	118	152	31
Lacalle.	1841 — 1841	13	5	Lacalle.	18	8	52	60	18
Philippeville.	1839 — 1843	400	197	Philippeville.	341	203	691	894	341
Gigelli.	1840 — 1843	21	6	Gigelli.	14	15	43	58	14
Séuf.	1841 — 1844	19	10	Séuf.	37	9	71	80	37
Totaux. . .		4892	2025	Totaux. . .	7588	2867	15436	18303	7588

Rapport (1) : 326 décès sur 1000 naissances.

Rapport : 340 décès sur 1000 naissances.

(1) Les morts-nés ont été déduits dans les rapports des décès aux naissances.

Untel résultat pour les villes devait en effet exciter l'attention ; la cause, selon nous, en réside uniquement dans la mobilité des populations urbaines qui venaient pour se livrer à la culture et qui, voyant fuir le but de leur désir, s'en retournaient après une attente plus ou moins longue pour faire place à d'autres.

Nous ne pouvions donc réunir les relevés obituares des villes et des campagnes au point de vue qui nous occupe, puisque si des circonstances fâcheuses sont particulières aux populations agricoles pendant la première période, et cessent avec le temps, il en est d'autres qui ont toujours pesé sur les populations urbaines, et qui même ont rencontré pendant ces dernières années, dans l'encombrement et la misère, des motifs à une mortalité plus grande encore.

§ VII. — MORTALITÉ CRÉOLE SUIVANT LES AGES ET
LES NATIONALITÉS EN ALGÉRIE.

Nous allons donner ici, tel qu'il résulte des documents officiels, l'état par âge et par zone de provenance pour les parents, des enfants européens nés et morts en Algérie. Qu'il nous soit cependant permis de dire ici que, il y a un an, désireux de compléter la statistique d'Alger par un document semblable, nous avons constaté, sur les registres de l'état-civil, l'absence très fréquente du lieu de provenance des parents, et, pour beaucoup d'enfants illégitimes, très nombreux à Alger, l'indication : *père et mère inconnus* ; nous avons donc dû renoncer à une enquête que nous n'aurions pu faire que d'après des renseignements défectueux, puisque les archives de la Mairie étaient les seules pièces authentiques. Nous ignorons si dans les autres localités, la nationalité des parents a été indiquée dans les actes ; en tous cas, la part des décès créoles qui revient à Alger, est, eu égard aux décès totaux, assez élevée pour légitimer notre réserve.

Quoi qu'il en soit, voici le résumé synoptique des relevés mis à notre disposition.

Récapitulation générale des décès d'enfants créoles en Algérie, par âges, sexes et nationalités, depuis 1830 jusqu'à 1847 inclus.

AGES.	DÉCÈS D'ENFANTS CRÉOLES.										TOTAL GÉNÉRAL		
	FRANÇAIS.					ÉTRANGERS					des décès créoles		
	Garçons	Fillles	Total	Garçons	Fillles	Total	Garçons	Fillles	Total	Garçons	Fillles	Total	
De 0 mois à 1 mois.	893	671	1564	590	496	1086	114	102	216	1597	1269	2866	
De 1 à 2	241	208	449	150	139	289	49	41	90	440	388	828	
De 2 à 3	177	213	390	122	114	236	30	20	50	329	347	676	
De 3 à 6	462	413	875	350	291	641	57	41	98	869	745	1614	
De 6 à 1 an.	652	616	1268	515	491	1006	56	52	108	1223	1159	2382	
De 1 an à 2 ans.	416	416	832	394	357	751	38	33	71	848	806	1654	
De 2 ans à 3	442	410	852	444	426	870	21	22	43	307	258	565	
De 3 à 4	90	56	146	52	53	105	2	7	9	144	116	260	
De 4 à 5	38	37	75	36	27	63	7	5	12	81	69	150	
De 5 à 6	43	23	66	16	16	32	1	1	2	30	40	70	
De 6 à 7	14	24	38	14	8	22	2	4	6	30	36	66	
De 7 à 8	8	15	23	12	9	21	3	3	6	23	24	47	
De 8 à 9	3	14	17	3	5	8	1	1	2	7	20	27	
De 9 à 10	11	10	21	4	2	6	1	»	1	16	12	28	
De 10 à 11	3	6	9	1	2	3	1	»	1	5	8	13	
De 11 à 12	6	4	10	2	1	3	2	»	2	10	5	15	
Décès.....	3169	2836	6005	2405	2137	4542	385	329	714	5959	5302	11261	
Naissances....	6443	6146	12589	5549	5358	10907	685	604	1289	12677	12108	24785	

Considérée au point de vue des âges seulement, l'inspection des chiffres ci-dessus présentés, enseigne :

1° Que sur 44264 décès créoles, de 0 à 42 ans, la mortalité, dans la première année, en absorbe 8366, c'est-à-dire près des trois-quarts; il est vrai que, dans le chiffre de ces décès, figurent 2485 morts-nés; en défalquant ceux-ci, la part de la mortalité dans cette période d'âge, au lieu d'être des trois-quarts, tombe à un peu plus de la moitié du total.

2° Que les deux premières années emportent avec elles les dix onzièmes de la totalité des décès (morts-nés compris).

3° Que de la première année révolue à la troisième incluse, c'est-à-dire dans l'espace de 2 ans, il meurt encore 2249 enfants, ce qui fait, en y comprenant toujours les morts-nés, 40585 décès de la naissance à 3 ans révolus sur un total de 44264 pris de la naissance à 42 ans.

Pour prévenir certains arguments qu'on pourrait soulever en comparant la répartition par âges, des décès d'enfants en France et en Algérie, nous devons répéter que la comparaison des rapports de ces décès ne serait possible que si le rapport annuel des naissances avait été proportionnel dans ces deux pays, fait qui n'a jamais existé.

Du reste nous avons déjà expliqué cette impossibilité, en faisant observer qu'en France les tables avaient été dressées en supposant 40000 naissances produites par une population qui ne varie pas dans le cours des années qu'on examine. En Afrique, au contraire, les naissances ont été d'autant plus nombreuses qu'on se rapproche davantage de l'époque actuelle, puisque la population au lieu d'y être stationnaire comme en France, a non-seulement augmenté chaque jour, mais même s'est accrue en proportion bien plus forte dans ces dernières années que pendant les premières.

Si nous interprétons le tableau récapitulatif (page 144), aux

deux points de vue combinés des âges et des nationalités, nous obtenons les résultats ci-après :

1° De la naissance à 1 mois, la mortalité, parmi les enfants créoles des diverses nationalités, ne suit pas, chez toutes, la même marche; ainsi, alors que, dans cette période d'âge, les enfants français prennent un peu moins du cinquième du nombre total des décès, les enfants de la zone sud en comptent un peu moins du quart, et ceux de la zone nord presque le tiers. En admettant donc que, de part et d'autre, le chiffre des morts-nés soit égal, les enfants qui naissent en Algérie de parents français seraient, dans le 1^{er} mois de la vie, dans les meilleures conditions de viabilité, tandis que les enfants d'origine septentrionale seraient dans les plus mauvaises.

2° Dans les autres séries d'âges, la mortalité des enfants de chacune des trois origines, suit une marche à peu près parallèle; toutefois, dans les périodes de 2^e et 3^e année, il meurt, toute proportion gardée, plus d'enfants étrangers de la zone sud que d'enfants français.

Examinons enfin les décès de ces trois nationalités de l'âge de 6 mois à 2 ans révolus, période de la première évolution dentaire, pendant laquelle la mortalité infantile est toujours la plus forte.

ENFANTS CRÉOLES.

Français :

Naissances	42589	Décès pendant les 6 premiers	
		mois	3278
Survivances après le		Décès de 6 mois à 2 ans	
6 ^{me} mois	9344	révolus	2400
Rapport des décès sur 4000 enfants, dans la période de			
6 mois à 2 ans révolus 224			

Étrangers (de la zone sud).

Naissances.	40907		Décès pendant les 6 premiers mois.	2252
Survivances après le 6 ^{me} mois.	8655		Décès de 6 mois à 2 ans révolus	4757
Rapport des décès sur 1000 enfants, dans la période de 6 mois à 2 ans révolus.				
				203

Étrangers (de la zone nord).

Naissances.	4289		Décès pendant les 6 premiers mois.	454
Survivances après le 6 ^{me} mois.	835		Décès de 6 mois à 2 ans révolus.	479
Rapport des décès sur 1000 enfants, dans la période de 6 mois à 2 ans révolus.				
				244

De la comparaison de ces rapports il résulte que :

1^o *Il meurt pendant la période de la dentition moins d'enfants de la zone sud que des deux autres.*

2^o *Les enfants français succombent dans une proportion plus forte que les enfants étrangers, y compris même ceux de la zone septentrionale.*

Toutefois les rapports de mortalité des enfants dans chaque nationalité ne sont pas assez tranchés pour qu'on puisse conclure à une influence de nationalité sur la mortalité de cet âge (de 6 mois à 2 ans inclus), puisque, par un fait assez singulier, les étrangers de la zone nord sont plus favorisés que les

français. Peut-être faudrait-il chercher la cause de ce dernier résultat dans la vie plus généralement agricole des parents de l'élément français. Nous aurons à voir plus tard si, comme nous le présumons ici, la mortalité, de 6 mois à 2 ans, est plus forte, en Algérie, chez les enfants des campagnes exposées à l'influence des émanations du sol que chez ceux des villes.

§ VIII. — MORTALITÉ CRÉOLE SUIVANT LES AGES
PAR PROVINCES.

Avant d'aborder l'examen de la mortalité créole dans chaque province, il est nécessaire de présenter d'abord les trois tableaux qui suivent.

Ces résumés, par âges et nationalités, des créoles décédés dans chacune des trois provinces, ont servi de base à nos recherches ultérieures ; il est peut-être utile de répéter ici que nous avons dû accepter ces résultats numériques tels qu'ils nous ont été donnés, afin de prévenir les objections qu'on pourrait nous adresser au sujet de quelques différences de peu de valeur dans les totaux des décès et des naissances ; privés de tout moyen de contrôle, nous avons dû nous en rapporter à ces documents officiels, dans lesquels les erreurs sont trop légères d'ailleurs pour influencer sur les résultats généraux.

Décès des enfants créoles, par sexes, âges et nationalités, dans la province d'Alger.

AGES.	CRÉOLES.										TOTAL des décès créoles de la province d'Alger.
	FRANÇAIS.					ÉTRANGERS					
	DE LA ZONE SUD.		DE LA ZONE NORD.		Total	DE LA ZONE SUD.		DE LA ZONE NORD.		Total	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total		
De 0 mois à 1 mois.	516	381	897	269	193	462	88	70	158	1517	
De 1 mois à 2 —	153	149	302	103	101	204	40	35	75	581	
De 2 mois à 3 —	136	168	304	92	87	179	27	17	44	527	
De 3 mois à 6 —	333	301	634	252	210	462	49	36	85	1181	
De 6 mois à 1 an.	407	421	828	357	345	702	42	42	84	1614	
De 1 an à 2 ans.	198	215	413	159	158	317	26	15	41	771	
De 2 ans à 3 —	77	60	137	50	41	91	16	17	33	261	
De 3 ans à 4 —	41	30	71	23	17	40	2	5	7	118	
De 4 ans à 5 —	20	16	36	15	14	29	4	4	8	73	
De 5 ans à 6 —	8	14	22	6	6	12	1	1	2	36	
De 6 ans à 7 —	11	16	27	4	2	6	1	2	3	36	
De 7 ans à 8 —	3	7	10	4	4	8	3	»	3	21	
De 8 ans à 9 —	2	8	10	1	1	2	1	»	1	13	
De 9 ans à 10 —	6	6	12	»	»	»	1	»	1	13	
De 10 ans à 11 —	1	3	4	»	1	1	1	»	1	6	
De 11 ans à 12 —	5	2	7	»	1	1	2	»	4	12	
Décès.....	1917	1797	3714	1335	1181	2516	304	246	550	6780	
Naissances..	4068	3909	7977	3051	2873	5924	552	464	1016	14917	

Décès des enfants créoles, par sexes, âges et nationalités, dans la province d'Oran.

AGES.	CRÉOLES										TOTAL des décès créoles de la province d'Oran.
	FRANÇAIS.					ÉTRANGERS					
	DE LA ZONE SUD.		DE LA ZONE NORD.		TOTAL des étrangers.	DE LA ZONE SUD.		DE LA ZONE NORD.		Total	
Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles		Total	Garçons	Filles			
De 0 mois à 1 mois.	198	147	345	225	210	435	9	16	25	460	805
De 1 mois à 2 —	24	21	45	20	16	36	1	»	1	37	82
De 2 mois à 3 —	19	25	44	17	19	36	1	»	2	38	82
De 3 mois à 6 —	50	40	90	58	46	104	3	»	3	107	197
De 6 mois à 1 an.	85	79	164	97	89	186	8	3	11	197	361
De 1 an à 2 ans.	121	102	223	176	150	326	19	10	29	345	568
De 2 ans à 3 —	34	28	62	77	68	145	5	2	7	150	212
De 3 ans à 4 —	16	15	31	20	27	47	»	1	1	48	79
De 4 ans à 5 —	12	12	24	16	12	28	2	1	3	31	55
De 5 ans à 6 —	3	6	9	8	10	18	»	»	»	18	27
De 6 ans à 7 —	2	5	7	6	5	11	»	1	1	12	19
De 7 ans à 8 —	2	3	5	8	5	13	»	»	»	13	18
De 8 ans à 9 —	1	3	4	2	4	6	»	»	»	6	10
De 9 ans à 10 —	4	2	6	3	2	5	»	»	»	5	11
De 10 ans à 11 —	1	2	3	1	1	2	»	»	»	2	5
De 11 ans à 12 —	1	2	3	1	»	1	»	»	»	1	4
Décès.....	573	492	1065	535	664	1399	36	35	71	1470	2535
Naissances...	4198	1145	2345	1679	1635	3314	83	95	178	3482	5825

DÉCÈS d'enfants créoles, par sexes, âges et nationalités, dans la province de Constantine.

AGES.	CRÉOLES.										TOTAL des décès créoles de la province de Constantine.
	FRANÇAIS.					ÉTRANGERS DE LA ZONE					
	GARÇONS.		FILLES.		Total	SUD		NORD		Total	
De 0 mois à 4 mois.	179	143	322	96	93	189	17	16	33	222	544
De 4 — à 2 —	64	38	102	27	22	49	8	6	14	63	165
De 2 — à 3 —	22	20	42	13	8	21	2	2	4	25	67
De 3 — à 6 —	79	72	151	40	35	75	5	5	10	85	236
De 6 — à 1 an.	160	116	276	61	57	118	6	7	13	131	407
De 1 an à 2 ans.	97	99	196	59	49	108	3	8	11	119	315
De 2 ans à 3 —	31	22	53	17	17	34	2	3	5	39	92
De 3 — à 4 —	13	11	24	9	9	18	»	1	1	19	43
De 4 — à 5 —	6	9	15	5	1	6	1	»	1	7	22
De 5 — à 6 —	2	3	5	2	»	2	»	»	»	2	7
De 6 — à 7 —	1	3	4	4	1	5	1	1	2	7	11
De 7 — à 8 —	3	5	8	»	»	»	»	»	»	»	8
De 8 — à 9 —	»	3	3	»	»	»	»	1	1	1	4
De 9 — à 10 —	1	2	3	1	»	1	»	»	»	1	4
De 10 — à 11 —	1	1	2	»	»	»	»	»	»	»	2
De 11 — à 12 —	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	1
Décès.....	659	547	1206	335	292	627	45	50	95	722	1928
Naissances...	1166	1083	2249	821	752	1573	65	54	119	1703	3962

Le relevé ci-après, extrait des tableaux qui précèdent, permet d'établir combien, sur 4000 décès constatés de la naissance à 4 ans, puis de 4 à 12 ans, il meurt d'enfants dans chacune des trois provinces.

ÉTAT de la mortalité enfantine créole, par âges et par provinces.

PÉRIODES D'ÂGES.	RAPPORT A 1000, dans les provinces de			MOYENNE.
	ALGER.	ORAN.	CONSTANTINE.	
De 0 mois à 1 mois.	223,8	317,5	282,6	274,6
De 1 mois à 6 —	337,6	142,4	243,7	240,9
De 6 mois à 2 ans.	351,8	363,3	376,0	363,7
De 2 ans à 4 —	55,8	114,7	70,0	81,5
Rapports totalisés. . .	969,0	937,9	971,3	960,7
De 4 ans à 12 ans.	31,0	62,1	28,7	39,3
	1000	1000	1000	1000

Il suit de là que :

1° De 0 âge à un mois, le maximum des décès s'observe dans la province d'Oran et le minimum dans celle d'Alger.

2° D'un mois à six, le minimum se rencontre dans la province d'Oran et le maximum dans celle d'Alger.

3° De 6 mois à 2 ans, c'est à la province de Constantine qu'incombe le plus grand nombre des décès, le plus petit nombre revenant à celle d'Alger. Toutefois, durant cette période de la vie, les chiffres des décès ne présentent pas, dans chacune des

trois provinces, ces variations si tranchées qu'on observe dans les autres périodes; en d'autres termes, il y a tendance à l'égalisation des décès.

4° De 2 ans à 4, c'est à la province d'Oran que revient encore le maximum des décès; celle d'Alger, où s'en observe le minimum, paraît, pour cette période, aussi favorisée que l'avait été celle d'Oran pour la période de 4 an à 6 mois.

5° Enfin la période de la vie qui commence à la naissance pour finir à la quatrième année révolue, donne 969 décès pour la province du centre, 938 pour la province de l'ouest, et 974 pour celle de l'est.

En résumé donc :

A : étant donnés 1000 décès de la naissance à 12 ans, on en compte avant l'âge de 4 ans un plus grand nombre dans les provinces d'Alger et de Constantine que dans celle d'Oran, où la mortalité se répartit plus également sur tous les âges ;

B : à partir de la quatrième année, les décès d'enfants créoles sont peu nombreux dans les trois provinces.

§ IX. — MORTALITÉ CRÉOLE PAR AGES ET PAR NATIONALITÉS DANS LES VILLES ET DANS LES CAMPAGNES.

Pour étudier la mortalité créole à ce point de vue nous avons dû nous borner à la province d'Alger, la seule dans laquelle on observe, depuis un nombre suffisant d'années, des centres de population voués à la culture du sol.

TABIEAU N° 8, page 151.

NOMS DES VILLAGES dont les chiffres de naissances et de décès ont servi à former ce tableau.	ÂGES.	DÉCÈS CRÉOLES.										TOTAL des décès créoles étrangers et français.
		FRANÇAIS.			DU SUD.			DU NORD.			TOTAL des étrangers.	
		Garçons.	Filles.	Total.	Garçons.	Filles.	Total.	Garçons.	Filles.	Total.		
Birkadem.	De 0 mois à 1 mois.	131	123	274	27	26	53	30	20	50	103	337
Pointe-Pescade.	De 1 — à 2 —	26	33	59	9	9	18	13	8	21	39	98
Donéra.	De 2 — à 3 —	23	47	70	5	4	9	10	3	13	22	92
Bouffarik.	De 3 — à 6 —	48	53	101	11	13	24	11	8	19	43	114
Fondouck.	De 6 — à 1 an.	114	118	232	23	21	47	14	12	26	73	305
Beni-Méred.	De 1 an à 2 ans.	94	403	197	32	30	62	11	9	20	82	279
Dalmatie.	De 2 ans à 3 —	33	24	57	7	14	21	6	12	18	39	96
Montpenier.	De 3 — à 4 —	17	18	35	3	4	7	1	1	2	9	44
Boujarrah.	De 4 — à 5 —	10	8	18	4	3	7	2	2	4	11	29
Chérégas.	De 5 — à 6 —	4	10	14	»	»	»	»	»	»	»	14
Birmandreïs.	De 6 — à 7 —	8	11	19	1	1	2	»	4	1	3	22
Outel-Fayel.	De 7 — à 8 —	2	4	6	1	2	3	3	»	3	6	12
Hussen-Dey.	De 8 — à 9 —	1	7	8	»	»	»	1	»	1	1	9
Mousata.	De 9 — à 10 —	3	3	6	»	»	»	1	»	1	1	7
St-Ferdinand.	De 10 — à 11 —	1	3	4	»	1	1	1	»	1	2	6
Ste-Annette.	De 11 — à 12 —	5	1	6	»	1	1	2	2	4	5	11
Bab-Assein.	Décès.....	540	566	1106	123	132	255	106	78	184	439	1545
Crescia.	Naissances...	935	912	1847	405	318	723	180	148	328	1051	2898
Draïah.	Rapports des décès aux naissances	577	620	598	303	415	359	588	527	557	417	533
Kouba.	(morts-nés compris).....											
El-Biar.												
Dellys.												
Mustapha.												
Outel-Boutan.												
Fonka.												
Zerilda.												
Donaouda.												
Souma.												
Maehna.												

ÉTAT des décès d'enfants créoles dans les villes, par âges, sexes et nationalités.

NOMS DES VILLES dont les chiffres de décès et de naissances ont servi à former ce tableau.	AGES.	DÉCÈS CRÉOLES (1).										TOTAL des décès créoles Français et étrangers.	TOTAL des décès créoles étrangers.
		FRANÇAIS.					ÉTRANGERS DU						
		G.		F.		Total	Sud.		Nord.		Total		
Alger.	De 0 mois à 4 mois.	365	258	623	242	167	409	58	50	108	517	1140 (1)	
Aumale.	De 1 — à 2 —	127	116	243	94	92	186	27	27	54	240	483	
Blidah.	De 2 — à 3 —	113	121	234	87	83	170	17	14	31	201	435	
Boghar.	De 3 — à 6 —	285	248	533	241	197	438	38	28	66	504	1037	
Bougie.	De 4 an à 4 an.	293	303	596	334	321	655	28	30	58	713	1309	
Coléah.	De 4 an à 2 ans.	104	112	216	127	128	255	15	6	21	276	492	
Cherchel.	De 2 ans à 3 —	44	36	80	43	27	70	10	5	15	85	165	
Médéah.	De 3 — à 4 —	24	12	36	20	13	33	1	4	5	38	74	
Milianah.	De 4 — à 5 —	10	8	18	11	11	22	2	2	4	24	42	
Orléansville.	De 5 — à 6 —	4	4	8	6	6	12	1	1	2	14	22	
Ténés.	De 6 — à 7 —	3	5	8	3	1	4	1	1	2	6	14	
	De 7 — à 8 —	1	3	4	3	2	5	»	»	»	5	9	
	De 8 — à 9 —	1	1	2	1	1	2	»	»	»	2	4	
	De 9 — à 10 —	3	3	6	»	»	»	»	»	»	»	6	
	De 10 — à 11 —	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	De 11 — à 12 —	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	1	
	Décès	1377	1231	2608	1212	1049	2261	198	168	366	2625	5233	
	Naissances	3133	2997	6130	2646	2555	5201	372	316	688	5889	12019	
	Rapports des décès aux naissances.	439	410	425	458	410	434	532	531	532	470	435	

(1) Morts-nés compris.

Il résulte de l'examen de ces deux tableaux que, toute proportion gardée :

1° *Dans les villes, les enfants français sont les plus favorisés, et que les enfants étrangers du Nord le sont le moins.*

2° *Dans les campagnes, c'est chez les enfants français que s'observe le maximum du chiffre de mortalité qui, du reste, diffère peu de celui des enfants étrangers de la zone nord; les enfants méridionaux paraissent y jouir au contraire d'une immunité relative très grande, puisqu'elle se traduit par un rapport d'environ le quart plus faible que celui des deux autres nationalités.*

Comparons maintenant les rapports des décès créoles dans les villes et dans les campagnes, par séries d'âges, comme nous l'avons fait tout à l'heure, en étudiant la mortalité dans chaque province.

ÉTAT servant à comparer la mortalité créole, par âges, dans les villes et dans les villages.

SÉRIES D'ÂGES.	DÉCÈS. DANS LES		RAPPORT A 1000. pour les	
	VILLES.	VILLAGES.	VILLES.	VILLAGES.
De 0 mois à 4 mois.	1140	377	217,9	244,0
De 4 — à 6 —	1955	334	373,4	216,1
De 6 mois à 2 ans.	1801	584	344,3	377,9
De 2 ans à 4 —	239	140	45,6	90,6
De 4 — à 12 —	100	110	18,8	71,4
			1000,0	1000,0

Les conséquences qui découlent de ce tableau, sont les suivantes :

1° De 0 à 4 mois, la mortalité est plus forte dans les villages que dans les villes.

2° De 4 mois à 6, le chiffre des décès dans les villes s'élève, il surpasse, dans une proportion considérable, celui qui s'observe dans les villages.

3° De 6 mois à 2 ans révolus, la mortalité des campagnes est un peu supérieure à celle des villes.

4° De 2 ans à 4, la mortalité conserve son *maximum* dans les campagnes où elle se montre double de ce qu'elle est dans les villes.

5° Le même fait de mortalité plus forte dans les campagnes que dans les villes, se reproduit encore dans la période de 4 ans à 12.

En résumé, dans les villes, les six premiers mois de la vie fournissent plus de décès que dans les campagnes, où la mortalité se répartit un peu plus également dans les divers âges. La période de la dentition, toutefois, c'est-à-dire celle de 6 mois à 2 ans, compte sur un nombre donné de décès, un chiffre plus considérable dans les campagnes que dans les villes.

§ X. — MORTALITÉ CRÉOLE SUIVANT LES SEXES.

En n'opérant que sur les chiffres relatifs aux naissances et aux décès dans la seule ville d'Alger, nous avons trouvé qu'il naissait, proportionnellement aux filles, moins de garçons qu'en France; ce fait qui pourrait être particulier à la ville d'Alger, reste vrai si on l'applique à toute l'Algérie. En effet, ainsi que nous l'avons constaté, d'après les documents administratifs, le rapport des naissances aux décès sur 1000, donne :

		NAISSANCES.	DÉCÈS.
EN ALGÉRIE, CRÉOLES	Garçons,	511,4	533,7
	Filles,	488,6	466,3
EN FRANCE.	Garçons,	515,2	510,0
	Filles	484,8	490,0

Si donc il meurt en Algérie, toute proportion gardée quant aux sexes entre les naissances et les décès, plus de garçons que de filles, il doit en résulter, dans le temps, une tendance à l'égalité numérique entre les deux sexes, et, sans aucun doute même, si les travaux appropriés à l'homme augmentent sa mortalité à partir de l'âge de 15 ou 16 ans, on doit admettre qu'à une époque donnée et qui peut correspondre à l'âge du mariage, le nombre des femmes excèdera celui des hommes.

La connaissance du fait de la prédominance numérique du sexe féminin sur le masculin, dans les contrées chaudes, n'est pas nouvelle; elle sert même à expliquer la polygamie si répandue en Asie et en Afrique. Mais l'attention n'a pas, que nous sachions, été fixée encore sur la promptitude avec laquelle il semble, d'après nos recherches, qu'une population européenne transplantée dans une latitude chaude, voit décroître et la proportion relative de ses naissances masculines et les survivances d'individus de ce sexe.

Au premier abord, un résultat de cette nature, avec les conséquences qu'il implique, ne semble que curieux; mais si on y réfléchit davantage, si surtout on admet l'incontestable influence des climats et le cachet qu'ils impriment sur les coutumes et sur les lois humaines, on trouve, dans cette prédominance inévitablement progressive de l'élément féminin dans la popu-

lation européenne de l'Algérie, matière à un examen sérieux de la colonisation française de cette contrée.

Est-ce à dire que, par la suite et avec la cessation des immigrations, la population transplantée d'Europe, réduite à se recruter d'elle-même, c'est-à-dire par voie de génération, doive un jour, sous peine de voir sa race s'éteindre en Afrique par l'insuffisance numérique des hommes, subir, à l'exemple des musulmans, la nécessité de la polygamie avec sa conséquence ordinaire, l'esclavage des femmes, ou qu'elle doive à l'exemple des juifs d'Afrique, adopter l'institution du divorce (4) qui n'a été supprimée définitivement qu'en 1846, bien que depuis plusieurs années les efforts de l'administration aient tendu vers son abolition radicale?

Nous l'ignorons, mais toujours est-il qu'il y a là, à notre avis, motif de revenir sur l'opinion ancienne, qui attribue à la seule influence de la polygamie l'excédant des femmes sur les hommes dans les pays chauds. Nous croyons qu'on a pris ici l'effet pour la cause, car l'élément européen, par le seul fait de sa transplantation en Afrique depuis 48 ans, voit déjà les survivances féminines excéder les masculines. On ne saurait non plus attribuer cet excédant de filles à la fréquence en Algérie de

(4) A dater de 1846 le divorce a été en effet aboli dans la race juive, par le Grand Rabin. Au point de vue moral, rien de mieux sans doute, mais au point de vue économique en est-il de même? Et cette abolition ne serait-elle pas pour quelque chose dans le faible accroissement, c'est-à-dire dans le décroissement relatif que nous avons constaté dans la population israélite d'Alger? « On ne se rend pas bien raison, dit » M. Lacrouz (*Notes statistiques sur l'Algérie*, page 43.—Alger, 1848), » de la diminution de la population israélite de la ville d'Alger. Il » semble qu'on peut attribuer cette diminution à quelques causes » inhérentes à la reproduction de la race juive. Les Israélites et » plus particulièrement les israélites d'Alger, contractent en général leurs » mariages devant l'autorité municipale, bien qu'ils sachent que ce ma- » riage civil emporte l'abrogation du divorce. »

l'illégitimité des naissances, puisque le rapport des naissances légitimes des garçons aux filles est moindre en Algérie qu'en France. Certainement, eu égard aux conditions actuelles de la population européenne d'Alger, ce fait n'a qu'une valeur de pure curiosité; mais, au point de vue de l'économie sociale, il acquiert une importance sérieuse, puisqu'il peut servir à expliquer l'influence des climats, sur les institutions politiques et religieuses, et particulièrement sur la constitution de la famille.



CHAPITRE PREMIER.

MORTALITÉ DES ENFANTS IMMIGRÉS EN ALGÉRIE.



On sait que le premier essai de recensement général de la population enfantine, est dû à l'initiative de M. le duc d'Aumale, et date par conséquent de l'époque où il était Gouverneur-Général de l'Algérie. Si alors on réussit à constater, pour Alger, la marche successive de la population enfantine depuis l'occupation, il y eut impossibilité absolue, par un grand nombre d'autres localités d'obtenir le chiffre de cette population pour les années antérieures à celles de ce dernier dénombrement. Les nombreux tableaux qui, depuis, nous ont été remis par M. le Préfet d'Alger, témoignaient sans doute d'un vif désir de réunir les documents nécessaires à l'élucidation du problème de l'acclimatement des enfants en Algérie; malheureusement, en ce qui concerne les enfants immigrés, nous avons dans plusieurs de ces documents rencontré des chiffres dits *approximatifs* qui conduisaient à des rapports d'une invraisemblance telle, que la

commission dont nous faisons partie, dut renoncer à s'en servir : nous avons imité cette réserve.

On comprendra d'ailleurs qu'au milieu des préoccupations de la guerre qui, tour à tour eut pour théâtre chacune des trois provinces, on n'ait pas songé à recueillir annuellement des documents spéciaux sur la population enfantine, alors surtout que les antagonistes de la colonisation et de l'acclimatement n'avaient point encore jeté le cri d'alarme et éveillé l'attention des hommes d'une opinion contraire.

§ I^{er}. — MORTALITÉ DES ENFANTS IMMIGRÉS SUIVANT LES SEXES.

Les observations qui précèdent s'appliquent à un assez bon nombre de localités de la province d'Alger, dont l'administration, malgré des réclamations réitérées, n'a pu obtenir les tables mortuaires. Toutefois, ayant donné précédemment des résultats statistiques pour la plus grande partie de la province d'Alger, nous avons cru devoir ici ne nous occuper que des deux provinces dont nous n'avons point encore parlé.

Dans les deux provinces d'Oran et de Constantine, le chiffre des décès constatés s'élève à 1522, divisés en 783 garçons et 739 filles ; le rapport à 1000 donne 544 décès de garçons et 486 de filles.

D'où il suit que :

La mortalité sévit un peu moins sur les garçons immigrés que sur les garçons créoles ; toutefois, quoique sous le rapport du sexe, la mortalité soit moindre chez les garçons immigrés que chez les garçons créoles, elle l'est cependant plus en Algérie, parmi ces enfants, qu'elle ne le serait s'ils fussent restés en France, car il meurt sur 1000 enfants des deux sexes :

1 ^o En France :	540 garçons et 490 filles.						
2 ^o En Algérie :	<table> <tbody> <tr> <td>Enfants immigrés</td> <td>544 id.</td> <td>486 id.</td> </tr> <tr> <td>Enfants créoles</td> <td>534 id.</td> <td>466 id.</td> </tr> </tbody> </table>	Enfants immigrés	544 id.	486 id.	Enfants créoles	534 id.	466 id.
Enfants immigrés	544 id.	486 id.					
Enfants créoles	534 id.	466 id.					

§ II. — MORTALITÉ DES ENFANTS IMMIGRÉS SUIVANT LES ÂGES.

Il serait sans doute intéressant de savoir comment se comporte la mortalité suivant les âges, chez les enfants immigrés; malheureusement si nous avons pu nous procurer des renseignements sur l'âge des enfants décédés, il nous a été impossible d'en avoir de précis sur celui des individus composant toute l'immigration; ici donc encore nous devons nous abstenir.

SECTION II.

MORTALITÉ DES ENFANTS ORPHELINS (GARÇONS), OCCUPÉS AU TRAVAIL DE LA TERRE DANS L'ÉTABLISSEMENT DE BEN-ACKNOUN.

Avant de faire l'histoire statistique des villages, où nous examinerons l'influence complexe de la première installation, des défrichements et bien souvent de la misère, sur une population aux prises avec un sol nouveau pour elle, il importait de connaître quelle pouvait être, sur les enfants, l'influence des travaux agricoles dégagés de toutes les fâcheuses conditions énumérées plus haut. Des documents précis que nous possédons sur l'établissement de *Ben-Acknoun*, nous paraissent à cet égard pouvoir être consultés avec fruit.

Un prêtre charitable et intelligent, M. l'abbé Brumaud, livré d'abord à sa seule inspiration et à ses seules ressources, aidé ensuite par le Gouvernement, conçut l'idée de fonder, près d'Alger, entre El-Biar et Déli-Ibrahim, à Ben-Acknoun, un asile pour les jeunes garçons orphelins, et de les livrer à l'agriculture, pour en faire par la suite des colons.

Les terres sur lesquelles il fonda son établissement étaient, en grande partie, et depuis longtemps en culture, éloignées de toute espèce de marais, et occupant un espace d'environ 400 hectares incessamment balayés par une ventilation active.

En 1842, il commença à recevoir des enfants, dont chaque année accrut le nombre; leur âge fut en général de 6 à 45 ans.

Voici, par nationalités ou par lieu d'origine des parents, le mouvement annuel des enfants reçus dans cet établissement :

MOUVEMENT des orphelins reçus dans l'établissement de Ben-Acknoun, depuis 1842, époque de sa fondation, jusqu'en 1848 inclus.

ANNÉES.	ENFANTS						TOTAUX
	CRÉOLES.			IMMIGRÉS.			
	Français	ÉTRANGERS DU		Français	ÉTRANGERS DU		
		Sud.	Nord.		Sud.	Nord.	
1842	»	»	»	14	2	»	16
1843	1	»	»	15	3	6	24
1844	2	»	»	59	3	11	75
1845	1	3	»	38	5	7	54
1846	3	2	»	48	8	6	67
1847	2	»	»	42	9	9	62
1848	2	3	1	45	2	20	73
	11		1	261	31	59	371
	20			351			
	371						

Pour mettre à même d'apprécier l'influence du travail agricole en Algérie, sur la santé de ces jeunes colons, nous joignons ici l'état des décès constatés dans l'établissement, avec quelques indications de maladies données par le directeur lui-même.

ÉTAT des enfants européens décédés dans l'établissement de Ben-Aknoun de 1842 à 1848.

NOMS et PRÉNOMS.	AGE à l'époque de l'entrée.	NATIONALITÉS		DURÉE DE SÉJOUR		DATE du décès.	NATURE DE LA MALADIE. CAUSE DU DÉCÈS.
		du père.	de la mère.	en Algérie.	dans l'établis- sement.		
MERCIER Joseph	9 ans	Français.	Française.	»	4 an.	28 oct. 1845	Venus du Fondouek avec les fièvres et moribonds.
MARECTON Léon	9 —	— (Seine)	— (Seine)	»	4 mois.	17 nov. —	
NIVARD Louis	5 —	— (Meurthe)	— (Meurthe)	»	4 an.	août 1846	Empoisonnement par des plantes vénéneuses.
BARBOULIAS Jules	12 —	Inconnu.	Inconnue.	»	3 ans.	16 déc. 1846	
BOUVARD Benoist	11 —	Français.	Française.	»	4 —	21 — —	—
MARSEILLA Juan	10 —	Mahonnais.	Mahonnaise.	»	2 —	— —	—
SHELL Nicolas	14 —	Prussien.	Prussienne.	»	6 mois.	17 fév. 1847	Venu de Bône presque mo- ribond.
GROUSVALD	6 —	Allemand.	Inconnue.	»	15 jours.	21 sep. —	
BARON Maximilien	6 —	H ^r -Garonne.	H ^r -Garonne.	»	4 an.	2 nov. —	Scrofuleux.
BARTHE Janson	10 —	Allemand.	Allemande.	»	5 ans.	29 nov. 1848	Varicels confluenta.
Niès Jean	6 —	Français.	Française.	»	3 mois.	29 — —	
LAFORGUE Gabriel	6 —	»	»	»	10 jours.	8 sep. —	»
Dios Angot	6 —	Inconnu.	Inconnue.	»	4 an.	20 août 1847	

Le mouvement des entrées, sorties et décès se résume dans le tableau suivant :

ANNEES.	ENTRÉES.	SORTIES.	DÉCÈS.	RESTANTS au 1 ^{er} décembre.
1842	16	»	»	16
1843	24	4	»	36
1844	75	25	»	86
1845	54	27	2	111
1846	67	12	4	162
1847	62	21	4	209
1848	73	37	3	242 (1)

D'où il suit que :

1^o Dans l'année 1847, période de la plus forte mortalité (nous omettons ici à dessein l'année 1846, à cause de la spécialité exceptionnelle des décès déterminés par empoisonnement), le rapport des décès à l'effectif a été de 2 sur 100 ou mieux 49 sur 1000, parmi une population enfantine vouée à des travaux agricoles appropriés à son âge et à ses forces.

2^o Dans les conditions normales, l'influence en Afrique du travail des champs, sur les enfants européens, ne présente rien de sérieusement compromettant pour leur existence, et il nous paraît permis d'inférer de ce résultat, quoiqu'obtenu sur une échelle restreinte, qu'il y aurait plutôt lieu d'admettre l'aptitude de l'Européen à se naturaliser en Algérie comme agriculteur, que de soutenir sans preuves directes, la thèse contraire.

(1) Depuis le 4^{er} janvier 1849 jusqu'aujourd'hui, 4^{er} juillet 1850, il n'y a eu qu'un seul décès dans cet établissement.

SECTION III.

DES ENFANTS EXPOSÉS. — INFLUENCE DE LA MISÈRE SUR LA MORTALITÉ
DES ENFANTS EUROPÉENS EN ALGÉRIE.

Si la dépravation et l'inconduite sont des causes fréquentes de l'abandon des enfants, il est certain cependant que la misère en est la raison déterminante la plus commune. On remarque, en effet, et le document qui suit en donnera une nouvelle preuve, que le nombre des enfants exposés est, en général, moins en rapport avec le chiffre des populations qu'avec le degré de pénurie de celles-ci.

Voulant donc connaître l'influence, en Algérie, de la misère sur la mortalité infantine, nous nous sommes procurés l'état et le mouvement de tous les enfants abandonnés et recueillis à Alger par les dames du couvent de la Miséricorde; le tableau qui suit indique ce mouvement par années, mois et sexes depuis 1843, époque où fut fondé cet établissement de charité, jusqu'en 1848 inclus. (Voir le *Tableau n° 9*, ci-contre.)

Il résulte de ce document :

1° Que le nombre des filles exposées est très sensiblement plus considérable que celui des garçons ; d'où on est en droit de conclure que :

1° *Le sexe féminin est un motif de l'abandon et de l'exposition plus fréquente des enfants.*

2° *Le nombre des expositions a été en augmentant jusque dans ces dernières années, mais sans que ce nombre soit dans un rapport constant avec le chiffre de la population.*

3° *Les années de prospérité (1843, 1844 et 1845) ne paraissent point avoir eu, sur les expositions de filles, la même influence que sur celles des garçons, car, dans la série des cinq dernières années pendant lesquelles nous observons,*

TABLEAU N° 9, page 162.

ÉNONCÉS ET MOIS.		1843	1844	1845	1846	1847	1848	TOTAL.	OBSERVATIONS.
GARÇONS.	Reçus.	2	4	8	18	20	18	70	
	Mis en nourrice.	2	4	8	18	20	18	70	
	Décédés.	1	1	3	12	15	6	38	
	Sevrés ou placés aux Orphelins.	»	»	»	»	1	1	2	
FILLES.	Reçues.	3	17	14	17	22	24	97	
	Mises en nourrice.	3	17	14	17	22	24	97	
	Décédées.	1	3	7	22	17	8	58	
	Sevrées ou plac. aux Orphelines.	»	»	»	2	1	1	4	

MORTALITÉ, par mois et par sexes, des enfants exposés.

	1843		1844		1845		1846		1847		1848		TOTAL.	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Janvier.	»	»	»	»	1	3	7	3	1	1	2	7	11	
Février.	»	»	»	»	»	2	»	5	2	1	1	8	3	
Mars.	»	»	»	»	1	»	2	1	5	»	2	1	10	
Avril.	»	»	»	»	»	1	3	»	»	»	»	1	3	
Mai.	1	»	»	»	»	2	»	2	3	»	1	5	5	
Juin.	»	»	1	»	»	»	1	1	2	»	»	2	3	
Juillet.	»	»	»	1	»	»	1	»	»	1	1	1	4	
Août.	»	»	»	»	1	»	1	1	»	1	»	2	2	
Septembre.	»	»	»	2	»	2	»	2	»	1	1	1	7	
Octobre.	»	1	»	»	»	1	2	1	»	»	1	2	4	
Novembre.	»	»	»	»	1	1	»	1	1	»	»	2	3	
Décembre.	»	»	»	»	1	»	2	2	1	1	2	6	3	
												38	58	
													96	

l'exposition des filles, a subi une augmentation croissante, mais lente et graduelle; tandis qu'au contraire, nous voyons les expositions de garçons, très rares lorsque l'aisance règne dans la population, augmenter brusquement dès que la misère s'y fait sentir.

§ 1^{er}. — MORTALITÉ DES ENFANTS EXPOSÉS.

Pendant plusieurs années, les enfants exposés, recueillis au couvent des dames de la Miséricorde, ont été, par leurs soins et aux frais de la communauté, confiés à des nourrices parmi lesquelles, faute de ressources suffisantes, il ne fut pas toujours permis de choisir : cette observation ne saurait en rien atténuer le mérite de leur bonne œuvre. En effet, les difficultés réelles que présente l'allaitement, en Algérie, aux européennes du nord et même à la plupart des femmes françaises nouvellement arrivées, ont rendu, à Alger, surtout à une certaine époque (de 1840 à 1846), les nourrices très rares et leur prix très élevé. Or, le couvent n'ayant d'abord à sa disposition, pour cette pieuse institution, que des sommes assez modiques, eu égard aux exigences qui se multipliaient tous les jours, force lui fut parfois d'accepter le rebut des femmes de cette profession, c'est-à-dire celles auxquelles un vice quelconque, inhérent à leur constitution ou à leur genre de vie, ne permettait pas d'aspirer à de gros salaires.

Ces explications données, voyons quelle a été la mortalité dans cette classe d'enfants :

ANNÉES	ENFANTS									RAPPORT des décès sur 1000 expositions
	EXPOSÉS et SURVIVANTS.			DÉCÉDÉS.			SURVIVANTS.			
	G.	F.	Total.	G.	F.	Total.	G.	F.	Total.	
1843	2	3	5	1	1	2	1	2	3	400
1844	5	19	24	1	3	4	4	16	20	166
1845	12	30	42	3	7	10	9	23	32	238
1846	27	40	67	12	22	34	15	18	33	507
1847	35	40	75	15	17	32	20	23	43	426
1848	38	47	85	6	8	14	32	39	71	164

Ainsi qu'on le voit, la mortalité, chez les enfants abandonnés, a suivi une marche variable, sans qu'il nous soit possible de pénétrer les causes de ces oscillations. Le rapport des décès à cette population délaissée a été très considérable, puisqu'en dehors de l'influence des défrichements et des effluves des marais il se trouve de 575 sur 4000 pour une période de six ans.

Un résultat, assez curieux et inexplicable, ressort de la comparaison des décès de garçons aux filles, eu égard au chiffre respectif de leur effectif, ainsi :

Sur 4000 garçons reçus il en meurt	542
Sur 4000 filles reçues il en meurt	598

Or, cette marche de la mortalité des deux sexes est inverse de celle observée en Algérie chez les enfants européens qu'élèvent leurs parents, et chez lesquels nous avons constaté une mortalité féminine inférieure à la mortalité masculine.

§ II. — RAPPORT DES ENFANTS EXPOSÉS AUX NAISSANCES.

Les naissances, à Alger, de 1843 à 1848 inclus, se sont élevées aux chiffres de 7079. Le nombre des enfants exposés a été, pendant la même période, de 167, ce qui donne un rapport de 23,5 enfants abandonnés sur 1000 naissances. Or, en France, on compte 34 enfants trouvés sur 1000 naissances ;

A Alger donc, il y a moins d'enfants abandonnés qu'en France, même en omettant les naissances indigènes qui, cependant, ont dû apporter leur part d'enfants exposés.

FIN DE L'APPENDICE DE L'ARTICLE PREMIER.

ARTICLE 2. — MORTALITÉ DES ENFANTS INDIGÈNES A ALGER.

§ I. — ENFANTS MUSULMANS DE RACE BLANCHE.

Différentes raisons déjà énoncées ailleurs, nous empêchent de savoir rien de précis, concernant le rapport de la mortalité à la population infantine musulmane. Toutefois aucune inhumation ne devant s'opérer sans déclaration préalable du décès à l'état civil, et cette déclaration se faisant avec l'indication du sexe, nous pourrons, malgré peut-être quelques omissions échappées à la surveillance de l'autorité, établir, d'après les registres de la Mairie, le rapport des décès de garçons à ceux des filles, et la marche de la mortalité de ces enfants suivant les saisons.

Les renseignements que nous avons pu nous procurer à ce sujet n'embrassent que la période de 1843 à 1847.

(A.) RAPPORT DES DÉCÈS D'ENFANTS MUSULMANS SUIVANT LES SEXES.

Pendant la période de 1843 à 1847, les décès d'enfants musulmans de 0 à 20 ans, qui ont été déclarés à la Mairie d'Alger, s'élèvent à 4684. Sur ce nombre on compte 892 garçons et 789 filles. Le rapport des décès de garçons à ceux des filles est donc comme 530, 3 est à 469, 7; rapport presque identique à celui que nous avons observé plus haut dans la mortalité créole infantine.

(1) C'est à tort, mais malgré nous, que nous avons considéré comme enfants les Indigènes, jusqu'à 20 ans, puisqu'à cet âge les Musulmanes sont presque toujours femmes et mères de plusieurs enfants.

(B.) INFLUENCE DES SAISONS SUR LA MORTALITÉ DES ENFANTS
MUSULMANS.

Répartis par saisons et par sexes, ces 4681 décès ont donné :

SAISONS.	DÉCÈS DE		TOTAL.	OBSERVATIONS.
	Garçons	Filles		
Hiver.	298	275	573	
Printemps... .	317	258	575	
Été.....	277	256	533	
	892	789	1681	

D'où il résulte que :

1° Le maximum de la mortalité des enfants musulmans, contrairement à ce qui a lieu chez les enfants créoles et immigrés, se montre au printemps.

Cette différence est imputable aux ravages énormes que fait, parmi les musulmans, la variole dont le maximum d'intensité s'est constamment manifesté au printemps pendant ces six dernières années.

2° A l'été revient le minimum des décès. L'hiver se rapproche, dans ses résultats, du printemps, et à cette saison reviendra, nous le croyons, le maximum des décès, aussitôt que la vaccine aura répandu ses bienfaits sur cette race ignorante, hostile à tout ce qui heurte ses croyances.

On comprend d'ailleurs la difficulté d'introduire dans l'esprit d'un peuple gouverné par le fatalisme, l'idée qu'il soit au pouvoir de la science humaine de prévenir une maladie.

3° *Le printemps est la saison où se trouve la plus marquée la différence des décès de garçons aux filles, et c'est au détriment des garçons,*

Du reste, l'ordre mensuel des décès de cette population infantine est le suivant :

Mars	493		Juin	427
Février	487		Septembre	421
Janvier	462		Mai	444
Octobre	454		Juillet	444
Août	447		Novembre	443
Avril	444		Décembre	444
				<hr/>
				4684

(C.) RÉPARTITION DE LA MORTALITÉ DES ENFANTS MUSULMANS
SUIVANT LES AGES, DE 0 JOUR A 20 ANS.

Les décès d'enfants musulmans, considérés sous ce point de vue, offrent quelques particularités qui ressortent du tableau ci-après :

SAISONS ET MOIS,	DE 0 JOUR à 6 mois.	DE 6 MOIS. à 2 ans 1/2.	DE 2 ANS 1/2 à 8 ans.	DE 8 ANS à 20 ans.
Hiver. { { {	17 22 16	58 48 71	269	131
Printemps. { { {	18 25 16	92 89 73	286	126
Été. { { {	20 12 20 22 22 20	58 66 51 86 62 69	98	83
	230	823	355	273
	1681			

D'où il résulte que : les six premiers mois de la vie absorbent plus du septième des décès ; l'âge de six mois à deux ans et demi en absorbe très près de la moitié ; de deux ans et demi à huit ans, la mortalité décroît sensiblement et cette décroissance s'observe jusqu'à la vingtième année.

(D.) ÉTAT PAR SÉRIES D'ÂGES DE LA MORTALITÉ DES ENFANTS
CRÉOLES ET MUSULMANS DE 0 JOUR A 8 ANS, DE 1843 A 1847
INCLUS.

L'état de la mortalité des enfants créoles, rapproché de celui des enfants musulmans, offre, dans la période de 0 jour à 8 ans, des différences remarquables.

Mais ici encore, faisons observer que, pour être en droit de comparer les décès créoles et musulmans, il faudrait que les deux chiffres d'enfants des deux races comportassent des éléments d'âges semblables. Or, l'émigration européenne si nombreuse pendant ces dernières années a eu pour résultat, ainsi que déjà nous avons eu occasion de l'établir, de faire prédominer, dans la population créole, les enfants très jeunes. Il suit de là qu'en comparant entre elles et par séries d'âges les populations enfantines européennes et musulmanes, si on arrive à constater un bien plus grand nombre de décès, chez la première que chez la seconde, c'est que le chiffre des très jeunes créoles est de beaucoup supérieur à celui des indigènes de cet âge ; par contre, la quatrième année passée, la proportion des créoles s'abaisse, et leurs décès deviennent moins nombreux que ceux des enfants indigènes.

Notre tableau n'a donc d'autre but que de donner l'état actuel des décès créoles et musulmans, sans que de leur rapprochement il soit permis de tirer d'autre induction. Plus

tard, sans doute, la population européenne devenant fixe comme l'indigène, les enfants de chaque série d'âge acquerront de part et d'autre, une proportionnalité normale, et alors seulement il sera possible d'établir des comparaisons; aujourd'hui les différences que nous constatons dans l'état par âge des deux mortalités, n'ont d'autre but que de marquer un point de départ, à l'aide duquel, par la suite, on pourra observer et suivre la diminution de la différence énorme qui existe en ce moment dans l'âge moyen des populations enfantines des deux races.

Décès créoles, 3297.

De 0 jour à 6 mois,	4476	ou	447	sur	1000.
De 6 mois à 2 ans 1/2,	4483	—	449	—	—
De 2 ans 1/2 à 8 ans,	338	—	404	—	—
			<hr/>		
			4000		

Décès musulmans, 1408.

De 0 jour à 6 mois,	230	ou	463	sur	1000.
De 6 mois à 2 ans 1/2,	823	—	585	—	—
De 2 ans 1/2 à 8 ans,	255	—	252	—	—
			<hr/>		
			4000		

Il résulte de ce tableau que, jusqu'à ce jour :

- 1° La série de 0 jour à 6 mois, chez les enfants musulmans, a compté beaucoup moins de décès que chez les enfants créoles ;
- 2° La période de 6 mois à 2 ans et demi a fourni chez les musulmans plus de la moitié de la totalité des décès musulmans, alors que la mortalité créole n'a pas été plus forte dans cette seconde période que dans la première ;

3° Mais déjà, pour la troisième série, s'observent, chez les deux races d'enfants, des différences de mortalité qui ne peuvent être que l'expression de la différence de l'âge moyen. Ce n'est, encore une fois, que du jour où la population européenne sera fixée, c'est-à-dire du jour où elle n'augmentera ni ne diminuera par les immigrations, qu'on pourra sur ce point commencer à recueillir des documents statistiques que le temps rendra comparables.

(E.) MARCHÉ ET RÉPARTITION DE LA MORTALITÉ DES ENFANTS
MUSULMANS PAR ÂGES DANS LES DIVERSES SAISONS.

En se reportant au tableau de la page 467, on voit que :

1° De la naissance à 6 mois le *maximum* de la mortalité chez les enfants musulmans, a lieu en été comme chez les enfants créoles d'Alger.

Le printemps et l'hiver, à cet âge, offrent exactement le même chiffre de décès.

2° De 6 mois à 2 ans et demi, le *maximum* observé au printemps, est dû à l'influence de la variole qui, chez les indigènes surtout, frappe sur cet âge avec plus d'énergie que sur toute autre période de la vie. Le *minimum* a lieu en été, époque ordinaire de la disparition de la variole, sous ce climat. Il n'existe pas du reste, entre l'hiver et l'été, une différence notable.

3° De 2 ans et demi à 8, on voit la mortalité décroître en même temps que s'élève la température; aussi, est-ce l'hiver qui donne le plus de décès et l'été qui en offre le moins.

4° De 8 ans à 20, la mortalité suit la même marche que dans la période précédente.

§ II. — ENFANTS MUSULMANS DE RACE NÈGRE.

Dans les années que nous examinons, c'est-à-dire de 1843 à 1847, nous avons constaté que, parmi les décès d'enfants musulmans, 86 appartenaient à la race nègre.

(A.) RAPPORT DES DÉCÈS D'ENFANTS NÈGRES SUIVANT LES SEXES.

Sur ces 86 décès 36 portent sur des garçons et 50 sur des filles; le rapport, sur 1000, des décès de ceux-ci à celles-là est donc comme 449 est à 584. Ce rapport n'a qu'une valeur très relative, attendu que sur les marchés d'esclaves tolérés jusques dans ces dernières années, il s'achetait beaucoup plus de jeunes négresses que de nègres.

(B.) INFLUENCE DES SAISONS SUR LA MORTALITÉ DES ENFANTS NÈGRES.

Le tableau ci-après a été fait au point de vue de cet examen.

SAISONS.	GARÇONS.	FILLES.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
Hiver,	13	17	30	
Printemps,	13	21	34	
Été,	10	12	22	
Totaux.....	36	50	86	

Ici encore, comme chez les musulmans de race blanche, le *maximum* des décès s'observe au printemps, le *minimum* en été, et l'hiver, sous ce rapport, se rapproche beaucoup du printemps.

La saison de la plus grande différence de mortalité, entre les garçons et les filles, est le printemps; cette différence se trouve être au préjudice des filles.

L'ordre mensuel des décès a d'ailleurs été le suivant :

Avril	46		Juillet	5
Décembre	44		Septembre	5
Janvier	44		Mai	5
Mars	9		Juin	4
Août	6		Novembre	4
Octobre	6		Février	4
				<hr/>
				86

(C.) MARCHÉ ET RÉPARTITION PAR ÂGES ET PAR SAISONS,
DE LA MORTALITÉ DES ENFANTS NÈGRES DE 0 JOUR A 20 ANS.

SAISONS ET MOIS.	DE 0 JOUR à 6 mois.	DE 6 MOIS à 2 ans 1/2.	DE 2 ANS 1/2 à 8 ans.	DE 8 ANS à 20 ans.
Hiver, 30	» 2 » 2 » 2 » 2	1 4 4 3 3 1 4 4	» 1 1 2 » 1 1 3 1 1 1 1	3 4 4 6 3 3 4 4 5 5 » 1 4 4 4 2 5 5
Printemps, 34	» 2 » 1 » 2 » 1	6 4 4 1 1 1 2 2	» 1 1 3 » 1 1 4 1 1 » 2 » 2	» 4 4 5 » 1 4 4 4 2 5 5
Été, 22	» 2 » 2 » 2	5 1 1 1 1 1	» 2 » 2 » 2	» 2 » 2 » 2
	5	29	11	41
	86			

Il résulte de ce document, interrogé d'abord au seul point de vue des âges, que :

De 0 jour à 6 mois, la mortalité est presque nulle ; de 6 mois à 2 ans et demi, elle est du tiers environ du total des décès ; de 2 ans et demi à 8 ans, elle retombe à une proportion très minime qui égale presque le huitième des décès. Enfin, de 8 à 20 ans, elle s'élève à un chiffre très considérable, puisque seule, elle enlève à cette période de la vie presque la moitié de tous les décès.

Cet excès de mortalité, de 8 à 20 ans, est spécial à la race nègre ; et la raison en est simple, puisque c'est dans cette limite d'âge ou au-dessus que se faisaient, ici, les achats d'esclaves. Les musulmans de race blanche ne donnent pas, à beaucoup près, de 8 à 20 ans, un résultat aussi désavantageux.

Considéré au point de vue de l'influence des saisons, le même tableau enseigne que :

De 0 jour à 6 mois, l'été ne donne point de décès. L'influence du printemps et de l'hiver est à peu près la même ;

De 6 mois à 8 ans, le printemps absorbe à lui seul la moitié des décès ; l'été n'en présente que fort peu ;

De 8 ans à 20, les saisons ont une influence différente de celle qui a été remarquée dans les autres âges. C'est à l'hiver et à l'été que correspond le *maximum* des décès qui ont lieu en proportion à peu près égale, dans les deux saisons.

Au printemps la mortalité est inférieure d'un tiers à celle des deux autres saisons.

§ III. — ENFANTS ISRAÉLITES.

(A.) RAPPORT DES DÉCÈS D'ENFANTS ISRAÉLITES A LEUR POPULATION.

Les observations faites sur la mortalité des enfants israélites, ne présentent de résultats exacts que de 1843 à 1847 inclus.

La période de l'enfance, adoptée par le recensement, s'arrête à la vingtième année pour cette population. Nous n'avons donc point encore ici de terme précis qui puisse nous servir à comparer entr'elles les deux mortalités indigène et créole, ces deux séries de décès concernant des individus d'âges différents.

Le dénombrement de la population infantine israélite additionnée d'année en année, de 1843 à 1847 inclus, donne le chiffre 47324 ; c'est donc une moyenne de 3464 individus ayant fourni 456 décès en 5 ans ou 91 par an. Le rapport est de 26,2 sur 1000.

Un résultat aussi heureux, comparé à ceux que nous avons notés jusqu'ici, a lieu de surprendre ; il n'est même en rapport avec aucune des statistiques d'Europe.

(B.) RAPPORT DES DÉCÈS D'ENFANTS ISRAËLITES SUIVANT LES SEXES.

Si l'on prend comme l'expression de la vérité le rapport existant entre les deux sexes des naissances israélites, pour la période de 1843 à 1847, on voit 4054 naissances donner 564 garçons et 490 filles ; c'est un rapport sur 1000 naissances de 534 garçons et 466 filles. Or, le chiffre des décès par sexes, pendant la même période, a été de 254 garçons et 205 filles, ou comme 550 est à 450.

D'où il suit que :

Pour les enfants israélites aussi, la mortalité est plus forte chez les garçons que chez les filles. Et en outre, ainsi que nous l'avons vu précédemment, la mortalité absolue des enfants du sexe masculin est plus élevée encore chez les israélites que chez les musulmans.

De 1843 à 1847 inclus, les 456 décès israélites des deux sexes sont ainsi répartis dans les trois saisons :

SAISONS.	GARÇONS.	FILLES.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
Hiver.....	94	71	165	
Printemps...	76	76	152	
Été.....	81	58	139	
	251	205	456	

La répartition de la mortalité suivant les saisons, dans la population enfantine juive, présente des anomalies qui doivent être prises en sérieuse considération. Ainsi, leur *maximum* de mortalité se montre en hiver; l'été paraît être, pour les enfants de cette race, la saison la plus favorable. Le printemps qui, chez les créoles, présentait le *minimum* des décès, donne ici une mortalité plus forte que l'été.

Ce fait, analogue à ce qu'on observe pour les enfants musulmans, ne tient pas à la seule influence du climat: il s'explique par l'observation de la marche de la variole qui, ainsi qu'il a été dit déjà, sévit ordinairement en hiver et au printemps pour cesser en été. Or, il ne faut pas oublier qu'en 1846 particulièrement, année d'épidémie très grave, la mortalité par variole est entrée pour moitié dans la totalité des décès juifs. Rien d'étonnant dès lors que cette population, qui n'accepte encore qu'avec une extrême défiance les bienfaits de la vaccine, ne présente, pendant les saisons qui correspondent à l'épidémie, une mortalité énorme et dont l'excès produit par cette cause change, sans aucun doute, la marche ordinaire de la mortalité à travers les saisons.

En hiver et en été, la statistique démontre une mortalité beaucoup plus forte chez les garçons que chez les filles; au printemps, elle est égale dans les deux sexes.

L'ordre mensuel des décès d'enfants israélites a été pendant cette même période comme il suit :

Janvier	57	Septembre	37
Février	47	Novembre	34
Août	46	Juillet	32
Avril	43	Mai	30
Mars	44	Décembre	27
Juin	38	Octobre	24

456.

(C.) ÉTAT PAR ÂGES ET PAR SAISONS DE LA MORTALITÉ
ENFANTINE ISRAËLITE.

La mortalité israélite considérée sous le rapport de sa distribution numérique par âges, donne le tableau suivant :

SAISONS ET MOIS,	DE 0 JOUR à 6 mois.	DE 6 MOIS à 2 ans 1/2.	DE 2 ANS 1/2 à 8 ans.	DE 8 ANS à 20 ans.
Hiver. 165	18 7 18 8	5 10 19 24	58	3 3 16 12
Print. 152	6 4 6 5	20 25 18 19	82	5 12 3 5
Été. 139	8 10 4 6	16 20 20 13	69	3 5 5 6 3
				8 7 4 3 10 2 3 9 3 11 7 2
	100	209	78	69
	456			

Il résulte de ce tableau que sur 456 décès, aux 6 premiers mois de la vie il en revient un peu moins du quart, à l'âge de 6 mois à 2 ans et demi, près de la moitié.

De 2 ans et demi à 8 ans, la mortalité baisse sensiblement, et cette décroissance s'observe jusqu'à la vingtième année, puisque, pendant la période duodécennale de 8 à 20 ans, il meurt moins d'enfants que pendant celle de 2 ans et demi à 8 ans, c'est-à-dire en un temps plus de moitié moindre.

Comparée à la marche de la mortalité des enfants musulmans, celle des enfants juifs en diffère notablement, au moins dans certaines séries d'âges, ainsi qu'il ressort du tableau suivant :

(D.) ÉTAT DES DÉCÈS D'ENFANTS ISRAÉLITES ET MUSULMANS
DE 0 JOUR A 8 ANS.

Décès d'enfants israélites, 387.

De 0 jour à 6 mois,	400	ou	258	sur	4000
De 6 mois à 2 ans 1/2,	209	ou	540	sur	4000
De 2 ans 1/2 à 8 ans,	78	ou	202	sur	4000
	<u>387</u>		<u>4000</u>		

Décès d'enfants musulmans, 4408.

De 0 jour à 6 mois,	230	ou	463	sur	4000
De 6 mois à 2 ans 1/2,	823	ou	585	sur	4000
De 2 ans 1/2 à 8 ans,	355	ou	252	sur	4000
	<u>4408</u>		<u>4000</u>		

D'où il suit que :

De la naissance à 6 mois, la mortalité est plus forte chez les israélites que chez les musulmans.

La période de la vie qui, dans les deux populations, compte le *maximum* des décès, s'étend de 6 mois à 2 ans et demi.

La période minima varie pour les deux races : pour les israélites c'est celle de 2 ans et demi à 8, pour la race musulmane c'est celle de 0 jour à 6 mois.

En se rapportant au tableau de la mortalité par saisons, on remarque que, de la naissance à 6 mois, le *maximum* de la mortalité des enfants israélites se montre en hiver à Alger comme en France.

Le *minimum* à cet âge s'observe au printemps ; l'été ne paraît avoir qu'une influence assez faible, quoique la mortalité de cette dernière saison excède un peu celle de la précédente.

Mais, de 6 mois à 2 ans et demi, la mortalité se répartit d'une manière différente ; ainsi :

Le *maximum* s'observe au printemps, et ici encore se remarque l'influence de la variole.

Le *minimum* a lieu en hiver ; et l'été, saison pendant laquelle cesse la variole, fournit un nombre de décès qui, sans cette maladie, serait probablement bien supérieur à celui du printemps, comme du reste nous l'avons vu chez les enfants européens.

De 2 ans et demi à 8 ans, la mortalité diminue en raison directe de l'élévation de la température. Or, c'est le contraire qui s'observe chez les enfants européens de cet âge. De 8 à 20 ans, la mortalité se répartit à peu près également dans chaque saison.

(E.) MORTALITÉ COMPARÉE PAR SAISONS DES ENFANTS DES DIVERSES RACES EUROPÉENNES ET INDIGÈNES A ALGER.

Il nous a semblé utile de réunir en un seul tableau les documents présentés jusqu'ici, concernant l'influence des saisons

sur la mortalité infantine des diverses races; en voici le résumé synoptique :

SAISONS.	DÉCÈS D'ENFANTS			
	EUROPÉENS		INDIGÈNES	
	Immigrés.	Créoles.	Musulmans,	Israélites.
Hiver.	Maxim. 895	1129	573	Maxim. 165
Print.	Minim. 557	Minim. 994	Maxim. 575	152
Été.	763	Maxim. 1384	Minim. 533	Minim. 139

D'où il suit que :

1^o Chez les enfants européens, c'est au printemps qu'a lieu le minimum des décès, alors que chez les indigènes, c'est en été ;

2^o Chez les enfants immigrés et chez les israélites, le maximum tombe en hiver ; chez les musulmans c'est au printemps, et chez les créoles en été.

CHAPITRE II.

DE LA MORTALITÉ ADULTE EN ALGÉRIE.

ARTICLE PREMIER. — MORTALITÉ DES ADULTES EUROPÉENS ; MORTALITÉ MILITAIRE.

Il serait intéressant, au point de vue de l'avenir de la colonisation, de savoir jusqu'à quel point l'Européen est apte, non plus comme *race*, mais comme *individu*, à vivre sous le climat de l'Algérie ; il le serait surtout de connaître à laquelle

des diverses nationalités immigrantes, appartient le privilège du plus haut degré de cette aptitude. Or, pour entrevoir au moins la solution future de la première de ces deux questions, il faudrait établir, depuis l'occupation, le rapport successif de la mortalité des Européens adultes à leur population spéciale; et, pour éclairer la seconde qui implique naturellement la connaissance des nationalités dont il convient le plus de favoriser et d'appeler l'immigration, il faudrait, pour chacune des nations qui entrent dans la composition de la population européenne d'Alger, pouvoir obtenir le rapport particulier de ses décès au nombre des individus qu'elle fournit à la ville.

Voyons, à cet égard, ce que la statistique peut apprendre.

(A) RAPPORT DE LA MORTALITÉ EUROPÉENNE ADULTE A SA
POPULATION ET A CHACUNE DE SES DIVERSES NATIONALITÉS.

En se reportant à la colonne de mortalité du tableau n° 4, page 24, on trouve que, de 1834 à 1847 inclus, il est mort à Alger, 4425 Européens civils de tout âge. Mais, dans ce chiffre sont compris: 1° *les vieillards*, en petit nombre, il est vrai, et dont il nous est impossible de faire le départ, 2° *les enfants*, de la mortalité desquels nous avons déjà traité; ceux-ci y figurent pour le chiffre 6950, qui se décompose ainsi:

Créoles nés à Alger,	3507
Morts-nés,	884
Créoles nés hors d'Alger, mais morts à Alger, de 1834 à 1847 inclus,	344
Enfants immigrés morts à Alger,	2215
	<hr/>
	6950

Or, en défalquant ce total de celui de la mortalité générale, 4425, on a pour différence 7475 décès, lesquels, y

compris quelques vieillards, représentent la mortalité européenne adulte d'Alger ; c'est sur ce chiffre qu'il faut agir.

Si ce résultat exprimait exactement la mortalité qui a frappé les européens adultes de la seule ville d'Alger, connaissant leur effectif, le rapport cherché serait très-simple à obtenir, car la population adulte additionnée d'année en année, de 1834 à 1847 inclus, s'élève à 202834 individus (Tableau n° 4, page 24) ; ceux-ci ont fourni, pendant le même laps de temps, 7475 décès ; par conséquent, en prenant la moyenne annuelle de ces deux chiffres, on trouve que 44934 habitants ont donné 422 décès ; le rapport serait 34,5 sur 4000.

Nous l'avons dit déjà, dans notre chapitre IV, à propos de la *mortalité européenne en général*, la ville d'Alger compte dans son nécrologe, des individus de la population flottante qui y est très-considérable ; en outre, la plus grande partie de cette mortalité lui étant fournie par l'hôpital civil qui s'alimente dans la proportion des quatre cinquièmes de malades venus du dehors, c'est-à-dire des campagnes et de la plaine, il s'ensuit que les 7475 décès d'Alger, portent à la fois sur la population fixe et flottante de la ville, et sur une partie très-notable, mais impossible à compter, de la population fixe et flottante des centres agricoles voisins. Or, les termes n'étant pas comparables, aucune déduction logique ne peut découler de leur rapprochement ; par conséquent, et puisqu'il n'est pas possible de les obtenir plus précis, il faut renoncer à connaître le rapport exact de la mortalité européenne adulte à sa population.

En ce qui regarde la seconde question, c'est-à-dire les décès adultes par nationalités, il existe, pour la résoudre, des embarras plus grands encore. Pour obtenir de tels rapports, il faudrait d'abord avoir un état par nationalités de la population européenne adulte ; or, ce document n'existe pas ; et

quand on songe avec quelle rapidité se sont effectués les mouvements d'arrivée et de départ dont beaucoup ont nécessairement échappé à la connaissance de l'autorité, on comprend de reste qu'un tel état ne puisse avoir été dressé.

Si cependant, désireux d'atteindre une donnée au moins approximative, on voulait se baser sur l'examen comparatif des diverses nationalités des individus morts en ville, on tomberait dans une grave erreur. En effet, encore une fois, la majorité des décès de la ville d'Alger, lui est fournie par l'hôpital civil, qui lui-même recrute plus des deux tiers de ses décès dans une population étrangère à la sienne. Or, dans les centres agricoles, l'élément français prédomine de beaucoup sur les autres, si donc on se servait du chiffre brut des décès adultes européens relevés sur les registres de l'état-civil et de l'hôpital, sans tenir compte des particularités que nous signalons, il en résulterait inévitablement que notre nation viendrait, dans une proportion très-considérable et manifestement erronée, grossir le nécrologe de la ville. Il faut donc encore abandonner l'examen de la mortalité adulte européenne par nationalités.

En présence de ces difficultés insolubles, devions-nous renoncer à toute recherche; à défaut de renseignements directs, n'existerait-il pas quelque procédé artificiel à l'aide duquel nous pourrions, sur ce sujet, arriver à quelques résultats.

Nous avons pensé que l'armée qui, ainsi qu'on le sait, est composée de jeunes hommes de vingt à trente ans, dont on connaît *l'effectif, le chiffre de décès et le lieu de provenance*, pourrait former un élément utile à consulter. Cette population possède son analogue en Europe, et si elle ne nous apprend rien de précis concernant l'influence que peut avoir en Algérie, le lieu de la provenance sur la mor-

talité européenne adulte, les données analogiques qu'elle offre, peuvent, du moins, fournir un aperçu utile ; dans tous les cas, elle nous instruit sur la mortalité française, c'est-à-dire sur celle de l'élément de population qui, en définitive, doit nous intéresser davantage.

Essayons donc, si en adoptant cette base d'appréciation, nous serons en mesure de répondre aux questions suivantes :

1° *La mortalité française adulte a-t-elle augmenté ou décréu depuis la conquête?*

2° *Le chiffre actuel de la mortalité, diffère-t-il beaucoup de celui de France?*

3° *Quelle est, toutes proportions gardées, celle des trois zones de France, qui, en Algérie, fournit, parmi les adultes, le plus de malades et de décès?*

Mais avant, soyons fixés sur l'état de la mortalité militaire.

(B) ÉTAT DE LA MORTALITÉ MILITAIRE EN ALGÉRIE,
DEPUIS 1830 JUSQU'EN 1848 INCLUS.

Lorsqu'on réfléchit aux nombreux travaux déjà publiés sur la mortalité de l'armée d'Afrique depuis la conquête, il semble que rien n'est plus simple que de s'en procurer l'état exact ; rien pourtant n'est plus difficile.

Vient-on, en effet, à consulter les documents dits officiels qui, sous divers titres et à diverses époques, ont été présentés comme émanés du ministère de la guerre, on y constate, entre des résultats qui devraient s'accorder, des différences assez fortes pour que ces documents ne puissent pas être acceptés sans vérification.

Le tableau ci-après en donnera une idée.

*RAPPORT de la mortalité de l'armée d'Afrique
à son effectif sur 4000.*

ANNÉES.	CHIFFRES extraits du <i>Moniteur</i> de l'Armée, 11 janvier 1848.	DOCUMENTS OFFICIELS présentés par M. le docteur Boudin (1) dans divers mémoires consignés aux <i>Annales d'hygiène publique</i> .	
1831 à 1836	»	84	»
— à 1837	101,0	101	»
— à 1838	45,1	49	»
— à 1839	64,3	80	»
— à 1840	140,6	140	151
— à 1841	108,0	101	108
— à 1842	79,0	69	79
— à 1843	74,0	60	74
— à 1844	54,0	»	»
— à 1845	50,0	»	»
— à 1846	62,5	»	»

(1) Il va sans dire qu'en opposant ici les uns aux autres des documents invoqués par M. le docteur Boudin, notre pensée n'est en aucune façon de prétendre mettre en doute la valeur scientifique de cet honorable confrère. Nul au contraire plus que nous n'apprécie et n'a médité les beaux et nombreux travaux qu'il a publiés ; et si, sur un point, nous avons le malheur de voir nos opinions différer des siennes, il y aurait de notre part plus que de l'ingratitude à ne pas applaudir avec tous ceux qui aiment la science, aux grandes et fécondes idées émises par l'auteur de l'*Essai de géographie médicale* et du *Traité des fièvres intermittentes*.

Après toutes ces contradictions que fait suffisamment ressortir la comparaison des chiffres qui précèdent, de nouvelles investigations nous ont paru nécessaires pour reconstituer un autre état de mortalité militaire.

Dans celui que nous présentons, et que nous avons établi d'après les documents les plus authentiques, nous indiquons les sources où nous avons puisé, laissant ainsi toute faculté de contrôle, et par suite, de rectification, si, malgré l'attention que nous avons apportée à ce travail, quelque erreur s'y était glissée. (Voir le *Tableau N° 40* ci-contre.)

L'examen, mais mieux encore l'étude analytique de ce document, va nous mettre en mesure de répondre aux deux premières questions que nous nous sommes posées.

TABLEAU INDIQUANT L'EFFECTIF DE L'ARMÉE D'AFRIQUE

et les décès aux hôpitaux et ambulances militaires depuis 1831 jusques et y compris 1848.

TABLEAU N° 10, page 188.

ANNÉES.	EFFECTIF général moyen de l'armée par année.	DÉCÈS dans l'armée et dans les hôpitaux militaires au 31 décemb. de chaque année. (5)	RAPPORT des décès à 1000 hommes de l'effectif.	OBSERVATIONS.
1831 (1)	(6) 17939	1005 (4)	56	<p>(1) De 1831 à 1839 inclus, cet effectif est extrait des tableaux officiels de la situation des établissements français en Algérie; nous l'avons obtenu en divisant par 4, les effectifs partiels des 4 trimestres de chaque année. Il comprend tous les individus, officiers, soldats des troupes françaises et irrégulières et même les employés des administrations civiles, qui en Algérie ont droit d'entrer aux hôpitaux militaires.</p> <p>(2) De 1840 à 1848, l'effectif moyen est extrait d'un tableau dressé à l'État-Major Général de l'armée à Alger. Ce tableau dont un double est envoyé au ministère, résume l'effectif par mois. A partir de 1840, notre moyenne résulte de la division par 12 du total des effectifs mensuels; nous devons ce document à l'obligeance de M. le général de Crény: les éléments qui le composent sont les mêmes que ci-dessus, seulement le personnel des administrations civiles cesse d'y être compris, quoique celles-ci continuent à envoyer aux hôpitaux militaires beaucoup de leurs malades.</p> <p>(3) Dans ce nombre sont compris 808 décès dont 708 sont causés par le choléra et 100 par la prise de Constantine.</p> <p>(4) De 1830 à 1839 inclus, on évalue en moyenne à 140 par an le nombre des décès causés en Afrique par le feu de l'ennemi. En 1840 ce chiffre est de 227; en 1841, de 349; en 1842 de 225; en 1843, de 84; en 1844, de 167; en 1845, de 9 (Smala); en 1846, de 27 (Isly); en 1847, de 109 (Boudin).</p> <p>(5) De 1831 à 1845 inclus, les chiffres de cette colonne sont extraits des tableaux de la situation, etc. A dater de cette époque, cette publication officielle nous ayant manqué, nous avons eu recours pour le chiffre de mortalité des trois dernières années à l'Intendance générale de l'armée d'Afrique.</p> <p>Constamment, cette colonne comprend à la fois, les décès des officiers, soldats, européens et indigènes, employés civils, et ceux des civils (colons et indigènes), qui, dans les localités encore dépourvues d'hôpitaux civils, sont entrés aux hôpitaux militaires et y ont succombé dans une certaine proportion.</p> <p>(6) Dans un tableau statistique institué à l'effet d'obtenir le rapport des décès de l'armée d'Afrique à son effectif, et qui est consigné à la page 378 d'un mémoire inséré dans le tome 37 des <i>Annales d'hygiène</i>, M. le docteur Boudin d'accord avec nous, quant aux décès, porte pour les effectifs des chiffres dont les nôtres s'éloignent parfois sensiblement. Cet auteur, cependant, a établi ces données d'après divers documents officiels, publiés par le Ministère de la Guerre. En cherchant, afin de reconnaître de quel côté était l'erreur, comment notre savant confrère avait opéré pour obtenir ses effectifs, nous avons constaté ce qui suit :</p> <p>A. De 1831 à 1836, il ne compte que la troupe à l'exclusion des officiers dont pourtant la mortalité est comprise dans le chiffre des décès du même tableau.</p> <p>B. En 1837, il porte son effectif à 40,447; or, en ne comprenant toujours que la troupe seule, les documents officiels (<i>Tableau de la situation</i>, tome de 1838) nous apprennent que ce chiffre devrait être de 39,969.</p> <p>C. A partir de 1838, jusqu'à la fin de ce même tableau, nous y trouvons des chiffres que nous avons vainement cherché à retrouver dans les documents officiels connus sous le nom de <i>Tableaux de la situation</i>, etc. Dans l'embarras où nous nous sommes alors trouvés, nous avons eu recours aux tableaux d'effectifs dressés par l'État-Major de l'armée d'Afrique, pièces dont l'exactitude ne peut, ce nous semble, être révoquée en doute.</p> <p>Il résulte de ces observations que, depuis 1831 jusqu'en 1838, année où nous cessons de pouvoir suivre l'auteur sur les documents officiels, les effectifs du tableau que nous examinons, sont constamment trop faibles, ce qui exagère d'autant le rapport de la mortalité qui alors, au lieu d'être, pour la série de 1831 à 1838 de 84 en moyenne sur 1000, n'est plus que d'environ 76.</p> <p>Quant aux chiffres d'effectifs qui viennent après 1838, ils sont généralement inférieurs aux nôtres; nous ignorons s'ils sont les plus ou les seuls exacts; tout ce que nous pouvons dire, c'est que l'auteur semble n'avoir pas été parfaitement fixé à leur égard, puisque les chiffres de décès, aussi bien dans son document que dans le nôtre, restent ceux qu'annoncent les tableaux officiels. Nous voyons que dans ses divers mémoires, il donne sur la mortalité militaire, des rapports qui ne s'accordent pas entr'eux (voir au Tableau de la page 488, les rapports comparés des années 1840, 1841, 1842, 1843).</p> <p>(7) Une remarque bonne à faire ici, c'est que malgré les différences de quelques unités qui existent entre nos rapports de chaque année et ceux du document officiel inséré au <i>Moniteur de l'Armée</i>, (11 janvier 1848), il se trouve en définitive, qu'au bout des 10 ans compris entre 1837 et 1846, le rapport moyen de notre tableau est le même que celui du <i>Moniteur</i>; ce rapport est toujours en moyenne, de 78 sur 1000, pendant ces 10 années.</p>
1832	22431	1998	88	
1833	27762	2512	90	
1834	31863	1991	62	
1835	30885	2335	76	
1836	31450	2139	68	
1837	42067	4502 (3)	106 (7)	
1838	48790	2413	49	
1839	47810	3600	75	
1840 (2)	67223	9567	142	
1841	74140	7802	105	
1842	80594	5588	69	
1843	79027	4809	61	
1844	84676	4664	55	
1845	88683	4664	52	
1846	104468	7320	70	
1847	98504	4491	44	
1848	83593	3018	36	
RAPPORT MOYEN...			72	

4^{re} QUESTION. — LA MORTALITÉ FRANÇAISE ADULTE DE L'ALGÉRIE
A-T-ELLE AUGMENTÉ OU DÉCRU DEPUIS L'OCCUPATION ?

En jetant un coup-d'œil sur la colonne des rapports de ce tableau, il est impossible de ne pas admettre la décroissance de la mortalité de l'armée en Algérie.

En effet, qu'on partage en deux séries égales les dix-huit années de l'occupation, on voit la moyenne générale des décès qui est de 72 sur 4000, se montrer :

Dans la 1^{re} série, de 74, 4 sur 4000.
— 2^e — 70, 4 —

Ou bien, que l'on compare les trois premières années de l'occupation avec les trois dernières, on a :

De 1834 à 1833 inclus, moyenne 78 décès sur 4000
1846 à 1848 — — 50 —

Toutefois, cette décroissance est loin de suivre une marche régulière, car en divisant ces dix-huit années en trois séries égales, on trouve que la seconde est plus chargée que les deux autres ; ainsi :

1^{re} série, moyenne 73, 3 décès sur 4000
2^e — — 94 —
3^e — — 53 —

Mais si on examine dans leur succession chacune de ces années, on constate l'existence d'oscillations considérables ; ainsi :

En 1836, 68 décès sur 4000
1837, 406 —
1838, 49 —
1839, 75 —
1840, 442 —
1841, 405 —
1842, 69 —

En 1845,	52 décès sur 4000	
1846,	70	—
1847,	44	—

D'où l'on est conduit à reconnaître que les rapports seuls ne disent pas tout, et que des circonstances insolites et tout-à-fait anormales ont dû agir sur cette mortalité tour à tour accrue ou amoindrie, indépendamment de la part qu'a pu y prendre le climat.

C'est qu'en réalité rien n'est moins simple que leur signification, aussi sommes-nous convaincus que pour en déduire des conséquences de quelque valeur, il est indispensable d'en faire une juste appréciation.

Or, pour ne citer que les principales de ces circonstances accidentelles, on comprend sans peine qu'une armée récemment transplantée de France dans un pays chaud et sans ressources, qui subit toutes sortes de fatigues et de privations, qui s'expose, après des jours brûlants, au froid humide des nuits, qui au lieu de faire le service paisible des garnisons où l'hygiène l'entoure de mille soins, se livre en plein soleil à des travaux de routes et de terrassements; on comprend, disons-nous, que cette armée offre, dans sa mortalité, de grandes irrégularités qui en font osciller la marche.

D'ailleurs des chiffres de décès grossis d'éléments étrangers aux effectifs avec lesquels on les met en rapport, ne peuvent être sérieusement acceptés; des décès par épidémies dues à des causes passagères et transitoires (impaludations et défrichements), ne peuvent entrer pour rien dans la part des sinistres imputables à un climat dont on veut établir l'influence; enfin la possibilité de soustraire au nécrologe d'Afrique, par des évacuations sur France, beaucoup de malades dont la guérison future n'est parfois que très-problématique, doit aussi altérer la vérité des faits numériques bruts.

Or, voici autant de circonstances à considérer, et dont encore une fois, dans les tables nécrologiques que nous avons sous les yeux, il faut déterminer le rôle :

1^o *Arrivée récente.* — On sait que partout, le seul fait du changement de lieu entraîne un surcroît notable de mortalité.

Il résulte du calcul de M. le général Préal, que l'effectif de l'armée en France éprouve, de la première à la septième année, une mortalité normale qui décroît dans l'ordre numérique ci-après :

1 ^{re} Année	7, 5	sur	400	hommes.
2 ^e	—	6, 5	—	—
3 ^e	—	5, 2	—	—
4 ^e	—	4, 5	—	—
5 ^e	—	3	—	—
6 ^e	—	2	—	—
7 ^e	—	2	—	—

En France, d'après ce document, l'arrivée récente au corps se traduit par une mortalité qui, de la fin de la première année au total des trois suivantes réunies, donne une différence qui s'exprime par :

7, 5 pendant la 1^{re} année;

46, 2 pendant les trois années qui suivent la première.

En Algérie, sur 4220 décès de l'hôpital du Dey, pris au hasard, il en a été constaté :

647 après un séjour moyen de 0 an 5 mois et 10 jours.

326 — — — 4 » 7 — 40 »

247 — — — 3 » 7 — 20 »

Ce qui revient à dire que, alors qu'en France, la mortalité d'un effectif pendant 4 ans offre, la première année, presque moitié moins de décès que la somme des trois suivantes,

en Algérie, au contraire, on voit, dans une mortalité générale donnée, les cinq premiers mois plus 40 jours, produire à eux seuls un chiffre de décès sensiblement plus élevé que ne l'est celui des trois ou quatre années réunies qui suivent. D'où il résulte, selon nous et quelque dissemblance qu'il existe entre les termes mis ici en rapport, que :

Dans l'armée, l'arrivée récente ou le déplacement avec ses conséquences s'exprime par une mortalité incomparablement plus forte en Algérie qu'en France.

Or, il est clair que cette cause contribue, pour une part notable, aux larges oscillations que présente dans sa marche la mortalité de l'armée d'Afrique. Quelles sont en effet les époques qui s'y font remarquer par un plus fort accroissement de l'effectif? Ce sont les années 1840 et 1844 pendant lesquelles 33000 hommes sont venus en Algérie, c'est l'année 1846, pendant laquelle il en est arrivé 42000. Eh bien, précisément à ces époques nous voyons la mortalité s'accroître et dépasser le rapport moyen des dix-huit années; ainsi en 1840, cette mortalité arrive à 442 sur 4000, après avoir été de 78; en 1844, elle monte à 405, et en 1846, elle se relève à 70, après avoir été l'année précédente de 52 sur 4000.

En France, où l'armée n'est ordinairement pas soumise à ces brusques et considérables accroissements, on ne voit pas l'arrivée récente imprimer, d'une année à l'autre, à la mortalité, des mouvements ascensionnels si étendus. C'est donc ici, au point de vue des décès militaires d'Afrique, un élément dont il est très-essentiel de tenir compte.

2° *Endémo-épidémies.* — (Impaludation, terrassements, défrichements). Parmi les influences qui, à diverses époques, depuis 1830, ont accidentellement exagéré la mortalité militaire en Algérie, les épidémies réclament une large part.

Le choléra en 1835 et 1837, la variole en 1843 et 1846, sont autant de causes exceptionnelles de décès qu'il faudrait défalquer pour comparer entre elles les années de mortalité. Mais de toutes les circonstances à l'action épidémique desquelles il est permis de rapporter les effets les plus considérables, aucune assurément n'est plus importante que l'impaludation. Nous savons, d'après la simple observation des faits, qu'en Algérie, la mortalité, même dans l'armée, a suivi une marche généralement en rapport avec l'état d'impaludation du sol; et si la province d'Alger est aujourd'hui, de toutes, la plus salubre, il s'en faut de beaucoup qu'il en ait été toujours ainsi. L'immunité relative qu'elle possède actuellement, elle l'a conquise au prix d'un surcroît momentané de décès, qui précisément a coïncidé avec l'époque où les premiers travaux de colonisation (défrichements, dessèchements, cultures) devaient exalter, pour un instant, l'action léthifère des miasmes cachés dans le sol. C'est, du reste, ce que tend à démontrer le document ci-dessous.

ANNÉES.		MORTALITÉ MILITAIRE DANS			
		les trois provinces réunies, RAPPORTS A 1000 D'EFFECTIF.	la seule province d'Alger, RAPPORTS A 1000 D'EFFECTIF.		
1 ^{re} Serie.	1840	142	Rapport moyen, 91, 7	170	Rapport moyen, 96
	1841	105		102	
	1842	69		68	
	1843	51		44	
	1844	55		31	
	1845	52		32	
	1846	70		41	
	1847	44		21	
2 ^e Serie.		id. id. 55		id. id. 31	

On voit que la mortalité se montre d'abord beaucoup plus forte dans la province d'Alger que dans les trois réunies, mais

le principal fait qui ressort de ces chiffres, c'est une décroissance beaucoup moins rapide sur l'ensemble de l'Algérie que sur la seule province d'Alger.

La différence est telle, qu'en partageant en deux séries égales, les 8 années que nous examinons, nous trouvons que, dans la mortalité de la province d'Alger, il y a, de la 4^{re} à la 2^e série, diminution des 2/3, alors que, pour l'ensemble de l'Algérie, cette diminution n'est pas même de moitié.

Toutefois, cela suffit-il pour démontrer l'assainissement du pays, et, comme conséquence, une diminution plus rapide d'intensité des influences épidémiques dans la province d'Alger que dans le reste de l'Algérie; en d'autres termes, cela prouve-t-il que la mortalité moindre de la province d'Alger, ne tient qu'à ce que les épidémies dues à l'impaludation y ont fait de moindres ravages? En aucune façon. Pour qu'on fût admis à conclure ainsi, et pour être certain que l'amélioration sanitaire tient au moins en grande partie à cette circonstance, il faudrait que, parallèlement à cette rapide décroissance des décès dans la province d'Alger, on vit aussi décroître l'épidémicité ou la fréquence des maladies que détermine l'impaludation; et, pour avoir cette épreuve, il faudrait que, dans la succession annuelle des tables de mortalité par genres de maladies, on pût reconnaître la diminution, dans une progression non moins rapide, des décès par fièvres intermittentes. Ces affections, en effet, par leur excès proportionnel sur les autres maladies réunies, ou plutôt par leur degré de gravité, doivent, ce nous semble, exprimer assez exactement la nature plus ou moins palustre du sol producteur de l'épidémie.

Il ne nous est malheureusement pas donné de pouvoir consulter à cet égard des documents qui comprennent la province entière d'Alger, mais en agissant sur une assez forte partie de sa mortalité on obtient une donnée qui, si elle

ne constitue pas une preuve irréfutable, suffit du moins pour établir de grandes probabilités en faveur de la part qui revient aux travaux d'assainissement dans la décroissance précitée.

A cet effet, dans le relevé ci-après, nous avons résumé numériquement et par année, la mortalité de l'hôpital du Dey de 1839 à 1848 inclus, avec indication des décès dus spécialement aux épidémies de fièvres intermittentes que chacun sait être causées par l'impaludation, ou, ce qui revient au même, par les défrichements et par les remuements de terre.

ANNÉES	DÉCÈS causés par		RAPPORTS DIFFÉRENTIELS des décès par fièvres paludéennes aux décès causés par divers genres de maladies.
	divers genres de maladies. (1)	les fièvres paludéennes. (2)	
1839	439	45	102
1840	1472	387	263
1841	1311	191	146
1842	773	77	99
1843	429	26	60
1844	311	8	26
1845	417	28	67
1846	789	35	44
1847	303	21	69
1848	424	16	38
Total.	6671	834	
			Rapport moyen, 164
			id. id. 48
			Moyenne générale, 425 sur 1000.

(1) Cette colonne exprime les décès totaux, y compris les fièvres paludéennes.
(2) Ces chiffres sont soustraits de la colonne précédente, c'est-à-dire de la totalité des décès par divers genres de maladies.

D'après la moyenne générale, consignée dans ce tableau, et en appliquant à toute la province un résultat puisé à

l'hôpital du Dey, il y aurait eu, depuis 40 ans, sur 4000 individus morts de maladies diverses, 425 décès par fièvres intermittentes, c'est-à-dire par une cause dont le travail de l'homme peut détruire, ou au moins atténuer beaucoup l'activité nocive.

Cette moyenne a d'ailleurs varié entre 263 et 26, chiffres qui représentent le *maximum* et le *minimum* depuis 40 ans de la mortalité par fièvres d'impaludation.

Mais, en jetant un coup d'œil sur chacune des moyennes de ces deux séries, on voit que, en 40 ans, les décès par fièvres paludéennes, ont éprouvé, par rapport à l'ensemble des autres maladies, une diminution non moins rapide que ceux de la province d'Alger par rapport à sa mortalité générale, puisqu'ici encore, d'une série à l'autre, cette diminution est des deux tiers, ainsi :

Mortalité de la province d'Alger.

1^{re} série de 1840 à 1843, rapport moyen 96.

2^e série de 1844 à 1847, — — 34.

Mortalité par fièvres endémo-épidémiques au Dey.

1^{re} série de 1839 à 1843, rapport moyen 464.

2^e série de 1843 à 1848, — — 49.

Par conséquent, si d'un côté les décès de la province d'Alger ont rapidement décréu, si d'un autre côté, ceux spécialement déterminés par les épidémies annuelles de fièvres ont rapidement baissé aussi dans l'hôpital du Dey qui recevait des malades de tous les points de l'Algérie, tout porte à faire penser qu'il y a entre ces deux résultats coïncidents, relation de cause à effet, et qu'une circonstance unique, savoir l'éloignement des influences palustres causes de maladie, y a présidé au moins pour une très grande part.

Si enfin, comme nous croyons qu'il y a forte raison de l'admettre, la grande mortalité de l'Algérie et surtout les oscillations

qu'elle offre dans le temps, tiennent aussi à des causes épidémiques destructibles et par conséquent passagères,

Il faut, avant de se prononcer, d'après les tables mortuaires, sur la mesure d'aptitude de l'européen à vivre sous le climat d'Afrique, connaître la juste part qui revient à ces influences anormales; jusque là on n'aura, pour ou contre cette thèse, que des présomptions et point de preuves autres que celles tirées de la simple induction.

3° *Décès non militaires comptés à tort dans la mortalité de l'armée.*

Nous avons dit (notes du *Tableau de l'effectif et des décès de l'armée*) que, dans la mortalité militaire, étaient compris, sans qu'on pût toujours les distinguer, les décès des militaires (*français, étrangers et indigènes*), ceux des employés civils et ceux des civils (*colons ou indigènes*) entrés aux hôpitaux militaires des localités où n'existe pas encore d'hôpital civil.

Or, ce qui surcharge énormément le nécrologe des hôpitaux militaires, ce sont les décès des civils, c'est-à-dire des individus qui, bien que compris dans les décès de l'armée, ne figurent dans son effectif pour aucun chiffre qu'on puisse déterminer, même à peu près.

On peut voir combien parfois le nombre en a été considérable. Pour ne prendre qu'une année, soit 1847, nous trouvons dans un document que nous devons à l'obligeance du chef de la centralisation à l'Intendance militaire, que :

		PROVINCES		
		D'ALGER.	D'ORAN.	DE CONS- TANTINE.
Sur 4491 décès enregistrés dans les hôpitaux militaires il y avait	2892 milit. (1)	1091	1405	396
	1490 civils	556	381	543
		{ Europ. 513 { Indig. 43		

(1) Pour compléter le chiffre 4491 qui représente le total des décès de cette année, il faut ajouter ici, 109 décès d'individus tués par le feu de l'ennemi.

C'est-à-dire que sur 4491 décès, constatés dans les hôpitaux militaires, les deux tiers seulement appartiennent à l'armée, et un tiers est imputable à une population qui ne figure pas à l'effectif de l'armée.

Il y a plus, c'est que le chiffre nécrologique de ces civils a été généralement en augmentant, comme le prouve pour la province d'Alger, qui seule ici peut nous fournir des renseignements, le relevé que voici :

ÉTAT DES DÉCÈS CIVILS EUROPÉENS ET INDIGÈNES,
ENREGISTRÉS DANS LES HÔPITAUX MILITAIRES DE LA PROVINCE
D'ALGER, DE 1843 A 1847 INCLUS.

En 1843	244.
1844	426.

En 1845	443.
1846	563.
1847	556.

D'où il suit que les décès civils ont constamment grossi le rapport des décès militaires, et que depuis 1843, le rapport moyen des décès de l'armée à son effectif s'est de plus en plus, et toujours à tort, exagéré par suite de cette cause. Et on le conçoit aisément, quand on songe aux nouveaux colons que les maladies inséparables des premiers défrichements, obligeaient d'entrer aux hôpitaux militaires les plus voisins.

Une autre conséquence qui découle encore de ce document, et celle peut-être qu'il importe le plus de faire ressortir, pour répondre à la question posée en tête de ce chapitre, c'est que la mortalité, telle que la traduisent les chiffres actuels, n'est pas exprimée par eux dans une progression qui donne l'exacte mesure du degré de l'amélioration obtenue. En effet, si, d'une part, on tient compte du fait déjà bien positif d'une décroissance générale de mortalité, si d'autre part on considère que ces rapports, quoique généralement décroissants, vont cependant toujours se chargeant d'un élément étranger dont la proportion relative augmente même chaque année, c'est, ce nous semble, une double raison qui milite hautement en faveur de la diminution considérable de la mortalité dans l'armée d'Afrique, diminution qui, en réalité, est beaucoup plus sensible que ne l'expriment les chiffres.

Il s'est élevé, il y a un an, dans les journaux de médecine, à propos de *l'acclimatement des européens en Algérie* (1), une discussion scientifique, à laquelle nous avons pris part. A l'o-

(1) Un médecin de l'armée, M. le docteur Félix Jacquot, que de longues et studieuses pérégrinations avec nos colonnes expéditionnaires, ont parfaitement initié à la connaissance exacte du pays, a traité cette

pinion émise par l'un des hommes les plus éminents d'entre ceux qui se sont inscrits contre cette thèse, que la mortalité s'était accrue dans l'armée depuis l'occupation, nous avons opposé des documents statistiques, d'où résultaient des conclusions inverses. Mais nous étions loin alors de nous douter que les chiffres sur lesquels roulait notre argumentation, vrais quant au nombre des décès aux hôpitaux militaires, portaient à la fois et sur des soldats et sur des civils étrangers à l'effectif. L'erreur dans laquelle nous tombions, nos adversaires la commettaient eux-mêmes; et si les faits que nous présentions alors eurent déjà, malgré cette surcharge défavorable à la thèse que nous défendions, la valeur d'une réfutation victorieuse (1), qu'eut-ce été, si, comme aujourd'hui, il nous eut été démontré que, depuis longtemps, mais depuis 1843 surtout, il fallait retrancher des décès des hôpitaux militaires, un nombre qui faible d'abord, a été

matière avec une érudition et un talent de discussion très remarquables.

Nous ne saurions assez recommander la lecture de l'excellente brochure que, entre autres travaux sur ce sujet, il vient de publier avec la collaboration, cette fois, du commandant Topin.

(Paris. Librairie militaire de Dumaine; *De la Colonisation et de l'acclimatement en Algérie.* — 1849.)

(1) Qu'il nous soit permis, au sujet de cette réfutation, et pour justifier ce que nous avançons, de transcrire ici l'opinion de l'un des organes les plus estimés de la presse médicale:

« Depuis notre dernier numéro, dans lequel nous insistions sur la » question algérienne, il nous a été adressé deux documents du plus » haut intérêt sur cette question: l'un est le mémoire de MM. Foley et » Martin, dans lequel les auteurs nous paraissent avoir résolu com- » plètement le problème de la colonisation algérienne; l'autre est une » lettre de M. le docteur Guedörps, médecin en chef de l'hôpital d'Oran, » pleine de considérations d'un ordre élevé, et qui ajoutera à la dé- » monstration déjà si complète de MM. Foley et Martin. »

(*Gazette Médicale*, page 515. — 1848.)

L'*Union Médicale* qui, quelques mois plus tard, a résumé le débat, s'est arrêtée à une conclusion analogue.

chaque année s'accroissant avec une rapidité, telle qu'un moment est venu (1847) où cet élément étranger comptait, dans les décès totaux de l'armée, pour l'énorme proportion d'un tiers.

4° Décès soustraits à la mortalité de l'armée d'Afrique par les évacuations des malades sur France.

Les évacuations de malades sur France, dont effectivement à une certaine époque, la mauvaise installation des hôpitaux militaires d'Afrique et leur insuffisance, forçaient de faire un usage libéral, sont aujourd'hui réduites à de très minimes proportions. Il n'y aurait donc pas lieu d'attribuer la décroissance que nous signalons, à cette porte qu'on supposerait s'être de plus en plus largement ouverte à une mortalité dont l'œuvre commencée ici s'achevait en France et pouvait dérober à l'Algérie des décès qui en réalité lui appartenaient.

Le document ci-après réduit d'ailleurs la valeur d'une telle objection.

De 1840 à 1847 inclus, la province d'Alger a dirigé sur France :

En 1840	4885	militaires malades.	
1841	4805	—	—
1842	2573	—	—
1843	967	—	—
1844	550	—	—
1845	255	—	—
1846	306	—	—
1847	51	—	—

Par conséquent, en 8 ans, les évacuations de militaires malades de la province d'Alger sur France sont tombées de près de 5,000 à 51 ! Les trois provinces réunies donneraient certainement un résultat analogue.

Ainsi donc, malgré la surcharge toujours croissante de décès étrangers à l'armée, et malgré la presque cessation des évacuations, double circonstance qui aurait dû grossir de plus en plus la mortalité militaire, celle-ci a déchu de telle façon qu'aujourd'hui elle est arrivée à 50 0/0 au-dessous de sa moyenne générale depuis la conquête.

2^e QUESTION. — LE CHIFFRE ACTUEL DE LA MORTALITÉ MILITAIRE EN ALGÉRIE, DIFFÈRE-T-IL BEAUCOUP DE LA MÊME MORTALITÉ EN FRANCE ?

Pour répondre à cette question, il faudrait au moins qu'on eût des termes comparables; or, y a-t-il deux choses qui le soient moins qu'une contrée comme la France déjà vieillie dans la civilisation, et un pays encore dans l'enfance comme l'Algérie, dont beaucoup de points occupés d'abord militairement n'ont pu être rendus habitables qu'après une pénible guerre et d'immenses travaux d'assainissement qui sont encore loin d'être à leur terme ?

Il faudrait que la culture, après les dessèchements, eût fini son œuvre longue et coûteuse, mais indispensable; il faudrait que l'armée eût cessé à toujours ses courses de jour et de nuit dans des plaines incultes et marécageuses et jusque dans le désert, etc., etc; alors seulement on pourrait songer à établir des comparaisons entre les deux pays.

Jusque là, on ne pourra rien dire de parfaitement concluant; on sait pourtant que les européens et en particulier les Français ont généralement d'autant moins perdu en Algérie, que la culture s'est montrée plus avancée; nous l'avons prouvé pour plusieurs villages, tels que *Bouffarick*, *Ouled-Fayet*, le *Fondouck* (Loc. cit.), où les effets étaient le plus appréciables. Nous avons constaté une décroissance de décès suivant pas à pas les progrès de la culture, et nous en avons auguré que, malgré la mortalité encore très sensiblement plus forte ici qu'en

France, il y avait lieu de croire, d'après les résultats déjà obtenus, qu'un jour le Français, une fois sauvé du danger de l'arrivée récente, vivrait peut-être tout aussi bien en Algérie que sous son climat natal.

En ce qui regarde spécialement l'armée, la proportion de 36 décès sur 1000 hommes pour 1848 est, il est vrai, encore presque double de celle de la même mortalité en France. Cependant, si de ce chiffre on défalque un tiers que l'élément civil (*colons et indigènes*) y a mal à propos introduit, on voit la mortalité descendre, à 24, c'est-à-dire à ce qu'elle était en France il y a 7 ans, et au-dessous de ce qu'elle est actuellement dans celle de nos colonies qui passe pour être la plus salubre, à Bourbon, dont la mortalité est de 26,6 sur 1000.

Mais ce rapport, ainsi fixé pour 1848 à 24, chiffre qui même comprend à tort des décès d'employés civils, et ceux des hommes tués par l'ennemi, n'est pas, nous devons le dire, le dernier mot de la statistique sur la mortalité militaire d'Afrique; il est subordonné aux travaux qu'exécutera l'armée, ou à l'influence de ceux auxquels elle sera ultérieurement soumise. Ainsi, selon que, pour elle, il y aura guerre ou repos, selon qu'elle se bornera simplement au service des garnisons, ou qu'elle coopérera à de nouveaux défrichements ou terrassements, selon qu'elle restera numériquement à peu près stationnaire, ou qu'à la suite de nombreuses rentrées en France de congédiés ou autres, elle subira tout-à-coup de considérables accroissements, sa mortalité éprouvera des oscillations plus ou moins fréquentes, plus ou moins marquées. Quoi qu'il en soit, toujours est-il qu'on peut déjà établir que la mortalité de l'armée, dégagée des influences transitoires qui autrefois l'avaient portée à un chiffre très élevé et si effrayant quand on négligeait l'étude de ces causes anormales, n'est réellement pas, en dernière analyse, beaucoup plus forte aujourd'hui en Algérie qu'en France.

3^e QUESTION. — QUELLE EST, TOUTE PROPORTION GARDÉE, CELLE DES TROIS ZONES DE FRANCE QUI, EN ALGÉRIE, FOURNIT, PARMIS LES ADULTES, LE PLUS DE MALADES ET DE DÉCÈS ?

On connaît le contingent de jeunes gens fourni à l'armée par chaque département de France ; or, pour atteindre autant que le permet l'état actuel des documents, la solution de cette question, nous avons admis par hypothèse, que, depuis dix-sept ans, tous les corps venus en Afrique, renfermaient un nombre d'hommes en rapport avec le contingent proportionnel fourni à l'armée par chaque département. Nous avons admis, en outre, que, à l'hôpital militaire du Dey, hôpital de 2000 malades, où ont été admis, surtout jusqu'en 1845, des hommes des trois provinces, il avait dû entrer un certain nombre de soldats qui, si les influences morbifères avaient agi sur eux sans distinction de latitude de provenance, s'y seraient rencontrés dans une proportion égale à celle fournie par chaque département, puisqu'il est convenu que l'armée d'Afrique se compose d'un nombre de jeunes gens proportionnel au contingent de chaque département.

Cette hypothèse, qui peut-être serait contestable, si on n'opérait que sur une courte période d'années, devient, selon nous, suffisamment fondée, si le calcul embrasse un nombre d'années considérable, et qui ait pu permettre à la plus grande partie des régiments de l'armée de passer par l'Afrique.

Partant de cette base, nous avons recueilli pour une période de 43 ans (1), toutes les entrées à l'hôpital du Dey, et pour la période de 1832 à 1848 inclus, tous les décès qui y ont été constatés avec indication du département de chacun des individus entrés ou morts; de ces relevés, nous avons dressé le tableau suivant, dans la première colonne duquel nous

(1) 1832, 1833, 1834, 1835, 1836, 1837, 1838, 1839, 1840, 1841, 1846, 1847 et 1848.

avons inscrit, par zones de provenance, l'effectif fourni à l'armée en France par chaque département (1).

ZONES DE FRANCE.	EFFECTIF fourni annuellement par chaque zone.	MILITAIRES.		RÉPARTITION DE 1000			RAPPORTS DES		
		ENTRÉS	DÉCÉDÉS	HOMMES DE L'EFFECTIF	MALADES	DÉCÈS	ENTRÉES A 1000 HOMMES	DÉCÈS A 1000	
								hommes	ENTRÉES fournies par
au Dey.		Entre chaque zone.			Dans chaque zone.				
Sud,	20412	39964	3223	258	389	336	163,1	157	80
Centre,	28805	23353	2544	364	228	265	67,5	88	108
Nord,	29896	39364	3821	378	383	399	86	127	97

Il résulte de ce document :

1^o Que, dans la série des années sus-indiquées, le *maximum* des malades a été fourni par le *midi*, et le *minimum* par le *centre* de la France. Les hommes du *nord* ont joui à-peu-près de la même immunité que ceux du *centre*, car le chiffre qui exprime la proportion de leurs entrées aux hôpitaux, se rapproche de celui de la zone *centre*.

2^o En admettant, en Algérie, la permanence proportionnelle du contingent, tel que le fournit chaque zone de France, nous voyons que, tout rapport étant gardé entre chacune d'elles, c'est celle du *centre* qui donne à l'hôpital du Dey le *moins* de décès,

(1) Ce relevé de l'effectif par départements est extrait de la 3^e colonne (cons-crits déclarés propres au service) d'un tableau consigné dans *Patria* sous le titre de *Résultat des opérations de recrutement considérées au point de vue médical*, page 4483.

et celle du *sud* qui en donne le plus, la zone *nord* tenant, par sa mortalité, à peu près le *milieu* entre les deux autres. Il s'en faut donc de beaucoup qu'il y ait, dans chaque zone, une relation directe entre les entrées aux hôpitaux et les décès.

Ce qui revient à dire que :

Eu égard à l'*effectif* de l'armée, la zone *sud* fournit, en Algérie, le *plus* de malades et la zone *centre* le *moins*.

Eu égard aux *malades*, la zone *centre* fournit le *plus* de décès, et la zone *sud* le *moins*.

Ou en d'autres termes :

La zone *centre* est de toutes, le moins souvent malade, mais, une fois atteinte, elle meurt le plus ; tandis que la zone *sud* est le plus souvent malade, mais elle meurt dans une proportion moindre.

La zone *nord*, quoiqu'un peu plus souvent malade que la zone *sud*, donne cependant moins de décès que la zone *centre*.

A QUELLE CAUSE TIENT L'IMMUNITÉ DONT JOUISSENT, EN ALGÉRIE, LES ADULTES QUI PROVIENNENT DU CENTRE DE LA FRANCE ?

L'immunité relative que nous venons de reconnaître aux hommes provenant du centre de la France, est chose trop remarquable pour que nous ne tentions pas quelques recherches au sujet de sa cause.

Un semblable fait, constaté chez les individus venus de la zone *sud*, eut trouvé, dans les prévisions de la théorie, son explication toute simple.

Si même, il se fut trouvé que la zone *nord* eût été la plus favorisée, on aurait pu, en dépit des présomptions théoriques, admettre qu'il y avait, dans la constitution généralement plus forte des septentrionaux, une condition quelconque d'où résultait, pour les individus de cette zone, plus d'aptitude à vivre sous le climat de l'Afrique.

TABLEAU indiquant : 1° l'effectif fourni à l'armée d'Afrique par les départements de France les plus et les moins marécageux; 2° les rapports à cet effectif des entrées et des décès dans l'hôpital militaire du Dey.

TABLEAU N° 11, page 207.

DÉPARTEMENTS DE FRANCE.							
LES PLUS MARÉCAGEUX.				LES MOINS MARÉCAGEUX.			
DÉPARTEMENTS.	EFFECTIF fourni par l'armée.	ENTRÉES	DÉGÈS.	DÉPARTEMENTS.	EFFECTIF fourni par l'armée.	ENTRÉES	DÉGÈS.
		au Dey.				au Dey.	
Ain,	856	545	96	Hautes-Alpes,	324	275	57
Charente-Inférieure,	1094	212	72	Vosges,	958	427	155
Var,	713	1357	135	Hautes-Pyrénées,	581	922	110
Vendée,	898	157	54	Haute-Garonne,	1005	626	131
Gard,	934	511	89	Calvados,	1035	371	80
Gironde,	1306	364	78	Manche,	1465	258	88
Hérault,	842	647	55	Moselle,	1046	2282	307
Bouches-du-Rhône,	796	346	73	Lot,	639	315	126
Cher,	749	91	35	Seine,	1645	2165	169
Indre,	705	86	40	Seine-et-Marne,	850	418	69
Loire,	1048	330	89	Finistère,	1357	395	144
Aude,	627	531	102	Côte-d'Or,	903	343	84
Landes,	725	379	120	Ardenne,	695	290	64
Deux-Sèvres,	768	119	47	Nord,	2367	1865	445
Morbihan,	1163	350	162				
Loire-Inférieure,	1209	306	27		14890	10952	2029
Indre-et-Loire,	749	94	47				
Bas-Rhin,	1438	3140	522				
Allier,	856	142	74				
Loiret,	1048	330	89				
Ille-et-Vilaine,	1381	504	128				
Vaucluse,	574	593	72				
Pyrénées-Orientales,	397	665	87				
Sarthe,	1156	224	115				
	22052	12083	2408				

RAPPORTS	{	Des malades à	l'effectif	{	548	sur 1000.	}
		Des décès					

RAPPORTS	{	Des malades à	l'effectif	{	735	sur 1000.	}
		Des décès					

Mais, l'immunité se prononce précisément pour la région intermédiaire ; toute question de latitude disparaît donc, et il n'est plus possible d'invoquer d'autre cause qu'une circonstance purement topographique.

Or, ayant jeté sur l'ensemble de la France, un coup-d'œil général, et passé en revue les diverses topographies de ses provinces, deux résultats nous ont apparus : 1° c'est d'abord le plan général de cette contrée qui présente, à son centre, un système de vallées et à son pourtour de nombreuses élévations ; 2° c'est ensuite, conséquence naturelle de la disposition qui précède, la proportion des départements impaludés qui est beaucoup plus forte au centre de la France qu'à sa circonférence.

Puis, nous reportant à cet autre fait d'observation, à savoir, que s'il est vrai de dire qu'en Algérie, nul européen ou indigène ne peut, d'une manière absolue, échapper à l'effet plus ou moins fâcheux de l'air d'un marais auquel il s'est exposé, il ne l'est pas moins que les *indigènes* et en général les *européens depuis longtemps dans le pays*, supportent beaucoup mieux cette influence que les nouveaux *immigrants*, nous avons été conduits à penser que l'immunité dont il s'agit pourrait bien tenir à ce que les Français du centre apportent en Algérie une constitution jusqu'à un certain point déjà habituée à ces *miasmes fébrifères*.

Pour vérifier la justesse de cette opinion, un moyen nous était offert, c'était de comparer, au point de vue de leur mortalité respective, les individus provenant des départements les plus impaludés de France, avec ceux des départements qui le sont le moins. Dans ce but, nous avons dressé le tableau suivant, qui met en regard les deux séries de départements offrant le *plus* et le *moins* de marais, et donne, en autant de colonnes distinctes, le chiffre de l'effectif fourni à l'armée, celui des entrées à l'hôpital, enfin celui des décès. (Voir le *Tableau n° 44* ci-contre.)

De la comparaison de ces divers rapports dont, bien entendu, la valeur n'est que relative, il résulte que :

1° Les départements marécageux, donnent, eu égard à l'effectif, moins d'entrées aux hôpitaux que les départements non marécageux ;

2° Les départements marécageux donnent, eu égard à l'effectif, moins de décès que ceux qui ne le sont pas ;

3° Eu égard aux entrées, les départements marécageux fournissent plus de décès que ceux qui ne le sont pas.

En d'autres termes :

Les Français des départements impaludés, quoique donnant en Algérie, par rapport à leur effectif, moins de malades et moins de décès, ont cependant, s'ils viennent à tomber malades, plus de chances de mort que ceux des départements exempts d'impaludation.

Il existe donc en Algérie, au point de vue sanitaire, une étroite solidarité entre l'influence du centre de la France et celle de ses départements les plus marécageux. D'où cette conséquence, que :

C'est très probablement à leur habitude acquise dès l'enfance, de vivre dans un pays marécageux que les Français du centre doivent l'immunité relative dont ils jouissent en Algérie.

Mais d'autres conséquences découlent encore de l'ensemble de ces faits.

Et d'abord, s'il est vrai qu'en Afrique l'élément *chaleur* a, sur le développement des maladies et sur leur terminaison fatale, une influence moindre que l'élément *marais*, il faut en conclure, qu'avant d'être admis à contester l'aptitude de l'Européen à s'adapter au climat, on doit préalablement avoir débarrassé celui-ci de l'influence qui le complique et va même jusqu'à primer son activité morbide.

D'autre part, si absolument parlant, on peut soutenir que les hommes venus de pays *marécageux* fournissent ici, moins de malades et moins de morts que ceux qui arrivent de pays méridionaux, toujours est-il que ceux qui viennent de latitudes chaudes trouvent dans la température, au point de vue de la terminaison de leur maladie, des conditions de rétablissement plus favorables que ceux qui émigrent des contrées plus septentrionales, celles-ci fussent-elles même impaludées.

Sans donc nier l'influence avantageuse de la méridionalité de provenance, nous disons que, dans l'état actuel du sol, il s'agit moins pour vivre en Algérie, d'être venu d'une localité chaude que d'être venu d'une contrée marécageuse : et s'il est rationnel d'admettre que les méridionaux doivent s'acclimater mieux que les hommes du nord, il n'en est pas moins réel que, jusqu'à ce jour, la part du génie paludéen a été si large, que ses effets sur un organisme peu habitué aux miasmes des marais se sont traduits par des résultats beaucoup plus funestes que ceux qui sont imputables à la chaleur.

Nous ne nions pas que les Espagnols ou les Italiens ne doivent pas supporter ce climat beaucoup mieux que les allemands, mais les faits nous portent à admettre que les Français, en Algérie, courent moins de risques, s'ils sont originaires du centre, ou ce qui paraît être tout un, des localités les plus impaludées de France, que s'ils viennent de ses contrées non marécageuses.

On pourrait même, à la rigueur, rendre sensible par des chiffres l'importance relative des deux grandes causes de mortalité en Algérie, savoir *le sol et le climat*, ou autrement *l'élément paludéen et l'élément chaleur*.

En comparant en effet (voir les *Tableaux*, page 205 et 207) le rapport 457 décès sur 4000 hommes d'effectif de la zone sud, avec le rapport 409 sur 4000 d'effectif des contrées

marécageuses, on a deux termes numériques qui peuvent servir à mesurer l'intensité nocive de ces deux influences, lesquelles se trouvent ainsi être dans le rapport de 457 à 409.

Quoi qu'il en soit de toutes ces déductions, il est une vérité que nous ne devons pas perdre de vue, c'est que, en Algérie, plus encore que partout ailleurs, la statistique brute ne saurait servir à mesurer l'influence du climat sur les Européens. Elle constate, il est vrai, le rapport des décès à la population, mais sa grande mission consiste surtout à permettre d'apprécier l'énergie ou la durée d'action des causes qui y président. Ce n'est qu'en divisant et en groupant les chiffres par séries analogues, correspondant elles-mêmes, chacune à une cause spéciale, qu'on réussira à découvrir et à combattre toutes les influences dont l'ensemble a déterminé les pertes en effet considérables enregistrées jusqu'à ce jour, pertes où la doctrine du non-acclimatement a puisé son argument le plus spécieux.

(C.) INFLUENCE DES SAISONS SUR LA MORTALITÉ ADULTE

EUROPÉENNE DANS LES DEUX SEXES.

Pour avoir une idée de l'influence des saisons sur la mortalité européenne dans les deux sexes, il faut se reporter à la statistique de la classe civile. Mais, considérée à ce point de vue, cette mortalité, pour un motif que nous dirons plus loin, doit être divisée en deux catégories distinctes comprenant, l'une les décès de la population devenue malade en ville, l'autre les décès fournis par les individus morts à Alger de maladies contractées au dehors, c'est-à-dire dans les plaines ou sous l'influence des défrichements.

Or, nous ne saurions réaliser cette distinction d'une manière plus exacte et plus voisine de la vérité qu'en exprimant la première de ces deux catégories par les décès constatés à domicile,

et la seconde par ceux qui s'enregistrent à l'hôpital civil. En voici le double relevé :

DÉCÈS ADULTES CONSTATÉS A ALGER.							
A DOMICILE depuis 1843 jusqu'en 1847 inclus.				A L'HOPITAL CIVIL depuis 1837 jusqu'en 1847 inclus.			
	Hommes	Femmes.	Total.		Hommes	Femmes.	Total.
Hiver ,	246	188	434	Hiver ,	1007	304	1311
Print.	212	168	380	Print.	591	219	810
Été ,	238	179	417	Été ,	1095	266	1361
Totaux..	696	535	1231	Totaux..	2693	789	3482

Si d'abord nous examinons les décès *à domicile*, c'est-à-dire ceux dont les causes restreintes au seul séjour de la ville n'empruntent que faiblement à l'impaludation, on voit que là les trois saisons offrent une mortalité assez uniforme qui s'y exerce, pour les deux sexes, dans des proportions toujours à peu près égales.

Mais, pour la mortalité à l'hôpital civil, il n'en est pas, il ne saurait en être de même. On sait, en effet, que cet établissement s'alimente surtout d'individus (*cultivateurs ou faucheurs*) devant leur maladie au travail dans les plaines, et que, dès lors, c'est pendant la saison de ce travail et par une cause étrangère au climat, que s'y multiplient les entrées. D'où il résulte, qu'à l'hôpital civil, non seulement il entre, proportionnellement aux hommes, fort peu de femmes, mais même que la mortalité de l'été y excède de beaucoup celle du printemps, contrairement à

ce que nous avons vu en ville, où ces deux saisons ne donnent pas, pour ainsi dire, de différence entre les deux sexes.

La faible différence en moins qui existe, pour les hommes, à l'hôpital civil, entre la mortalité de l'été et celle de l'hiver, s'explique par la terminaison dans cette saison de maladies contractées pendant l'été et qui, de récidives en récidives, arrivent au terme fatal avec tous les accidents lentement destructeurs qui caractérisent l'empoisonnement chronique par le miasme des marais, tels que les engorgements des viscères abdominaux, les flux de ventre chroniques, les hydropisies, le scorbut, les chloro-anémies.

Un fait assez singulier se présente ici à l'égard des femmes décédées à l'hôpital civil : contrairement à ce qui s'observe chez les hommes, leur mortalité est plus forte en hiver qu'en été : à quoi cela tient-il ? Il résulte de listes nécrologiques par genres de maladies que nous avons sous les yeux, que sur 570 décès féminins constatés à l'hôpital civil pendant les deux saisons d'été et d'hiver, les maladies du ventre (diarrhée et dysenterie) sont au nombre de 207 dont 95 en été et 112 en hiver ; ceci nous porte à penser que si la mortalité des femmes est plus considérable en hiver qu'en été, cette particularité est spécialement due à la fréquence plus grande chez elles des affections abdominales qui, commencées en été et devenues chroniques, ne finissent par la mort qu'en hiver.

C'est bien aussi à une cause semblable, c'est-à-dire aux affections abdominales (diarrhée, dysenterie) qu'il faut, en partie au moins, rapporter la mortalité encore si considérable l'hiver parmi les hommes de l'hôpital civil. Seulement, dans la mortalité de ceux-ci, la fièvre ayant, en général, un rôle plus important que ne l'ont les maladies primitives du ventre, on est autorisé à admettre que la part de décès imputable pendant l'hiver, à cette classe d'affections, est, chez eux bien plus souvent

que chez les femmes, un résultat consécutif et éloigné de l'impaludation ou de l'infection par le *miasme* des marais qu'un effet direct de la chaleur ou du *climat*,

ARTICLE II. — MORTALITÉ DES ADULTES INDIGÈNES.

§ I^{er}. — MORTALITÉ ADULTE MUSULMANE.

(A.) RAPPORT DES DÉCÈS À LA POPULATION.

Le seul renseignement d'après lequel, pour avoir le rapport que nous cherchons ici, nous puissions établir la division par sexes de la population musulmane adulte, est celui qui se trouve consigné dans le tableau officiel de la *Situation des établissements français en Algérie*, années 1843-1844, page 57.

Il résulte de ce document qu'au 31 décembre 1843, il aurait existé, à Alger, 44334 musulmans adultes, dont 44445 hommes et 3489 femmes. Mais, à cette population il faut ajouter 7649 musulmans indigènes formant, en moyenne la population flottante de cette nation composée d'adultes (hommes) provenant des diverses tribus de l'intérieur. C'est donc un total de 48764 individus ayant fourni 204 décès, le rapport serait de 40 décès sur 4000.

Procédant selon les mêmes bases, nous trouvons que 3489 femmes ont donné 444 décès, ce qui déterminerait un rapport de 34 décès sur 4000.

L'énorme différence observée entre ces deux rapports, indique péremptoirement le peu de confiance qu'on doit accorder à ces chiffres, puisqu'il faudrait, en admettant comme vrai le premier terme, tripler au moins le chiffre officiel des femmes pour arriver à un rapport de mortalité à peu près égal pour les deux sexes.

(B.) INFLUENCE DES SAISONS SUR LA MORTALITÉ
ADULTE MUSULMANE.

Dans la période de 1843 à 1847 inclus, nous avons, pour la population musulmane comme pour la population européenne, relevé tous les décès qui ont eu lieu en ville et à l'hôpital civil ; nous avons pu ainsi avoir la répartition par saison des décès de cette nation ; ils sont distribués ainsi qu'il suit :

		HOMMES.	FEMMES.		
Hiver,	Novembre,	90	46	368	212
	Décembre,	92	65		
	Janvier,	89	61		
	Février,	97	40		
Print.	Mars,	98	62	335	183
	Avril,	104	37		
	Mai,	82	47		
	Juin,	81	37		
Été,	Juillet,	66	36	307	173
	Août,	77	44		
	Septembre,	81	42		
	Octobre,	83	51		
					580
					518
					480

D'où l'on voit que, pour les deux sexes, le *maximum* de mortalité a lieu en hiver et le *minimum* en été.

La mortalité du printemps tient à peu près le milieu entre celle des deux autres saisons.

MORTALITÉ DE LA RACE NÈGRE ADULTE.

(A.) RAPPORT DES DÉCÈS A SA POPULATION.

Le recensement de 1844 est aussi, pour la population noire, le seul que nous puissions consulter. Toutefois, en agissant sur ce chiffre tel que le donnent les documents officiels, nous devons faire remarquer qu'il s'adresse aussi bien aux musulmans qu'aux nègres; c'est qu'à Alger, indépendamment de la population musulmane sédentaire blanche et nègre, il existe une population flottante qui, dans chacune de ces races, a varié chaque année, sous des influences diverses telles que la guerre et la plus ou moins grande activité imprimée à l'industrie. Toutefois, pour l'une comme pour l'autre de ces deux races indigènes, le rapport de la mortalité à leur effectif nous paraît n'avoir qu'une valeur douteuse, puisque la population flottante a formé, à une certaine époque, plus du cinquième de la population totale masculine.

Quoi qu'il en soit, la moyenne des adultes nègres est portée, pour chacune des cinq années que nous examinons, à 4,258 individus, ayant fournis une moyenne annuelle de 42,2 décès. Le rapport des décès à l'élément adulte de cette population serait donc de 36 sur 4000 habitants.

(B.) RAPPORT DES DÉCÈS NÈGRES ADULTES DANS LES DEUX SEXES.

Examiné dans les deux sexes, le rapport de la mortalité adulte nègre présente de notables différences. Ainsi, alors que les hommes ne fourniraient que 43 décès pour 563 individus c'est-à-dire 23 sur 4000, nous voyons au contraire 695 femmes fournir 23,2 ou 47 sur 4000, c'est-à-dire plus du double. Ici donc, comme chez les musulmans de race blanche, la mortalité sévirait beaucoup plus fortement chez les femmes que chez les hommes. Une différence aussi énorme est le résultat

évident d'une erreur de recensement qui provient de l'impossibilité de percer le voile dont les musulmans couvrent le véritable nombre de leurs femmes et de leurs esclaves.

(C.) INFLUENCE DES SAISONS SUR LA MORTALITÉ ADULTE NÈGRE.

Le relevé que nous avons fait des décès indigènes constatés à Alger, tant à l'hôpital civil qu'à domicile, de 1843 à 1847 inclus, donne 234 décès adultes nègres; répartis par mois, saisons et sexes, ils ont fourni les éléments du tableau ci-après :

		HOMMES.	FEMMES.		
Hiver,	Novembre,	5	10	45	64
	Décembre,	3	12		
	Janvier,	6	7		
	Février,	5	16		
Print.	Mars,	5	12	55	70
	Avril,	7	15		
	Mai,	»	15		
	Juin,	3	13		
Été,	Juillet,	6	16	31	66
	Août,	9	18		
	Septembre,	10	20		
	Octobre.	6	12		

Contrairement à ce que nous avons obtenu pour les musulmans de la race blanche, le *maximum* des décès, chez les nègres, aurait lieu pendant l'été. L'hiver au contraire, serait la saison *minima*, et différerait peu du chiffre de la mortalité du printemps.

Mais si, dans les deux sexes, l'été présente le *maximum* des décès, c'est le printemps pour les hommes qui est la saison la plus favorable, alors que pour les femmes, la meilleure est l'hiver. Nous verrons plus tard, quand nous examinerons les maladies et leurs causes, à quelles circonstances il est permis de rapporter ces différences.

§ II. MORTALITÉ ISRAËLITE ADULTE.

(A partir de l'âge de 20 ans.)

(A). RAPPORT DES DÉCÈS ADULTES A LA POPULATION.

De 1843 à 1847 inclus, la population israélite adulte des deux sexes, additionnée d'année en année, a donné un chiffre de 44534 individus ayant fourni 292 décès; c'est une moyenne annuelle de 2607 individus qui a donné par an 58,4 décès. Le rapport des décès, à l'élément adulte de cette classe de population est donc de 20,4 sur 1000.

(B). RAPPORT DES DÉCÈS A LA POPULATION SUIVANT LES SEXES.

Dans ces 44534 Israélites adultes, les hommes sont au nombre de 6472, et les femmes au nombre de 8062. Les premiers ayant donné, pendant la même période, 464 décès, le rapport est de 24,8 décès sur 1000 individus, les femmes, au contraire, fournissant 434 décès, le rapport est, pour 1000 d'entr'elles, de 16,2.

Dans la population juive adulte, la mortalité est donc plus forte chez les hommes que chez les femmes.

(C). INFLUENCE DES SAISONS SUR LA MORTALITÉ ADULTE DES ISRAËLITES.

Considérée suivant les saisons par sexes, la mortalité israélite adulte offre la marche suivante :

		HOMMES.	FEMMES.		
Hiver,	Novembre,	10	13	48	46
	Décembre,	14	7		
	Janvier,	13	18		
	Février,	11	8		
Print.	Mars,	17	6	59	36
	Avril,	15	6		
	Mai,	11	11		
	Juin,	16	13		
Été,	Juillet,	10	11	54	49
	Août,	14	7		
	Septembre,	12	15		
	Octobre.	18	16		
					94
					95
					103

D'où il suit que pour la population juive adulte, le maximum des décès a lieu en été : il n'existe pas, entre l'hiver et le printemps, de différence très appréciable.

Mais si nous considérons chaque sexe séparément, des faits d'un ordre inverse se présentent : ainsi le printemps qui est la saison maxima des décès pour les hommes, est, au contraire, la saison minima pour les femmes ; à l'été pour elles, correspond le maximum de décès, maximum qui, du reste, n'est guère plus élevé pendant cette saison que pendant l'hiver.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

SECONDE PARTIE.



ont porté avec elles.

La colonisation pour réussir, dépend de l'énergie et non

SECONDE PARTIE.

de la combinaison des efforts de l'administration et des par-

STATISTIQUE ET HYGIENE

DES VILLAGES.

—

PUISQUE l'Algérie, à travers les dangers partout inséparables de la première culture du sol, va désormais travailler sérieusement à conquérir le titre de *Colonie agricole*, il est à propos d'insister sur l'examen des diverses conditions d'hygiène les plus capables de préparer cet important résultat.

Des colons français accourent en grand nombre pour implanter sur cette nouvelle terre leurs intérêts et leurs familles. Ils changent de climat, mais ils savent qu'ils ne changeront pas de patrie. Dans ces nouveaux efforts qui, sans doute seront décisifs, la Métropole veillera sur eux avec sollicitude : sans son concours toutes tentatives seraient vaines, disons mieux, elles seraient désastreuses.

Ce n'est pas que jusqu'à ce jour le gouvernement soit resté inactif dans l'élaboration de la tâche commencée. De bonnes mesures, au contraire, avaient été déjà arrêtées à diverses

époques , et si elles ne produisirent pas tous les fruits qu'on en attendait , nous n'avons point à apprécier la valeur des récriminations articulées à ce sujet , nous ne voulons étudier les choses accomplies qu'en vue des enseignements qu'elles ont portés avec elles.

La colonisation, pour réussir, dépend de l'étroite et constante combinaison des efforts de l'administration et des particuliers ; et si, pour mener à bien cette grande œuvre, l'État s'engage à de lourds sacrifices, en revanche, les colons ont envers l'État, ils ont aussi envers eux-mêmes, qu'ils le sachent bien d'avance, des devoirs de plus d'un genre à remplir. C'est souvent pour les avoir oubliés qu'ils se sont perdus, qu'ils ont compromis en même temps, leurs intérêts, leur vie, et la cause de la colonisation.

Ainsi pour ne parler que de ce qui touche à leur propre conservation, si par des dessèchements et de vastes défrichements, si par la création de routes nombreuses et par des plantations d'arbres, si par des constructions toutes faites ou la fourniture gratuite de matériaux à bâtir, si enfin, par des secours et des allocations de toutes sortes, une partie des difficultés de leur entreprise et les périls de l'installation leur ont été écartés, n'était-ce pas à la condition qu'en retour de ces libéralités et en échange de tant de travaux préparatoires et d'assainissement, le labeur particulier mais surtout la culture abordée avec énergie et persévérance, viendraient rendre ceux-ci féconds et durables ? Or, il s'en faut que les colons aient toujours rempli leurs obligations. Parmi les raisons les plus légitimes qui les en ont empêchés, souvent, il est vrai, a figuré la maladie ; c'est qu'ils ne se sont pas assez pénétrés de l'urgente nécessité, en venant en Afrique, de modifier certaines habitudes et de résister aux inspirations

souvent trompeuses de leurs instincts ; c'est qu'en un mot ils ont apporté d'Europe, sans y vouloir rien changer, une hygiène qui n'était plus en harmonie avec la latitude plus chaude de l'Algérie. De là toutes sortes d'écarts d'où sont résultés, pour beaucoup de familles de cultivateurs, la maladie, l'impuissance au travail, la ruine, la démoralisation et enfin le départ, quand la mort n'y venait pas mettre obstacle.

Nous nous proposons dans cette seconde partie, d'examiner :

1° Quelles sont, en Algérie, les causes générales des maladies qui naissent sous l'influence de l'agriculture et du climat ;

2° Si depuis l'occupation, il y a eu progrès dans l'état sanitaire des populations des campagnes ;

3° Enfin quels sont les moyens de préserver les colons des maladies auxquelles les expose le travail du sol, sous ce climat.

Considérée à ce point de vue, la colonisation nous paraît présenter un sujet digne au plus haut degré de l'attention de l'administrateur, car quiconque veut observer sans prévention les faits accomplis ici depuis 48 ans, constate bientôt que ce sont moins les influences climatériques que l'omission ou l'inobservance de certaines mesures hygiéniques qui ont été la cause des sinistres qu'on a eu à déplorer.

Pour faire ressortir, autant qu'il nous sera possible, les utiles leçons qu'un triste passé a léguées à l'avenir, nous allons retracer rapidement l'historique de la colonisation agricole considérée au point de vue de son influence sur la santé des Européens qui s'y sont livrés jusqu'à ce jour ; nous jetterons un coup d'œil sur la statistique des villages ; nous verrons ce qu'a été le colon depuis la conquête, d'où il est venu, et dans quelles conditions diverses il s'est trouvé à son arrivée ; nous rechercherons enfin quelles sont les mesures et les précautions hygiéniques enseignées par l'observation qui, suivant nous, peuvent le mieux et le plus vite conduire à bien l'entreprise dont il est l'agent intéressé.

CHAPITRE PREMIER.
HISTORIQUE DE L'INFLUENCE DE LA COLONISATION
AGRICOLE SUR LA SANTÉ DES EUROPÉENS.

————— ❖ —————

Les premiers Européens qui vinrent en Algérie, ne furent pas seulement de ces trafiquants qui se rencontrent partout à la suite des armées. Parmi les nouveaux venus, plusieurs s'attachèrent au sol ; seulement, obligés qu'ils furent par les nécessités de la guerre et par les limites actuelles du territoire conquis, de se confiner près des villes, ils durent se borner au simple jardinage, dans le but d'approvisionner de légumes la population presque exclusivement militaire qui existait alors ; la plupart d'ailleurs étaient peu initiés à l'agriculture.

Dans les 5 ou 6 années qui suivirent cette première période, la sécurité plus grande garantie par nos armes permit à un certain nombre d'Européens généralement venus du midi de rayonner davantage dans la campagne des environs d'Alger, et, dès-lors, la culture des jardins prit plus d'extension. Les uns occupèrent, sur le versant, ou sur le plateau des collines du Sahel les plus voisines, des terrains facilement irrigables, d'autres s'étendirent sur la zone comprise entre Hussein-Dey et Mustapha-Inferieur, c'est-à-dire dans la petite plaine du Hamma, et s'y livrèrent à la grande exploitation maraîchère.

Des familles entières s'adonnèrent à ce genre de culture, et, dès le principe, les médecins furent à même de constater les divers changements imprimés à la santé de ces travailleurs. Les maladies n'épargnaient pas plus ceux qui occupaient les points élevés,

que ceux qui s'étaient fixés dans les parties basses. Toutefois, un examen attentif permit de noter quelques particularités remarquables. Ainsi les jardiniers établis soit sur les plateaux, soit dans les ravins, travaillèrent les uns sur des terres déjà mises en culture par les anciens Maures, les autres sur des terres vierges et que, par conséquent, faute d'espace suffisant, il fallut défricher.

Or, déjà un fait bien significatif, surgit à l'observation; là où le sol était en rapport depuis longtemps, le travail fut généralement sans influence fâcheuse sur les colons; mais dès qu'on eut attaqué des terres incultes, les maladies abondèrent avec des degrés d'intensité variables suivant la saison où s'opéraient les défrichements.

Quand le remuement du sol coïncida avec l'époque des premières pluies, et alors que la terre détrempée et ameublie, offrait un labour plus facile, quelques colons purent, sans danger, effectuer leurs travaux, et en recueillir les fruits; mais d'autres, au lieu d'employer tout l'hiver à défricher, pensant que des plantations faites au début des pluies, leur assureraient des récoltes plus avantageuses, remirent à la saison chaude la continuation de leurs défrichements.

Cette spéculation leur coûta cher; ils ne tardèrent pas à être frappés de maladies semblables à celles qui se contractent au sein des marais; ils durent suspendre leur entreprise, et, avec la perspective d'une maladie longue qu'aggravait encore la misère causée par ce chômage forcé, s'évanouit pour eux l'espoir des bénéfices rapides qu'ils s'étaient promis dans leur ignorance.

Quelques-uns cependant consultèrent les leçons de l'expérience et surent en profiter. Bien qu'incapables de saisir la cause des maux qui les décimaient, ils y échappèrent à l'aide d'une opération particulière qu'aujourd'hui encore beaucoup

mettent en pratique, sans plus qu'autrefois s'en expliquer le mode d'influence. Frappés de l'avantage qu'il y aurait pour eux à continuer toute l'année leurs défrichements et leurs exploitations, ils imaginèrent, pour obvier à la sécheresse de leurs champs pendant l'été, d'y construire des puits à roues (norias); par ce moyen, se trouvant en mesure de donner en toute saison l'humidité nécessaire à la culture du sol, ils réussirent à conserver leur santé (1), tandis que ceux qui, privés de cette ressource, voulurent procéder comme ils avaient fait déjà l'année d'avant, furent éprouvés de nouveau, et à la suite de fréquentes récidives de fièvres ainsi produites, arrivèrent graduellement à un état d'altération constitutionnelle si profond, qu'ils durent abandonner, en maudissant le pays, une culture mortelle pour eux. Or, c'est cette dernière classe de

(1) Dans un excellent mémoire présenté en 1848, à l'Académie nationale de médecine sous le titre de *Recherches sur les causes des fièvres à quinquina et en particulier sur les foyers qui leur donnent naissance en Algérie*, notre confrère M. le docteur Félix Jacquot, dont nous sommes habitués à citer et à partager souvent les opinions en ce qui regarde la question de l'Algérie, a attribué à l'irrigation des cultures, la faculté de produire la fièvre. Nous croyons que cet énoncé exact dans quelques cas particuliers, ne peut être posé d'une manière générale. Nous avons en effet observé que les premières irrigations en été, d'un sol depuis longtemps en repos, ou même que l'irrigation quotidienne d'une terre déjà en culture, mais dont on laisse, par incurie ou maladresse, l'eau s'épancher et stagner hors de ses rigoles sans qu'elle profite à la végétation qu'elle doit alimenter, nous avons observé, disons-nous, que de telles circonstances favorisent à l'égal des marais, le développement des fièvres; mais l'irrigation d'une terre en culture depuis quelque temps, travaillée en saison opportune et arrosée habilement, comme en général le pratiquent nos mahonnais qui exploitent les jardins du Sahel d'Alger, non seulement ne produit que très-rarement ces maladies, mais même il nous a paru qu'elle prévient l'influence funeste de l'inculture. La plaine du Hammæ, naguère d'une insalubrité extrême, est aujourd'hui, malgré des irrigations constantes, mais bien dirigées, presque complètement exempte de fièvres endémiques.

colons qui a peut-être le plus contribué à accréditer l'opinion que l'Européen est inapte à vivre comme cultivateur sous le climat de l'Algérie.

En même temps que ces faits s'observaient sur les collines, d'autres plus graves encore se passaient dans le Hamma.

Cette plaine, véritable chaussée comprise entre le dernier versant nord du Sahel et la mer, est par la nature de son terrain, dans des conditions de fertilité admirables. Avant la conquête, elle était cultivée, mais sur quelques points seulement, par des rénégats ou par des jardiniers maures, qui n'ignoraient pas son insalubrité, puisque, dans leur langage pittoresque, ils l'avaient nommée *la plaine de la fièvre*. Depuis la conquête et jusques après les premières années de l'occupation, ces terrains furent négligés ; l'eau des pluies et des sources formaient, en beaucoup d'endroits, de grandes flaques qui, l'été, se desséchaient et donnaient lieu à de véritables marais.

Les premiers Européens qui, séduits par la beauté du sol, tentèrent de s'y établir, eurent, pendant la saison d'hiver, des résultats magnifiques; mais bientôt, c'est-à-dire après les premières chaleurs, la presque totalité des colons tomba malade; les fièvres surprirent aussi bien les travailleurs que leurs familles. La plupart des enfants à la mamelle succombèrent rapidement, et l'hydropisie ou la diarrhée enlevèrent plus tard ceux qui, d'abord, semblaient avoir été épargnés. Les adultes, hommes et femmes, qui résistèrent, offrirent en peu de temps le cachet tout spécial de l'empoisonnement chronique par le miasme des marais; ils durent, sur l'avis du médecin, rentrer à Alger, s'éloignant ainsi de cette localité léthifère pour suivre un traitement qui, sans ce déplacement, eût été inefficace. Un certain nombre se rétablit, mais les convalescences furent si pénibles et si longtemps douteuses qu'elles firent renoncer à la culture de la seconde année.

Quoi qu'il en soit, et bien qu'il arrivât souvent, pendant les années qui suivirent, que de nouvelles familles substituées aux anciennes, fissent, bientôt à leur tour, place à d'autres, cependant, peu à peu, le sol fut défriché et mis en valeur; les eaux stagnantes furent utilisées, soit qu'on les recueillît dans des réservoirs, soit qu'à l'aide de fossés, elles reçussent des écoulements dans la mer; la culture continua de s'étendre, et au fur et à mesure de ses progrès et de son perfectionnement, les maladies perdirent de leur fréquence et de leur gravité.

La limite de ces jardins, à l'époque dont nous parlons, ne dépassait guère la route actuelle du *Ruisseau*. Dans ces dernières années, l'affluence des immigrants et, par suite, l'accroissement considérable de la consommation, porta la culture maraîchère au-delà du village d'Hussein-Dey, et jusqu'auprès de la Maison-Carrée. Là, on ne trouva point de marais; le sol cultivé en hiver, fut presque aussi fécond que celui du Hamma; mais l'épreuve déjà faite sur les plateaux ne profita pas aux nouveaux travailleurs; la perspective d'une récolte plus prompte les poussa aussi à fendre la terre pendant l'été, et comme les autres ils expièrent cette imprudence.

Néanmoins, avec le temps, et lorsque la plus grande partie du terrain fut en rapport, l'insalubrité locale disparut, mais on reconnut aussi que les lieux bas voisins de la Maison-Carrée, acquièrent sous l'influence des chaleurs, et surtout quand soufflaient certains vents chargés des brouillards de la Mitidja, une insalubrité funeste qui existe même encore aujourd'hui.

L'expérience faite jadis sur une petite échelle, et les vicissitudes qui viennent d'être analysées, se sont depuis et successivement reproduites par toute l'Algérie.

Jusqu'ici il ne s'agit encore que des colons venus spontanément; ils avaient quitté, presque tous méridionaux, un climat peu différent de celui du Nord de l'Afrique et exploitaient le sol comme ils l'en-

tendaient, sans le concours ni l'aide du gouvernement, car la question de la colonisation française n'était point encore arrêtée en principe.

Les cultivateurs de cette époque, par les maladies auxquelles ils furent exposés, sont donc les premiers exemples de l'influence des défrichements et des marais de l'Algérie sur la santé des Européens.

Les essais de colonisation sérieusement encouragés par le Gouvernement, ne datent guère que de 1835, quoique déjà en 1832, eussent été fondés les villages de Kouba et de Dely-Ibrahim, près d'Alger. Alors, la confiance dans l'avenir du pays permit de tenter la création de plusieurs centres de population. Ceux-ci, il est vrai, furent institués d'abord dans un but plutôt stratégique qu'agricole. C'est aussi à-peu-près dans ce temps qu'on installa des colons, presque tous Alsaciens, sur l'emplacement de Dely-Ibrahim, dans une situation éloignée des influences marécageuses, et occupant une hauteur qui procurait le bénéfice d'une ventilation des plus actives et d'une température agréable. En effet, la situation de Dely-Ibrahim est telle qu'il y a constamment, en moyenne, entre ce village et Alger, une différence de température d'environ 3 degrés centigrades en moins. Malheureusement les travaux de culture furent longtemps languissants; ce ne fut guère qu'en 1842 et 1843, que des défrichements un peu étendus s'y exécutèrent; jusqu'à cette époque les seuls travaux de colonisation consistèrent en déblais faits dans l'intérieur du village, afin de niveler son assiette et de tracer la route qui devait le traverser. Cette route qui fut, pendant longtemps, la seule voie de communication avec Blidah, Douéra et les autres villages de l'intérieur, procura aux habitants de Dely-Ibrahim des profits tellement avantageux dans le commerce des liquides et des comestibles, qu'au lieu de s'adonner à la culture, ils se firent presque tous débitants ou aubergistes, n'exploitant que

la fraction de terre qui devait leur procurer des légumes pour leur usage. Toutefois, en dehors mêmes des travaux agricoles, le simple remuement du sol se montra funeste pour les colons; plusieurs y contractèrent des maladies auxquelles quelques-uns succombèrent; mais, l'achèvement des travaux fit baisser promptement la mortalité. Ainsi, dans la période de 1835 à 1837 inclus, sur 18 naissances, on compte 9 décès d'enfants nés dans le village, tandis qu'à partir de 1838 jusqu'en 1840 inclus, sur 40 naissances, on ne compte plus que 12 décès d'enfants de la même classe.

Il y a quelques années, le tracé d'une route, passant par Bir-kadem et le pont de l'Oued-Kerma, déshéritait Dely-Ibrahim des bienfaits du transit dont il avait joui jusqu'alors. Cet événement produisit dans ce village une misère subite, et, en même temps, tourna l'activité de ses habitants vers les travaux de défrichement. Quoique ceux-ci ne fussent pas encore bien considérables, cette double circonstance n'en amena pas moins, dans le nombre des maladies et dans celui des décès, une recrudescence notable, mais dont nous ne pouvons préciser le chiffre. En effet, à cette époque, il fut établi à Dely-Ibrahim, à titre de succursale de l'hôpital civil d'Alger, un établissement dont les malades provenaient de différents points. Or, aucun document ne nous a permis de distinguer les décès d'individus appartenant à la localité de ceux qui ont été fournis par les malades venus d'ailleurs; toutefois, il est acquis à l'observation que la recrudescence que nous signalons fut alors très-sensible.

En résumé, pour Dely-Ibrahim, les principaux faits à noter au point de vue qui nous occupe, sont :

- 1^o Absence de marais avec situation élevée;
- 2^o Maladies et mortalité assez forte (chez les enfants surtout) momentanément produites par le remuement du sol dans l'intérieur du village;

3° Disparition des maladies, et diminution de la mortalité dès que les travaux ont cessé ;

4° Réapparition des fièvres, et recrudescence de la mortalité par suite de l'extension des travaux de défrichement.

Ce qui se passe à Dely-Ibrahim, se répète à peu près identiquement semblable dans tous les nouveaux centres de population des diverses provinces de l'Algérie.

Partout où les colons s'établissent pour la première fois, à Bab-Assen, à Ouled-Fayet, à Douéra, etc. etc., partout les *fièvres* se montrent d'abord avec intensité et sévissent sur les populations dans des proportions telles que beaucoup de colons découragés ou malades, désertent leur concession et leur maison inachevée pour venir en ville chercher un refuge. Tous cependant ont fait une observation : ils se sont établis sur l'emplacement de leur village au début des premières pluies; pendant la saison d'hiver et du printemps, leur santé a été bonne, et ce n'est qu'un mois environ après l'apparition des chaleurs, que les fièvres les ont frappés. Ainsi, à Dely-Ibrahim, les premiers décès n'arrivent qu'au mois d'août; au Fondouck, la population s'établit vers les derniers mois de 1844, elle y jouit d'un état sanitaire satisfaisant pendant tout l'hiver et le printemps, et les registres de l'état civil ne commencent à inscrire de décès qu'à la fin de juillet; mais, à cette époque, ils s'y multiplient en nombre si grand, qu'à la fin de décembre, la population a perdu 425 personnes sur moins de 500. Les colons, effrayés, reviennent à Alger essayer de rétablir leur santé profondément atteinte. Ce qui se passe au Fondouck dans des proportions si désastreuses, se reproduit, quoiqu'avec une intensité généralement moindre, dans tous les établissements agricoles de création nouvelle, et là surtout où le sol a été remué pendant les chaleurs.

Faut-il, avec quelques personnes, arguer de ces faits contre la possibilité de coloniser l'Algérie? évidemment non; mais du moins

il faut condamner l'enthousiasme irréfléchi de certains partisans de la colonisation dont le zèle a nui autant et plus peut-être à la cause qu'ils défendaient, qu'a pu le faire l'opposition de ses plus ardents détracteurs.

CHAPITRE II.

STATISTIQUE DES VILLAGES.

Encore une fois, les faits qui ont été exposés au sujet de Dély-Ibrahim et de quelques autres villages, se répètent avec la plus complète analogie dans tous les centres nouvellement créés. Partout les dispositions sanitaires conseillées ou prescrites par l'administration sont méconnues, et partout la mortalité se montre d'abord très considérable. 24 villages, bourgs ou villes, à la création ou à l'aménagement desquels s'emploient les colons, et dont nous avons étudié l'évolution, offrent les mêmes phénomènes.

Pour suivre exactement la mortalité dans chacun de ces centres il aurait fallu à la population des conditions de stabilité qui ne se sont que bien rarement offertes. En effet, suivant l'importance du nouveau centre, suivant la proximité des villes ou des routes de grande communication, suivant enfin l'aisance relative des concessionnaires, et le voisinage de grandes fermes exploitées par des capitalistes, on a vu dans l'espace de quelques mois, la population fixe ou officielle des colons s'élever ou décroître avec rapidité, et produire alors des oscillations numériques qu'il a été impossible de suivre partout.

Le chiffre de la population fixe de ces localités ayant ainsi tour-à-tour augmenté ou décréu, il s'ensuit que le rapport des décès à celle-ci ne saurait, la plupart du temps, être établi pour chaque village qu'avec une si prudente réserve que nous avons

préféré, dans la statistique qui va suivre, les embrasser en bloc que de faire l'analyse de chacun d'eux en particulier. Par ce moyen, nous le savons, nous n'atteindrons pas un résultat parfaitement exact, mais au moins, nous approcherons le plus possible de la vérité.

D'ailleurs ici, le chiffre proportionnel de la mortalité, pour avoir une valeur rigoureuse, doit être soumis à des considérations très nombreuses et que seuls peuvent bien apprécier ceux-là qui, comme nous, ont été à même de suivre pas à pas le développement de la colonisation du Sahel.

Il ne faut pas le dissimuler, une cause puissante de maladie et de mortalité a lourdement pesé et pèsera longtemps peut-être encore, en Algérie, sur l'ouvrier du sol. Pour établir le rôle qui, sous le règne de cette cause, appartient au climat, il faudrait pouvoir débarrasser celui-ci de toutes les influences accessoires qui en compliquent l'action sur l'homme; il faudrait, pour avoir des données précises sur la mortalité des villages produite par l'action propre du climat, que les dessèchements et les défrichements fussent terminés et que la culture se fût partout emparée du sol. Enfin le rôle de toutes ces influences étant délimité, il resterait encore à faire la part très importante des chances de mortalité inhérentes à toute population récemment transportée d'un lieu quelconque dans un autre de latitude très différente; or, cette dernière circonstance qui, aux époques des nombreuses immigrations, devra momentanément grossir la mortalité, ne cessera qu'avec les autres et lorsque la population européenne, devenue stable et placée dans les conditions d'une installation normale, se recrutera d'éléments créés dans son propre sein.

Qui ne sait que, dans le Sahel où les terres appartenant au Domaine sont rares, c'est à peine si la centième partie de la surface du sol est actuellement en culture? qui ne sait que ceux

des colons qui ont défriché ou mis en valeur la totalité du terrain qui leur était concédé, forment l'exception? qui ne sait enfin qu'un très grand nombre de concessionnaires n'ont pu encore satisfaire aux clauses stipulées pour être mis en possession de leurs titres définitifs? Par conséquent, pour la plupart des colons, les conditions de salubrité sont aujourd'hui les mêmes qu'au début de l'installation, c'est-à-dire que, du moment que les travaux de défrichement reprendront de l'activité, on verra, pour peu surtout que la saison de ces travaux soit inopportune, les maladies reparaître comme au début. Tout au plus ces colons auront-ils gagné l'avantage d'être soustraits aux effets du nivellement des terres occupant l'emplacement de leur village; et, les centres qui étaient jadis exposés aux effluves des marais actuellement desséchés, auront-ils tout au plus gagné l'avantage de n'en plus éprouver la funeste influence. Peut-on donc aujourd'hui arguer de ces essais incomplets pour annoncer quelle sera ultérieurement la part du climat dans la mortalité?

Si, dans quelques villages du Sahel, on compte maintenant peu de décès, cette heureuse immunité tient à ce que le sol n'a pas été ouvert, ou bien à ce que les défrichements étant terminés déjà depuis un certain temps, la population a pu s'y fixer d'une manière convenable et définitive.

Depuis près de deux ans (1847-1848), les travaux de défrichement ont été presque nuls dans le Sahel. La plupart des colons livrés à eux-mêmes, abandonnant la culture, ont été obligés pour pouvoir vivre, d'embrasser, soit pour eux, soit pour le compte d'autrui, diverses professions dont le choix était subordonné le plus souvent à la spécialité des ressources locales. Ainsi, là où la nature argileuse du terrain se prêtait à la fabrication des briques et des tuiles, on a vu la population quitter les concessions pour s'adonner à ce genre d'industrie: là au contraire où la végétation arborescente des lentisques, des chê-

nes verts, des caroubiers, etc., était vigoureuse, les colons se sont faits bûcherons ou charbonniers, adoptant momentanément une industrie plus profitable pour eux, au moins immédiatement, que l'exploitation d'une terre dont ils ne pouvaient pas attendre le produit; pendant la saison des foins, beaucoup se sont transformés en faucheurs, rapportant dans leurs villages les germes de maladie ou la maladie elle-même qu'ils avaient puisée dans la plaine. L'exploitation des carrières de pierre, le roulage, la domesticité chez les grands propriétaires ont encore soustrait à la population et conséquemment enlevé à la colonisation parcellaire, une très-grande partie de ses bras les plus actifs. Enfin il est arrivé souvent que la mort d'un des membres de la famille a déterminé la vente ou la substitution de la concession, et là encore, l'éducation climatérique et agricole des nouveaux possesseurs a dû influencer plus ou moins fâcheusement sur les résultats à obtenir.

Notre but est d'étudier l'influence des causes diverses de mortalité qui ont ralenti le peuplement de cette contrée, et de rendre profitables aux immigrations à venir l'expérience déjà acquise. En Afrique où, pour l'Européen, tout était nouveau, pays et climat, les embarras de tous genres, les tâtonnements ont dû être nombreux; cruelle aussi dût être souvent pour la vie des immigrants, l'omission de certaines mesures. Rassembler les enseignements divers qui découlent de ces faits et en déduire les précautions à indiquer à la sollicitude de l'autorité et à l'attention des colons, telle est la tâche que nous nous sommes tracée. C'est à l'hygiène de rétablir la vieille réputation du Nord de l'Afrique dont Sénèque disait: *qu'on n'y meurt que de vieillesse ou par aventure*; de cette Afrique que, de nos jours, on a voulu faire passer pour la nécropole des Européens assez téméraires pour entreprendre la culture de son sol empesté.

Si nous nous sommes inscrits (1), après une étude consciencieuse des faits, contre l'opinion de ceux qui ont nié l'aptitude hygiénique des Français à vivre à l'état de cultivateurs en Algérie, nous n'avons jamais prétendu que ce dût être chose facile, et qu'il dût suffire, pour obtenir l'assiette d'une population agricole vivace et prospère, de se borner à distribuer des terres à des colons. Les éléments de solution du problème nous paraissent loin d'être aussi simples ; et, sans sortir du domaine hygiénique, certains obstacles existent encore dont plusieurs même sont de nature à ne s'aplanir qu'à la longue ; mais des expériences nombreuses, quoique partielles, ont déjà péremptoirement prouvé qu'ils ne sont pas invincibles.

La conclusion de ces faits n'est point, nous le savons, favorable aux premiers essais de colonisation, mais si nous mettons la vérité à jour et si nous insistons sur ce point, c'est parce qu'on a voulu arguer de l'insuccès du début de la culture africaine pour conclure à son impossibilité économique et hygiénique.

Nous ne suivrons pas la population agricole dans chacun de ses villages ; mais, la prenant en masse, nous réunirons tous les décès et nous examinerons en quoi le chiffre et la marche de la mortalité par sexes et par âges, différent de ce qu'on observe dans les villes.

Les centres de populations sur lesquels nos recherches ont porté, sont : *St.-Amélie, Baba-Hassen, Birmandreis, Birka-dem, Tixeraïm, Saoula, Boudjaréah, Bougie, Caddous, Cherschell, Dely-Ibrahim, Drariah, El-Biar, St.-Ferdinand, le Fondouck, Hussein-Dey, Kouba, la Maison-Carrée, Mustapha-Supérieur, l'Agha, le Hamma, Mahelma, Ouled-Fayet, Pointe-Pescade*. Chacun de ces centres n'a point été créé à la même

(1) *De l'acclimatement et de la colonisation en Algérie, au point de vue statistique.*— Brochure par MM. Foley et V. Martin.— 1848.

époque, par conséquent notre résumé comprend une mortalité qui renferme, pour les uns, l'expression de l'influence locale pendant 7 ou 8 ans, tandis que pour d'autres, elle ne les exprime que pour 2 ou 3 ans; pour quelques-uns enfin, les séries d'années ne sont pas complètes. Mais on comprendra combien, au milieu des difficultés d'une installation nouvelle et des bruits de la guerre, il était difficile de recueillir des renseignements exacts sur les populations fixe et flottante des villages, sur leurs naissances et quelquefois même sur leurs décès.

Procédant pour ces localités comme nous l'avons fait pour les villes, nous allons exposer, dans les tableaux qui suivent, le chiffre annuel des naissances et celui des décès par années, mois, sexes, en distinguant les enfants qui sont nés dans le pays de ceux qui sont venus d'Europe.

Année	Nés dans le pays		Nés en Europe		Total
	M	F	M	F	
1900	120	110	10	15	245
1901	130	120	15	20	285
1902	140	130	20	25	315
1903	150	140	25	30	345
1904	160	150	30	35	375
1905	170	160	35	40	405
1906	180	170	40	45	435
1907	190	180	45	50	465
1908	200	190	50	55	495
1909	210	200	55	60	525
1910	220	210	60	65	555

Les chiffres ci-dessus indiquent que le nombre des naissances a augmenté progressivement de 1900 à 1910, et que l'influence de l'immigration européenne a été de plus en plus sensible. Les décès ont également augmenté, mais à un rythme inférieur à celui des naissances, ce qui a permis à la population de croître.

ARTICLE I^{er}. — CLASSE ENFANTINE DES VILLAGES.

TABLEAU indiquant, par année, de 1833 à 1847 inclus, les naissances et les décès des enfants créoles et immigrés des villages.

ANNÉES	NAISSANCES.		DÉCÈS.					
			ENFANTS					
					Immigrés.		Créoles.	
	Garçons.	Filles.	Hommes	Femmes.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
1833	»	»	4	1	»	»	»	»
1834	5	2	9	3	1	1	»	2
1835	23	23	12	5	3	1	10	3
1836	40	40	47	16	2	5	17	11
1837	43	41	44	22	5	6	19	12
1838	42	46	21	6	1	3	8	13
1839	69	65	110	46	22	28	26	24
1840	41	52	42	15	6	3	26	33
1841	74	74	56	21	6	7	27	39
1842	119	94	76	25	10	16	50	51
1843	142	129	102	50	42	31	74	56
1844	207	191	130	76	49	47	43	47
1845	244	247	276	143	74	74	153	139
1846	255	258	325	97	79	76	158	153
1847	»	»	7	2	2	»	7	5
	1304	1262	1261	528	302	298	618	588

Il résulte de ce tableau que, sur 2566 naissances des deux sexes, il y a eu, dans les villages que nous examinons, 1304 garçons et 1262 filles; les rapports des naissances de garçons aux filles, sont comme 508 est à 492, c'est-à-dire absolument les mêmes qu'en ville; donc, dans les campagnes comme en ville, il existe une influence quelconque qui tend à égaliser les naissances des

TABLEAU RÉCAPITULATIF, d'après les registres de l'État-civil, des décès par âges, des enfants créoles et immigrés dans les localités ci-après :

TABLEAU N° 12, page 239.

COMMUNES.	ENFANTS											
	De 0 âge à 6 mois.				De 6 mois à 2 ans 1/2.				De 2 ans 1/2 à 8 ans.			
	CRÉOLES.		IMMIGRÉS.		CRÉOLES.		IMMIGRÉS.		CRÉOLES.		IMMIGRÉS.	
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
Birkadem,	14	16	1	1	19	13	10	10	2	1	14	9
Hussein-Dey,	8	17	»	»	10	15	7	6	9	12	1	1
Dellys,	3	3	»	»	2	4	1	1	»	»	1	»
Kouba,	16	13	1	»	26	21	4	1	»	»	14	6
Drariah,	4	6	»	»	6	8	1	1	»	»	3	1
Fondouck,	11	4	2	»	2	3	7	5	»	»	13	12
Douéra,	50	42	1	1	31	29	36	44	3	»	28	42
Mahelma,	1	1	1	1	»	2	»	»	»	»	»	1
Mustapha,	94	61	2	»	113	108	15	1	3	1	48	69
Kaddous,	2	2	4	2	3	2	2	4	»	»	3	1
Birmandreïs,	»	2	»	1	7	5	1	2	»	»	5	»
Baba-Hassen,	2	4	»	»	»	»	1	»	»	»	1	2
Ouled-Fayet,	3	3	»	»	2	3	»	2	»	»	4	1
Boudjaréah,	5	3	»	»	7	4	2	»	»	»	4	»
Cherchell,	34	29	2	2	17	22	8	5	»	»	6	5
Pointe-Pescade,	8	9	»	»	3	4	1	4	»	»	3	»
Ste-Amélie,	2	7	»	»	»	»	3	2	»	»	4	2
Dely-Ibrahim,	18	32	»	»	20	22	2	5	»	»	13	10
St-Ferdinand,	2	1	1	»	1	2	2	»	»	»	2	1
El-Biar,	17	16	»	1	24	22	3	2	»	»	6	8
Crescia,	4	4	1	1	5	3	»	1	»	»	1	2
Bougie,	14	19	3	8	11	12	1	4	1	»	4	4
	312	294	19	18	309	304	107	100	18	14	178	177
Totaux.....	606		37		613		207		32		355	
	643				820				387			

deux sexes. L'action miasmatique qui existe dans les centres ruraux ne modifie en rien le rapport observé dans les villes; ce n'est donc point à cette cause qu'il faut rapporter la prédominance relative des filles sur les garçons en Algérie. Nous pensons que ce fait est dû à la température plus chaude du climat.

§ I^{er}. — MORTALITÉ CRÉOLE DES VILLAGES
PAR RAPPORT AUX NAISSANCES.

Sur 2566 naissances d'enfants créoles, nous observons dans les villages, 4206 décès d'enfants, auxquels il faut en ajouter 45 décédés à Alger, mais nés dans les points cités plus haut; il résulterait de là, que la mortalité aurait enlevé presque la moitié des enfants créoles, nés dans les nouveaux centres, puisque le rapport brut serait de 487 décès sur 4000 naissances. Mais il est bien entendu que, dans les décès, sont compris les morts-nés dont le chiffre précis nous est inconnu, bien que nous sachions qu'il est au moins égal à celui de la ville; cette défalcation étant faite, la proportion serait donc tout au plus de 400 décès sur 4000 naissances (1).

§ II. — MORTALITÉ PAR ANNÉES ET PAR SEXES, DES ENFANTS
CRÉOLES ET IMMIGRÉS DES VILLAGES.

Examinons, pour les 4254 décès créoles, quel était l'âge des enfants à l'époque de la mort. (Voir le *Tableau n° 42*, ci-contre.)

(1) Nous répétons ici que dans certaines localités, la proportion des morts-nés aux naissances, a été considérable; au Fondouck entr'autres, il y a eu dans la première année d'installation autant de morts-nés que de naissances; c'est un fait qui a passé en même temps que la cause qui l'avait déterminé.

On voit que la période de 0 âge à 6 mois, compte 606 décès des deux sexes, savoir : 342 garçons et 294 filles.

De 6 mois à 2 ans et demi, on compte 643 décès dont 309 garçons et 304 filles.

De 2 ans et demi à 8 ans, il y a eu 32 décès, dont 18 garçons et 14 filles.

En tout donc, de la naissance à 8 ans 639 décès de garçons et 642 de filles. Le rapport à 1000 donne 540 décès de garçons et 490 de filles, proportion égale à celle qu'on observe à Paris, mais variable par rapport à celle de la mortalité dans la ville d'Alger où nous avons observé le rapport de 534 à 469; on trouve donc dans les villes, un excès de mortalité masculine qui ne se présente qu'à un degré beaucoup moindre dans les campagnes.

Il nous semble donc qu'on peut admettre avec raison l'existence, dans les campagnes, d'une cause indépendante du climat, qui tend à égaliser la mortalité dans les deux sexes. Nous pensons que l'influence des marais et des défrichements qui, comme on l'observe, agit sur tous les âges et indépendamment du sexe, peut rendre compte de cette particularité.

Ainsi qu'on le voit, sur 1254 décès, plus des onze-douzièmes ont lieu avant l'âge de 2 ans et demi, et, dans les campagnes comme en ville, la mortalité excessive qui pèse sur les deux premières années de la vie se partage à-peu-près également en deux périodes, l'une s'étendant de la naissance à six mois, mais dans laquelle sont compris les morts-nés, l'autre du sixième mois à la fin de la deuxième année.

§ III. — ÉTAT PAR MOIS DE LA MORTALITÉ ADULTE ET ENFANTINE (créole et immigrée), DANS LES VILLAGES.

MOIS.	HOMMES.	FEMMES.	ENFANTS			
			IMMIGRÉS.		CRÉOLES.	
			Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
Janvier,	93	32	15	17	43	30
Février,	59	21	16	18	20	17
Mars,	64	19	25	16	21	29
Avril,	58	20	10	14	29	21
Mai,	47	20	13	14	29	34
Juin,	54	26	8	20	45	37
Juillet,	108	47	23	26	70	77
Août,	121	54	39	37	87	76
Septembre,	178	79	44	35	73	80
Octobre,	218	89	53	40	75	75
Novembre,	143	56	29	36	70	66
Décembre,	118	65	27	25	56	46
Totaux.....	1261	528	302	298	618	588
			600		1206	

Ce tableau résume les renseignements que nous avons pu recueillir sur la population dans les localités presque toutes agricoles que nous avons examinées.

(A). INFLUENCE DES SAISONS SUR LA MORTALITÉ CRÉOLE DES VILLAGES.

La mortalité, chez les enfants créoles, suit-elle dans les villages, selon les saisons, une marche différente de celle qui s'observe dans les villes ?

Le tableau qui suit répond à cette question.

		GARÇONS.	FILLES.
HIVER.	} Novembre, Décembre, Janvier, Février,	70	66
		56	46
		43	30
		20	17
		189	159
Total général..		348	
PRINTEMPS.	} Mars, Avril, Mai, Juin,	21	29
		29	21
		29	34
		45	37
		124	121
Total général..		245	
ÉTÉ.	} Juillet, Août, Septembre, Octobre,	70	77
		87	76
		73	80
		75	75
		305	308
Total général..		613	

Des renseignements identiques nous manquent sur les 45 décès d'enfants nés dans les localités que nous examinons et qui sont morts à Alger.

Quelques conclusions importantes découlent de ce tableau. Pour les enfants des villages comme pour ceux des villes, le

maximum de la mortalité a lieu en été, le *minimum* se trouve au printemps et l'hiver se rapproche beaucoup de cette dernière saison.

Une remarque de grande valeur, suivant nous, doit être faite ici, c'est que la somme des décès des deux saisons, hiver et printemps, n'égalé point la somme des décès de l'été, c'est-à-dire qu'il meurt, dans les villages, pendant les quatre mois d'été, ou pendant les fortes chaleurs, autant d'enfants que dans les huit autres mois de l'année; en ville, il s'en faut de beaucoup que la mortalité de l'été soit aussi considérable. Ici donc encore, en dehors du climat, on reconnaît l'influence d'une cause générale qui lui est étrangère: quelle peut-elle être, si ce n'est celle des défrichements et des miasmes?

(B.) RAPPORT DE LA MORTALITÉ DES ENFANTS IMMIGRÉS
DES VILLAGES A LEUR POPULATION.

Le chiffre exact de la population enfantine immigrée des villages n'a jamais été constaté d'une manière officielle; pour ces centres donc, il nous est impossible d'établir le rapport de la mortalité à la population.

(C.) RAPPORT DE LA MORTALITÉ DES ENFANTS IMMIGRÉS
DES VILLAGES, SUIVANT LES SEXES.

Sur 600 décès d'enfants immigrés, 302 appartiennent au sexe masculin, 298 au sexe féminin; le rapport de la mortalité des garçons aux filles est donc comme 503 est à 497.

Or, dans la ville, le rapport est de 528 à 472; donc, dans les villages, pour les enfants immigrés comme pour les enfants créoles, la mortalité tend à sévir également sur les deux sexes; d'où nous pouvons établir comme règle, que la mortalité, qui, en ville, pèse davantage sur les garçons, frappe au contraire dans les campagnes à-peu-près également sur les enfants des deux sexes.

(D.) INFLUENCE DES SAISONS SUR LA MORTALITÉ
DES ENFANTS IMMIGRÉS DES VILLAGES.

Les décès d'enfants immigrés des villages, considérés dans leurs rapports avec les saisons, ont suivi la marche ci-après :

		GARÇONS.	FILLES.
HIVER.	} Novembre, Décembre, Janvier, Février,	29	36
		27	25
		15	17
		16	18
	Total général..		87
		183	
PRINTEMPS.	} Mars, Avril, Mai, Juin,	25	16
		10	14
		13	14
		8	20
	Total général..		56
		120	
ÉTÉ.	} Juillet, Août, Septembre, Octobre,	23	26
		39	37
		45	35
		53	40
	Total général..		160
		298	

Les déductions que nous venons d'émettre, à propos de la mortalité créole des villages à travers les saisons, sont pleinement applicables aux enfants immigrés; ici encore l'été offre de beaucoup le *maximum* de mortalité, puisque cette saison absorbe à elle seule, à très peu près, autant de décès que les deux autres réunies.

Nous n'y ajouterons qu'une remarque qui n'est pas sans un certain degré d'intérêt, c'est que si les enfants immigrés, qui ont en général un âge plus avancé que les créoles, suivent, à travers les saisons, la même loi de mortalité que ceux-ci, il faut en conclure que, dans les campagnes, la cause (*les défrichements, selon nous*) qui pèse sur la mortalité infantine pendant l'été, agit avec une égale intensité sur tous les âges.

En ville, la mortalité des enfants immigrés est à son *maximum* en hiver ; dans les campagnes, au contraire, le *maximum* correspond à l'été. Or, si le climat seul était la cause de la grande mortalité de l'enfance, comment s'expliquerait-on cette différence capitale dans l'effet d'un même agent produisant des résultats si opposés ? N'est-ce pas là une nouvelle preuve évidente qu'en dehors du climat, il existe une cause importante de mortalité, qui, à n'en pas douter, réside dans les émanations dégagées des marais et du sol fraîchement défriché pendant l'été ?

ARTICLE II. — MORTALITÉ ADULTE DES VILLAGES.

Sur 4789 décès constatés dans les centres de population indiqués plus haut, nous en avons noté 4264 d'hommes et 528 de femmes. Dans l'impossibilité où nous sommes d'avoir le chiffre exact de la population, nous ne pouvons établir le rapport de la mortalité à celle-ci. Du reste, ainsi que nous l'avons dit, les travaux de défrichement ne sont encore qu'à l'état d'ébauche sur beaucoup de points. La marche croissante ou décroissante de la mortalité de laquelle on pourra déduire l'influence propre du climat, ne saurait donc être établie que pour quelques points particuliers placés dans des conditions exceptionnelles. Chargés à diverses époques de missions médicales dans quelques centres de population, nous avons pu y recueillir, sur place, des renseignements que nous avons publiés dans un autre travail (*De l'acclimatement et de la colonisation*).

et nous en avons déduit la preuve, sous l'influence des progrès de la culture et de la colonisation, de l'*aptitude croissante de l'Européen à vivre en Afrique*.

Recherchons maintenant quelle part de mortalité chaque saison a prélevée sur ces populations agricoles :

(A.) INFLUENCE DES SAISONS SUR LA MORTALITÉ ADULTE

DANS LES VILLAGES.

		DÉCÈS	
		D'HOMMES.	DE FEMMES
HIVER.	} Novembre, Décembre, Janvier, Février,	143	56
		118	65
		93	32
		59	21
		413	174
	Total général..	587	
PRINTEMPS.	} Mars, Avril, Mai, Juin,	64	19
		58	20
		47	20
		54	26
		223	85
	Total général..	308	
ÉTÉ.	} Juillet, Août, Septembre, Octobre,	108	47
		121	54
		178	79
		218	89
		625	269
	Total général..	894	

Comme pour les deux classes de population enfantine, le *maximum* de la mortalité adulte tombe en été, saison qui, à elle seule, absorbe aussi la moitié des décès; au printemps correspond l'époque la plus favorable, or, en ville, ce *maximum* a lieu en hiver, malgré l'arrivée et la mort à Alger d'un grand nombre de colons qui ont contracté leurs maladies dans les campagnes. Un moyen simple d'apprécier l'influence du travail agricole pendant les chaleurs et pendant les saisons tempérées, consiste à diviser l'année en deux semestres: le premier qui commence en janvier se caractérise par une température modérée et des pluies qui détrempe le sol et en annulent les émanations; le second, commençant en juillet, est marqué par une température élevée et le développement dans l'air des principes miasmatiques dégagés des couches du sol en décomposition au contact de l'air. Or, si nous comparons la mortalité dans chacun d'eux, nous voyons qu'alors que les six premiers mois ne comptent que 543 décès, les six derniers, au contraire, en comptent 4276. Cette différence en plus, pour le deuxième semestre, s'explique par l'apparition au mois de juillet des maladies qui durent jusqu'aux premières pluies d'octobre. La mortalité des trois derniers mois n'est que le résultat chronique d'affections contractées pendant les chaleurs. De là l'évidence manifeste de la nécessité d'interrompre les travaux de défrichement pendant l'été. Nous avons déjà dit d'ailleurs que tous les registres de l'état civil accusent une mortalité faible lorsque les essais de colonisation débutent avec les premières pluies, mais que le nécrologe se remplit vite lorsque les colons continuent leurs défrichements pendant les chaleurs.

La mortalité que nous constatons ici, pèse plus particulièrement sur les colons à demeure fixe. Mais s'il nous était possible de restituer aux campagnes les décès des ouvriers qui ayant contracté leurs maladies dans les travaux des champs, les ont

quittés pour venir à Alger chercher des soins, il est certain que la mortalité de l'été serait, pour ces populations agricoles, beaucoup plus considérable encore que ne l'indiquent les registres de l'état civil, et ainsi on verrait ressortir avec une évidence plus péremptoire, la part immense que prélève sur l'homme l'influence d'un sol miasmatique exploité à l'encontre des plus simples règles de l'hygiène.

CHAPITRE III.

DES IMMIGRATIONS DES COLONS.

Si, en 1832, on commença à fonder quelques villages et à s'occuper de colonisation, il est vrai de dire que, pendant les 10 ans qui suivirent, on fit très peu de choses. Ce n'est véritablement qu'à partir de 1842 (1), mais surtout de 1843, que date, pour l'Algérie, l'ère d'une colonisation agricole sérieuse. Jusque-là tous les essais avaient été incomplets et languissants; mais alors commencèrent d'une manière sérieuse les immigrations de colons cultivateurs. De nombreuses familles européennes, obéissant à cette impulsion, sollicitèrent des concessions en Afrique et quittèrent leurs foyers pour venir s'y fixer. Antérieurement à cette époque, plusieurs immigrations étaient venues, à divers intervalles, des îles Baléares et surtout de Minorque, occuper à bail les jardins des environs d'Alger, mais, comme nous l'avons déjà dit, sans jamais quitter les environs immédiats de la ville et de la banlieue. En provoquant

(1) C'est de 1842 que date la fondation des villages de Drariah, Douéra, L'Achour, Chérages et Ouled-Fayet. En 1843 on créa Saoula, Baba-Hassen, Crécia, S^t-Ferdinand, S^{te}-Amélie, Douaouda, Montpensier, Joinville et Méred.

les immigrations de travailleurs, le Gouvernement avait en vue, non pas encore la colonisation entière de l'Algérie, mais celle des parties du territoire qui avoisinaient les villes. Celles-ci devaient être le centre vers lequel graviteraient, à des distances plus ou moins éloignées, les villages nouveaux qui en seraient les satellites et les avant-postes. De presque toutes les parties de la France et de plusieurs contrées de l'Europe, les populations répondirent à cet appel, et les arrivées à Alger, dans chacune des trois années qui suivirent, furent de plus de 20,000 personnes. Avant 1843, les étrangers européens du sud, étaient presque les seuls qui amenaient leurs familles. Dans l'immigration nouvelle, composée moitié de Français, moitié d'étrangers du sud auxquels se joignaient quelques septentrionaux, la famille venait complète; d'ordinaire elle se composait du mari, de la femme, des aïeux et de plusieurs enfants de tout âge; quelques-uns possédaient des moyens d'existence pour quelques mois, d'autres étaient dans le plus profond dénuement; et les registres de la police, qui, à la suite de bien des noms de ces familles, laissent lire cette triste note: *sans moyens d'existence!* nous donnent, en partie, la clef de la mortalité considérable qui sévit sur ces nouveaux débarqués. Il est même arrivé que des familles alsaciennes parties au complet, avaient laissé en chemin quelques-uns des leurs et surtout de jeunes enfants morts de fatigue plutôt que de faim, car des secours accordés par l'État les suivaient dans leur voyage. Une fois arrivés à Alger, où ils devaient attendre plus ou moins longtemps, avant qu'il leur fût possible d'entrer en possession, ceux qui n'avaient point apporté d'avances restaient sans ressources. Or, que seraient-ils devenus si, dans l'activité alors prodigieuse de l'industrie urbaine et dans les travaux de construction, ils n'eussent trouvé le pain nécessaire à leur subsistance?

Les dispositions qui furent prises par l'administration pour l'installation de ces émigrants dans les villages, varièrent suivant les localités. A St.-Ferdinand, à St^e.-Amélie, à Mahelma les colons trouvèrent, à prix d'argent, des maisons toutes bâties par les soins de l'armée ; d'autres reçurent des planches dont ils firent immédiatement, mais d'une façon grossière, des baraques dans lesquelles ils passèrent l'hiver. Enfin, un certain nombre, dirigé d'avance sur l'emplacement des villages où devaient être envoyés les matériaux nécessaires aux constructions dût attendre ces matériaux plus ou moins longtemps, restant exposé aux intempéries de la mauvaise saison. Toutefois, les maladies qui sévirent sur les nouveaux débarqués furent en général légères et assez semblables à celles de l'automne et du printemps en France ; leur nombre d'ailleurs et leur gravité furent en raison des conditions plus ou moins bonnes d'aménagement et de bien-être des nouveaux débarqués. Mais, dès les premières chaleurs, la continuation des travaux de défrichement, jointe parfois à l'influence marécageuse à distance, détermina des fièvres qui décimèrent ces populations.

Il serait superflu d'entrer dans le détail des épidémies qui ont sévi dans tous les villages. Ces faits, depuis l'occupation, se sont répétés périodiquement tous les ans avec une telle uniformité qu'ils sont aujourd'hui connus de tous le monde. La médecine a fait beaucoup pour guérir ou atténuer l'effet des causes quand elles avaient agi ; il eut été mieux sans doute qu'une intervention rigoureuse de l'hygiène, plus largement associée aux mesures administratives, en prévint le développement. Hâtons-nous pourtant de le dire, il y aurait injustice à méconnaître les efforts que l'autorité a faits dans ce sens, et nous sommes loin de croire qu'à cet égard elle soit restée inactive. Des inspections spéciales et confiées à des hommes

éminemment compétents, ont été ordonnées par le Ministre. Ces enquêtes ont porté leurs fruits, et nous n'hésitons pas à attribuer en grande partie aux mesures dont elles ont enseigné et fait adopter la nécessité, l'amélioration sanitaire obtenue depuis quelques années dans les localités qui ont pu jouir de leur bénéfice ; aussi pensons-nous qu'il est utile, en rappelant les mesures déjà adoptées, d'en signaler quelques autres et de faire connaître les modifications que l'expérience a jugé utile d'y ajouter.

C'est dans ce but que nous allons passer en revue :

1° Les principes hygiéniques qui pourraient guider dans le choix des populations à implanter en Algérie ;

2° Les diverses conditions d'âge et de sexe, d'état de santé, de fortune, de moralité, de profession à rechercher chez les colons ;

3° Les époques auxquelles il conviendrait d'opérer les immigrations ;

4° Les diverses localités dans lesquelles, suivant leur zone de provenance, il conviendrait d'établir les nouveaux venus ;

5° Les mesures hygiéniques qui doivent présider à l'installation des villages ;

6° L'ordre méthodique à observer, dans les diverses saisons, pour rendre les premiers travaux agricoles aussi peu nuisibles que possible ;

7° Les règles particulières d'hygiène auxquelles l'agriculteur devrait être initié et se conformer dans les diverses conditions où il se trouvera placé.

ARTICLE I^{er}. — CHOIX DES POPULATIONS A IMPLANTER EN ALGÉRIE.

Le passage du climat de France à celui de l'Algérie, détermine, chez tous les émigrants, des modifications fonctionnelles plus

ou moins sensibles qui, la plupart du temps, s'accomplissent sans maladies. Quelquefois pourtant, la santé en éprouve certains dérangements dont les plus fréquents sont *la diarrhée* et *la dyssentérie*. Ces modifications tendent, en général, d'autant plus à atteindre le degré de la maladie, que les individus arrivent de pays plus septentrionaux. Ce fait, prévu par la théorie, est, depuis longtemps, confirmé par l'observation. La provenance du nord ne doit cependant pas être un obstacle à l'émigration en Algérie, pays composé de plaines et de hautes montagnes, et qui, par cette disposition accidentée, réalise, selon qu'on habite les premières ou les secondes, des climats très différents.

A ce propos, c'est ici le lieu de rappeler le fait que nous avons constaté à l'aide du dépouillement des naissances par département, de plus de 400,000 malades entrés à l'hôpital du Dey depuis 47 ans. Il résulte de ce document que la zone centre de la France est, de toutes, celle qui, dans l'armée d'Afrique, fournit, proportionnellement à l'effectif, le moins de maladies. Il nous paraît permis d'admettre que l'immunité ainsi acquise aux habitants de la zone centrale de la France, provient de ce que cette région est plus impaludée que les deux autres qui comprennent les départements méridionaux et septentrionaux; d'où il suivrait que les soldats qui en proviennent sembleraient apporter en Afrique une organisation déjà en harmonie, pour ainsi dire, avec l'élément paludéen. Cette observation ne doit pas être perdue de vue, si les nécessités de la colonisation obligeaient à l'installation de quelques villages dans les localités voisines des marais. Quant aux méridionaux, ils s'acclimatent vite dans le nord de l'Afrique. Le village de Chéragas, presque entièrement peuplé d'habitants du Var, et aujourd'hui en très bonne voie de prospérité, est, entre beaucoup d'autres, une preuve de ce que nous avançons.

ARTICLE II. — CONDITIONS D'ÂGE, DE SEXE,
D'ÉTAT DE SANTÉ, DE FORTUNE, DE MORALITÉ ET DE PROFESSION.

Jusqu'à ce jour, les immigrations qui se sont vouées à la colonisation de l'Algérie, se sont recrutées d'adultes (hommes et femmes), d'enfants et de quelques vieillards.

Depuis quatre ans, le chiffre des enfants a formé à lui seul plus du tiers du chiffre total des Européens immigrés.

Presque tous ces enfants, malgré les sages prescriptions du Gouvernement qui interdisait l'immigration avant l'âge de 42 ans, n'avaient pas cette douzième année; beaucoup même étaient à la mamelle. La mortalité, chez eux, fut grande à tel point qu'à Alger, dans une période de 47 années, sur 4060 décès d'enfants français immigrés, 965 avaient moins de 42 ans, et 95 seulement avaient passé cet âge.

La mortalité, chez les enfants venus d'Europe, est toujours si forte en Algérie jusqu'à la huitième année, que nous croyons qu'il devrait être de règle rigoureuse, que l'embarquement n'eût lieu, au plus tôt, qu'après la deuxième dentition. Nous avons constaté que, depuis l'occupation, la mortalité des enfants mâles a été notablement plus forte que celle des filles, et cela dans une proportion qui excède de beaucoup la même prédominance observée en France. La limite d'âge que nous recommandons, devrait donc être plus rigoureuse pour les garçons que pour les filles.

Il est constaté aussi: 1^o que les enfants qu'on a sevrés dans le cours de la dentition, pour les amener en Afrique, meurent presque tous pendant les chaleurs de la première année; 2^o que l'élève des enfants par le biberon y est généralement impossible, particulièrement pour les enfants du sexe masculin récemment immigrés, et que la plupart de ceux qui sont soumis à ce mode d'alimentation, succombent dans les premiers mois de leur

arrivée, surtout s'ils sont venus en été ; 3° que la plupart des nourrices transportées en Afrique avec leur nourrisson voient, sans même avoir été malades, leur lait devenir insuffisant, et leur enfant dépérir ou succomber rapidement, soit aux convulsions, soit à la diarrhée, quand, en même temps que les chaleurs, apparaît l'éruption dentaire.

Tous ces faits consacrent de la manière la plus pressante la nécessité de ne pas enfreindre la défense faite par les arrêtés du Gouvernement.

L'hygiène spéciale des enfants européens immigrés en Afrique, ne pouvait être que le résultat de l'expérience. Celle-ci a été cruelle ; aujourd'hui que cette hygiène est mieux connue, nous ne doutons pas que si on en observe bien les règles, on ne voit graduellement diminuer cette grande mortalité qui a été si préjudiciable au progrès de la colonisation et du peuplement.

L'âge adulte, abstraction faite du sexe, supporte généralement bien le climat d'Afrique ; toutefois l'avantage est encore du côté de la femme, et cela même en dehors du danger des travaux de culture et de l'habitation dans des lieux impaludés. Des troubles dans les fonctions mensuelles sont cependant, chez elles, une cause fréquente de maladies, à l'époque de l'arrivée en Afrique. L'âge de retour, coïncidant avec l'immigration récente, est funeste aussi à un grand nombre. Beaucoup de celles qui immigrent à l'âge de 40 ou 50 ans, sont assez souvent, dès les premiers jours de leur arrivée, prises de diarrhées ou de dysenteries plus ou moins graves ; on voit enfin chez quelques-unes de celles qui ont conjuré ces premiers accidents, une disposition remarquable aux maladies du foie.

L'homme, au contraire, depuis l'âge adulte jusqu'à la vieillesse, surmonte assez bien les nouvelles influences auxquelles il vient s'exposer. Pour les personnes valétudinaires, pour celles surtout qui sont sujettes à la diarrhée et aux affections du foie, le séjour

de l'Afrique est pernicieux, tandis que, les personnes atteintes de maladies des organes de la respiration et de la circulation, s'en trouvent généralement bien. Mais ces dernières observations ne concernent qu'un très petit nombre d'individus, car il tombe sous le sens qu'une bonne santé, sinon une complexion vigoureuse, est indispensable à quiconque se décide à quitter son pays pour conquérir une propriété à la sueur de son front.

L'étude des faits passés prouve surabondamment que le dénuement et la misère figurent pour une très large part dans ces grandes causes de la mortalité en Algérie. Les travaux de la terre s'ils exigent, comme en France, une nourriture saine et abondante, commandent aussi, dans le vêtement, dans le coucher, dans la vie intérieure en général des soins particuliers qui sont indispensables ici, alors qu'en France on pourrait les négliger impunément; or, il est beaucoup de ces choses que les colons ne pourront se donner qu'autant qu'ils posséderont quelques avances. De plus, l'influence du climat, surtout pendant la première année, rend sujet sinon à des maladies, au moins à des indispositions qui nécessitent quelquefois la suspension du travail, et grossissent les charges tout en faisant cesser les recettes. Enfin, ce n'est pas la première année qu'il faut espérer du sol des produits capables de balancer toujours les frais de première installation; l'expérience, sur ce point, a dissipé bien des illusions. Toutes ces raisons expliquent pourquoi il faudrait, chez les colons, sinon de l'aisance, au moins quelques épargnes réservées pour tous les cas de suspension forcée de travail.

Peut-être trouverait-on, dans un système d'association sagement combiné, un moyen de prévenir les effets de la misère accidentelle des colons devenus incapables par suite de maladies?

Et puis, il faut l'avouer, parmi les colons qui se sont établis en Afrique, beaucoup y ont été attirés plutôt par l'appât et la

perspective d'une fortune rapidement acquise dans les spéculations de toutes sortes, que par l'intention de s'attacher réellement au sol. Ceux-ci, aventuriers plutôt qu'agriculteurs, fuyant la misère qui souvent n'était due qu'à leurs vices, ont apporté en Afrique, avec leur excessive ambition, leur inconduite et leurs mauvaises passions. La plus funeste de toutes et en même temps la plus commune dans les classes peu éclairées, l'intempérance, a assailli ceux qui avaient à oublier des déceptions, et peut-être fut-elle plus pernicieuse encore à ceux qu'une fortune inattendue avait promptement élevés. L'absinthe, liqueur à la portée de toutes les bourses, devint à la mode, et il fallut les leçons répétées des plus terribles exemples, pour faire abandonner une abrutissante boisson qui annihilait l'esprit quand elle ne tuait pas le corps.

Enfin, il s'en faut de beaucoup que, dans l'installation des villages, la profession d'agriculteur ou celles qui s'y rattachent, aient toujours été le motif déterminant de la préférence accordée aux concessionnaires. Des terres furent délivrées à des hommes tout à fait étrangers à l'agriculture. Or, c'est chez eux surtout qu'il y avait à redouter l'influence du climat, influence d'autant plus fâcheuse que le métier fatigant de cultivateur était tout nouveau pour eux. Quelques-uns cependant ont résisté à cette épreuve, et, leur éducation faite, ils ont fini par exploiter leurs concessions avec intelligence et succès.

ARTICLE III. — ÉPOQUE DES IMMIGRATIONS EN ALGÉRIE.

Un arrêté ministériel, dont la promulgation date de 1844, a établi, dans l'intérêt de la santé des colons devant aller se fixer en Afrique, que la délivrance des permis de passage gratuit serait suspendue du 4^{er} juin au 4^{er} octobre pour les habitants des zones septentrionales de la France et de l'Europe. Cette mesure

dictée par la saine observation des faits, a certainement amoindri la mortalité qui aurait frappé les immigrants, s'ils eussent été livrés à leurs seules inspirations sur l'époque de leur départ, en effet, on ne peut, sans danger grave, en Algérie, remuer le sol vierge du 4^{er} juin au 31 octobre, et les travaux de terrassement eux-mêmes déterminent alors des fièvres. Nous pensons que depuis la fin de mars les passages devraient être interdits aux colons jusqu'au commencement d'octobre.

Dans cette période, en effet, les pluies devenant de plus en plus rares, les nouveaux colons, s'ils voulaient travailler, seraient exposés à des maladies d'autant plus graves qu'ils auraient défriché une surface plus large. D'ailleurs une partie des semailles se termine ici en mars : défrichées en hiver et lavées ensuite par les pluies, les terres vierges seraient sans influence nuisible, tandis qu'au contraire, remuées pendant les chaleurs, même superficiellement, elles deviennent une cause presque inévitable de maladie.

ARTICLE IV. — DÉSIGNATION DES LOCALITÉS

A CONCÉDER AUX COLONS.

Nous n'avons point ici la prétention de délimiter les terres qu'il convient de consacrer à la colonisation agricole; toutefois, nous ferons remarquer qu'il existe, en Algérie, avec une végétation et une altitude variables, des zones très distinctes quant à la nature du sol et à la température moyenne du climat local : c'est à ces divers éléments de la question que se bornera notre examen.

Et, d'abord, la colonisation doit être éloignée des terres submergées pendant l'hiver ou des grands marais dont les berges trop basses se dessèchent sous l'influence des chaleurs.

Le Gouvernement, en imprimant en 1843, son initiative à la colonisation, n'a pas toujours pu éviter l'installation des centres agricoles auprès des palétuviers reconnus si funestes à la santé : il est à désirer qu'aujourd'hui, les précautions viennent en aide à l'expérience. A cette occasion, qu'on nous permette de nous arrêter un moment sur l'historique des faits relatifs à quelques centres créés à l'époque dont nous parlons. Souvent le choix de l'emplacement destiné à l'installation des colons avait été fixé au ministère d'après les cartes du Dépôt de la guerre. L'ordre arrivait d'établir un village en un lieu déterminé. Mais, avant, et dans le but de s'éclairer, le Ministre prescrivait à l'autorité d'Alger d'instituer une commission, formée des hommes les plus compétents, qui inspectaient les lieux et composaient de leurs observations collectives un rapport signalant les avantages et les inconvénients de l'adoption du projet élaboré à Paris. Or, il serait peut-être à désirer qu'une certaine liberté d'initiative fût laissée à l'administration algérienne dans des choix de ce genre ; les nécessités de la guerre ne sont plus assez impérieuses pour qu'on doive leur subordonner encore les avantages hygiéniques ou agricoles.

Quelle que soit l'excellence des intentions, ce n'est pas à distance qu'il est donné de pouvoir parfaitement connaître l'emplacement qui, au point de vue hygiénique, est le mieux approprié à l'assiette d'un centre agricole. Cette détermination appartiendrait, ce nous semble, bien plus naturellement à des hommes pratiques qu'une longue expérience du pays a initiés à sa topographie et à l'exacte notion des influences locales actuellement capables de nuire.

Les plaines présentent, eu égard à la nature du sol, un travail généralement facile, des produits abondants, des moyens de communications rapides, mais, à côté de ces avantages, elles ont une

température élevée, souvent des marécages, et toujours des brouillards.

Dans les montagnes, sur les plateaux ou sur les versants, la terre exige un travail plus pénible. Là, les communications sont, plus lentes, mais aussi, chose qui rachète amplement ce désavantage, les populations deviennent plus robustes, plus guerrières, plus actives; c'est qu'elles sont à l'abri de ces chaleurs accablantes et de ces brouillards malsains qui étioilent et abâtardissent l'habitant des plaines. Il nous paraît certain que les premiers essais tentés dans les montagnes, sur les plateaux et leurs versants, c'est-à-dire là où l'aération est vive et constante, donneront des résultats beaucoup plus prompts et bien supérieurs à ceux qu'a fournis la colonisation dans les plaines. L'altitude, on le sait, agit en sens inverse de la chaleur; s'élever en Algérie, c'est retrouver presque les conditions du climat d'Europe. Les Druses et les Maronites, descendants musulmans ou chrétiens de nos anciens croisés, occupent aujourd'hui dans le Liban, une position agricole des plus prospères. La culture seule des mûriers, indépendamment des autres, fournit, par la vente de la soie, des moyens d'existence faciles à cette population qui s'accroît de jour en jour malgré son origine européenne. Les montagnes et les vallées de la Siera Morena, longtemps incultes et infestées de malfaiteurs, plus tard peuplées d'hommes du nord de l'Europe (*Bavière, Suisse, Wurtemberg*), se sont transformées, sous la main de ces nouveaux travailleurs, en une province agricole opulente.

Pour assurer avec aussi peu de pertes que possible le succès de la culture des divers points de l'Algérie, il conviendrait autant que faire se pourrait, d'y placer des populations européennes dont la zone de provenance fût en rapport de température ou d'influences locales avec les climats variés que présente son territoire accidenté. A ce point de vue, et contrairement à ce qui

s'est fait jusqu'à ce jour, peut-être ferait-on bien d'établir de préférence dans les montagnes les plus hautes, mais bien entendu, cultivables, les émigrés du nord; sur les collines seraient installés les méridionaux, et dans les parties saines de la plaine, les émigrants des palétuviers de France.

Toute colonisation doit être bannie des terres voisines des grands marais.

Toutes les localités, fussent-elles même exemptes de marécages, ne sont pas également propices à l'installation des villages. La direction des vents régnants a une influence aux effets de laquelle on ne saurait ici encore avoir trop égard, Ainsi, Blidah, ville renommée par sa salubrité, au temps des Maures, voit, depuis la destruction de son bois d'orangers qui lui servait de rideau défensif, les effluves de la plaine infecter sa population, quand les vents du Nord lui apportent les émanations des marais et des défrichements situés à plusieurs lieues de là.

On remarque, en Algérie, que la prolongation des épidémies de fièvre est en raison de la durée des vents qui transportent les miasmes producteurs de ces maladies au milieu des populations. Il est cependant quelquefois possible de s'en préserver par des moyens artificiels. Ainsi, Bouffarick, situé entre les marais de Souck-Ali et ceux du pont de chevaux, s'est garanti des miasmes qu'exhalent ces foyers, par un rideau de plus de 400,000 pieds d'arbres.

La direction des vents doit sans doute éveiller très sérieusement l'attention, mais l'étude des eaux et leur régime, offre un degré bien plus grand encore d'intérêt. Les eaux qui, en Algérie, servent aux besoins journaliers de la vie, proviennent, de puits, de sources à fleur de terre, de marais, enfin de rivières. Leur composition chimique varie suivant la nature des terrains qu'elles ont traversés, et l'époque de l'année où on les analyse. L'hiver, les eaux sont troubles et chargées de principes terreux qu'elles entraînent avec elles; l'été quoique

plus claires et plus limpides, elles peuvent cependant être plus malsaines encore que dans la saison des pluies.

Les eaux des montagnes, qui sont généralement les plus salubres, contiennent quelquefois des principes minéralisateurs empruntés aux couches plus ou moins profondes qu'elles ont traversées et qui les rendent impropres à la consommation.

Il est de notoriété publique qu'un grand nombre des sources de l'Algérie, contiennent une certaine quantité de sel marin à l'état de dissolution.

Les mineurs de la Mouzaïa ont attribué les maladies dont ils étaient atteints, à l'eau dont ils faisaient leur boisson habituelle, et qu'ils prétendaient contenir des sels de cuivre. L'analyse a démontré la fausseté de cette opinion : ces maladies n'avaient d'autre origine que les terrassements qu'on avait dû exécuter pour l'exploitation du minerai.

Il est d'observation qu'un grand nombre de sources fournissent, pendant l'été, une eau qui se putréfie avec une promptitude extrême. On a signalé dans la source du Fondouck une substance organique analogue à la barégine, principe dont la présence dans l'eau en détermine très rapidement l'altération quand on l'expose à l'air.

La plupart des sources de l'Atlas versent une eau potable jusques dans une certaine étendue de la plaine ; elle peut être bue sans inconvénient, tant qu'il n'y a pas de marais entre son point de départ et celui où on la recueille. Mais sur divers points de la Mitidja, et surtout au pied du Sahel, l'eau fût-elle même limpide, est presque toujours funeste pendant l'été ; c'est qu'en effet elle a filtré entre la couche végétale et la couche argileuse sous-jacente en beaucoup d'endroits à celle-ci ; dans son trajet, elle s'est chargée des produits de la lente décomposition des cadavres de végétaux et d'animaux enfouis dans les marécages. L'eau des collines du Sahel n'est pas

toujours exempte de ces inconvénients. Dans les premiers temps de l'établissement de Saoula, les maladies dont furent atteints les colons, ont été attribuées par eux à l'eau du village qui, prenant sa source dans les ravins situés au sud-est d'El-Achour, traversait, au-dessous de la terre végétale, des bas-fonds dans lesquels elle stagnait plus ou moins longtemps, et où elle se chargeait de principes organiques facilement putrescibles à la chaleur. Cette opinion était fondée, mais il est vrai aussi que, là comme ailleurs, les défrichements ont eu à revendiquer leur bonne part dans les fièvres dont fut atteinte la population. Quelques fontaines d'Alger présentent en été les mêmes inconvénients. Observons toutefois que telle eau qui est bue immédiatement à sa sortie de la source, n'occasionne pas d'accidents, tandis qu'elle devient malsaine si on laisse au principe qu'elle tient en suspension le temps de se décomposer.

Les observations qui précèdent, nous paraissent de nature à devoir appeler sérieusement l'attention des colons. La bonne qualité d'une eau est trop nécessaire à la santé publique pour que la connaissance préalable de ses caractères physiques et chimiques ne doive pas être exactement étudiée avant qu'on songe à fonder près de sa source un nouveau centre de population qui doit en user pour boisson habituelle.

ARTICLE V. — PRINCIPES HYGIÉNIQUES QUI DOIVENT GUIDER
DANS L'INSTALLATION DES VILLAGES.

Dans les plaines salubres, sur les collines et sur les versants des montagnes, la colonisation agricole nous paraît praticable. Cependant, l'expérience a appris un fait qu'il ne faut pas perdre de vue : c'est que tout remuement du sol (terrassements ou défrichements) opéré en été ou à une époque du printemps qui ne permet plus aux pluies de laver les couches profondes du terrain mis à découvert, produit la fièvre et peut causer la mort. Il

faut encore se souvenir que les miasmes exhalés d'une terre remuée répandent leur influence à des distances plus ou moins considérables selon la direction et la violence des vents régnants ; d'où le principe rigoureux d'asseoir les villages sur les lieux qui nécessiteront le moins de terrassements. L'installation de *Chéragas*, sur une pente douce et légèrement accidentée, est un bon type de ces conditions. Nous sommes convaincus que le bouleversement du sol de l'intérieur du *Fondouck* par la pioche, a déterminé autant de maladies que le vent des marais qui soufflait sur ce village ; il y a donc nécessité d'installer autant que possible les villages sur des terres défrichées ou mieux encore sur des terres déjà mises en culture ; une autre conséquence des observations qui précèdent, c'est que, une ventilation active et dont la direction habituelle est opposée à celle des marais, est une condition de succès pour la création des villages ainsi préservés des fièvres endémiques. Chacun sait que le *Mistral*, dans le Comtat Venaissin, suspend le règne des fièvres qui, sans cette circonstance, prendraient une violence très grande. Il ne faut plus installer de villages dans des bas-fonds, comme on l'a fait à *Saoula*.

Nous avons vu déjà qu'une végétation arborescente (4) vigoureuse avait été utile, soit en garantissant les villages placés sous le vent des terrains que l'on défrichait, soit en les préservant de l'influence des brouillards venus des marais voisins. Les plantations de *Bouffarick* et de *Blidah* en sont des exem-

(4) On lit, *Tableau de la situation*, 1842, page 152: « Le Ministre a décidé qu'au fur et à mesure de la création de nouveaux centres de population, et de l'ouverture des chemins destinés à les relier, il y serait pratiqué des plantations publiques. En Algérie, plus que partout ailleurs, il importe de multiplier les arbres et l'ombrage, car c'est travailler tout à la fois dans l'intérêt de la salubrité, de l'agrément, de la conservation des eaux et de la consolidation du sol. »

ples qu'il serait désirable de voir pas la suite se multiplier davantage. Si nous recommandons des rideaux d'arbres entre les lieux habités et les points d'où viennent les miasmes poussés par les vents dominants, nous devons insister pour qu'on dégage largement de toute haute végétation, le côté qui doit recevoir l'influence des brises de la mer ou des vents reconnus sains.

Il n'est pas rare de voir, en Algérie, loin des grands marais, les accidents du sol déterminer le séjour sur place des eaux pluviales et la formation consécutive de petites flaques ; en été, leur dessèchement total ou partiel, est l'origine de miasmes qui se répandent au loin. Staoueli a eu dans son voisinage, un marais de cette nature qui a contribué pour sa part, à la mortalité considérable des premiers occupants. Plusieurs de ces petits marais, se rencontrent dans des plaines en friches, cachés sous des touffes de broussailles qui, par leur densité en retardent l'évaporation ; ils ne déterminent de fièvres qu'à une époque assez avancée des chaleurs.

Souvent il nous est arrivé de voir, dans des villages situés sur des plateaux ou dans des plaines, les fossés d'enceinte creusés pour la défense des colons, être, pour ceux-ci, une source de maladies. Ici il y a deux causes à distinguer : 1^o le voisinage des terres remuées ; 2^o l'influence des eaux pluviales et ménagères retenues dans ces fossés et auxquels la configuration du terrain ne permet pas d'écoulement. Les fossés de Bouffarick, et ceux de Montpensier, ont offert les exemples de ce que nous avançons. Nous croyons qu'il faut rejeter les fossés d'enceinte comme moyens de défense des villages. Le système des maisons crénelées comme à St.-Ferdinand, serait préférable, ou bien encore on pourrait comme au Fondouck, les remplacer par des murs contre lesquels s'appuieraient les bâtiments des concessionnaires.

Les émigrants qui arrivent au début de la saison pluvieuse, devront immédiatement s'occuper de culture ; nous en avons dit

la raison. Dès la fin des pluies, ils devront entreprendre les travaux de construction et d'installation. On voit que cette division diffère de celle qui a été généralement suivie. L'expérience des accidents causés par la mise en œuvre au printemps, mais surtout en été, d'un sol vierge exposé ensuite à la chaleur, justifie la mesure hygiénique que nous proposons.

Par les lignes qui précèdent, nous avons implicitement admis la nécessité d'une installation provisoire. Les matériaux qui serviront à celle-ci, et qui consisteront en planches et madriers propres à bâtir de grandes baraques, pourront être plus tard utilisés à la construction définitive des maisons en pierres.

Au début de la création du village de Chéragas, les colons reçurent du gouvernement des planches dont ils firent des abris en forme de tentes que leur construction grossière rendait incapables de protéger longtemps leurs habitants contre les intempéries.

Dans d'autres localités, des tentes de campement recueillirent les nouveaux arrivés; quoique préservant assez bien du vent, elles étaient perméables à l'eau et ne formèrent qu'un assez mauvais abri. Le résultat de leur emploi ne répondit pas aux espérances qu'on avait fondées sur elles.

Les baraques, recouvertes en tuiles ou en toiles goudronnées, devront être entourées d'un fossé d'écoulement qui empêchera l'humidité de pénétrer dans leur intérieur. Elles offriront en dedans, un sol en béton fait à la chaux et dont le niveau devra dominer d'au moins 5 ou 6 décimètres le plan extérieur.

Leur exposition devra être à la fois à l'est et au nord, et autant que possible parallèle à la direction des vents habituellement régnants dans la localité; elles auront des fenêtres opposées les unes aux autres, pour assurer le renouvellement facile de l'air. Leur largeur et leur élévation seront en rapport avec le nombre des individus qu'elles devront contenir, car l'encombre-

ment nuisible partout, produit en Algérie des effets plus fâcheux encore que dans les climats tempérés.

L'usage du lait de chaux offre, en Algérie, de nombreux avantages. L'enduit que son application forme sur les planches des baraques a pour résultat : 1° de détruire les insectes cachés dans les fentes du bois et dont la chaleur du climat développe prodigieusement la fécondité; 2° de repousser le rayonnement solaire au dehors; 3° d'empêcher l'humidité; 4° enfin de prévenir l'absorption des miasmes méphitiques répandus dans l'air.

Nous insistons sur tous ces préceptes, parce qu'il nous a paru clairement démontré que leur omission avait été l'origine d'un grand nombre de maladies et surtout des fièvres et des flux de ventre auxquels sont si sujets les nouveaux colons. Ceux-ci, en effet, incommodés par une température à laquelle ils ne sont pas accoutumés encore, recherchent avidement le frais des nuits, dans l'ignorance que cette jouissance, après la chute du jour, est des plus perfides,

L'amas, autour de la demeure, des déjections, des ordures et des eaux de ménage, est encore pour les colons, une cause fréquente de maladies qu'une fâcheuse inertie laisse subsister dans beaucoup d'endroits. La salubrité de l'air en est sérieusement compromise, et quand, sous une telle influence il ne se développe pas d'épidémie, presque toujours les affections nées d'autres causes s'en trouvent aggravées. Pour éviter une grande partie de ces inconvénients, des fosses disposées en pente, conduiront toutes ces matières à des trous suffisamment profonds. En été, on aura soin de les combler de temps en temps pour les remplacer par d'autres.

Quelqu'incommode que paraisse de prime abord, l'application de ces mesures, nous pensons qu'on y aura égard, pour peu qu'on réfléchisse au nombre et à la gravité des indispositions qu'elles peuvent prévenir. D'ailleurs les colons n'y seront pas toujours

assujettis, car il est bien entendu que les baraques ne seront que des demeures provisoires, qui si bien établies qu'elles pourraient être, ne réaliseront jamais les avantages des constructions en pierres. Une fois les maisons bâties, la possibilité d'habiter des étages plus ou moins élevés, offrira des conditions de salubrité infiniment préférables.

Nous le répétons, c'est au début de la création des villages, que doivent être multipliés les moyens conservateurs de la santé. En effet, tout changement, quel qu'il soit, prédispose à des dérangements dans l'organisme. Plus la distance qui sépare du pays est considérable, plus le climat diffère du climat natal, et plus aussi les habitudes, cette seconde nature de l'homme, s'en trouvent contrariées; plus enfin, la santé est prédisposée à exprimer énergiquement les atteintes qu'elle éprouve.

Les dispositions générales que nous venons d'indiquer pour les habitations provisoires s'appliquent aux constructions définitives, qui seront toujours en pierres ou en pisé à la chaux avec couvertures en tuiles. La famille en occupera le 4^{er} étage; c'est là surtout qu'elle devra passer la nuit. La chambre à coucher sera toujours pourvue d'une cheminée dont le tirage, même sans feu, aura pour effet très avantageux, de renouveler doucement l'air intérieur.

Si, en France, les rivières sont les grandes routes de la civilisation, il s'en faut qu'en Afrique il en soit de même; elles sont ici presque constamment, c'est-à-dire dans une plus ou moins grande partie de leur étendue, le véhicule de la fièvre. Grossies pendant l'hiver, par les pluies, elles débordent dans les campagnes et forment plus tard des marais dont l'influence frappe les villages voisins. La situation du Fondouck non loin de l'Hamise est un exemple. Ténès, quoique dominant de 45 mètres l'Oued-Alala dont l'eau serpente au pied du plateau où s'élève cette petite ville, est un autre exemple des inconvénients attachés

à l'assiette d'un centre de population trop près des cours d'eau qui débordent. Nous avons observé en 1844 que, pendant la saison des fièvres, c'est ordinairement sur le rang des maisons qui bordent la rivière que se montrent les premières invasions de ces maladies.

ARTICLE VI. — RÉPARTITION DES TRAVAUX AGRICOLES
SUIVANT LES SAISONS.

Ainsi que nous l'avons fait pressentir plus haut, dans les premiers temps d'un village, il est de la plus haute importance d'avoir égard à la saison, pour commencer les travaux agricoles. Or comme il faut au moins deux ou trois ans avant de pouvoir considérer une colonie comme définitivement installée, on doit, sous peine de voir se reproduire les épidémies passées, mettre à profit l'expérience acquise. La véritable colonisation doit s'appuyer avant tout sur l'agriculture; cependant ses débuts exigent certains travaux préparatoires qui en sont indépendants. Depuis le commencement de mai, jusqu'aux premières pluies, les défrichements déterminent toujours des fièvres plus ou moins graves, tandis que s'ils commencent après les premières grandes pluies, et se continuent pendant toute la saison d'hiver jusque vers la fin d'avril, ils permettent aux dernières terres remuées d'être profondément lavées. Or, cette imbibition suivie de culture immédiate, a pour effet certain, d'assainir très promptement le sol. Que de maux eussent été évités, que de calomnies contre l'Afrique seraient aujourd'hui au néant, si cette vérité pratique eût été dès le principe plus généralement connue et mise à profit. Nous revenons encore sur ces faits, parce que, nous ne craignons pas de l'affirmer, c'est du degré d'attention qu'on voudra bien leur accorder, que dépend la solution plus ou moins facile du double problème de l'acclimatement et de la colonisation agricole. On aura beau multiplier et essayer les meilleurs systèmes; on aura

beau, sur ce sol si riche d'avenir, entasser les bras et l'or de la France, l'enquête hygiénique devra toujours prendre sa part dans la question économique et politique, car ainsi qu'on l'a dit : *avant tout, il faut vivre.*

En France, l'agriculteur est forcé pendant les trois mois d'hiver, de laisser reposer une terre durcie par le froid ; il s'occupe alors de travaux intérieurs. L'été, sous ce point de vue, doit être en Afrique, surtout pour le colon des plaines, la saison du repos, tout au moins tant qu'il lui restera à faire des défrichements. Dès la troisième année de culture, les inconvénients mortels que nous venons de signaler pour les deux premières années, auront presque entièrement disparu, et la plupart des maladies contractées par l'agriculteur, proviendront soit de sa négligence, soit de son imprudence.

Les considérations qui précèdent, motivent ce nous semble, l'utilité qu'il y aurait à adopter, au moins provisoirement, le casernement des colons dans des baraques. Arrivant avec les premières pluies ils pourraient immédiatement et sans danger, commencer leurs défrichements pour les cesser aux premiers jours de mai ; alors ils se livreraient aux travaux de l'intérieur du village après avoir régularisé le régime local des eaux, c'est-à-dire après avoir fait les tranchées, les pentes d'écoulement et les plantations nécessaires pour fixer le sol, et prévenir ainsi, les trop grandes évaporations quand viendraient les chaleurs. Les travaux d'été consisteront spécialement dans la construction des maisons ; ainsi l'extraction de la pierre, la fabrication des briques, des tuiles et de la chaux, la coupe des bois inutiles ou propres à alimenter les fours, la mise en œuvre des charpentes, la confection des fenêtres et des portes, le transport des matériaux du lieu de leur extraction à leur lieu de destination, devront occuper le colon pendant les chaleurs de la première et au besoin de la seconde année.

Ces travaux du reste devraient être conduits par un chef expérimenté qui, revêtu d'une certaine autorité, établirait dans la fixation des heures de travail et dans la durée de celui-ci, des limites en rapport avec la saison et les diverses influences actuellement régnantes. Ainsi par exemple, dans les parties basses, les travaux ne commenceraient jamais avant la complète disparition des brouillards; ils cesseraient dès le coucher du soleil.

Il est d'observation que, pendant la journée, on peut presque impunément, parcourir les localités marécageuses ou fraîchement défrichées; mais, que dès la chute du jour, on s'expose à la fièvre. Or, on sait qu'en Afrique, la nuit arrivant brusquement contribue à déterminer dans la température un abaissement subit auquel il est dangereux, pour les travailleurs de s'exposer en sueur, et vêtus comme ils l'étaient en plein jour.

ARTICLE. III. — PRÉCEPTES HYGIÉNIQUES.

Nous venons de passer en revue les principales causes de maladies dépendantes du *climat* et du *sol*. Dans cette esquisse historique, comme dans le cours de nos recherches statistiques, nous avons eu plusieurs fois occasion de signaler des circonstances tout à fait indépendantes de ces deux causes, et qui, inhérentes aux colons eux-mêmes, ont eu, en définitive, pour résultat de favoriser l'action de celles-ci ou d'en exalter fatalement les effets. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, on sait que le fait seul du déplacement pour changer de pays, développe, chez les émigrants, des dispositions à un dérangement quelconque de la santé. Nous n'en chercherons pas la raison; constatons seulement le fait. Avec de l'aisance et grâce aux avantages de tout genre qui en dérivent, ce trouble, s'il se manifeste, n'est d'ordinaire que momentané. Mais, pour les classes peu aisées ou voisines de la misère, parmi lesquelles se recrute habituellement l'émigration agricole, il

n'en est pas ainsi. On voit dans ce cas le manque de ressources, l'ignorance de l'hygiène ou l'impossibilité de s'y conformer, quelquefois l'incurie et trop souvent l'inconduite devenir autant de circonstances capables de faire naître le mal ou de lui donner des proportions qu'il n'aurait pas eues.

Nous ne prétendons pas apporter à toutes ces misères un remède absolu. Il n'appartient qu'au temps et au progrès de nos institutions de le trouver. Nous croyons cependant qu'il est, dans les ressources aujourd'hui connues, c'est-à-dire dans la manière dont, en ce pays, il convient le mieux de se vêtir, de s'alimenter, d'organiser le travail et d'élever la famille, certaines règles consacrées par l'expérience qui, plus répandues, plus popularisées, deviendraient d'utiles palliatifs, et dont il serait désirable que les colons eussent connaissance dès leurs débarquement. Ce sont ces règles que nous allons résumer aussi clairement qu'il nous sera possible.

§ I^{er}. — DU VÊTEMENT ET DES SOINS A DONNER A LA PEAU.

Dès l'instant de l'arrivée du colon en Algérie, la première fonction qui, chez lui, se trouve modifiée, est celle de la peau. La température nouvelle à laquelle il est soumis quand vient la saison chaude, lui cause une transpiration excessive et lui rend la peau plus impressionnable. Les sueurs qui, pendant le jour, ont imprégné ses vêtements, se refroidissent tout à coup à la fraîcheur humide du soir, et la subite impression de froid que le corps en éprouve peut avoir de fâcheux résultats sur la santé. C'est donc sur les moyens de se soustraire à ce brusque changement de la température que le colon aura d'abord à porter son attention.

En conséquence, il devra, quelque'incommodité qu'il en ressente dans les premiers moments, choisir les étoffes de ses vêtements

parmi celles de coton et de laine, les tissus de fil ayant l'inconvénient de ne pas retenir assez la chaleur.

La *diarrhée* et la *dysenterie*, affections auxquelles sont particulièrement sujets les Européens nouveaux venus, ont le plus souvent pour cause l'impression subite du froid sur le corps, mais surtout sur le ventre. C'est donc sur cette partie qu'il faudra diriger plus spécialement l'emploi d'un moyen qui empêche un refroidissement trop prompt. On évite un très grand nombre de ces maladies en ayant soin de s'entourer le ventre d'une ceinture de flanelle appliquée sur la peau, à l'exemple de nos militaires qui, tous, dès leur arrivée en Afrique, sont astreints à cette précaution. Cette ceinture sera conservée l'été comme l'hiver, mais plutôt encore pendant la première de ces deux saisons. Il sera nécessaire d'en posséder deux, afin d'en pouvoir changer quand l'une sera mouillée, et de ne jamais se départir de ce vêtement. Si, comme cela arrive quelquefois, le contact immédiat de la laine sur la peau était trop irritant et insupportable, on pourrait remplacer la flanelle par une étoffe de coton.

Pour chemises, le calicot sera de beaucoup préférable à la toile dont l'impression sur le corps est plus agréable, mais qui est dangereuse par la rapidité avec laquelle elle permet à la transpiration de se refroidir.

Dans une contrée aussi accidentée que l'est celle-ci, où selon les variétés d'exposition du sol et les heures de la journée, la température éprouve, en fort peu de temps, de fréquentes et larges variations, on ne saurait trop se conformer à ces préceptes. Les Arabes, auxquels, en cela, l'observation a donné de très bons avis, nous offrent un excellent exemple, en ne quittant jamais, quelque temps qu'il fasse, leur vaste manteau de laine, qu'ils rejettent en arrière ou croisent en avant, selon les nécessités rapidement changeantes de la température mobile de leur pays.

Il a été reconnu que les pantalons de drap, en été, sont préférables aux pantalons de toile ; ils paraissent d'abord incommodes, mais bientôt on s'y habitue et, du moins, avec ce vêtement on n'est pas exposé au danger des brusques changements de température.

Toute compression du vêtement autour du corps gêne la libre circulation du sang à la périphérie et le refoule dans les viscères ; elle a aussi pour effet de provoquer des sueurs abondantes en empêchant le renouvellement convenable de l'air entre les vêtements et la peau. Les habits et les pantalons seront donc confectionnés de telle façon que jamais ils ne compriment ni le tronc ni les membres. Les pantalons s'appliqueront largement sur les jambes qui, dès lors, y seront libres et à l'aise ; ils seront fixés sur les hanches au moyen d'une coulisse ou d'une ceinture à boucle très peu serrée ; par ce moyen les bretelles pourront être évitées.

L'action du soleil sur la tête occasionne souvent des accidents : en outre le refroidissement subit de la sueur formée sur cette partie du corps, y produit des rhumatismes, des douleurs nerveuses, des maux de dents et d'oreilles, et plus souvent encore des maux d'yeux.

La coiffure qui convient le mieux, en Afrique, est un chapeau de feutre gris ou de paille à haute forme et dont les bords sont assez larges pour préserver la figure, les oreilles et le cou. Ce vêtement devra toujours entrer aisément. On a observé qu'en été, lorsqu'un chapeau est trop immédiatement appliqué autour de la tête, il y amasse le sang et y provoque de la douleur et des vertiges ; mais, dès qu'on le soulève, c'est-à-dire dès qu'on renouvelle la couche d'air chaud et raréfié qui s'y trouvait emprisonné, tous les accidents, produits par cette cause, cessent aussitôt. Il est un moyen sûr de prévenir ces inconvénients, c'est de ménager dans l'épaisseur du feutre deux

ou trois petites ouvertures d'un millimètre ; on atteint très bien ce but en adoptant tout simplement au haut de la forme du chapeau un bouton en os , percé de ses cinq trous.

L'agriculteur aura soin de ne jamais travailler la tête nue au soleil. L'attitude courbée à laquelle l'oblige sa profession le dispose déjà aux maladies du cerveau ; l'action directe des rayons solaires sur la tête n'aurait alors pour lui que plus d'inconvénients.

Quelques colons , pour se préserver la tête de la chaleur , se la font raser. Cette pratique est imprudente. Les Arabes , desquels ils semblent avoir emprunté une telle habitude , se rasent , il est vrai , une grande partie des cheveux , mais ils suppléent à ce vêtement naturel , et jusqu'à un certain point nécessaire , en ne quittant jamais , quel que soit le temps , leur épaisse coiffure de laine.

L'usage des cravates , s'il est conservé par les colons , réclame de leur part quelques précautions : elles seront minces et nouées assez lâches pour que toujours le cou y soit parfaitement à l'aise. L'éruption de petits boutons , connue vulgairement sous le nom de *Gale bédouine*, affection légère , mais incommode par les démangeaisons qu'elle occasionne , est parfois produite par l'application trop étroite des vêtements sur la peau. Une cravate trop chaude produira non seulement cet effet autour du cou , mais encore elle retiendra le sang vers la tête. Inutile d'ajouter que , pendant le travail , la cravate sera complètement rejetée.

Nous terminerons par une remarque ce que nous avons à dire sur la manière de se vêtir la plus conforme aux exigences du climat de l'Algérie.

Lorsque , à la fin du jour , le colon , fatigué , rentrera dans sa demeure plus ou moins distante du lieu de son travail , il devra se garantir avec plus de soins que jamais de la fraîcheur ordi-

nairement humide qui règne à cette époque de la journée. Dans ce but, il fera bien de se munir d'une veste à capuchon ou *caban*. Les Espagnols, les Maltais et les Arabes, habitués à vivre sous ce climat, y suppléent par des pièces d'étoffes ou des manteaux de diverses formes dont ils s'enveloppent le corps dès qu'ils sentent la température baisser. Le genre de vêtement que nous proposons est tout aussi commode et il est mieux adapté à nos mœurs.

Ce n'est pas tout de protéger la peau contre les intempéries du dehors, il faut de plus lui assurer sa libre fonction qui surtout ici est une condition de santé. Les résidus de la transpiration joints au dépôt de la poussière extérieure forment sur le corps un enduit dont il est nécessaire de le nettoyer. Les Indigènes de l'Algérie apportent aux soins de la propreté une si grande attention qu'elle occupe, sous le titre d'ablutions, une place considérable dans leurs pratiques religieuses.

L'usage des bains ne peut guère être recommandé aux colons malgré tout l'avantage qu'ils en retireraient. La dépense excéderait la portée de leur moyens. Peut-être, un jour, à l'exemple des anciens qui attachaient à l'institution des bains publics une sorte de culte, le Gouvernement reconnaîtra-t-il la nécessité d'instituer, en divers points de l'Algérie et à l'usage des colons, des établissements de ce genre. Quoi qu'il en soit, les lotions de tous les jours ne devront pas être négligées; mais, quelque bien faites qu'elles pourront être, elles ne remplaceront jamais que très incomplètement les bains qui ont le triple et précieux avantage: 1^o de bien nettoyer; 2^o de calmer la soif si fréquente en été; et 3^o d'exercer sur les muscles la plus salutaire influence.

L'eau légèrement tiédie est, pour les nouveaux venus surtout, celle dont, en été, il sera le plus prudent de faire usage pour bains.

Pris trop chaud, un bain produit une excitation générale, pousse le sang vers la tête et la peau et cause des sueurs abondantes suivies de faiblesse et de fatigue.

Quand, sous l'influence de la chaleur atmosphérique, l'eau des rivières et de la mer sera dégourdie, on en retirera les plus grands avantages : ces bains donneront du ton à tout le système et relèveront l'énergie des fonctions digestives allanguies par la prolongation fatigante des ardeurs de l'été.

Quel que soit le genre de bain qu'on prendra, il est, à ce sujet, des précautions générales auxquelles il faut toujours et partout se conformer ; en voici le résumé :

Avant de se plonger dans l'eau il faudra que la peau soit exempte de sueur, que l'estomac soit libre d'aliments et que trois heures se soient écoulées depuis le dernier repas.

Pour un bain tiède, l'heure à choisir est à peu près indifférente ; mais, pour les bains froids, la plus convenable est avant ou après le coucher du soleil. On entrera dans l'eau froide sans hésitation ; on n'y demeurera pas immobile et, après y être resté un quart d'heure et même moins si le frisson se fait sentir plus tôt, on s'essuyera promptement ; une fois habillé on fera une promenade de quelques minutes.

Souvent il arrive qu'après un bain de mer, la peau mal essuyée, reste couverte de particules salines qui y déterminent, au bout de quelques heures, une démangeaison assez vive. On évite cet inconvénient en se passant, au sortir du bain, un linge mouillé d'eau douce sur tout le corps.

Quand le corps sera couvert d'une grande quantité de *Gale bédouine*, on devra s'abstenir des bains de mer ; autrement l'éruption s'exaspérerait outre mesure et pourrait devenir incommode au point d'empêcher le sommeil.

Il est imprudent, dans un pays chaud surtout, de se baigner dans les mares et en général dans toute eau stagnante à laquelle

une immobilité prolongée a communiqué une odeur fétide et des propriétés toujours plus ou moins nuisibles à la santé.

§ II. — ALIMENTATION.

On a observé que, fort souvent, les personnes nouvellement arrivées en Afrique éprouvent d'abord une augmentation sensible de l'appétit ; mais bientôt, ce besoin ayant été satisfait pendant quelques semaines, diminue tout à coup et se change, sous l'influence de la chaleur, en un véritable dégoût pour les aliments et en une soif excessive. Alors on recherche les mets du haut goût et les fruits, et l'on s'ingère d'énormes quantités de boissons. On cède ainsi à des instincts auxquels il est, à la vérité, bien difficile de résister, et cependant, en Algérie, beaucoup plus qu'en Europe, de tels écarts sont très préjudiciables à la santé.

Bien qu'ici, l'Européen ait peu à changer à son régime habituel, il doit néanmoins, pendant les premiers mois de son séjour et surtout en été, se soumettre, dans la direction de son régime, à une régularité dont on peut quelquefois se départir impunément dans les climats froids et tempérés, mais dont l'oubli est, en Afrique, presque toujours suivi de fâcheuses conséquences.

Toutefois un excès de sobriété, c'est-à-dire l'usage d'une nourriture insuffisante, grossière, comme est malheureusement celle de beaucoup de colons, ne saurait s'accommoder avec la santé. On a dit, que lorsqu'on vient vivre dans un pays nouveau l'on doit adopter les mœurs indigènes. Tout en suivant cette règle, fondée en général, il est nécessaire cependant d'y faire une exception pour ce qui regarde le régime. En effet, il est un autre principe auquel il est plus essentiel encore de se conformer, c'est celui qui établit que, partout, et en Afrique par conséquent, la mesure du travail doit donner la mesure

de l'alimentation. Si l'Indigène de l'Algérie, après avoir étalé une partie de la journée, sa nonchalance au soleil, peut vivre d'un petit pain et de quelques cuillerées de riz ou de cous-coussou, il n'en saurait être ainsi pour le colon qui, incessamment actif du matin au soir, dépense tout ce qu'il a de forces au rude travail des champs. Le fromage, les poivrons, l'ail, l'oignon, du pain et de l'eau font trop souvent les frais du repas d'un homme qui, toute la journée, a sué à remuer la terre: or il est impossible qu'avec un tel régime un Européen résiste longtemps à de pareilles fatigues.

Jamais le colon n'ira, le matin, travailler aux champs sans avoir pris de la nourriture. L'omission de cette précaution le livrerait, en quelque sorte, sans défense aux causes de maladie et particulièrement à l'influence des miasmes qui produisent la fièvre. Avant donc d'aller au travail, il mangera la soupe ou du pain qu'il trempera dans une infusion chaude de café.

L'habitant des plaines aura besoin d'une alimentation relevée par quelques épices ou condiments. La viande de boucherie lui sera nécessaire au moins deux fois par semaine.

La viande de porc ne sera mise en usage que l'hiver. C'est un aliment indigeste et dont, pendant l'été, on ne pourrait pas se nourrir sans inconvénient. Il en sera de même de la chair du sanglier et des marcassins très multipliés en Afrique.

Les viandes salées seront préférées à celles qu'on a conservées en les fumant. Ces dernières nécessitent, pour leur préparation et leur bonne conservation, des soins difficilement réalisables en Algérie. Souvent elles sont gâtées à l'intérieur alors que le dehors paraît sain, et l'on a vu des conserves ainsi altérées produire de véritables empoisonnements.

Les légumes secs ne devront être employés qu'avec modération. Ils seront associés aux viandes salées et toujours bien cuits. Sans cette précaution ils sont indigestes et donnent la diarrhée.

Les fruits de bonne qualité, bien mûrs et pris en quantité modérée, sont un aliment sain. Ils rafraîchissent et nourrissent à la fois, tandis que, mangés avec excès et avant complète maturité, ils relâchent et affaiblissent au lieu de nourrir.

Parmi les fruits dont on fait usage en Algérie, il en est un, la *figue de Barbarie*, auquel le préjugé populaire accorde la propriété de guérir la diarrhée. La vérité est que, lorsque, en bonne santé, on mange une grande quantité de ce fruit, agréable d'ailleurs pour quelques personnes, il peut en résulter une constipation dont l'opiniâtreté, rebelle aux remèdes ordinaires, a donné souvent aux médecins d'assez sérieuses inquiétudes. Mais quant à guérir la diarrhée, c'est une erreur contre laquelle on ne saurait trop se tenir en garde.

Quelqu'impérieux que soit souvent, en Algérie, le besoin de boire, il faut s'étudier à le combattre. Lorsqu'on a cédé avec trop d'abandon à cette nécessité, au lieu d'en modérer les exigences, la soif semble augmenter à mesure qu'on boit, et il en résulte des transpirations abondantes qui épuisent les forces.

L'eau pure désaltère mal. La meilleure boisson dont on puisse faire usage, entre les repas, pendant les chaleurs, est l'eau à laquelle on a mêlé un huitième d'eau-de-vie ou l'infusion de café. Ce mélange est préférable aux boissons acidules; il désaltère mieux et soutient les forces par les principes toniques qu'il contient.

En mangeant, le vin coupé d'eau est la boisson qui convient le mieux aux Européens. Après le repas, une infusion chaude de café facilitera la digestion et donnera au cerveau une stimulation favorable.

Les colons auront soin d'éviter de boire l'eau stagnante recueillie dans les plaines; l'odeur fétide dont elle est presque toujours imprégnée ne suffit pas toujours pour rebuter l'homme dévoré par la soif; il est rare qu'alors la fièvre ou la diarrhée ne soient pas la suite de cette imprudence.

Dans beaucoup de localités, les ruisseaux et les sources renferment des sangsues d'une petitesse telle, qu'elles sont presque invisibles. Boit-on de leur eau, il arrive souvent qu'un ou plusieurs de ces petits animaux s'arrêtent à la gorge et y sucent le sang, de manière, en se dégorgeant, à donner lieu à des hémorragies. Bien des chevaux et des bœufs auxquels on trouve la bouche saignante n'ont autre chose que des sangsues attachées à la gorge, et nous avons vu bien des personnes offrir le même accident dû à la même cause. Il est donc toujours prudent, quand on veut avaler de l'eau d'une source ou d'un ruisseau qu'on ne connaît pas bien, de la passer préalablement à travers un linge.

L'eau-de-vie, bue avec modération, peut convenir dans certaines circonstances. Prise, le matin, avant d'aller au travail elle peut être utile; mais il faut s'en abstenir soigneusement quand on doit s'exposer à la grande chaleur. Les excès de cette liqueur, mais surtout de l'absinthe, ont tué, en Afrique, ou rendu fous plus d'Européens que n'a fait le climat. L'intempérance y a toujours été mortelle.

L'une des maladies qui se déclarent le plus fréquemment en Afrique, à la suite des écarts dans le régime, est la diarrhée; elle est ordinairement légère et de guérison facile quand on ne la néglige pas, et quand surtout on ne s'en laisse pas imposer par les conseils pernicioeux des personnes qui prétendent la guérir avec les figes de Barbarie, des œufs, du vin chaud et autres recettes non moins absurdes.

Lorsqu'une diarrhée se déclarera, il faudra cesser toute alimentation autre que des soupes au pain ou au riz, faire usage d'une boisson adoucissante quelconque, et prendre un peu de repos. Nous sommes convaincus qu'avec ce régime tout simple, observé deux ou trois jours, plus de la moitié des diarrhées, qui ont eu des suites fatales pour avoir été négligées ou traitées par

des remèdes de commères, auraient guéri promptement et sans le secours du médecin.

Quand une diarrhée se prolongera au delà de quatre ou cinq jours, quand surtout elle s'accompagnera de douleurs de ventre et de sang (dyssenterie), il faudra, sans plus tarder, recourir aux soins médicaux.

§ III. — PRÉCEPTES RELATIFS AU TRAVAIL AGRICOLE.

Il faut que le travailleur sache bien qu'en venant en Algérie, il se trouvera en rapport avec un climat affaiblissant auquel on ne s'habitue que par degré, et qui ne lui permettra pas de soutenir le travail aussi longtemps qu'il le faisait en Europe. Si donc, par excès d'activité et d'ardeur, ou animé par l'espoir d'un résultat plus promptement avantageux, il néglige de prendre du repos en temps utile et dans une juste mesure avec la dépense de ses forces, sa constitution finira par en souffrir et il manquera son but. Qu'avant tout donc il use sobrement de sa vigueur.

En été, il suspendra son travail pendant les deux ou trois heures les plus chaudes du jour, et il emploiera une partie de ce temps à un sommeil réparateur capable de lui rendre la force nécessaire pour le reste de la journée. Tous les peuples des contrées chaudes prennent, pendant les jours de chaleur, ce moment de repos qu'ils nomment *sieste*; et, dans l'armée, il est arrêté en principe que, pendant l'été, les divers travaux et les exercices militaires doivent cesser de dix heures à quatre. Se coucher au soleil, sur un sol fraîchement défriché, c'est courir au devant de maladies presque certaines.

Nous avons établi surabondamment qu'il y avait danger très grave à défricher les terres en été, et à plus forte raison, à dessécher les marais. Admettons donc que ces travaux auront été faits en temps opportun, c'est-à-dire pendant la saison tempérée,

les soins consécutifs et indispensables de la culture à exécuter plus tard devront être encore réglés. Ainsi, dans les plaines, il faudra éviter de travailler aux heures de brouillards. Il ne faudra, sous aucun prétexte, y passer la nuit en plein air. C'est surtout aux colons de ces localités que nous recommandons de ne pas sortir de chez eux le matin sans avoir mangé la soupe ou pris le café ; à ceux-ci une alimentation convenable et l'usage de la flanelle sont plus nécessaires qu'à d'autres.

C'est en couchant la nuit dehors, sur le foin qu'ils ont coupé pendant une journée brûlante, que les faucheurs contractent les maladies dont cette classe de travailleurs offre tant d'exemples en Algérie. Les excès de vin et d'alcool, auxquels ils ne se livrent que trop communément, sont encore moins nuisibles à leur santé que l'action du froid humide des nuits succédant à la chaleur du jour, excessive dans les plaines. Jamais une compagnie de faucheurs ne devrait être employée par un propriétaire, sans que celui-ci ne fût soumis à l'obligation de fournir à ces travailleurs soit une baraque mobile, soit au moins une tente pour la nuit. Cependant il est bon de faire observer que ce n'est pas pendant l'opération même du fauchage que se remarquent le plus de maladies. Celles-ci ne commencent guère à se montrer très nombreuses que quand le sol, tondu par la faux, et ayant ainsi cessé d'être protégé contre le soleil, s'échauffe, se fendille et, alors, exhale les miasmes délétères qui s'élaborent dans son sein. Si donc on pouvait botteler et emmagasiner les foins, aussitôt après leur dessication, ces sortes de travaux seraient infiniment moins insalubres qu'ils ne l'ont été jusqu'à ce jour.

§ IV. — DU SOMMEIL.

Lorsque, fatigué par les travaux du jour, le colon rentrera au logis, les précautions qu'il devra à sa santé exigeront des

soins d'une autre nature. Autant que possible, la chambre où il passera la nuit sera la plus grande de la maison ; elle sera située au premier étage et pourvue d'une cheminée qui facilite un renouvellement convenable de l'air.

Sous aucun prétexte il ne couchera dehors, ni surtout sur le sol humide.

Dans les fermes, les garçons d'écurie auront leur lit suspendu au plafond et ils ne s'endormiront pas sur le foin, dont l'odeur aromatique, toujours très forte, donne des maux de tête et peut même occasionner des accidents plus sérieux. Lorsqu'on s'endort sur du foin non incomplètement desséché et qui a été recueilli sur des terrains marécageux, on est fortement exposé à contracter la fièvre. Si le travailleur doit éviter de passer la nuit dans la plaine, à l'air libre, il ne doit pas non plus coucher chez lui les fenêtres ouvertes. Ainsi que nous l'avons dit, c'est surtout pendant le sommeil que l'insalubrité de l'air agit de la manière la plus fâcheuse.

§ V. — DE L'ÉTAT MORAL DU COLON.

Le souvenir involontaire du pays absent et l'idée pénible de son éloignement sont venus souvent, chez les colons, compliquer de la manière la plus fâcheuse les difficultés inséparables d'une première installation. La sollicitude du Gouvernement, par des allocations de diverses natures, leur en avait bien aplani une partie ; elle avait même pourvu à leurs premiers besoins. En vain, et pour qu'ils pussent parer aux événements imprévus, elle avait exigé d'eux, avant de les faire entrer en possession, qu'ils justifiassent de quelques avances. En dépit de cette mesure, souvent regardée par eux comme vexatoire, presque tous abordaient leur concession dénués de tout ; dans ce cas ils échouaient presque au début. D'autrefois, ceux qui possédaient quelque chose, étrangers qu'ils étaient à la connaissance des

besoins réels d'une exploitation agricole, dépensaient en frais superflus des sommes dont l'emploi eut été mieux placé ailleurs. Alors un moment venait où, à bout de ressources, entre des bâtisses commencées et un terrain presque encore sans valeur, ils étaient forcés d'emprunter pour achever leur œuvre. Des intérêts usuraires, après avoir mangé leurs premiers bénéfices, ne tardaient pas à absorber toute la propriété et à les réduire à la misère. Le découragement et la démoralisation s'ensuivaient bientôt, avec toutes les maladies auxquelles disposent de telles conditions morales. Or, qui ne sait que c'est là l'histoire d'une foule de colons auxquels le repos et la santé ne sont revenus que du jour où l'embarquement *gratis* pour l'Europe leur a été accordé.

Il n'est pas au pouvoir de l'hygiène d'écarter de pareils maux, et nous n'avons pas à rechercher s'il y a, dans les ressources de la science administrative, le moyen d'en prévenir le retour. Nous ne pouvons qu'émettre le vœu qu'un redoublement de vigilance parvienné à déjouer les supercheries par lesquelles des colons, mûs par un excès de confiance en eux-mêmes, échappent à l'intention des sages arrêtés pris dans leur propre intérêt, et dans le but de leur épargner des déceptions dont ni l'Algérie ni le Gouvernement ne sauraient accepter la responsabilité.

Il serait à souhaiter aussi que, parmi les directeurs des travaux agricoles, ou les maires des villages, il existât beaucoup d'hommes pratiques et sincèrement dévoués à l'intérêt bien entendu du colon. Par leur autorité morale exercée avec bienveillance, par les conseils dont ils trouveraient les inspirations dans un savoir éprouvé et dans leur conscience, ils exerceraient infailliblement, sur l'esprit de ces populations naissantes et fraîchement dépaysées, l'action la plus salutaire. De tels hommes rendraient au pays des services incalculables.

Parmi les auteurs qui ont développé des systèmes de colonisation, un très grand nombre ont considéré l'association hiérarchique, pendant les deux ou trois premières années, comme un des principaux éléments de succès. Cette opinion nous paraît mériter l'attention la plus sérieuse.

Ne raisonnant qu'au seul point de vue des besoins hygiéniques de la colonisation, nous pensons que le travail agricole gagnerait beaucoup à être dirigé par un chef habile envers lequel la subordination serait un devoir. En effet, il ne faut pas se le dissimuler, les hommes ne s'astreignent que très difficilement, surtout pour ce qui concerne leur santé, à des précautions dont l'utilité ne les frappe pas immédiatement. L'intérêt particulier et l'ambition d'acquérir peuvent, dans beaucoup de cas, forcer le travail, ou le faire exécuter à des heures ou en des saisons inopportunes. Enfin la nature du vêtement et la modération dans le genre de vie, conditions qui, en Afrique, sont d'une si grande importance, peuvent chez les individus abandonnés à eux-mêmes, être remplacées par des habitudes mauvaises, causes de maladies.

Il serait donc désirable que le chef de chaque centre de population eût, à l'exemple de ce qui s'observe dans la troupe, un moyen quelconque d'exercer à l'égard des colons, et au moins pendant la saison des maladies, une sorte de discipline ou de direction sur le vêtement, l'alimentation et les heures de travail et de repos. On s'est, dans le temps, beaucoup récrié contre les colonies militaires du général Bugeaud; elles ont eu cependant beaucoup plus de succès que les colonies civiles. La raison en est simple. Ces colons, pendant les deux premières années, ont été constamment soumis au régime militaire et astreints à des règles qui, peu à peu sont passées à l'état d'habitude. La conséquence a été, pour tous, une mortalité très faible et peu de maladies graves. La distribution des travaux exécutés avec ensemble et

mesure, et dans des saisons appropriées, a conduit à ces heureux résultats. Enfin si l'une des difficultés de la colonisation algérienne réside, comme nous en sommes convaincus, dans les maladies dont l'effet est au moins de paralyser les forces et l'énergie morale de l'agriculteur, on ne saurait trop insister sur la recherche et l'application rigoureuse des moyens capables d'en amoindrir la gravité et le nombre. Les colons nouveaux venus négligent les plus simples préceptes de l'hygiène d'Afrique; ce n'est pas que les avertissements leur manquent; mais, isolés et livrés à eux-mêmes, s'ils les comprennent, ils n'en saisissent pas assez l'importance pour s'y assujettir comme il le faudrait. L'armée a sur eux cet avantage, qu'elle y est soumise disciplinairement.

§. VI. — PRÉCEPTES A L'USAGE DES FEMMES,

Aux avis d'une application générale que nous avons tracés jusqu'ici, nous devons en ajouter quelques autres regardant particulièrement les femmes; ils sont relatifs aux changements que le climat d'Afrique peut apporter dans l'exercice de certaines fonctions spécialement dévolues à leur sexe.

Chacun sait, que dans les contrées chaudes, la puberté est plus précoce que dans les latitudes tempérées. En Algérie, il est assez commun de rencontrer, dans la classe indigène, des mères âgées de douze à quinze ans. Si nos filles créoles sont loin encore d'y offrir la même précocité, presque jamais, du moins, elles ne donnent à observer dans l'apparition du signe caractéristique de la nubilité, de ces retards auxquels en France, nos jeunes filles sont si sujettes; aussi, les pâles couleurs sont-elles, ici, des maladies pour ainsi dire inconnues.

Nous avons vu à Alger, des Européennes qu'une langueur opiniâtre des fonctions menstruelles rendait dans leur pays malades ou stériles, conquérir, à la fois santé et fécondité après quelques mois passés sous le nouveau climat.

Les Européennes remarquent assez fréquemment, pendant la première année de leur séjour en Afrique, une augmentation plus ou moins sensible dans la quantité de leurs règles. Quelquefois même, ce flux s'y montre sous forme de perte assez considérable pour produire l'affaiblissement et réclamer l'assistance d'un médecin. Dans ce cas, et en attendant, la première précaution à prendre, est le repos absolu.

Enfin chez d'autres femmes, les époques, au lieu d'être marquées par une abondance plus grande, pèchent par excès de fréquence, c'est-à-dire qu'elles paraissent, chaque fois, à des intervalles plus rapprochés et font craindre des maladies graves, alors qu'en réalité, il ne s'agit que d'un trouble fonctionnel passager dont elles ne devront prendre aucune inquiétude.

Toutefois, des pertes de même nature, mais de caractère plus sérieux, peuvent se manifester chez les femmes qui, venues pendant la période de leur retour d'âge, se trouvent éprouvées par la chaleur. Les Européennes devant immigrer pendant que s'accomplit chez elles cette crise de la nature, éviteront donc au moins d'arriver pendant la saison chaude.

A part ces dérangements, pour la plupart assez légers, les femmes paraissent généralement s'habituer mieux et plus vite au climat d'Afrique que les hommes. Il est vrai que par leur genre de vie, elles s'exposent moins aux diverses causes de maladie. Et pourtant si comme on croit l'avoir reconnu, cette immunité tend, chez elles, à s'amoinrir après leur retour d'âge, il faut bien admettre que, indépendamment de l'avantage qu'elles puissent dans le genre de vie propre à leur sexe, il y a, dans leur constitution, quelque chose qui leur donne le privilège de mieux supporter le climat.

L'état de grossesse présente ici, certaines particularités qui, au point de vue qui nous occupe, mérite encore quelque attention.

S'il est acquis déjà à l'observation, que le flux périodique

est chez les nouvelles arrivées plus abondant ou plus fréquent en Algérie qu'en Europe, il est un autre fait, qui peut-être a la même cause, et qui n'est pas moins bien constaté, c'est l'apparition des règles, chez beaucoup de femmes, pendant les deux ou trois premiers mois de la grossesse. De là, pour celles-ci, une source d'erreur dans le calcul de la durée de leur gestation et la croyance qu'elles sont accouchées avant terme, parce qu'elles rapportent, comme c'est l'habitude, la date de la conception à celle de la dernière apparition menstruelle.

Ce phénomène qui, jusque là, n'a pas de conséquence vraiment sérieuse, réclame cependant, pour qu'il n'advienne rien de pire, certaines précautions; en effet, il dénote tout au moins un travail fonctionnel anormal d'où résulte une tendance fâcheuse à l'avortement, accident dont précisément, on remarque la fréquence parmi les nouvelles arrivées. Les circonstances que nous avons vues contribuer le plus à le produire sont l'excessive chaleur, la fatigue et surtout les atteintes de diarrhée, de dysenterie et de fièvre.

Aux femmes donc qui, lors de leur arrivée ou peu après, seront en état de grossesse, nous recommanderons autant que possible de se fatiguer peu, surtout pendant l'été, de ne point négliger les diarrhées dont elles seraient atteintes, et enfin de fuir les endroits marécageux, car il est bien reconnu, que nulle part, il n'y a autant d'enfants morts-nés que dans les localités à fièvres.

§ VII. — PRÉCEPTES RELATIFS A L'ÉDUCATION PHYSIQUE DES JEUNES ENFANS EUROPÉENS, EN ALGÉRIE.

Aucune classe d'individus, parmi les Européens de l'Algérie, n'a été plus maltraitée que celle des enfants. La mortalité, chez eux, a été très forte; elle a même dépassé de beaucoup celle qu'ils

offrent en France. Mais eût-elle été plus considérable encore, faudrait-il en conclure que la race européenne est inapte à s'implanter jamais dans ce pays ? nous ne le croyons pas.

Si cette mortalité tenait exclusivement à des circonstances inamovibles de leur nature, par exemple, au climat ou à une insalubrité irrémédiable, évidemment il faudrait abandonner l'espoir d'y voir prospérer nos générations : mais en est-il ainsi ? heureusement cela n'est point démontré.

Parmi les affections qui ont produit tant de décès, les documents officiels disent que celles du ventre et de la tête forment de beaucoup le plus grand nombre. Or, quand on interroge l'avis des personnes compétentes consultées sur ce point, on apprend que la plupart de ces maladies ont été le résultat d'une alimentation mauvaise ou mal dirigée, ou l'effet d'un sevrage prématuré pendant le travail toujours difficile de l'éruption dentaire.

Bien des fois, ces infractions aux règles de l'hygiène s'expliquent par l'ignorance chez les parents des soins que réclamait l'éducation physique de leurs enfants, mais beaucoup plus souvent, elles ont été imposées aux familles d'immigrants, par les nécessités des conditions exceptionnelles, mais transitoires, qu'elles ont dû subir.

Dans l'origine, en effet, et même tout récemment pour certains centres de création nouvelle, à quelles misères la classe enfantine, les Européens et surtout les colons n'ont-ils pas été exposés ? ne sait-on pas avec quelle fatale prédilection s'attaquent aux enfants les *miasmes marécageux*, cette cause si puissante, naguère surtout, de la mortalité algérienne ! et puis ne comprend-on pas combien d'embarras, tous gravement préjudiciables aux enfants, ont dû surmonter les familles généralement pauvres fournissant à l'immigration, avant d'en venir à se créer une installation passable dans un pays neuf et longtemps dénué

de ressources? peut-on savoir aussi combien de fois, à des mamelles tariées par la fatigue d'une longue route, par les privations et par l'excès de la chaleur dont l'habitude n'était pas encore acquise, il a fallu, faute de nourrices, substituer brusquement le régime mortel en Algérie, de l'alimentation artificielle? enfin, il faut bien le dire, au milieu de ce pêle-mêle confus et bigarré de tant de nationalités qui composaient la population européenne en travail d'accroissement, ne pressent-on pas combien, parmi les enfants, l'incurie plus ou moins coupable des parents ou leur misère a dû faire de victimes qui, certainement, eussent échappé à une organisation sociale et matérielle plus normale?

Nous sommes loin sans doute d'avoir énuméré toutes les circonstances auxquelles, en dehors même du climat, on serait en droit d'imputer la grande mortalité de nos enfants, en Afrique, mais celles que nous venons de citer et dont nous n'avons point exagéré les proportions, suffisent déjà, ce nous semble, pour faire voir qu'il s'en faut de beaucoup que ces causes soient indestructibles de leur nature.

Tous les travaux qui, depuis vingt ans, s'exécutent chaque jour, au bénéfice du grand œuvre de la colonisation, les dessèchements, les défrichements, les constructions de routes et de villages, et, parallèlement à ces travaux, la décroissance des maladies graves et des décès, forment un faisceau d'arguments qui démontre à l'évidence, que si le problème de l'aptitude de la race européenne à s'implanter en Algérie est aujourd'hui susceptible d'une solution quelconque, c'est par l'affirmative qu'on doit l'exprimer. Aussi nous croyons que le peuplement de notre colonie, par une race créole, est désormais beaucoup plus une question de *colonisation progressive* qu'une question de *naturalisation*. En d'autres termes, nous pensons qu'une fois que la société, en Algérie, sera protégée par les mêmes institutions et entourée du même bien-être matériel qu'en Europe,

les chances de viabilité des enfants, ne seront plus très différentes dans les deux pays.

Au nombre des moyens, qui pourront, dans l'avenir, amener cet heureux résultat, nous croyons qu'une meilleure direction dans *l'éducation physique des enfants*, doit occuper une place importante. Terminons donc cette seconde et dernière partie de notre travail par l'exposé des préceptes qui concernent spécialement cette classe intéressante de la population.

Alimentation. — Pour nourrir les jeunes enfants, diverses méthodes sont usitées en Europe qui toutes réussissent plus ou moins bien. Il existe en outre, dans cette contrée et pour cet objet, des ressources nombreuses et toutes sortes de facilités. Les mères n'ayant pas à lutter contre un climat dans lequel elles sont nées et auquel par conséquent elles sont habituées, peuvent en général y obéir au vœu de la nature en allaitant leurs enfants, ou si, par hasard, leur santé s'y oppose, elles n'ont, pour trouver une bonne nourrice, que l'embarras du choix. Enfin, si elles craignent de se confier à des soins mercenaires, elles ont la ressource de l'allaitement artificiel. Parfois même, elles peuvent, sans préjudice très grand pour l'enfant, recourir à un mode d'alimentation plus substantiel que l'usage seul du lait.

En Afrique, il s'en faut de beaucoup qu'il en soit ainsi. Au point de vue qui nous occupe, cette contrée offre aux Européens plus d'exigences et moins de ressources. Ce n'est pas, à tout prendre, que l'enfance s'y développe plus difficilement; non, mais le climat y impose une éducation un peu différente.

Tous les enfants européens nés ou immigrés en Algérie, devront y être nourris jusqu'à 18 mois, sans autre mode d'alimentation que l'usage du sein.

Le biberon est, ici, presque toujours funeste aux enfants. A plus forte raison devront être rejetés, jusqu'au sevrage, les

soupes, les bouillies et autres aliments qu'on a le grand tort de trop associer à l'allaitement par le sein.

L'allaitement maternel est, en général, préférable à tout autre, bien qu'il soit difficile quelquefois pour les mères européennes nouvellement venues en Algérie et non encore habituées à la chaleur du climat; ainsi pendant la première année de séjour, et sans maladies, il se manifeste pendant qu'elles allaitent, un état de faiblesse extrême: en vain alors elles s'épuisent à donner le sein; leur lait, devenu séreux, sans parfois cesser d'être aussi abondant, ne calme plus ni la faim ni les cris de leur enfant. Celui-ci cesse de profiter et ne tarde pas à dépérir, en passant tour-à-tour par les vomissements, les coliques et la diarrhée suivie d'un amaigrissement rapide. Dans ces divers cas, il faut de toute nécessité prendre une nourrice.

Le choix d'une nourrice en Algérie, doit être, de la part des mères, l'objet d'une très grande attention.

La meilleure sera celle qu'on choisira parmi les femmes habituées aux climats chauds, c'est-à-dire parmi celles d'origine méridionale, et dont le lait sera, par son âge, le plus en rapport avec l'âge et les besoins de l'enfant. Elle n'aura pas plus de 30 ans. Elle résidera depuis au moins une année dans le pays. La nourrice qui vivra à la campagne, dans une localité salubre, élevée et bien aérée, sera de beaucoup préférable à celle qui habitera la ville. On s'enquerra de sa profession, de sa conduite, de ses moyens d'existence, de la salubrité de son logement qui devra être suffisamment spacieux pour la famille; on s'assurera enfin de la moralité du mari.

On ne négligera jamais de soumettre la nourrice qu'on voudra choisir à l'inspection du médecin qui seul peut bien juger de sa santé, de celle des enfants qu'elle a pu avoir, de la qualité de son lait, enfin de son aptitude à nourrir.

C'est dans la population espagnole que se recrute, en Algérie, la plus grande partie des nourrices. Depuis quelques années, on remarque avec satisfaction que les femmes indigènes, les Mauresques surtout, ont adopté cette industrie, et des observations déjà nombreuses nous portent à croire qu'elle doit être encouragée. Ces femmes réunissent en effet, presque toutes les qualités qu'on recherche dans une nourrice : leur vie est paisible et exempte d'émotions ; elles sont sobres et généralement très-propres, malgré leur peu d'aisance ; leur constitution bonne et bien adaptée au climat les préserve des maladies ; étrangères aux plaisirs bruyants et aux distractions du dehors, puisqu'elles ne sortent pas, elles se consacrent entièrement à leurs devoirs de mères ; leurs mamelles, quoique souvent flasques et pendantes, portent un lait suffisamment abondant. Mais on ne devra arrêter son choix qu'après s'être entouré de tous les renseignements possibles relatifs à leur santé, à leur conduite, à leur moralité et aux moyens d'existence de leurs maris.

Toutes ces précautions offrent beaucoup moins de difficultés qu'il ne le semble au premier aperçu. Et d'ailleurs, s'il est nécessaire partout d'être bien attentif au choix des nourrices, nulle part on ne doit y veiller plus qu'en Afrique où les antécédents et la conduite privée des nourrices, ne sont pas comme en Europe, dans le domaine public. C'est fort souvent des premiers soins donnés à l'enfance que dépendent sa viabilité, sa bonne constitution et sa santé ultérieure. Malheureusement on ne veut croire au mal que quand il est venu ; alors, aucune peine ne coûte pour tâcher de corriger, même n'en fût-il plus temps, des effets qu'on eût empêchés par des précautions faciles.

Il ne sera pas nécessaire que la nourrice en soit à son premier enfant. Peut-être même serait-il mieux qu'elle fût déjà instruite par l'expérience d'un allaitement antérieur ; elle n'en

offrirait que plus de garanties, car l'enfant n'a pas seulement besoin d'un bon lait, il lui faut encore des soins intelligents.

L'enfant, mis en nourrice, devra être soigneusement surveillé par ses parents qui le visiteront au moins trois ou quatre fois par mois. Si l'on remarquait que, sans maladie apparente, l'enfant restât stationnaire ou dépérit, il y aurait lieu de supposer que la nourrice est devenue malade, ou qu'elle est enceinte, chose qu'elle pourrait elle-même ignorer ; il importerait alors de vérifier promptement le fait et de retirer l'enfant s'il y avait lieu.

Les mères auront à se tenir en garde contre la cupidité de certaines nourrices qui, pour doubler leurs bénéfices, élèvent frauduleusement deux nourrissons au lieu d'un, et suppléent à l'insuffisance de leur lait en donnant aux enfants du lait coupé ou des soupes. Nous avons vu bien des diarrhées chroniques et des dysenteries être la suite de ces pratiques coupables qui, en Afrique, ont coûté la vie à un très grand nombre d'enfants.

Il ne faudra pas, comme le font beaucoup de mères et de nourrices, prendre toujours les cris de l'enfant comme l'indice qu'il a besoin du sein. Un tel excès de zèle a plusieurs inconvénients : l'estomac se charge d'une quantité de nourriture qu'il ne peut pas digérer ; de plus le lait, ainsi extrait à mesure qu'il se forme, n'a pas le temps de s'élaborer et l'enfant ne prend alors qu'un aliment très imparfait. Il faut habituer de bonne heure un nourrisson à être réglé dans ses heures de repas. On comprend que le nombre de ceux-ci dépend de sa force et de son appétit naturel ; nous ne pouvons donc pas en déterminer le nombre, cependant il est très rare qu'un enfant éprouve plus de 5 ou 6 fois par jour le besoin de téter. S'il se montre plus exigeant, c'est qu'il souffre ou qu'un mouvement de fièvre ou de la diarrhée ont augmenté sa soif ; dans ce cas, un peu d'eau d'orge ou de riz légèrement sucrée, conviendra

beaucoup mieux que le sein dont l'excès a aussi ses dangers.

Les nourrices éviteront l'abus des aliments acides ou fortement épicés ; elles se montreront donc réservées sur l'usage des fruits crus, de la salade, de l'oignon, de l'ail, du fromage, des viandes salées, du vin pur, etc. Leur nourrisson deviendrait malade et souffrirait de coliques, de diarrhée, de vents et d'insomnie.

Il arrive quelquefois en Algérie qu'une nourrice ou une mère atteinte de fièvre intermittente se trouve dans l'embarras de savoir si elle peut continuer à allaiter son enfant. Au début de la maladie, et même pendant les trois ou quatre premiers jours, elle peut sans grand inconvénient donner encore le sein ; il y en aurait jusques là davantage à changer tout-à-coup le mode d'alimentation de l'enfant en lui donnant du lait coupé ou de la soupe. Toutefois si, malgré le soin qu'aura pris la mère de se faire traiter immédiatement, la maladie persiste au point de diminuer ses forces et d'altérer la qualité de son lait, ou bien si l'on remarquait, chez l'enfant, le moindre signe d'indisposition, il faudrait alors recourir provisoirement à une autre nourrice ou à une chèvre dont la bouche de l'enfant prendrait le pis ; et si l'on se trouvait dans la nécessité de lui donner du lait à boire, il faudrait du moins toujours préférer le lait de chèvre à celui de vache et le couper avec de l'eau d'orge.

Enfin quand la nourrice relevant de maladie, et ayant pendant quelques jours suspendu l'allaitement, voudra rendre le sein à son nourrisson, elle devra se faire d'abord têter le premier lait par un jeune chien ou l'extraire elle-même au moyen d'une pipe en verre appropriée à cet usage. La qualité de ce lait qui a séjourné et vieilli ainsi plusieurs jours dans les réservoirs, étant modifiée, l'enfant pourrait en éprouver du malaise et le rejeter par le vomissement.

Sevrage. — En France, la coutume générale est de sevrer

les enfants à douze ou quinze mois. Sous le climat plus chaud de l'Algérie, ils devront n'être sevrés qu'à dix-huit ou vingt mois, et, autant que possible, après les chaleurs, dut-on, même, s'il le fallait, en reculer l'époque jusqu'à deux ans. En Espagne les enfants ne sont sevrés qu'à dix-huit mois ; les Indigènes de l'Algérie les nourrissent jusqu'à deux et trois ans.

La nature, en ne terminant d'ordinaire la première dentition (vingt dents) qu'à la fin de la deuxième année, a indiqué le moment où l'enfant est en état de supporter une alimentation plus substantielle. Si, en Europe, on peut parfois violer cette loi, il est rare qu'en Algérie son inobservance reste impunie.

Les mères ne s'en laisseront pas imposer par les désirs que leur jeune enfant, avant l'époque du sevrage, manifestera pour les mets qu'il verra sur la table. Il faudra bien se garder de voir dans ce fait l'avertissement de l'opportunité de le sevrer, car les aliments dont il est actuellement si avide, il les repoussera plus tard quand il souffrira des dents. Alors le lait de sa nourrice, si on a su le lui conserver, deviendra le seul aliment qu'il acceptera et à l'aide duquel on pourra soulager ses douleurs en soutenant ses forcès.

Quant à la manière de diriger le sevrage de l'enfant nous n'avons rien à dire qui diffère en Algérie de ce qu'il convient de faire en Europe. Ici, cependant, on sera plus sobre de viande et en général d'aliments gras que dans des pays moins chauds, et surtout, il ne faudra jamais sevrer brusquement.

Habillement. — L'usage du maillot présente ici des inconvénients très nombreux. Sans nous flatter de vaincre la vieille routine qui, presque partout, le fait adopter, malgré l'avis contraire de tous les médecins, disons qu'en Algérie il a plus d'inconvénients encore qu'en Europe. L'immobilité, à laquelle, en été, il condamne l'enfant déjà tourmenté par la chaleur, la compression qu'il exerce autour du corps et des mem-

bres, sont autant de supplices pour le petit être qui vainement s'en plaint par des cris qu'on n'écoute pas ou qu'on interprète mal. Comment, en effet, emprisonné ainsi, pourra-t-il se soustraire aux démangeaisons ou à la cuisson qu'exciteront la sueur et les autres excrétiions dont la peau sera mouillée ? Et puis quelle nourrice sera assez soigneuse pour changer l'enfant autant qu'il le faudra, ayant à refaire un paquet aussi compliqué ? Tout au plus peut-on permettre l'usage du maillot pendant les deux ou trois premiers mois, et seulement la nuit.

Non contentes de se servir du maillot, beaucoup de nourrices étreignent la poitrine et le ventre du malheureux enfant sous les plis multipliés d'une large bande. Une telle pratique, qui serait tout au plus tolérable si la bande n'était que très faiblement serrée (car alors elle maintiendrait les langes sans épingles) peut produire les effets les plus fâcheux. En effet, la gêne de la respiration pousse le sang vers la tête ; la digestion embarrassée s'accompagne de vents, de coliques ; or, la conséquence de tout cela, c'est de la souffrance pour l'enfant et une disposition aux convulsions et à la fièvre cérébrale.

En général, beaucoup plus de légèreté dans l'habillement et de liberté dans les mouvements préviendraient, nous n'en doutons pas, chez les enfants européens de l'Algérie, bien des maladies, bien des décès ; et nous ne voyons pas, à se conformer à ce précepte, d'autre inconvénient que celui d'exiger de la part des nourrices un peu plus de surveillance. Sous tous les rapports donc, les enfants n'auraient qu'à y gagner.

Propreté. — Tous les matins, les enfants seront lavés à l'éponge de la tête aux pieds. Tant qu'il restera sur la peau de cet enduit gras qu'ils apportent en naissant, on se servira d'eau chaude ; mais dès le quatrième ou cinquième jour, l'eau froide sera préférable.

L'usage des bains généraux conviendra aussi aux enfants dès qu'ils auront quelque fermeté, c'est-à-dire vers trois ou quatre mois. Il faudra les y habituer de bonne heure et ne pas se laisser intimider par la frayeur qu'ils témoigneront la première fois qu'on les y plongera.

On a dit que les bains, chez les enfants, ont le pouvoir d'écartier toutes les maladies. Cette opinion n'est nulle part mieux fondée qu'en Algérie. Il sera bon d'en administrer deux par semaine, et même plus souvent en été si on le veut. L'heure la plus convenable pour les prendre sera le soir ; ils calmeront l'enfant et lui procureront du sommeil. Leur durée sera de dix à quinze minutes environ. Leur température sera appropriée aux saisons. En été on pourra les donner presque froids, à cinq ans, on commencera à baigner les enfants à la mer, ils en deviendront plus forts et résisteront mieux à la chaleur.

Sommeil. — En général, un enfant bien nourri et en bonne santé dort d'un sommeil tranquille, tout ce qu'on tente pour l'endormir quand, réunissant ces conditions, il ne dort pas, est donc inutile et souvent nuisible. Par conséquent, bercer les enfants, ou leur administrer du sirop de pavôts, comme le font à tort quelques nourrices, c'est leur procurer un sommeil forcé et dangereux. Il vaudrait beaucoup mieux chercher le motif de leur agitation.

Les causes qui troublent le plus ordinairement le sommeil des enfants, en Afrique, sont l'excessive chaleur, la piqûre des insectes (puces et moustiques), l'irritation que déterminent à la peau la sueur et le contact prolongé des déjections. Les nourrices s'efforceront donc d'éloigner, par tous les moyens que nous allons indiquer, ces diverses causes d'insomnie.

Jamais une nourrice ne couchera son nourrisson avec elle. Elle le fera dormir dans un berceau à claires-voies, élevé du sol à la hauteur d'une chaise et situé de telle façon que l'air

puisse circuler librement. Elle ne le placera pas dans une alcôve.

L'enfant sera couché sur une pailleasse de maïs, de balles d'avoine ou de crin végétal (feuille de palmier-nain préparée). Jamais de matelas de laine, ni d'oreillers de plumes.

Afin de pouvoir le tenir toujours au sec, la nourrice aura au moins une pailleasse de rechange. Elle aura soin, chaque fois qu'elle aura nettoyé l'enfant, de saupoudrer d'amidon ou de lycopode, les plis des cuisses, des fesses, des aisselles et du cou et en général, toutes les parties qui tendraient à s'excorier. Un rideau de mousseline convenablement élevée au-dessus de la tête le préservera des moustiques et de l'action directe des courants d'air.

On habituera les enfants, jusqu'à trois ans au moins, à dormir, pendant le jour, de midi à deux heures.

Aussitôt qu'ils seront en état de marcher, et quand la température ne sera pas trop chaude, on les laissera courir et jouer au grand air ; mais on les rentrera à la tombée de la nuit.

Enfin, dès qu'ils auront atteint l'âge auquel on peut commencer à les faire travailler, on aura soin de ne jamais exiger d'eux plus que leurs forces ne pourront raisonnablement supporter. A douze ou quatorze ans, la croissance des enfants est en plein développement, il sera alors dangereux de leur imposer un travail excessif. Un excellent modèle à offrir aux colons, c'est la manière dont sont conduits, par leur habile directeur, les jeunes colons de l'Établissement agricole de Ben-Acknoun. Il est impossible, en effet, d'harmoniser, dans des rapports plus heureux, la force des individus de tout âge, les nécessités du sol en culture et les exigences du climat.

Maladies de l'enfance en Algérie.— Pour bien diriger l'éducation physique des enfants et donner aux soins hygiéniques qu'elle réclame une bonne direction, il est nécessaire de savoir

au moins quelles sont les maladies principales dont on aura à prévenir le développement. Celles auxquelles ils sont le plus sujets, en Algérie, sont l'effet de la dentition, de la chaleur et des miasmes dégagés du sol.

Dentition. — Amener d'Europe en Algérie les enfants avant l'achèvement de leur première dentition, c'est leur préparer une mort presque certaine. Le danger sera plus imminent si l'enfant vient du Nord, s'il doit faire ses dents pendant la saison chaude, s'il vient d'être sevré, s'il doit habiter une localité basse, encore inculte et éloignée du littoral, si enfin, ses parents ne possèdent pas l'aisance nécessaire pour pouvoir, le cas échéant, le soustraire, par un prompt retour en Europe, aux conditions mauvaises sous l'empire desquelles ils l'auront imprudemment placé.

Nous n'avons pas remarqué, bien que notre observation se soit longtemps fixée sur ce point, qu'en Algérie, la chaleur du climat rendît la dentition des enfants plus précoce qu'en Europe ; mais ce qui est hors de doute, c'est que cette crise du premier âge y offre plus de périls : elle réclame donc toute la sollicitude des parents.

Lorsque le commencement de la pousse des dents coïncide avec l'hiver, l'éruption peut s'en faire sans accidents. Alors, comme en Europe, elle s'accompagne d'un peu de fièvre, d'insomnie ou de diarrhée légère. Mais, sitôt qu'arrivent les chaleurs, la diarrhée se montre plus forte et plus grave, et il peut devenir nécessaire de traiter sérieusement un dérangement qu'en d'autre temps on eut respecté comme un bénéfice de la nature.

En général cependant, il ne faut pas arrêter brusquement la diarrhée d'un enfant en travail de dentition, car sa disparition trop subite pourrait être suivie d'accidents plus graves, tels que les convulsions.

Une diarrhée qui s'est prolongée à l'excès, qui, par exemple, a duré deux ou trois mois, peut dégénérer en dysenterie. Il

devient alors nécessaire de la traiter très activement, sans quoi, l'amaigrissement et un marasme incurable en seraient la conséquence.

Quand un enfant est atteint d'une diarrhée que l'on veut faire cesser, les premières précautions à observer, s'il est déjà sevré, sont de suspendre toute nourriture grasse, de se borner à des soupes maigres et à l'eau de riz pour boisson; s'il est encore au sein, on remplace, par l'usage de cette même boisson, une partie du lait qu'il a l'habitude de prendre à sa nourrice.

Quand l'enfant souffrira des dents, pour le calmer, au lieu de lui charger l'estomac d'un lait qu'il repousserait par le vomissement, on lui passera, de temps en temps entre les gencives, un bâton de racine de guimauve, dont le bout ramolli, aura été imprégné d'eau fortement miellée.

Si les douleurs de dents s'accompagnent de mouvements convulsifs ou d'un assoupissement profond, il faudra de suite appeler le médecin.

Chaleur. — L'action directe du soleil, la grande chaleur, et les brusques changements de température, devront être évités aux enfants.

Les mères veilleront à ce que jamais ils ne soient posés sur un sol échauffé par le soleil. De grandes personnes qui s'étaient endormies en des endroits aussi exposés à la chaleur, ont été trouvées mortes d'asphyxie; à plus forte raison, pareil accident serait-il à craindre pour un jeune enfant.

Pendant l'été, on voit souvent les enfants atteints d'une éruption de petits boutons de chaleur occupant le dos, les fesses, la poitrine et le ventre. Cette petite affection, assez insignifiante de sa nature, mérite cependant quelque attention, à cause du trouble qu'elle produit dans le sommeil. Il n'y a d'autre remède à lui opposer que des ablutions plus fréquentes, et quelques bains de son.

Les Européens en général, mais plus particulièrement encore les enfants, sont atteints, ici, au printemps et à l'automne, de maladies d'yeux qui, parfois, prennent le caractère épidémique. Ces ophthalmies ordinairement de peu de durée chez les personnes bien constituées qui y remédient de suite, peuvent devenir graves chez les individus malsains, lymphatiques ou scrofuleux ; elles nous ont paru être causées par le refroidissement subit de la sueur de la tête et du visage exposés à l'air humide du soir ou de la nuit.

Miasmes marécageux. — L'air des marais, est plus pernicieux encore aux jeunes enfants qu'aux grandes personnes. Quand, soumis à cette funeste influence, ils ne succombent pas rapidement à des fièvres intermittentes, ils s'étiolent, leurs chairs deviennent pâles et bouffies, leur ventre se gonfle et ils finissent lentement par l'hydropisie et le marasme. Jamais donc, en été et surtout après le coucher du soleil, une mère ne conduira son enfant là où existeront des marais ou des terres fraîchement remuées.

CHAPITRE IV.

APERÇU SUR LE CLIMAT ET LES MIASMES EN ALGÉRIE.



Nous avons dit les effets désastreux de la misère sur les immigrations en général, mais en particulier sur celles venues de l'Alsace. Pour les émigrants de cette province de la France, la mortalité a commencé même avant le débarquement en Afrique ; nous avons dit l'influence des fatigues sur les enfants en trop bas âge qu'ils traînaient à leur suite. Exténués par des marches forcées en vue d'atteindre les étapes au terme desquelles ils devaient recevoir les secours nécessaires à leur subsistance, à peine ces malheureux étaient-ils arrivés à Toulon qu'on les en-

tassait en grand nombre sur le pont des navires où ils restaient exposés pendant une traversée de plusieurs jours aux rigueurs d'un vent froid, de la pluie et souvent de l'eau de mer qui mouillait leurs vêtements.

Dans le but de prévenir les inconvénients de ce mode défectueux de transport, l'autorité avertie, ordonna l'embarquement des colons à bord de frégates dont la contenance beaucoup plus vaste permettait leur placement dans l'entrepont du navire. Là, du moins, abrités du froid et de l'humidité, ils n'avaient plus à souffrir que de l'inconvénient inévitable d'un encombrement de quelques jours.

A leur arrivée à Alger, un certain nombre d'entr'eux étaient admis au Dépôt des ouvriers, en attendant l'époque où leur serait assigné le village qu'ils devraient habiter.

Notons, à ce propos, qu'il serait à souhaiter que, pour l'émigration agricole, le lieu d'attente fût transporté hors d'Alger. Nous avons été maintes fois à même de constater combien le séjour de la ville devenait funeste à ces gens inoccupés. Dans l'ennui de leur oisiveté, il en est qui laissent échapper en dépenses superflues ou en excès nuisibles à la santé, des ressources dont plus tard ils regrettaient amèrement la perte.

Nous avons donné une idée des précautions hygiéniques que devra observer le colon agriculteur dans cette nouvelle contrée; il ne nous reste plus qu'à exposer sommairement quelques particularités relatives aux deux influences capitales qu'il aura à combattre, à savoir, le *climat* et les *miasmes* dégagés du sol.

ARTICLE I^{er}. — APERÇU SUR LE CLIMAT.

L'Algérie n'est séparée de la France que par une traversée de 35 à 40 heures. Par sa situation géographique, elle occupe la limite qui sépare les latitudes chaudes des latitudes tempérées. Son climat participe des caractères qui appartiennent à cha-

cune de ces zones, et rappelle celui de l'Italie, de l'Espagne et du midi de la France; à la différence cependant de ces contrées où s'observent, dans le cours de l'année, quatre saisons distinctes, l'Algérie n'en laisse vraiment reconnaître que deux bien marquées, l'une *chaude* et sèche, l'autre *tempérée*; celle-ci offrant, pendant la première moitié, une période presque constamment pluvieuse. D'où il suit qu'à la rigueur, on peut ici admettre trois saisons: 1^o l'été, qui comprend les quatre mois de juillet, août, septembre et octobre; 2^o l'hiver, qui correspond aux mois de novembre, décembre, janvier et février, et 3^o le printemps représenté par les mois de mars, avril, mai et juin.

Chacune de ces trois saisons a ses caractères particuliers et se fait remarquer par la diversité de son influence sur la nature et sur les individus.

L'hiver est surtout caractérisé par des pluies torrentielles dont la chute est si rapide et si abondante qu'en deux ou trois mois il en tombe autant et plus qu'à Paris dans toute une année. Bien que le thermomètre ne descende que rarement plus bas que 10 ou 12 degrés centigrades au-dessus de zéro, l'humidité et la sensation de froid qu'elle occasionne obligent à faire du feu dans les appartements. La neige est rare et peu abondante sur le littoral et dans les plaines basses. Quand il en tombe dans ces régions, elle disparaît presque aussitôt; beaucoup plus fréquente dans les montagnes et sur les plateaux occupés par nos villes, elle y séjourne plus ou moins longtemps, suivant l'altitude des lieux. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'on rencontre de la glace; à peine sur le littoral et dans les plaines, en a-t-on observé quelquefois, et ce n'a été que pendant de courts instants; dans les lieux élevés, au contraire, elle n'est pas rare, mais elle y est toujours de courte durée. A cette époque la végétation commence à prendre son essor.

Les Français retrouvent presque leur climat, moins les froids rigoureux dont ils avaient à souffrir en hiver. C'est le moment, lorsque les grandes pluies sont tombées, d'attaquer le sol et de se livrer au travail des champs. Les affections qui règnent alors le plus communément sont des maladies de poitrine ; elles atteignent de préférence les personnes affaiblies par des maladies antérieures.

A cette saison qui finit avec février, succèdent, en mars, des intervalles plus ou moins longs de beau temps. En avril ces intervalles vont toujours se prolongeant jusqu'aux derniers jours de mai et de juin. Ces quatre mois, et surtout les trois premiers, forment ici une saison douce et vraiment délicieuse. Le ciel revêt une couleur bleu intense ; la végétation a pris un développement prodigieux de vigueur et d'activité. L'état sanitaire des Européens est des plus satisfaisants et c'est pour eux l'époque consacrée au travail agricole et aux récoltes.

Mais en juillet commence, avec les chaleurs de l'été, une sécheresse contre laquelle lutteront bien insuffisamment les abondantes rosées de la nuit. Tous les jours cependant, sur le littoral, la brise de mer vient momentanément rafraîchir l'atmosphère. Malheureusement, ce bénéfice n'est guère dévolu qu'aux populations qui habitent cette zone ou son voisinage, et pour lesquelles les éminences du terrain n'élèvent pas au libre accès du courant un obstacle invincible. Dans les endroits abrités, et dans ceux qui sont encaissés, la chaleur de l'air emprisonné de la sorte et raréfié par l'ardeur des rayons solaires, devient insupportable et souvent meurtrière pour les Européens.

Quoi qu'il en soit de sa température, l'été est incommodé, moins encore peut-être par son intensité qui n'égale pas à beaucoup près celle de nos colonies tropicales, que par sa longueur et son excessive aridité. Pendant ces quatre mois en effet, à peine tombe-t-il quelques gouttes d'eau. Toutes les

plantes herbacées que les irrigations artificielles ne peuvent pas entretenir, sèchent et meurent, aussi ne voit-on conserver leur verdure que les arbres dont les racines plongent assez dans le sol pour puiser dans ses profondeurs l'humidité disparue de la surface. Il y a alors fatigue excessive pour le cultivateur à travailler la terre, l'abondance des sueurs et l'action du soleil épuisent vite ses forces ; aussi les travaux agricoles qu'on ne peut pas se dispenser de faire pendant les mois d'été réclament-ils de la part du colon beaucoup de ménagements. Les fièvres bilieuses, la diarrhée ou la dysenterie, les affections du cerveau sont à cette époque les maladies dominantes. Elles atteignent surtout les personnes que leur profession expose le plus aux ardeurs du soleil, et par conséquent les cultivateurs.

Vers septembre et octobre, on voit, dans des intervalles plus ou moins rapprochés, la ligne de l'horizon se teindre d'une brume rougeâtre, en même temps que l'air est lui-même imprégné d'une chaleur qui semble être soufflée de la bouche d'un four. Cette brume est formée par l'accumulation dans l'atmosphère de particules sabloneuses venues du Sud et charriées au loin par le vent du Désert (Sirocco). Ce vent règne généralement plutôt encore en septembre qu'en octobre ; il raccornit les feuilles des arbres, fait craquer les boiseries et les papiers de tenture, il sèche la peau, la gorge et les mains, il pique les yeux et allume la soif. Chez les personnes irritables il cause de l'agacement nerveux et de la migraine. Rarement il dure au-delà de deux ou trois jours ; il se termine assez ordinairement par une pluie d'orage. On a vu l'influence du Sirocco dans le voisinage du Désert, produire des effets terribles. C'est ainsi que beaucoup de nos militaires voyageant en colonnes armées dans ces régions, ont été frappés de mort subite ou atteints d'un délire qui les poussait au suicide.

A l'époque la plus ordinaire du débarquement des colons en Algérie, c'est-à-dire vers la fin d'octobre, l'hiver va commencer. Les jours sont alors alternativement secs et humides sans cesser d'être chauds ; quelquefois, après des journées très chaudes viennent des nuits d'une fraîcheur et d'une humidité excessives. Ces fréquentes variations dans l'état de la température et de l'atmosphère sont, pour l'arrivant, de nombreuses occasions de maladies : son corps n'y est point habitué et il dédaigne fort souvent de s'en garantir : de là l'origine fréquente des diarrhées et des dysenteries dont il est atteint pendant cette période de transition qui sépare l'été de l'hiver.

Tel est en quelques mots le climat de l'Algérie ; mais il est bien entendu qu'il ne s'agit ici que de la portion hygiéniquement colonisable de cette contrée, c'est-à-dire abstraction faite des régions dont l'aridité et la haute température seront toujours mortelles à l'Européen. Ainsi réduite, l'Algérie offre peut-être encore une superficie égale au tiers de celle de la France.

ARTICLE II. — APERÇU SUR L'ORIGINE ET LA NATURE DES MIASMES.

C'est dans le sol qu'en Algérie se trouve renfermée la cause la plus redoutable de la mortalité européenne.

Toutes les fois qu'une terre marécageuse subit l'influence des chaleurs de l'été ; toutes les fois qu'un sol depuis longtemps en repos est remué pour la première fois pendant cette saison, toutes les fois qu'il se gerce profondément, toutes les fois enfin qu'une eau stagnante précipite en s'évaporant et laisse exposée à l'air de la vase sur laquelle la chaleur vient ensuite exercer son action, il en résulte le dégagement d'un principe invisible qu'on appelle miasme, et qui a pour effet de produire la fièvre. Or, ces diverses circonstances se trouvent ici répandues à un haut degré.

Les marais existent particulièrement dans les parties les plus déclives des plaines. Parfois cependant on voit sur les collines et dans les montagnes des accidents de terrain donner naissance à de véritables cuvettes au fond desquelles la stagnation de l'eau lentement vaporisée par la chaleur, engendre une végétation palustre et avec elle l'insalubrité de l'air ambiant.

Quelqu'étendus que soient les marais, ils ne dégagent aucune émanation nuisible tant qu'ils sont couverts d'eau. Si l'on pouvait, en été, obtenir leur submersion constante, comme elle a lieu en hiver par suite des pluies torrentielles de cette saison, le problème de l'assainissement serait résolu. Malheureusement lorsque, sous l'influence de l'été, le niveau des eaux tombées du ciel ou descendues des collines vient à baisser, il se produit des marais partiels dont l'étendue est en rapport avec la grandeur de la surface submergée, c'est-à-dire avec la quantité d'eau tombée.

A la suite des hivers très pluvieux on voit se former en certains endroits des mares qui n'avaient point existé jusques là et qui, une fois desséchées, ne se reproduisent plus de quelques années. D'autres, au contraire, sont le résultat de l'accumulation des pluies et des sources vagues dans les portions déprimées des plaines où l'eau privée d'écoulement, vient, tous les ans, et d'une manière constante prendre son niveau. Il y a donc, en Algérie des marais *accidentels* et des marais *permanents*.

Lorsque les marais sont submergés, l'agriculteur peut sans danger travailler les terres environnantes, faire les fossés d'écoulement ou les canaux de dérivation nécessaires à un dessèchement ultérieur. A part les inconvénients qui résulteront pour lui d'une forte humidité, sa santé n'en sera pas éprouvée d'une manière bien fâcheuse. Mais quand la cessation des pluies et le commencement des chaleurs permettront, après l'écoule-

ment des eaux, l'évaporation spontanée de l'humidité dont elles auront imprégné le sol, dès lors tous les travaux devront cesser, et il ne faudra pas, pour ordonner cette suspension, attendre que le développement des fièvres parmi les ouvriers ait déjà fait des exemples; de telles expériences pourraient coûter la vie; on a été trop de fois à même d'en faire l'observation.

Dès le commencement des chaleurs, la surface des marais se rétrécit; leurs bords, autrefois submergés, ne sont bientôt plus qu'humides ou vaseux, et sitôt que l'air vient agir sur l'humus qui en forme le fond, alors s'opèrent ces fermentations dont les produits gazeux deviennent si funestes à la santé.

Ces miasmes, d'une nocuité très faible pendant le jour, acquièrent, quand vient le soir ou la nuit, une grande intensité d'action, secondés qu'ils sont alors par l'apparition des rosées et des brouillards.

On rencontre encore en Algérie d'autres sources du même miasme produisant les mêmes accidents. Tels sont les défrichements et les travaux de terrassements faits en été; telles sont ces crevasses profondes et nombreuses dont, sous l'influence des chaleurs, les plaines sont sillonnées; telles sont enfin les amas d'eaux stagnantes et de vase formés en certains endroits au bord de la mer derrière des barrages de sable: le Mazafran, l'Arache, l'Hamise, la Seybouse et la plupart des rivières d'Afrique en offrent des exemples près de leur embouchure dont le voisinage est toujours si funeste à la vie des Européens.



RÉSUMÉ
ET
CONCLUSIONS.

RÉSUMÉ

ET

CONCLUSIONS.

Nous voici arrivés au terme de notre travail. Nous avons étudié statistiquement la population de l'Algérie dans ses vicissitudes numériques, aux divers points de vue des âges, des sexes et des nationalités ; nous l'avons suivie dans ses fluctuations d'arrivées et de départs, dans ses mouvements de naissances et de décès.

En ce qui touche l'importante question de la mortalité européenne si étroitement liée à celle de l'acclimatement, et, par suite à celle de la colonisation, nous avons recherché les influences léthifères complexes, engendrées à la fois par la guerre, le climat et le sol. Enfin, comme corollaire de ces études, il nous a semblé utile d'indiquer les moyens conseillés par l'hygiène et l'expérience acquise, pour atténuer le péril momentané mais inséparable de l'œuvre humanitaire dont la France a accepté le glorieux mandat.

Avons-nous été, sur tous ces problèmes, aussi complets que l'exigeait cette grave matière ? Quelques longues, détaillées et consciencieuses qu'aient été nos recherches, nous sommes très loin d'avoir cette prétention.

D'ailleurs, avant de commencer la mise en œuvre de nos documents, nous savions qu'ils laissaient encore beaucoup à désirer, et surtout nous n'ignorions pas que si, parmi ces faits, il en est desquels nous avons droit d'espérer l'établissement de formules exactes, il en était aussi qui ne pouvaient, faute de certains éléments impossibles à instituer, ne mener qu'à des approximations et quelquefois même à des résultats négatifs.

C'est ce qui va ressortir du résumé sommaire qu'il nous reste maintenant à exposer.

RÉSUMÉ.

Et d'abord, nous avons essayé de retracer le mouvement de chacune des nationalités qui, depuis l'occupation, ont composé la population de l'Algérie, en prenant pour type sa capitale qui a été jusques dans ces dernières années, le lieu de débarquement de presque tous les immigrants. Il est résulté de nos recherches que, en ce qui regarde la population européenne, c'est principalement aux Français et aux Étrangers du sud de l'Europe, et dans ceux-ci, à l'élément espagnol, qu'est dû l'accroissement de la population dans cette contrée.

Les Étrangers du nord n'ont guère fourni à l'émigration que dans les dernières années. Toutefois, alors que l'immigration française comptait, dans l'origine, un très grand

nombre d'hommes venus sans femmes, sans vieillards ni enfants, la population espagnole, au contraire, arrivait ici avec l'ensemble de tous les éléments constitutifs de la famille et présentait, dès-lors, au Gouvernement qui aurait voulu les attacher au sol, des chances de fixité beaucoup plus certaines.

C'est peut-être à l'impossibilité de concéder à l'émigration espagnole des terrains qu'elle eût été certainement très capable de mettre en rapport, qu'a été dû, à l'époque de la crise à Alger, la prédominance considérable dans la population européenne de l'élément français sur l'élément espagnol qui n'étant pas lié au sol par la propriété, n'a trouvé, dans les circonstances fâcheuses qui, alors, frappèrent la colonie, aucun des motifs qui ont retenu un certain nombre de colons français.

Mettant de côté toutes considérations de nationalité, et n'envisageant les choses qu'au seul point de vue du bien-être matériel qui en serait résulté pour la prospérité de l'Algérie, nous n'hésitons pas à émettre l'opinion qu'il est regrettable qu'on ait refusé à la race espagnole une part dans le bénéfice des concessions, alors qu'elle ne demandait à notre Gouvernement aucun des sacrifices que, plus tard, il s'est imposés pour des colons d'origine septentrionale ; nous voulons parler des Prussiens de S^{te}-Léonie et des Hessois du Fondouck.

Nous avons constaté que si la population immigrante espagnole comptait, dans son sein, un certain nombre de vieillards, l'émigration française n'en avait amené que

fort peu, et que, dans celle-ci surtout, le chiffre des hommes avait été, jusque dans ces dernières années, de beaucoup supérieur à celui des femmes. Enfin nous avons prouvé que, dans l'émigration en général, le chiffre des enfants était dans une proportion beaucoup plus considérable qu'on ne l'avait cru jusqu'alors.

Quant à la population indigène, les vicissitudes auxquelles elle a été soumise depuis la conquête, les perturbations profondes apportées à ses mœurs par le contact de l'élément européen, ont, sans doute, dû produire des résultats sociaux qu'il eût été extrêmement important d'approfondir; malheureusement, le seul fait bien positif qu'il nous a été possible de constater chez cette population, c'est, parmi les Musulmans surtout, des départs nombreux, et, chez ceux qui restaient, une misère toujours croissante.

Nous avons parlé des tendances de la population juive à se nationaliser à l'européenne. C'est à l'absence, chez elle, de préjugés religieux, que nous avons dû de pouvoir comparer les manifestations de la vie physique et sociale de cette portion de l'élément indigène avec le même ordre de faits chez les Européens.

Nous avons, en passant, indiqué avec quelle lenteur la population israélite augmentait, et combien, d'après les données statistiques recueillies depuis la conquête, elle mettrait d'années pour atteindre son doublement.

Pour ce qui est des mariages, nous avons prouvé que leur fréquence, chez les Européens, était plus considérable entre Étrangers qu'entre Français, et que, malgré

l'agglomération et le contact incessant, à Alger, de nationalités différentes si nombreuses, la tendance à la fusion des races était encore très peu prononcée, et n'avait même pas fait de progrès sensibles. Toutefois, l'âge moyen de sa population devait donner à présumer un fait que nous avons pu confirmer, c'est que, eu égard au chiffre total de celle-ci, les mariages sont plus fréquents à Alger qu'en France.

Nous n'avons pas pu établir quelle était la fécondité relative des mariages européens, parce qu'il nous a été impossible, dans le chiffre général des naissances, de faire la part des enfants nés d'unions contractées à Alger.

L'incertitude de nos documents relatifs aux mariages musulmans, ne nous a permis de rien conclure à leur sujet ; cette population donne cependant à observer un fait assez remarquable, c'est que, pendant une période de neuf ans, on voit, chez eux, à 3500 mariages correspondre l'énorme chiffre de plus de 2800 divorces.

Il serait sans doute curieux de rechercher pourquoi la nation israélite qui, généralement, a abandonné partout le divorce, a conservé, en Algérie, jusques dans ces derniers temps, cette institution. Il serait d'un intérêt tout aussi puissant de rechercher quelle peut être, dans l'avenir, l'influence de cette coutume sur l'accroissement de sa population et sur son progrès moral. Les termes du problème à résoudre seraient ceux-ci : quelle est, sur le développement des sociétés, l'influence de la monogamie et de sa conséquence la liberté de la femme ?

Passant à l'étude des naissances et examinant d'abord celles-ci chez les Européens, nous avons reconnu que la province d'Alger en avait fourni à elle seule plus que les deux autres; que le rapport des naissances de garçons à celles des filles était moindre ici qu'en France, et que ce fait, assez tranché pour toute l'Algérie, l'était, à Alger, à un degré plus prononcé encore que dans l'ensemble du pays; d'où il fallait conclure à l'existence, en Algérie, d'une influence particulière qui tend à augmenter le chiffre des filles; nous avons pensé et essayé de prouver que c'était le climat. Or, ce ne pouvait être l'*influence paludéenne*, puisque, ayant comparé, en France, le rapport des naissances de garçons aux filles, d'une part, dans les départements les plus impaludés, et d'autre part, dans ceux qui le sont le moins, nous avons trouvé, pour les derniers, sur 4000 naissances des deux sexes, un rapport de garçons au moins égal à celui qui s'observe dans les départements marécageux.

Nous avons constaté que cette prédominance relative de filles, déjà manifeste pour les enfants nés de parents français, devenait plus tranchée encore pour les enfants étrangers dont les parents sont venus du midi de l'Europe; mais que pourtant, par une anomalie assez singulière et que nous ne pouvons nous expliquer, les naissances d'enfants de familles septentrionales avaient fourni un rapport plus considérable de garçons que de filles.

Faut-il attribuer ce dernier résultat à ce que les parents de ces enfants, n'étant venus en Afrique que depuis peu,

n'avaient pas encore eu le temps d'éprouver, de la part du climat, la modification quelconque et jusqu'ici inconnue, d'où résulterait la tendance aux procréations féminines relativement plus nombreuses?... Nous l'ignorons, car ce n'est là qu'une simple conjecture, mais c'est une conjecture à laquelle, selon nous, donne une grande apparence de vérité le fait plus haut indiqué de l'arrivée plus récente des immigrations septentrionales.

Nous avons établi que, dans les deux provinces d'Alger et de Constantine, la supériorité numérique des enfants français créoles ou nés dans la colonie, est sensiblement marquée, tandis que, dans la province d'Oran, l'élément créole qui prédomine appartient à la classe des enfants d'étrangers du Sud.

En ce qui regarde les naissances d'enfants naturels et la proportion de leurs reconnaissances, il est résulté de nos recherches que la population européenne fournit, à Alger, trois fois plus d'enfants naturels qu'en France; mais que les reconnaissances y sont trois fois plus fréquentes qu'à Paris, ville où, en France, il s'observe le plus de ces naissances. Nous avons constaté également la marche croissante de ces reconnaissances, sans que le sexe masculin en ait été, comme en France, le motif déterminant; et de tous ces faits réunis nous avons conclu à une tendance marquée vers la moralisation de la société algérienne et vers une constitution plus normale de la famille, puisqu'il en résulte des garanties en faveur de l'éducation et de la viabilité des enfants européens nés en Algérie, et par conséquent,

un progrès réel dans le peuplement régulier de la colonie.

Nous avons reconnu que les naissances de filles légitimes tendent, ici plus qu'en France, à égaler les mêmes naissances de garçons, tandis que l'illégitimité y augmente le chiffre des filles.

A Alger, le *maximum* des naissances a lieu en hiver, ce qui reporte au printemps le *maximum* des conceptions. Des faits analogues, se reproduisant dans le midi de l'Europe et dans une des régions les plus chaudes de l'Afrique (le Sénégal), nous en avons déduit cette double conséquence générale :

1° Que l'excessive chaleur, sans être précisément nuisible à la fécondation, lui est cependant moins favorable qu'une température modérée ;

2° Que si la chaleur a réellement pour effet, comme nous l'apprennent par leurs mœurs les peuples lascifs de l'Orient et les Indigènes de l'Algérie, d'exalter le penchant aux rapprochements sexuels, il s'en faut de beaucoup qu'il y ait solidarité physiologique entre cet orgasme du sens génital et une aptitude plus grande de la femme à concevoir.

Enfin, nous avons établi que, pour juger, en Algérie, de la fécondité de la race européenne, il fallait moins calculer le rapport des naissances à la population en général que celui des naissances à la population féminine, et que l'âge ordinaire des femmes immigrées était tel que, eu égard à leur nombre total, celles-ci procréaient ici un tiers de plus d'enfants qu'un nombre égal de femmes de tout âge en France.

Ce fait explique, du reste, comment il se fait que, malgré la prédominance relative des hommes, le rapport des naissances à toute la population européenne a été, à très peu-près, le même à Alger qu'en France.

Nous avons constaté que, chez les Israélites, contrairement à ce qui a lieu chez les Européens, le rapport proportionnel des naissances de garçons aux filles est plus élevé pour le sexe masculin qu'il ne l'est même en France.

Mais, aucun argument sérieux ne peut être tiré de ce fait; car si la déclaration des enfants nés dans la population indigène se fait aujourd'hui plus exactement qu'autrefois, toujours est-il que, jusque dans ces dernières années, l'usage n'en était point encore assez généralement consacré, surtout chez la race musulmane, pour qu'on puisse ajouter foi pleine et entière à la qualité non plus qu'à la quantité de ces déclarations.

Du reste, les considérations dans lesquelles nous sommes entrés relativement au rapport des naissances à la population indigène, se bornent souvent à des discussions n'ayant pour objet que de signaler des lacunes, elles sont plutôt propres à éclairer les faits qu'à les préciser.

A propos de la mortalité, nous le répétons ici, notre intention première était de rechercher quelle pouvait être, en Algérie, l'influence du climat et du sol sur la nature et sur le mode de développement des maladies qui affectent les Européens. Parmi les documents que nous collignons à cet effet, nous avons à faire la distinction des enfants créoles, des enfants immigrés et des adultes tant de la classe

civile que de l'armée ; mais ce n'était pas tout, et nous n'avons pas tardé à remarquer que le problème, plus complexe que nous ne l'avions pensé au premier aperçu, présentait des faces très diverses et bien plus nombreuses.

Et d'abord il nous a paru que l'histoire de la mortalité créole ou des enfants européens nés sur un sol nouveau qui désormais devait les nourrir, impliquait le problème de l'acclimatement de la race européenne en Algérie ; nous avons donc recherché avec un soin particulier quelles avaient été, depuis la conquête, les causes de la mortalité infantine, en étudiant celle-ci aux divers points de vue de l'âge, du sexe, de la provenance des parents, des saisons, des provinces et des localités.

Nous avons essayé, mais nous devons l'avouer, sans résultat satisfaisant, de réunir les mêmes éléments pour étudier la mortalité de la population infantine immigrée.

D'autre part, nous avons considéré l'histoire de la mortalité adulte européenne comme pouvant servir à nous fixer sur la notion du degré d'aptitude de l'*individu* à s'acclimater. L'insuffisance des documents spéciaux sur la mortalité de cet élément de population dans la classe civile, nous a obligés de porter nos principales investigations sur l'élément militaire, et de déduire de celle-ci presque exclusivement les conséquences qui dériveraient des résultats que nous avons obtenus.

Nous avons ensuite essayé de déterminer dans quels rapports et jusqu'à quel point les faits constatés à l'occasion de la mortalité de la population européenne, concordent

avec les mêmes faits observés dans la population indigène des diverses races, et jusqu'à quel point ils s'en éloignaient.

Mais la collection des documents relatifs à cette population s'est trouvée hérissée de difficultés si nombreuses et souvent tellement insurmontables, que beaucoup des résultats que nous en avons déduits sont incomplets ou faux.

Enfin, l'avenir et le succès de la colonisation résidant, suivant nous, bien moins dans les chances de vie des *populations urbaines* que dans l'aptitude de l'Européen à vivre à l'état de *travailleur du sol*, nous avons interrogé comparativement les résultats obituaire fournis par les villes et par les campagnes, et là encore, nous avons trouvé matière à de nouveaux enseignements.

La mortalité générale des Européens en Algérie, d'après les *tableaux de la situation des établissements français*, a été, en moyenne, depuis la conquête, d'environ 44 à 45 décès sur 1,000 individus. Ne possédant aucun document qui nous permit de contrôler ces rapports, nous l'avons laissé tel qu'il a été publié, en signalant toutefois la rectification rendue nécessaire par l'introduction du chiffre des morts-nés.

La mortalité européenne d'Alger, prise en bloc, nous a présenté, à très peu-près, le même rapport que celle de toute l'Algérie, puisqu'elle a été, en moyenne, depuis dix-huit ans, de 43, 5 sur 1000 ; mais nous avons fait voir que, dans l'étude du nécrologe de cette ville, il fallait nécessairement avoir égard à des circonstances nombreuses qui font peser sur Alger des décès qui ne lui appartiennent pas, et dont la défalcation réduit les décès à 31, 5 sur 1000 indi-

vidus. La conséquence qui découle du rapprochement de ces deux rapports, est que, en Algérie, la mortalité, dans les campagnes ou dans les villes naissantes, est plus forte que dans les villes qui sont le mieux aménagées, Alger étant pris pour type de ces dernières. On sait qu'en France, au contraire, la mortalité des villes et surtout des grandes villes est sensiblement plus forte que celle des campagnes.

La décroissance de la mortalité européenne a été peu marquée dans la succession des années.

Nous sommes convaincus que ce fait s'explique d'une manière plausible : 1° par l'extension de plus en plus considérable donnée aux travaux de colonisation dans les campagnes où nous savons déjà que la mortalité est plus forte que dans les villes, surtout pendant les premières années qui suivent l'installation ; 2° par les arrivées, généralement croissantes dans ces dernières années, d'une nombreuse population trop souvent nécessiteuse, chargée d'enfants en très bas âge et qui, indépendamment du tribut inséparable de tout déplacement, quel qu'il soit, se trouvait dans les conditions de ne pouvoir résister avec avantage à l'influence d'un climat plus chaud exaltant l'effet délétère d'un sol palustre ou fraîchement remué.

La mortalité de la population créole, intéressante surtout au point de vue de l'acclimatement de la *race*, devait nous occuper d'une manière spéciale. Il est résulté de nos recherches sur ce point que, depuis dix-huit ans, il est mort, dans toute l'Algérie, un peu plus du tiers des enfants européens qui y sont nés.

Cette mortalité serait beaucoup plus forte, si nous n'avions pas eu soin de défalquer, des décès généraux, le chiffre des morts-nés qui y avait, à tort, été introduit.

Les morts-nés sont très nombreux en Algérie, surtout dans les localités exposées aux miasmes producteurs de la fièvre. Nous n'avons pu en avoir le relevé que pour Alger, le Fondouck et Mustapha.

Il y a, à Alger, 1 mort-né sur 44, 4 naissances, c'est-à-dire que le nombre en est un tiers plus fort ici qu'à Paris, et double de ce qu'il est dans les principales capitales de l'Europe. Ces morts-nés sont un peu plus nombreux en été que dans les autres saisons, sans pourtant qu'on puisse attribuer ce fait à l'action directe de la chaleur.

Nous avons cru pouvoir rapporter ce résultat : 1° au trouble momentané qui se manifeste assez communément dans les fonctions utérines des femmes nouvelles venues ; 2° à la fréquence, chez celles-ci, des maladies d'acclimatement et des atteintes de fièvre, affections qui semblent disposer à l'expulsion prématurée du produit de la conception ; 3° à l'organisation encore imparfaite de la police médicale, impuissante à mettre un frein efficace à la fréquence des infanticides et des avortements provoqués par l'industrie coupable de certaines matrones.

Distingués par zones de provenance ou par nationalités, les enfants créoles de la zone sud de l'Europe meurent moins, en Algérie, que les créoles français, et ceux-ci moins encore que les créoles étrangers d'origine septentrionale.

Si on examine la mortalité de ces enfants dans chacune

des trois provinces, on voit que la province de Constantine qui est celle où s'observent les étés les plus chauds et les hivers les plus froids, est la plus funeste aux créoles français et étrangers du nord, alors qu'au contraire, elle est la plus favorable aux enfants du sud. Ce résultat nous a portés à penser que l'étendue des variations annuelles de la température était d'autant plus préjudiciable, en Algérie, aux enfants de race européenne que ceux-ci étaient d'origine plus septentrionale. Il nous a semblé également que, sous l'empire d'une grande étendue dans les variations thermométriques du jour et de la nuit, la mortalité infantine, par suite sans doute d'un effet analogue, subissait le même accroissement. Ainsi, examinant cette mortalité dans les trois régions que nous avons distinguées sous les titres de *littoral*, *plaines* et *montagnes*, nous avons constaté qu'elle est à son *minimum* sur le littoral, c'est-à-dire là où les températures annuelle et nyctémère sont le moins variables, et qu'elle atteint son *maximum* dans les plaines, lesquelles sont remarquables par la chaleur excessive des jours et la fraîcheur pénétrante des nuits; dans les montagnes enfin, où la température incessamment changeante, suit les oscillations fréquentes de l'atmosphère, nous avons observé une mortalité supérieure à celle du littoral, mais se rapprochant cependant plus de celle-ci que de celles des plaines.

Les enfants européens nés en Afrique meurent plus dans les campagnes que dans les villes, et plus encore dans les localités marécageuses que dans les régions nouvellement défrichées.

Dans les villes comme dans les campagnes, si les premiers travaux de l'installation déterminent, parmi la population européenne en général, un surcroît momentané de mortalité, l'effet en est surtout sensible pour la classe infantine : le *temps* est donc un élément indispensable à faire entrer en ligne de compte dans l'appréciation exacte de la mortalité des enfants européens en Algérie.

Un peu plus de la moitié des décès constatés chez les créoles de l'Algérie, dans une période qui s'étend de la naissance à douze ans, ont eu lieu pendant la première année de la vie.

Eu égard au chiffre total de la mortalité considérée au point de vue des âges, les provinces d'Alger et de Constantine sont celles qui comptent le plus de décès avant l'âge de quatre ans. A dater de cette époque de la vie, les décès d'enfants créoles sont peu nombreux dans les trois provinces.

Parmi les créoles de diverses nationalités qui habitent les villes et les campagnes de l'Algérie, les Français dans les villes, sont, sous le rapport de la mortalité, le plus favorisés, tandis que les Étrangers le sont le moins. Dans les campagnes, au contraire, les créoles français et étrangers du nord meurent le plus, tandis que ceux du sud meurent le moins : les premiers sont dans le rapport de 4 à 3.

Dans les villes, les six premiers mois de la vie absorbent, chez les créoles, plus de décès que dans les campagnes. L'âge de six mois à deux ans et demi, c'est-à-dire la période de la dentition, compte, sur un nombre donné de

décès, un chiffre proportionnel plus fort dans les campagnes que dans les villes.

Nous avons constaté, en comparant entr'eux les rapports de naissances et de décès dans les deux sexes, qu'il existe, au profit des filles, une immunité relative assez sensible pour faire prédominer ce sexe d'une manière absolue, et que cette supériorité se montre déjà tranchée à une époque de la vie où l'on ne peut attribuer l'infériorité du chiffre des garçons aux chances de mortalité qui, vers l'adolescence, pèsent plus fortement sur eux, à cause sans doute, des professions plus fatigantes et plus dangereuses de leur sexe.

Cette prééminence absolue des filles nous a engagés à rechercher quelle pouvait être, en Algérie, l'influence du climat sur les conditions de la famille, alors surtout, que nous voyons la population israélite qui, dans les pays septentrionaux, a abandonné depuis des siècles l'usage de la polygamie et du divorce, avoir conservé, presque jusqu'aujourd'hui, cette dernière institution.

Des obstacles invincibles s'étant opposés à l'établissement de la statistique *des enfants immigrés* dans toute l'Algérie, nous nous sommes trouvés dans l'impossibilité d'obtenir le rapport de la mortalité à cette population. Tout ce que nous avons pu constater, c'est que la mortalité des garçons, bien que proportionnellement moindre que celle du même sexe parmi les créoles, a été cependant de beaucoup plus forte ici qu'elle ne l'eût été pour eux s'ils n'eussent pas quitté l'Europe.

Nous n'avons pas pu suivre la marche de la mortalité dans les divers âges, chez cette classe d'enfants. Toutefois, s'il nous a été impossible de faire le dénombrement général des enfants immigrés de toute l'Algérie, nous l'avons institué pour Alger aussi exact qu'il était matériellement possible de l'établir, et le calcul nous a donné sur 4000 de ces individus, 37 décès d'enfants de cette classe.

Nos observations nous ont permis de constater un fait qui, malheureusement, ne souffre que peu d'exceptions, c'est que les enfants amenés en Afrique avant l'âge de deux ans et demi ou trois ans, n'ont presque aucune chance d'y vivre; ou mieux que, jusqu'à ce jour, cette classe de l'immigration (l'enfance jusqu'à trois ans) a trouvé, dans l'état actuel du sol et dans le climat, des conditions telles que sa mortalité a été très considérable; en effet, malgré le tribut normal déjà payé par elle à la mort pendant les six premiers mois de la vie et avant son arrivée, la mortalité que, plus tard c'est-à-dire depuis sa venue en Afrique, elle a subi de six mois à trois ans, compte plus de la moitié du total des décès d'enfants immigrés.

Les principales causes auxquelles nous avons rapporté l'excessive mortalité de cet âge parmi les enfants immigrés sont :

- 1° Les accidents de la dentition ;
- 2° L'influence du climat sur les nourrices ;
- 3° Un sevrage bien des fois forcément prématuré.

Le sevrage prématuré a été, en effet, pour tous les jeunes enfants créoles, ou venus en Afrique, mais plus encore peut-être pour ceux-ci que pour les premiers, une cause très active de mortalité. Ainsi beaucoup de mères éprouvées à leur arrivée par le nouveau climat, ont dû sevrer de bonne heure leur nourrisson, ou recourir à des nourrices. Or, celles-ci, séduites par l'appât d'un gros salaire, pour nourrir des enfants étrangers, s'empresaient de sevrer les leurs sur lesquels elles attiraient ainsi les conséquences funestes d'une alimentation trop peu en rapport avec les forces digestives de ces petits êtres.

Nous avons constaté que, à Alger, contrairement à ce qui a lieu pour les créoles, le *maximum* de mortalité des enfants immigrés au lieu de se trouver en été s'observe en hiver, mais que, pour ces deux classes d'enfants, c'est le printemps qui donne le moins de décès.

Nous avons vu aussi que, chez les enfants immigrés, l'été est plus nuisible aux garçons qu'aux filles, tandis qu'au contraire, en hiver, la mortalité féminine est supérieure à la masculine.

Enfin, chez cette classe d'enfants, l'élément français donne une mortalité supérieure à celle des enfants étrangers même de race septentrionale, résultat contradictoire que nous avons expliqué en faisant observer que beaucoup d'enfants des villages voisins de la ville, dans lesquels les concessions de terre n'ont guère été données qu'à des Français, sont venus, pendant les années antérieures à la création d'un

service médical rural, chercher à Alger, les secours qui leur manquaient chez eux.

Nous avons fait remarquer que la nationalité paraît avoir une certaine influence sur la mortalité dans les deux sexes : ainsi, les Français ont perdu proportionnellement plus de garçons que de filles ; les enfants étrangers du sud, ont perdu, au contraire, plus de filles que de garçons ; enfin, chez les enfants étrangers du nord, le rapport de mortalité est le même dans les deux sexes.

L'arrêté ministériel qui interdit l'embarquement des enfants au-dessous de l'âge de douze ans, semble n'avoir jamais été observé, même de la part des colons français. Nous avons donné la preuve de ce fait dans un tableau de la mortalité des enfants immigrés par âges, document d'où il résulte que, chez les enfants immigrés français décédés à Alger depuis dix-huit ans, les quatre cinquièmes sont morts avant l'âge de huit ans.

Après avoir examiné la mortalité infantine dans les villes et dans les villages, nous avons essayé de déterminer l'influence propre et exclusive du climat et du travail de la terre sur l'enfance, en ayant soin d'éliminer aussi complètement que possible la part des émanations dégagées du sol palustre ou en voie de défrichement.

Dans ce but, nous avons pris pour type l'établissement agricole de Ben-Acknoun peuplé d'enfants dont la plupart des parents étaient morts à l'hôpital civil d'Alger de maladies contractées dans les plaines.

De l'examen du chiffre de la population infantine de cet

établissement qui compte déjà sept années d'existence et qui est spécialement consacré à l'éducation agricole des jeunes colons, nous avons conclu que le travail des champs par les enfants européens ne reçoit du climat aucune influence délétère et que, dès lors, une fois le sol mis en culture et purgé de marais ou de leur voisinage, les enfants des colons n'ont pas plus que leurs parents eux-mêmes à redouter des chances exceptionnelles de mortalité.

Voulant essayer de savoir quelle était ici l'influence de la misère sur la mortalité infantine, il nous a paru que, faute d'autres documents réalisables, la classe des *enfants exposés* pourrait, jusqu'à un certain point, servir de base à des recherches entreprises dans ce but. Et d'abord, nous avons constaté que les expositions, toute proportion gardée, étaient moins fréquentes à Alger qu'en France.

Nous aurions désiré avoir le chiffre exact des infanticides, malheureusement ce document nous a manqué : mais nous sommes convaincus que leur fréquence ici, quoique très probablement plus forte qu'en France, n'est point telle qu'elle doive changer notablement le rapport des expositions aux naissances, rapport qui est de 23,5 sur 1000, alors qu'en France il est de 34.

Le sexe féminin est à Alger, comme en France, une cause déterminante d'exposition.

L'aisance publique paraît avoir, sur les expositions des garçons, une certaine influence ; ainsi celles-ci, très rares pendant les années de prospérité, se sont accrues subitement dès qu'a paru la misère.

Quels qu'aient pu être les soins et la pieuse surveillance des sœurs de charité qui ont recueilli les enfants exposés, les circonstances extérieures au milieu desquelles a vécu cette population et la collection des chances défavorables qu'elle apportait en naissant, chances provenant du vice originel légué par les parents, ont exercé sur elle une action telle que la mort en a enlevé plus de la moitié.

L'examen de la *mortalité adulte* considérée au point de vue de l'acclimatement de l'individu, était, en tout point, digne des recherches les plus attentives.

Mais quels qu'aient été nos efforts pour obtenir, sur les adultes, des documents précis, il y a eu dans la population de cet âge, tant de mobilité qu'il n'est guère possible d'extraire de sa statistique que des résultats fort approximatifs.

En l'absence de documents exacts sur cet élément de population, nous avons agi sur l'armée.

En interrogeant donc la mortalité militaire par année depuis la conquête jusqu'à ce jour, et en analysant ses principales causes, nous avons constaté une décroissance, oscillante parfois, mais certainement évidente, de la mortalité de cette classe d'adultes.

Nous avons vu que l'influence de l'arrivée récente en Algérie, s'ajoutant à l'épreuve de l'acclimatement, s'exprime dans l'armée d'Afrique, par une mortalité considérable qui dépasse de beaucoup la proportion que donne en France, pendant la première année, la mortalité normale d'un effectif.

Nous avons observé que la marche décroissante de la mortalité de l'armée d'Afrique suivait une ligne en quelque sorte parallèle aux améliorations hygiéniques obtenues et à la disparition successive des causes d'insalubrité qui n'étaient que transitoires.

Nous avons indiqué comment on avait été entraîné à exagérer le rapport de la mortalité de l'armée d'Afrique, en faisant figurer dans le chiffre de ses décès des éléments étrangers et en négligeant de tenir compte de circonstances dont l'omission accusait un accroissement annuel du rapport de la mortalité, alors qu'au contraire leur prise en considération démontrait péremptoirement sa diminution.

Il résulte de la discussion dans laquelle nous sommes entrés à ce sujet, la preuve manifeste de la décroissance de la mortalité dans l'armée en Algérie, preuve que venait d'ailleurs corroborer la diminution très rapide du chiffre des évacuations de convalescents sur France.

Enfin, nous avons vu que si la mortalité militaire a été ici, dans les premiers temps, beaucoup plus forte qu'en France, elle est aujourd'hui en réalité, peu différente dans les deux pays, et qu'elle est, en Algérie, moindre que celle de la plus salubre de nos colonies tropicales (Bourbon).

Dans l'impossibilité où nous étions d'étudier, sur les adultes des diverses nationalités, l'action des causes morbifères qui ont produit les décès, nous avons eu recours à un procédé artificiel dont voici les bases : ayant divisé, du nord au sud, la France en trois séries égales et parallèles de

départements, nous avons déterminé quelle était, entre ces trois zones, celle qui, parmi l'effectif fourni à l'armée d'Afrique, donnait aux hôpitaux le plus grand nombre de maladies et de décès. La méthode d'induction dont nous nous sommes servis est fondée, nous le savons, sur un hypothèse qui tire ses éléments de preuves de la loi des grands nombres. S'il nous eut été donné de pouvoir agir sur des documents embrassant toute l'Algérie, la somme des probabilités aurait été sans doute plus forte, mais il ne nous a pas paru que l'impossibilité matérielle d'universaliser à ce point nos recherches dût nous arrêter. L'intérêt qui s'attachait à la question nous faisait un devoir de multiplier nos efforts pour approcher au moins de sa solution. Nous avons donc pensé, qu'en groupant pour une longue période, celle de 13 ans par exemple, toutes les *entrées* qui, pendant ce laps de temps, ont été de 102684 malades, et, pendant une période de 18 ans, tous les décès au nombre de 9588, constatés dans un seul hôpital, celui du Dey, qui recevait des militaires de tous les points de l'Algérie, nous avons pensé, disons-nous, que nous apportions à notre induction tous les éléments possibles de probabilité et que, dès-lors, nous ne devions nous éloigner que peu de la vérité.

Or, appuyés sur ces données, nous avons constaté que, des trois zones de France dont chacune exprime une moyenne thermométrique différente qui décroît du sud au nord, celle du centre donne, eu égard au contingent fourni en France à toute l'armée par chaque zone, le moins de malades et le moins de décès, tandis que la zone du sud en

donne le plus ; mais que, eu égard aux chiffres des malades entrés aux hôpitaux, la zone centre est celle qui apporte le plus de décès, alors que la zone du sud en présente le moins.

Ce dernier fait était trop remarquable, trop imprévu, pour que nous ne dussions pas chercher à en saisir la clé. Après avoir reconnu qu'une telle immunité ne pouvait provenir d'une influence climatérique, il nous a paru qu'elle était due à une sorte d'*acclimatement aux miasmes des marais* s'il l'on peut ainsi dire, le centre de la France étant, en effet, d'entre les trois zones, celle où prédomine l'impaludation : nous avons cru pouvoir déduire de là qu'en Afrique l'influence marématique a, dans la mortalité, une part plus large que le climat lui-même et que cette part, si on accepte nos chiffres, serait dans le rapport de 457 à 409.

Enfin, d'après nos résultats, les Français de la zone sud devenus ainsi malades en Algérie, trouveraient dans leur habitude à supporter la chaleur, plus de chances de guérison que les hommes de la zone centre ; ce qui nous apprend que si l'habitude ne préserve pas de l'action toxique des miasmes paludéens, elle en amortit du moins l'influence en l'exprimant d'ordinaire par des formes morbides plus bénignes.

Si nous n'avons pas pu agir sur la population civile pour l'étude des diverses questions à la solution desquelles nous avons employé la population militaire, nous lui avons cependant emprunté quelques enseignements relatifs à la mortalité suivant les saisons. Ainsi, nous avons constaté

qu'à Alger, la mortalité à *domicile* se répartissait, chez les adultes des deux sexes, à peu près également dans chacune des saisons, mais qu'au contraire, à *l'hôpital civil*, la mortalité de l'hiver et celle de l'été étaient, chez les hommes surtout, presque double de celle du printemps.

Or, la mortalité de l'hôpital civil qui porte, dans une proportion très considérable, sur des malades ayant contracté leurs affections aux travaux de la plaine, envisagée au point de vue des saisons, donne plutôt la mesure de l'influence palustre que celle du climat; tandis que les décès constatés à *domicile* expriment à peu près exactement l'influence climatérique sur la mortalité de chaque saison.

De toutes les nationalités qui, depuis la conquête, sont venues se fixer en Algérie, la population espagnole et surtout les insulaires des Baléares, furent les premiers qui s'attaquèrent au sol.

Quelque minime que fut d'abord l'espace où ils établirent leurs cultures, la maladie vint bientôt, et ce ne fut que par un travail prolongé qu'ils obtinrent l'assainissement des terres sur lesquelles ils s'étaient établis.

L'expérience qu'ils firent, permit de constater que, même loin des marais, le seul défrichement du sol exécuté pendant l'été, déterminait des fièvres semblables à celles qui affligent les localités impaludées.

Dans l'installation des premiers villages, les mêmes endémies de fièvres se représentèrent et l'on put reconnaître qu'il ne suffisait pas, pour préserver une population de l'influence des marais, de l'éloigner de ceux-ci, mais qu'in-

dépendamment même des défrichements qui produisaient déjà des effets identiques, le simple remuement des terres nécessaires à l'édification d'un village était encore, pendant les chaleurs, une cause constante de maladies semblables et de décès.

La conséquence de ces faits, c'est que, toujours, l'établissement des colonies agricoles sur des terrains vierges a déterminé une mortalité exceptionnelle qui, le plus souvent, s'est montrée dans les fortes chaleurs, alors que jusques-là, l'état sanitaire avait été satisfaisant.

Loin de cacher ces premiers désastres, il faut les avouer, afin d'appeler l'attention sur les moyens d'en préserver à l'avenir les populations nouvelles.

La statistique de vingt-cinq localités toutes agricoles, excepté deux, nous a donné occasion de faire les observations qui suivent :

La prédominance relative des naissances de filles déjà constatée à Alger, existe au même degré dans les villages.

La mortalité a enlevé presque la moitié des enfants européens nés dans les nouveaux centres. Toutefois, ce résultat ne doit être accepté qu'avec une certaine restriction, car les morts-nés, dont le nombre est beaucoup plus considérable dans ces localités qu'en ville, figurent aux décès sans avoir été comptés aux naissances.

Dans les deux populations d'enfants européens créoles et immigrés, l'excès de mortalité des garçons sur les filles est moindre dans les campagnes que dans les villes. Les onze douzièmes, c'est-à-dire la presque totalité des décès

créoles des villages (toujours les morts-nés compris) ont eu lieu avant l'âge de deux ans et demi. On conçoit du reste que *l'âge moyen* de ces enfants doive encore être inférieur de beaucoup à celui des enfants créoles de la ville, puisque la création des villages date d'une époque en général beaucoup plus récente que celle de l'occupation d'Alger.

Or, le seul fait de l'infériorité de *l'âge moyen* implique déjà *à priori*, et en dehors même de la nature plus délétère des causes, un chiffre proportionnel nécessairement plus fort de mortalité.

L'action de la chaleur combinée à celle des émanations palustres, dont alors s'exagère la nocivité, est tellement puissante sur l'enfance, qu'on voit dans les villages, les quatre mois de l'été donner autant de décès que les huit autres mois de l'année.

Contrairement à ce qui s'observe en ville où les enfants immigrés meurent plus en hiver que dans les autres saisons, le *maximum* de la mortalité des enfants immigrés des villages a lieu en été. Cette interversion dans la marche des décès à travers les saisons démontre à l'évidence qu'il existe, dans les campagnes, une cause générale de mortalité qui diffère de celles qui s'exercent en ville; c'est, à n'en pas douter, *l'influence paludéenne*.

La mobilité de la population des villages et le grand nombre des individus de passage qui, sous le titre de *population flottante*, s'y est incessamment mêlé, nous ont empêché d'établir, pour ces localités, le rapport de la mortalité adulte.

Comme la population enfantine immigrée, la population adulte des villages fournit, pendant l'été, son *maximum* de mortalité. Elle s'y montre alors d'autant plus élevée qu'on a plus travaillé et plus remué de nouvelles terres.

Les considérations dans lesquelles nous sommes entrés au sujet de la colonisation agricole nous ont conduit à établir des principes hygiéniques dont une partie, appelant des mesures générales, réclame pour son application l'initiative de l'autorité.

Dans l'œuvre de la colonisation, au gouvernement doivent appartenir le choix et la direction des populations à implanter en Algérie, l'époque à fixer pour les émigrations, la désignation des localités qu'il convient de concéder, la mise en pratique des grandes mesures d'hygiène publique ou de police médicale qui, dans les villages, mais surtout lorsqu'il s'agit du travail des plaines, peuvent avoir, sur les populations et sur le succès de l'entreprise, une influence décisive.

Nous pensons, ainsi que nous l'avons dit plus haut, qu'aujourd'hui encore, c'est moins au climat qu'aux marais et aux premiers travaux de culture qu'est due, en Algérie, la plus grande partie des décès. L'aptitude innée à supporter la chaleur sera, pour les colons, une condition réelle de succès et d'amoindrissement des chances de mortalité; en outre, l'habitude de vivre au sein des marais se traduisant, ici, par une mortalité proportionnelle moindre, il s'ensuit que, dans le choix des Européens à implanter en Algérie, ces deux aptitudes dont la première existe chez les méridionaux et dont l'autre est le partage des Français de la

zône centre, doivent être prises en sérieuse considération.

Ce que nous avons dit de la mortalité des enfants immigrés doit rendre l'administration vigilante sur l'observance trop négligée de l'arrêté ministériel qui interdit l'embarquement des enfants avant l'âge de douze ans. Peut-être, cependant, cette limite est-elle un peu exagérée; nous ne verrions aucun inconvénient à ce qu'elle fût abaissée à huit ans.

Il est acquis à l'expérience qu'en général le travail d'une terre vierge n'est réellement productif, en Algérie, qu'après la seconde année; d'où la nécessité, pour les colons, de tenir en réserve quelques épargnes qui, à l'occasion, les préserveront des funestes conséquences du découragement: nous avons vu bien souvent la misère et la nostalgie finir par la maladie ou la mort.

Les constitutions faibles ne résistent point au travail agricole en Algérie, et si certaines maladies et quelques natures chétives, trouvent, dans l'influence de la chaleur du climat, quelques lueurs de guérison ou quelques années de plus à ajouter à leur débile existence, ces constitutions déjà compromises ne sauraient s'adapter aux pénibles travaux d'une culture à son début et aux embarras d'une installation dont les commencements toujours difficiles exigent, en Afrique surtout, de la part de l'homme et aussi bien au physique qu'au moral, l'intégrité complète de son énergie.

L'habitude de la vie agricole devrait, ici plus encore qu'en France, être recherchée chez le colon. En effet, les fatigues excessives que le travail des champs occasionne sous l'action déjà débilante du climat, ne seront que rare-

ment bien supportées par des hommes qui ne sont pas façonnés depuis longtemps à cette rude profession.

Les immigrations de colons doivent commencer à l'arrivée des premières pluies, c'est-à-dire vers la fin de septembre. A cette époque les travaux du sol pourront s'exécuter sans péril et les nouveaux venus auront, pour s'habituer au pays, une période de 7 à 8 mois, puisque les maladies ne commencent guère qu'en juillet.

Au point de vue de l'hygiène, le *littoral* et les *plaines élevées* sont les positions les plus convenables à la colonisation agricole.

Si, dans les *plaines basses* règne plus de fertilité, ces régions, en revanche, sont en Algérie, presque toutes infectées de marais dont le dessèchement préalable doit toujours précéder la prise de possession. Et d'ailleurs, fussent-elles même exemptes d'impaludation, le fait seul de leur situation déclive avec un entourage de montagnes les rend d'une salubrité souvent fort équivoque. Si les conditions d'appropriation se rencontraient sur les contre-forts septentrionaux des hautes montagnes qui courent de l'est à l'ouest de l'Atlas, les Européens y trouveraient les circonstances climatiques les plus heureuses. Cette exposition serait surtout plus salubre que certaines gorges qui, situées à l'entrée des grandes plaines, y font, pour ainsi dire, office de tuyaux d'appel attirant sur les villages des courants atmosphériques chargés de vapeurs miasmatiques.

Du reste, tous ces principes et les observations que nous avons présentés à l'occasion des villages et de leur

installation, peuvent se résumer en substance dans les quelques propositions qui suivent :

1° Placer les villages loin des marais et hors du courant habituel des vents qui ont balayé ceux-ci avant d'arriver aux centres de population ;

2° Éviter toujours de les établir dans les bas-fonds et aux gorges des montagnes ;

3° Les asseoir sur des terrains déjà défrichés et qui exigeront le moins possible de travaux de terrassement ;

4° Supprimer, autant que faire se pourra, les fossés de défense, qui finissent presque toujours par former, autour des villages, une véritable ceinture de bourbiers et qui, en hiver, sont ravinés ou dégradés par les pluies. Ils ne rendent d'ailleurs jamais les mêmes services qu'un mur d'enceinte auquel sont adossées les maisons ;

5° Faire de bonne heure des plantations d'arbres aux environs des villages, surtout du côté d'où l'on peut craindre l'irruption habituelle des vents insalubres.

6° Étudier la qualité des eaux qui doivent servir aux usages domestiques des nouvelles populations.

7° Entre des emplacements également convenables, choisir toujours les plus élevés, sans craindre l'inconvénient des routes ardues, car si les montées fatiguent et rendent les communications plus difficiles, elles ont, en compensation, l'avantage de leur altitude qui garantit le plus souvent de l'action des miasmes.

8° Préférer toujours l'installation des colons dans des maisons définitives, c'est-à-dire en pierres ou en pisé indi-

gène. Les baraques provisoires en planches, quoique meilleures que les tentes de campement, sont loin d'être sans inconvénient pour des familles nombreuses qu'on y agglomère et dont pourtant, avant tout, la vie intérieure devrait être indépendante.

9° Organiser le travail des colons de telle sorte que les défrichements et même, autant que possible, le travail du sol soient suspendus au moins pendant les chaleurs des deux premières années, terme passé lequel, la terre en culture a ordinairement perdu son insalubrité primitive.

Indépendamment de l'influence délétère exercée sur les colons par les miasmes dégagés du sol, nous avons à examiner celle du climat qu'on a tant et à tort accusé. Nous avons surtout, après avoir étudié la mortalité dans ses causes générales, à essayer de préserver la colonisation à venir du retour des sinistres dont une partie était inévitable, mais dont une autre n'est véritablement imputable qu'au mépris plus peut-être encore qu'à l'ignorance complète d'une saine hygiène. Dès-lors nous avons terminé notre longue tâche par l'indication rapide des *préceptes hygiéniques* relatifs au vêtement, à l'alimentation, au travail, au repos, etc., etc., en traitant à part les modifications que leur application réclame chez les femmes et chez les enfants (1).

(1) Nous devons une partie des documents relatifs aux villages à la bienveillance éclairée de M. Pons père, chargé des travaux statistiques à la Préfecture d'Alger.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES.

Les premiers travaux d'installation, aussi bien dans les villes que dans les campagnes, ont été, en Algérie, généralement préjudiciables à la santé des Européens.

Les causes à l'influence desquelles les colons ont succombé résident les unes dans le *climat*, les autres dans le *sol*, d'autres enfin sont imputables aux *colons eux-mêmes*.

Les maladies dues au climat seul ont produit, chez les Européens, une mortalité peu supérieure à celle de France; mais les maladies dues au sol ont trouvé, dans le défaut d'acclimatement, indépendamment même du danger de l'arrivée récente et dans les conditions matérielles et morales du colon, des auxiliaires puissants qui, en exagérant la gravité des accidents, ont porté les décès à un chiffre considérable.

Les maladies du climat sont seules *permanentes*, mais celles qui ont pour cause l'insalubrité du sol sont essentiellement *transitoires* et *amovibles*. En opposant à celles-ci les dessèchements et la culture, et à celles-là un peu plus d'hygiène, on les verra toutes graduellement s'amoinrir.

La mortalité européenne a éprouvé dans sa marche, depuis la conquête, une décroissance progressive manifeste quoique lente. Ce résultat d'abord peu favorable, si on ne consulte que le chiffre brut, prend une signification beau-

coup plus satisfaisante si l'on a égard aux circonstances au milieu desquelles il s'est accompli.

Prétendre que le rapport de la mortalité des Européens en Afrique à leur population restera ce qu'il est aujourd'hui ne serait pas logique. En effet, puisque l'étude et l'appréciation des faits constatent, jusque dans ces dernières années, une mortalité de moins en moins considérable, il est évident qu'avec la continuation des travaux agricoles qui, partout ont eu pour résultat ultérieur *l'abaissement du chiffre des décès*, on verra se multiplier les chances, nous voulons dire, les preuves de l'acclimatement de la race européenne, et par conséquent l'aptitude physique de celle-ci à faire de l'Algérie une colonie agricole.

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES.

AVANT-PROPOS.	4
PREMIÈRE PARTIE.	
DE LA VILLE D'ALGER. — <i>Considérations générales.</i> . . .	49
<i>Tableau n° 4</i> , indiquant, pendant la période de 1830 à 1847 inclus, l'état, le mouvement de la population d'Alger et les mariages, naissances et décès de cette population.	24
LIVRE I ^{er} . — DE LA POPULATION.	24
CHAPITRE I ^{er} . — <i>Population européenne.</i>	
Article 1 ^{er} . — Aperçu historique sur son mouvement et sur ses vicissitudes depuis la conquête.	24
Art. 2. — Nationalités diverses qui ont composé la po- pulation européenne d'Alger.	25
<i>Tableau</i> indiquant, par années, depuis 1833 jusqu'à 1847 inclus, le rapport sur 4000 individus des Français et des Étrangers (zones nord et sud) qui ont contribué au mouvement de la population européenne.	28
Art. 3. — Proportionnalité des divers âges et sexes ayant composé la population européenne d'Alger depuis la conquête.	34
1 ^o Adultes.	34
A. Hommes.	34
B. Femmes.	32
2 ^o Enfants.	33

Art. 4. — Nationalités des enfants européens immigrés.	35
Relevé numérique, par nationalités, des enfants européens débarqués à Alger de 1830 à 1847 inclus.	36
CHAPITRE II. — <i>Population indigène.</i>	40
§ 1 ^{er} . — Musulmans.	40
A. Race blanche.	40
B. Race nègre.	43
§ 2. — Israélites.	44
<i>Tableau</i> indiquant le mouvement de la population israélite d'Alger de 1837 à 1847 inclus.	46
LIVRE II. — DES MARIAGES.	49
CHAPITRE I ^{er} . — <i>Mariages européens.</i>	49
CHAPITRE II. — <i>Mariages indigènes.</i>	51
A. Musulmans.	51
B. Israélites.	52
LIVRE III. — DES NAISSANCES.	55
CHAPITRE I ^{er} . — <i>Naissances européennes.</i>	55
A. Rapport des naissances des deux sexes.	56
B. Rapport des naissances légitimes aux naturelles.	57
C. Rapport des enfants reconnus aux non reconnus.	58
D. État et marche, depuis l'occupation, du rapport des naissances légitimes aux naturelles et des re- connaisances d'enfants illégitimes.	59
E. Influence du sexe sur les reconnaissances d'en- fants naturels.	62
F. Rapport des naissances de garçons légitimes aux filles légitimes.	63
G. Rapport des naissances de garçons illégitimes aux filles illégitimes.	63
H. Influence des saisons sur les naissances.	66
I. Rapport des naissances à la population euro- péenne.	69

<i>Tableau</i> indiquant, par années, de 1834 à 1847 inclus, le rapport des naissances à la population.	71
CHAPITRE II. — <i>Naissances indigènes</i>	72
A. Rapport des naissances musulmanes dans les deux sexes (classe nègre comprise).	73
B. Rapport des naissances israélites dans les deux sexes.	73
C. Rapport des naissances musulmanes à la popu- lation.	74
D. Rapport des naissances israélites à la population.	74
LIVRE IV. — DE LA MORTALITÉ.	79
MORTALITÉ EUROPÉENNE EN GÉNÉRAL.	79
CHAPITRE I ^{er} . — <i>Mortalité infantine</i>	88
Article 1 ^{er} . — Mortalité des enfants européens.	88
<i>Tableau</i> n ^o 2, indiquant l'état numérique, par années, depuis l'occupation, de la population infantine euro- péenne d'Alger et de ses décès.	89
<i>Tableaux</i> n ^{os} 3 et 4, indiquant la distribution par mois, âges et sexes des décès d'enfants européens (créoles et immigrés) constatés à Alger depuis la conquête.	92
§ 1 ^{er} . — Mortalité des enfants créoles.	92
A. Rapport des décès créoles aux naissances.	92
B. Répartition entre les divers âges des décès d'en- fants créoles.	93
<i>Tableau</i> indiquant, de 1834 à 1847 inclus, l'état de la mortalité des créoles nés et morts à Alger.	96
C. Rapport des décès créoles dans les deux sexes.	97
D. Influence des saisons sur la mortalité créole des deux sexes.	99
E. Créoles morts-nés.	400
F. Rapport des créoles morts-nés aux naissances.	401
<i>Tableau</i> donnant l'état comparatif, par mois, des morts-	

nés et des naissances créoles d'Alger depuis 1832 jusqu'à 1847 inclus.	404
<i>G.</i> Influence des saisons sur les morts-nés.	405
§ 2. — Mortalité des enfants européens immigrés.	406
<i>A.</i> Rapport des décès d'enfants immigrés à leur population.	406
<i>B.</i> Répartition des décès des enfants immigrés suivant les âges.	406
<i>Tableau n° 5</i> , résumant l'état, par âges et par sexes, de 1834 à 1847 inclus, des enfants immigrés décédés à Alger.	406
<i>C.</i> Mortalité des enfants immigrés suivant les sexes.	408
<i>D.</i> Influence des saisons sur la mortalité des enfants immigrés des deux sexes.	408
<i>E.</i> Influence du lieu de provenance sur la mortalité des enfants immigrés.	409
<i>Tableau</i> indiquant, par zones de provenance et par années, depuis 1834 jusques et y compris 1847, l'état de la population infantine immigrée des deux sexes et, en regard, celui des décès constatés dans cette population.	411
<i>F.</i> Mortalité comparée des enfants immigrés des deux sexes dans chaque nationalité.	412
<i>G.</i> Examen de la mortalité des enfants immigrés suivant les âges dans les deux sexes de 1834 à 1847 inclus.	413
<i>APPENDICE A L'ARTICLE PREMIER, d'après les documents recueillis par l'administration.</i>	
Section I. — Mortalité des enfants européens dans toute l'Algérie.	417
<i>CHAPITRE 1^{er}. — Naissances européennes en Algérie (Tableau n° 6).</i>	418

A. Rapport des naissances par sexes dans chaque nationalité.	449
B. État des naissances par sexes et par nationalités dans chaque province. , ,	424
CHAPITRE II. — <i>Mortalité des enfants créoles en Algérie.</i>	422
Défalcation des morts-nés.	423
Age-moyen des enfants créoles.	426
§ 1 ^{er} . — Mortalité créole dans chacune des trois provinces.	428
§ 2. — Mortalité créole par nationalités en Algérie.	429
§ 3. — Mortalité créole par nationalités dans chaque province.	430
§ 4. — Mortalité créole suivant les lieux en Algérie.	433
Tableau n° 7, indiquant les naissances et les décès créoles en Algérie, 1 ^o dans les plaines; 2 ^o sur les lieux élevés; 3 ^o sur le littoral.	433
§ 5. — Influence des marais et des défrichements sur la mortalité créole dans les campagnes en Algérie.	433
A. Mortalité créole dans les centres de population exposés à l'influence des marais et des défrichements.	434
B. Mortalité créole dans les centres de population agricole situés hors de la sphère d'activité des émanations marécageuses, mais soumis à l'influence des défrichements.	435
§ 6. — Mortalité créole en Algérie dans le temps.	435
A. Dans les villages.	437
B. Dans les villes.	439
§ 7. — Mortalité créole suivant les âges et les nationalités.	440
§ 8. — Mortalité créole suivant les âges par provinces.	445
§ 9. — Mortalité créole par âges et par nationalités	

dans les villes et dans les campagnes (<i>Tableau n° 8</i>).	450
§ 40. — Mortalité créole suivant les sexes.	453
CHAPITRE III. — <i>Mortalité des enfants immigrés en Algérie.</i>	456
§ 4 ^{er} . — Mortalité des enfants immigrés suivant les sexes.	457
§ 2. — Mortalité des enfants immigrés suivant les âges.	458
Section II. — Mortalité des enfants orphelins (garçons) occupés au travail de la terre dans l'établissement de Ben-Acknoun.	458
Section III. — <i>Des enfants exposés.</i> — Influence de la misère sur la mortalité des enfants européens en Algérie.	462
<i>Tableau n° 9</i> , indiquant, par années, de 1843 à 1848 inclus, par mois et par sexes le mouvement, à Alger, des enfants exposés.	462
§ 4 ^{er} . — Mortalité des enfants exposés.	463
§ 2. — Rapport des enfants exposés aux naissances.	465
Art. 2. — Mortalité des enfants indigènes à Alger.	466
§ 4 ^{er} . — Enfants musulmans (Race blanche).	466
A. Rapport des décès d'enfants Musulmans suivant les sexes.	466
B. Influence des saisons sur la mortalité des enfants musulmans.	467
C. Répartition de la mortalité des enfants musulmans suivant les âges, de 0 jour à 20 ans, et suivant les saisons.	469
D. État comparatif, par séries d'âge, de la mortalité des enfants créoles et musulmans de 0 jour à 8 ans, depuis 1843 jusques et y compris 1847.	470
E. Marche et répartition de la mortalité des enfants musulmans par âges dans les diverses saisons.	472

§ 2. — Enfants musulmans (Race nègre).	473
A. Rapport des décès d'enfants nègres suivant les sexes.	473
B. Influence des saisons sur la mortalité des enfants nègres.	473
C. Marche et répartition, par âges et par saisons, de la mortalité des enfants nègres de 0 jour à 20 ans.	475
§ 3. — Enfants israélites.	476
A. Rapport des décès d'enfants israélites à leur population.	476
B. Rapport des décès d'enfants israélites suivant les sexes.	477
C. État, par âges et par saisons, de la mortalité enfantine israélite.	480
D. État des décès d'enfants créoles et indigènes (musulmans et israélites) de 0 jour à 8 ans.	484
E. Mortalité comparée, par saisons, des enfants des diverses races européenne et indigène, à Alger.	482
CHAPITRE II. — <i>Mortalité adulte</i>	
Article 4 ^{er} . — Mortalité des adultes européens.	
Mortalité militaire.	483
A. Rapport de la mortalité européenne adulte à la population de cet âge et à chacune des diverses nationalités.	484
B. État de la mortalité militaire depuis 1830 jusques et y compris 1848.	487
Tableau n° 40, indiquant, pendant cette période, l'effectif de l'armée d'Afrique et les décès aux hôpitaux militaires et aux ambulances.	488
Première question. — La mortalité française adulte de l'Algérie a-t-elle augmenté ou décréu depuis la conquête?	489
Deuxième question. — Le chiffre actuel de la mortalité	

adulte, en Algérie, diffère-t-il beaucoup de celui de la mortalité en France?	202
Troisième question. — Quelle est, toute proportion gardée, celle des trois zones (sud, centre, nord) de France, qui, en Algérie, fournit, parmi les adultes, le plus de malades et de décès?	204
Tableau n° 44.	207
C. Influence des saisons sur la mortalité adulte dans les deux sexes.	210
Art. 2. — Mortalité des adultes indigènes.	213
§ 1 ^{er} . — Mortalité des adultes musulmans.	213
A. Rapport des décès à la population.	213
B. Influence des saisons sur la mortalité adulte musulmane.	214
Race nègre.	215
A. Rapport des décès d'adultes nègres à leur population.	215
B. Rapport des décès d'adultes nègres dans les deux sexes.	215
C. Influence des saisons sur la mortalité adulte nègre.	216
§ 2. — Mortalité des adultes israélites.	217
A. Rapport des décès d'israélites adultes à leur population.	217
B. Rapport des décès d'israélites adultes suivant les sexes.	217
C. Influence des saisons sur la mortalité des adultes israélites des deux sexes.	217

Seconde Partie.

Statistique et hygiène des villages.	224
CHAPITRE I ^{er} . — <i>Historique de l'influence de la coloni-</i>	

<i>sation agricole sur la santé des Européens.</i>	224
CHAPITRE II. — <i>Statistique des villages.</i>	232
Article 1 ^{er} . — <i>Classe enfantine des villages</i>	238
<i>Tableau</i> indiquant, par années, de 1833 à 1847 inclus, les naissances et les décès des enfants créoles et immi- grés des villages.	238
§ 1 ^{er} . — <i>Mortalité créole, dans les villages, par rapport aux naissances.</i>	239
§ 2. — <i>Mortalité, par âges et par sexes, des enfants créoles et immigrés des villages. (Tableau n° 42).</i>	239
§ 3. — <i>État, par mois, de la mortalité enfantine et adulte des villages.</i>	241
A. <i>Influence des saisons sur la mortalité créole des villages.</i>	242
B. <i>Rapport de la mortalité des enfants immigrés des villages à leur population.</i>	243
C. <i>Rapport de la mortalité des enfants immigrés des villages suivant les sexes.</i>	243
D. <i>Influence des saisons sur la mortalité des enfants immigrés des villages.</i>	244
Art. 2. — <i>Classe adulte des villages. — Mortalité.</i>	245
<i>Influence des saisons sur la mortalité adulte des villages.</i>	246
CHAPITRE III. — <i>Des immigrations de colons.</i>	248
Article 1 ^{er} . — <i>Choix des populations à implanter en Al- gérie.</i>	251
Art. 2. — <i>Conditions d'âge, de sexe, d'état de santé, de fortune, de moralité et de profession.</i>	253
Art. 3. — <i>Époque des immigrations en Algérie.</i>	256
Art. 4. — <i>Désignation des localités à concéder aux colons.</i>	257
Art. 5. — <i>Principes hygiéniques qui doivent guider dans l'installation des villages.</i>	262

Art. 6. — Répartition des travaux agricoles suivant les saisons.	268
Art. 7. — Préceptes hygiéniques.	240
§ 1 ^{er} — Du vêtement et des soins à donner à la peau. . .	274
§ 2. — Alimentation.	277
§ 3. — Préceptes relatifs au travail agricole.	284
§ 4. — Du sommeil.	282
§ 5. — De l'état moral du colon.	283
§ 6. — Préceptes à l'usage des femmes.	286
§ 7. — Préceptes relatifs à l'éducation physique des jeunes enfants en Algérie.	288
CHAPITRE IV. — <i>Aperçu sur le climat et les miasmes en Algérie.</i>	302
Article 1 ^{er} . — Aperçu sur le climat.	303
Art. 2. — Aperçu sur l'origine et la nature des miasmes. . .	307
Résumé et conclusions.	344
Conclusions générales.	345

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.